LE MONDE SANS VISA : le mont Blanc en fête

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE — Nº 12911 — 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — SAMEDI 2 AOUT 1986

Cacophonie commerciale

Il est des succès aussi inquiétants que des échecs. Au moment où la communauté internationale se déclare favorable à une concertation accrue, un accord nippo-américain sur les « puces » consacre le triomphe des ententes bilatérales sur les négociations multilatérales, mises à mal à Genève. Sur un sujet déjà austère, il y a de quoi dérouter l'opinion. Selon les dossiers, les gouvernements plaident l'intérêt national ou prêchent le libéralisme en un domaine dont dépend largement, chacun en est aujourd'hui conscient, la richesse ou la faiblesse d'une nation : son commerce extérieur.

C'est ainsi que les Etats-Unis, porte-flambeau du libre-échange, ont utilisé leur puissance politique pour arracher à leur allié japonais un accord dans un domaine stratégique d'avenir, celui des circuits intégrés. Cet accord ressemble fort à un partage de marchés. Les Européens, en tout cas, le craignent et soupçonnent les Japonais de « détourner » vers la CEE une part croissante des exportations qu'ils ne peuvent plus écouler outre-Atlantique, où les pressions protectionnistes sont à la mesure d'un impressionnant déficit commercial tout en manifestant une volonté d'hégémonie dans les secteurs de pointe.

Un scénario qui pourrait se répéter avec Taiwan. Pour apaiser les parlementaires, prêts à outrepasser le veto présidentiel et à appliquer de sévères restrictions aux importations de textile asiatique, les Etats-Unis font monter la pression. Les concessions qu'ils essayent d'obtenir du gouvernement de Taipeh peuvent l'amener à se retourner, là aussi, vers le marché européen.

Malheureusement dénués d'un poids politique équivalent à leur réalité économique et commerciale, les Européens envisagent de répliquer en entamant une action au GATT, organisme censé contrôler les bonnes règles d'un jeu commercial international de plus en plus complexe. L'ironie de cette hypothèse vient de trouver une amère illustration avec l'échec des négociations menées à Genève au sein de ce même GATT pour lancer un nouveau « round » de négociations commerciales multilatérales.

On attendait quelques difficiles passes d'armes sur les « nouveaux thèmes », et notamment sur celui des services que certains pays en développement voudraient éviter de voir aborder dans le cadre de ces négociations. C'est sur un sujet aussi éternel que sensible, en termes économiques et électoraux, les échanges agricoles, que les débats ont achoppé, faisant éclater au grand jour les contradictions des positions en présence.

Américains et Australiens se sont retrouvés côte à côte pour dénoncer l'attitude des Douze. Sous la pression de la France, ces derniers ont refusé d'entériner un texte risquant de préjuger les négociations à venir sur les subventions agricoles. A quelques milliers de kilomètres de Genève, pourtant, une délégation australienne tentait, au même moment, de faire comprendre à Washington qu'une extension des pratiques de subvention envisagées pour soutenir les agriculteurs américains serait inadmissible et aurait des retombées politiques déplaisantes.

Il en ressort une impression de cacophonie préoccupante pour l'avenir des négociations commerciales multilatérales. Avec, en arrière-plan, le sentiment que seuls les États-Unis ont les moyens de tirer leur épingle du jeu par des pratiques de franc-tireur.

(Lire nos informations pages 24 et 25.)

Dans un discours à Khabarovsk

M. Gorbatchev relance la réforme de la société

M. Gorbatchev entend relancer le mouvement de réforme de la société soviétique, auquel il a attaché son nom depuis son arrivée à la tête du parti. Dans un discours prononcé à Khabarovsk, en Extrême-Orient soviétique, le jeudi 31 juillet, il n'a pas hésité à qualifier ce mouvement de « révolution », et s'est dit décidé à écarter tous ceux qui restent « inertes et indifférents » à son égard.

Le secrétaire général du PC soviétique, qui concluait sa tournée en Extrême-Orient par une rencontre avec les responsables du parti dans la région de Khabarovsk, a prononcé à cette occasion un discours de politique intérieure. Selon un premier résumé publié par l'agence Tass, M. Gorbatchev a affirmé que ce qu'il appelle la *« réorganisation »* ou la *« restructuration »* de la vie soviétique (ces termes sont en général préférés à celui de *« réforme »*) *« ne se borne pas à l'économie ». « Elle embrasse également la sphère politique et sociale et d'autres domaines. L'importance de cette réorganisation est grande*, a-t-il poursuivi, *et je placerais un signe d'égalité entre les termes de* « réorganisation » *et de* « révolution ».

Auparavant, le numéro un soviétique avait rappelé que ce qui a été fait pour définir de *« nouvelles approches »* des problèmes économiques et sociaux n'était qu'*« un début »* et que *« l'essentiel reste à faire ». « Nous n'avons pas encore obtenu de résultats profonds et qualitatifs »*, a-t-il dit encore.

M. T.

(Lire la suite page 4.)

Tragique épilogue d'une poursuite

Un jeune homme a été tué par un gardien de la paix

Un jeune homme âgé de vingt-quatre ans, William Normand, a été tué d'une balle dans le dos, le jeudi 31 juillet, à Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne) par un gardien de la paix.

La victime roulait sur sa moto en sens interdit alors que la police le poursuivait, le soupçonnant d'avoir commis un vol à l'arraché.

En attendant les conclusions de l'enquête confiée à l'Inspection générale des services qui devra, notamment, déterminer si le jeune homme était bien le voleur à l'arraché recherché dans la région par la police – ce que les premiers témoignages infirment, – ou s'il a été victime d'une confusion. Il semble bien une fois de plus que le manque de sang-froid d'un policier a provoqué une nouvelle bavure. Deux versions des faits sont déjà avancées, l'une venant de la préfecture du Val-de-Marne, l'autre des proches de la victime.

Le policier, Eric Laignel, vingt-trois ans, qui a été secoué par une crise de nerfs en constatant le décès du jeune homme, a dû se prêter à une reconstitution des faits dans la soirée devant le procureur de la République de Créteil. Il a été placé, vendredi, en garde à vue.

Survenant moins d'un mois après la mort de Loïc Lefebvre, tué par un CRS dans le quartier de l'Opéra à Paris, pendant la nuit du 4 au 5 juillet, le drame de Fontenay-sous-Bois risque de relancer la polémique sur ce qu'il est convenu d'appeler la politique sécuritaire du gouvernement.

(Lire nos informations page 28.)

Les expulsions de réfugiés basques espagnols

La solitude des « abertzale »

L'expulsion, le jeudi 31 juillet, vers l'Espagne, d'un membre présumé de l'ETA, Luis « Koldo » Dobaran Urtiaga, porte à cinq le nombre de ces expulsions, *« selon la procédure d'urgence absolue »*, depuis le 19 juillet. Si l'émotion est très vive dans les milieux nationalistes basques français, la majorité de la population semble pour l'instant indifférente.

BAYONNE
de notre envoyé spécial

Ce camarade-là, on l'imagine mal en porteur de valises. Mᵉ Jean Etcheverry Aintchart, notaire en retraite, vivait paisiblement entre son arthrose et ses souvenirs d'ancien député à l'Assemblée constituante de 1945, bercé par le ronron des voitures de tourisme qui, chaque été, partent à l'assaut de sa petite station montagnarde de Saint-Etienne-de-Baïgorry. Notable jusqu'au bout de la fourchette et radical sans aucun doute, s'il avait vécu sur les rives de la Garonne et non pas de la Nive. Soudain, il prend le maquis, ou presque.

L'*abertzale* (patriote basque) s'est réveillé sous le notable. Le voici prêt à narguer la maréchaussée, à défier la légalité de son pays. Prêt à accueillir – *« pourquoi pas ? »* – dans sa grande maison assoupie un de ces réfugiés de *« l'autre côté »*, que l'on expulse ces temps-ci à la pelle. Comme naguère dans les noires années du franquisme.

A l'époque, quand le téléphone, certains soirs, sonnait, il lui arrivait d'ouvrir sa porte pour une nuit ou une semaine. Sans jamais poser de questions. Le silence est la règle de cet accueil-là. De quoi s'était rendu coupable, outre-Pyrénées, son hôte taciturne ? Laissait-il derrière lui une femme, des enfants ? Risquait-il, s'il était pris, un tabassage ou le garrot ? Toute curiosité était malvenue.

DANIEL SCHNEIDERMANN.

(Lire la suite page 6.)



Un entretien avec Jean-Pierre Vincent

Les fantômes de la Comédie-Française

Ce vendredi 1ᵉʳ août, Jean Le Poulain devient légalement administrateur général de la Comédie-Française, en remplacement de Jean-Pierre Vincent, dont le mandat s'est achevé le 31 juillet.

– Nommé pour six ans à la tête de la Comédie-Française, vous n'avez pas été jusqu'au bout de votre mandat. Pourquoi ce brusque départ ? »

– Après neuf ans à Strasbourg et trois ans au Français, j'ai choisi la liberté en sachant bien qu'il ne s'agit que de changer de contraintes, de les aborder avec un regard nouveau. J'en profite pour parler un peu. Ensuite, je me tairai.

» J'ai décidé de mettre un terme à mes responsabilités à la Comédie-Française en octobre dernier. J'avais visé au moins six ans, mais l'accumulation des tâches et le croisement de ces tâches avec mon activité artistique personnelle rendaient cette dernière de plus en plus problématique. Il m'était inimaginable d'y renoncer. J'ai donc choisi.

» Sans doute, ce n'est pas aussi simple. Cette décision s'est construite plus longuement. A Strasbourg comme à Paris, j'ai toujours gardé la main sur la poignée de la valise. Un des meilleurs moyens de vivre l'institution, c'est de se sentir libre d'en partir à tout moment. C'est justement ça qui m'a donné la force d'y rester vivant.

» Au-delà des difficultés objectives, acceptées en toute lucidité, il y a les coups de boutoir, les croche-pattes, les lâchetés de tous poils qui se sont ajoutées aux inévitables erreurs. Mais je peux dire que rien ne m'a été pardonné. Je n'imaginais pas cet « univers impitoyable ». Je ne parle pas seulement de l'intérieur de la Maison, mais du monde parisien. Alors ce n'est pas la bronca contre *Félicité* (bien que le massacre de ce spectacle me reste en travers de la gorge, quelle injustice !), ce n'est pas le mistral artificiel de *Macbeth* à Avignon, ce n'est pas ceci ou cela qui m'a décidé à partir. J'en ai vu et j'en verrai d'autres.

» Le théâtre français va à la fois très bien et très mal. J'ai envie de mobiliser mes forces intellectuelles pour profiter de l'acquis et rechercher des voies nouvelles. Pour que le théâtre public vive, il faudra jeter sur lui *un œil neuf*.

» Je n'ai pas à faire un palmarès des spectacles que j'ai produis. Pourquoi citer tel ou tel dont la mémoire restera longtemps, alors qu'il y avait dans chacun des éléments de nouveauté et de réussite ? Je suis content d'avoir fait revenir le théâtre contemporain salle Richelieu, non seulement sous forme de pièces, mais sous la forme multiple des questions adressées à propos du répertoire aux acteurs et aux spectateurs. C'est une culture vivante et donc inquiète que j'ai illustrée, sortant de l'évidence et de la routine satisfaite. Ce que j'ai montré, c'est que ce n'est pas si difficile, même là. Et c'est peut-être ce que certains, aux détours du chemin, ne m'ont pas pardonné. A présent, me voici environné de regrets, ceint de l'auréole de martyr. Trop tard, les amis !

Propos recueillis par
COLETTE GODARD.

(Lire la suite page 19.)

Etranger

Malgré son opposition aux sanctions économiques

Mme Thatcher serait prête à décider « certaines mesures » contre Pretoria

Rumeurs de démission de Sir Geoffrey Howe, déclarations contradictoires : le jeudi 31 juillet, à Londres, une certaine confusion a régné à propos de la position définitive du gouvernement britannique concernant les sanctions contre l'Afrique du Sud. Au bout du compte, Mme Thatcher serait toujours hostile aux *« sanctions »* mais prête à décider *« certaines mesures »* contre Prétoria...

LONDRES
de notre correspondant

Aussitôt après la réunion du cabinet, jeudi en milieu de journée, le service de presse du 10 Downing Street a diffusé une déclaration affirmant que les ministres, *« unanimes »*, soutiennent l'action entreprise par Sir Geoffrey Howe et appuient l'opposition de Mme Thatcher à un ensemble de sanctions économiques contre l'Afrique du Sud. Dans un premier temps, on ne retient que la dernière partie de la phrase. Et on se demande si le secrétaire au Foreign Office ne vient pas de subir un nouveau camouflet après ceux que lui ont infligés récemment, à des degrés divers, le président Botha, les principaux représentants noirs sud-africains et certains dirigeants des pays de la « ligne de front », comme le président Kaunda de Zambie.

Alors qu'à trois reprises il s'est entretenu en tête à tête avec Mme Thatcher – une ultime fois jeudi matin, juste avant que le cabinet ne se réunisse, – Sir Geoffrey aurait-il échoué dans sa tentative d'infléchir la position de Mme Thatcher pour que celle-ci accepte enfin certaines mesures contre le régime de Pretoria ? On va jusqu'à parler de la possible démission du chef de la diplomatie britannique, mais cette rumeur est vite démentie. Puis, on apprend qu'en dépit des apparences le cabinet aurait approuvé en principe, et à terme, des dispositions destinées à amener le président Botha à faire des concessions. Plusieurs députés conservateurs sont formels : *« En réalité, le communiqué du gouvernement n'exclut pas des sanctions limitées. »* Confusion, contradictions ? Pas vraiment.

Quelques heures plus tard, Sir Geoffrey lui-même met, prudemment, les choses au point : à la radio et à la télévision, il indique qu'il n'est pas question que la Grande-Bretagne, comme le veulent certains gouvernements du Commonwealth, se joigne à un vaste mouvement d'embargo ou de boycottage économique, qui serait *« inefficace »* et qui n'aurait que des effets *« néfastes »* pour la population noire d'Afrique du Sud et le reste du continent, mais il ajoute que des *« mesures complémentaires »* sont à prévoir au cas où, à la fin de la période de trois mois (fin septembre) fixée par la Communauté européenne lors du sommet de La Haye, le gouvernement de Pretoria n'aurait pas changé d'avis. Sir Geoffrey insiste : *« Certaines mesures sont actuellement prises en considération. »* On a alors le sentiment que le secrétaire au Foreign Office joue sur les mots : il ne s'agirait pas, d'après lui, de *« sanctions »*, mais de dispositions destinées à *« souligner »* davantage la fermeté du *« message »* que l'on veut faire entendre à Pretoria. Sir Geoffrey fait comprendre que la politique du gouvernement à l'égard de l'Afrique du Sud est constante, ce qui n'empêche pas des évolutions...

Sir Geoffrey laisse également entendre que la Grande-Bretagne est résolue à jouer d'abord la carte de l'Europe plutôt que celle du Commonwealth. Il rappelle qu'au sommet de La Haye, où il a été chargé d'une mission par les Douze, des *« mesures complémentaires »* avaient d'ores et déjà été envisagées en cas d'échec... Il met l'accent sur le fait que l'action, pour avoir de meilleures chances d'aboutir, devra être concertée, non seulement entre les Douze, mais aussi avec les Etats-Unis – ce qui paraît plus que jamais essentiel du point de vue britannique, – de même qu'avec le Japon. Il ajoute qu'il espère que le Commonwealth comprendra tout l'intérêt qu'il y a à se joindre à un tel mouvement d'ampleur internationale et que certains pays de l'organisation sauront, dans l'immédiat, se montrer plus patients et moins exigeants à l'égard de la Grande-Bretagne.

L'immédiat, c'est le « mini-sommet » des « sept » du Commonwealth qui aura lieu, à Londres, du 3 au 5 août. La discussion promet d'être animée, car le gouvernement britannique continue d'être accusé de pratiquer une politique d'atermoiements et une tactique dilatoire. Cependant, comme le souhaite Sir Geoffrey, il ne devrait pas y avoir à ce stade de grandes décisions, qu'il s'agisse de sanctions ou bien de rupture – puisque plusieurs Etats membres, la Zambie notamment, menacent de quitter l'organisation. Comme l'a précisé jeudi le premier ministre des Bahamas, qui présidera la réunion de Londres, il se confirme qu'un sommet général extraordinaire du Commonwealth pourrait se réunir en septembre, ce qui, conformément au vœu de la Grande-Bretagne, aurait pour résultat de donner un délai de réflexion supplémentaire et une meilleure chance de coordination avec l'Europe et les Etats-Unis.

« Dame d'acier » ?

Désormais rompus à l'analyse de la psychologie de Mme Thatcher, la plupart des députés conservateurs, de plus en plus nombreux à être irrités par l'attitude de défi du président Botha, considèrent que la confusion qui a régné jeudi à propos du communiqué du gouvernement s'explique par le fait que le premier ministre ne veut surtout pas avoir l'air de changer d'avis – en l'occurrence donner l'impression de céder aux pressions du Commonwealth. Selon le mot de l'un d'eux, *« le surnom de « dame de fer » n'est pas pas tout à fait exact : elle est en acier, c'est-à-dire flexible... »*. Elle ne peut ignorer le conseil du Foreign Office et l'évolution actuelle de la position des Etats-Unis. Si la position du gouvernement britannique a paru contradictoire, celle de l'opinion ne l'est guère moins. Un sondage réalisé pour le *Times* et la quatrième chaîne de télévision vient d'indiquer qu'une nette majorité des personnes interrogées en Grande-Bretagne est *« mécontente »* du comportement du premier minsitre sur la question sud-africaine (65 % contre 25 %), et estime que Mme Thatcher ne se montre *« pas assez sévère »* à l'égard de Pretoria (54 % contre 36 %). Mais les sentiments sont très partagés à propos des sanctions économiques.

FRANCIS CORNU.

La guerre civile au Soudan

La rencontre entre M. Sadek El Mahdi et le colonel Garang constitue un premier pas encourageant

La rencontre, le jeudi 31 juillet, à Addis-Abeba entre le premier ministre soudanais Sadek El Mahdi et le chef des rebelles sudistes de l'APLS (Armée populaire de libération du Soudan), le colonel John Garang, constitue un premier pas encourageant dans les négociations officieuses qui se déroulent déjà depuis plusieurs mois entre les dirigeants de la rébellion et le nouveau gouvernement soudanais issu des élections du mois d'avril.

Avant même sa victoire électorale, M. Sadek El Mahdi avait engagé à Koka-Dam, en Ethiopie, par l'intermédiaire de l'Alliance nationale dont son parti, l'Oumma, est membre, des négociations avec le colonel Garang en vue de la convocation à Khartoum d'une conférence constitutionnelle à laquelle seraient conviés tous les partis et organisations soudanaise pour discuter de l'avenir du pays. Ces pourparlers n'ont cependant pas abouti jusqu'à présent à des résultats concrets, les négociateurs n'ayant apparemment pas réussi à contourner l'obstacle essentiel aux pourparlers de paix qu'est la charia (la loi islamique), imposée par l'ancien président Nemeiry, et qui a été l'une des principales causes de la nouvelle guerre civile entre le Nord musulman et le Sud animiste et chrétien.

Depuis son arrivée au pouvoir, le nouveau premier ministre s'est bien engagé à *« humaniser »* la charia de Nemeiry en annulant certaines de ses dispositions anachroniques qui prévoient des peines corporelles telles que la flagellation ou l'amputation des organes. Mais ces assurances n'ont pas suffi à apaiser les appréhensions des dirigeants sudistes, qui souhaitent une constitution franchement laïque, également valable pour les deux parties du pays, et qui serait le garant de l'unité du Soudan.

En attendant, la situation sur le terrain se dégrade d'une manière irréversible, et la guerre dans le Sud revêt de plus en plus un caractère suicidaire, les forces gouvernementales soudanaises comme les rebelles de l'APLS ayant recours à l'armée de la faim. L'armée de Khartoum empêche la distribution de l'aide alimentaire dans les régions rurales de peur que l'APLS n'en bénéficie, et cette dernière a coupé les routes et les voies navigables pour s'opposer à l'acheminement de ravitaillement et de renforts dans les villes occupées par les gouvernementaux. Les forces de Khartoum ont d'ailleurs de plus en plus recours à une politique de *« terre brûlée »* dans les zones rurales ou l'influence de l'APLS est déterminante. De même, cette dernière s'est emparée de plusieurs villes après avoir préalablement mis en place un blocus pour venir à bout de la résistance de leurs défenseurs.

A ce propos, M. Dhol Acuil Aleu, secrétaire général de l'Agence soudanaise de réhabilitation et de secours (ASRS), a lancé un appel en vue de l'organisation d'un pont aérien massif pour venir en aide aux millions de personnes menacées de famine dans le sud du pays. M. Aleu estime que la famine s'aggravera d'ici au le mois de septembre et que seul un pont aérien massif à partir du Kenya, de l'Ouganda et de l'Ethiopie peut sauver la situation. Il faudra encore pour cela que les deux responsables soudanais qui viennent de se réunir à Addis-Abeba aient suffisamment de courage et de bon sens pour réaliser qu'il n'existe pas de solution militaire au conflit du Sud et que la poursuite des opérations de guerre menace l'existence même du Soudan unifié dont ils se proclament les champions.

JEAN GUEYRAS.

L'Afrique du Sud augmente ses importations de pétrole et de minerais stratégiques

Le gouvernement britannique a averti, le jeudi 31 juillet, les pays d'Afrique australe qu'ils ne devaient pas compter sur son aide si Pretoria riposte à d'éventuelle sanctions économiques en prenant des mesures de rétorsion contre ses voisins. La Zambie et le Zimbabwe notamment ont été officiellement informés de la position de Londres par le ministre d'Etat au Foreign Office, la baronne Young. En Afrique du Sud, le gouvernement semble maintenant envisager comme probables de nouvelles sanctions. Selon un rapport officiel de la banque centrale (Reserve Bank), l'Afrique du Sud se prépare à cette éventualité en augmentant, dans des proportions importantes, ses importations de pétrole et de minerais stratégiques. Au cours des trois premiers mois de l'année, celles-ci se sont accrues de 20 %. La constitution de stocks est la cause exclusive de ces aumgentations, précise la Reserve Bank. L'achat de ces minerais – dont la liste n'est pas précisée – a représenté environ 2 milliards de rands (780 millions de dollars) dans la facture totale des importations pour les six premiers mois de 1986, qui s'élève à 13 milliards de rands (5 milliards de dollars).

Alors qu'à Berne les trois plus importantes banques suisses ont rejeté les appels leur enjoignant de cesser de consentir des prêts à l'Afrique du Sud, à Harare, au Zimbabwe, le ministre des finances, M. Bernard Chizdero, a présenté jeudi au Parlement un budget pour l'année financière 1986-1987 prévoyant une forte hausse des dépenses militaires et du déficit global des finances publiques. Estimant que la situation en Afrique australe est marquée par l'incertitude, M. Chizdero a indiqué que des sacrifices étaient nécessaires. Le budget zimbabwéen de la défense, en hausse de 27 %, s'élève à 371 millions de dollars américains et le déficit enregistre une augmentation de 52 %.

En Afrique du Sud, la situation sociale se détériore, en raison des grèves et des licenciements. Près de 7 000 ouvriers ont suivi jeudi le mot d'ordre de grève lancé dans l'est de la province du Cap, à Uitenhage, pour protester contre l'expulsion de la région de près de 2 000 occupants illégaux de bidonvilles. La plus grande entreprise de la région, l'usine Volkswagen, a été paralysée par la grève de 3 500 ouvriers noirs et métis, et le deuxième enployeur, le fabricant de pneumatiques Goodyear Tyre and Rubber, a annoncé que 80 % de son personnel avait cessé le travail. La société Carbone PTY LTD, filiale sud-africaine de la société française Carbone-Lorraine, dont le groupe Pechiney possède 43,39 % des parts, a, d'autre part, licencié 118 travailleurs noirs qui poursuivaient une grève dans son usine de Johannesburg. La direction de l'entreprise a appelé la police anti-émeutes pour faire évacuer les lieux.

A Soweto, dans la banlieue de Johannesburg, des milliers d'écoliers noirs ont boycotté les écoles secondaires jeudi. Ils protestent contre les mesures gouvernementales prévoyant la mise en place de gardes de sécurité dans les 7 000 écoles noires du pays et l'obligation pour les 1,7 million d'élèves de porter un document d'identification *(AFP, Reuter)*.

NIGÉRIA

Sadisme officiel...

Lagos *(AFP)*. – Les auteurs de vols à main armée condamnés à mort, devront être exécutés lentement, au rythme d'un balle toutes les cinq minutes, a décidé le gouverneur de l'Etat du Niger, dans le centre du Nigéria, a-t-on appris, le jeudi 30 juillet, à Lagos. Selon un décret promulgué la semaine dernière, a précisé un porte-parole officiel, le peloton d'exécution tirera d'abord sur les pieds du condamné. Cinq minutes plus tard, il visera les jambes, puis les bras, avant de finir, après un nouveau délai de cinq minutes, par une dernière salve en direction du cœur.

TUNISIE

Deux « anarchistes islamistes » ont été fusillés

TUNIS
de notre correspondant

Moins de vingt-quatre heures après le rejet de leur pourvoi en cassation, Habib Dahoui et le lieutenant Ouchahi Kilani ont été fusillés, le jeudi 31 juillet, à Tunis.

Tous deux avaient été condamnés à mort le 10 juillet par le tribunal militaire pour une affaire d'association de malfaiteurs, d'attaque à main armée, de vol et de détention d'armes et d'explosifs, dans laquelle vingt-quatre autres Tunisiens étaient impliqués (*le Monde* du 12 juillet). Durant le procès, le chef du groupe, Habib Dahoui, s'était réclamé de l'idéologie du djihad islamique, affirmant que son seul objectif était de se procurer des armes pour préparer une révolution populaire inspirée des principes islamiques.

En dépit des appels à la clémence émanant de la Ligue tunisienne des droits de l'homme, de la Fédération internationale des droits de l'homme et d'Amnesty International, le président Bourguiba a rejeté le recours en grâce des deux condamnés. *« Justice a été faite à l'encontre de deux dangereux conspirateurs, qui, de concert avec une poignée d'éléments hostiles, avaient commis de nombreux forfaits, dans le cadre d'un plan odieux visant à saper les fondements du régime républicain et à déstabiliser le pays... »*, écrit l'agence Tunis-Afrique-Presse, qui rappelle la détermination du régime *« à châtier quiconque cherche à nuire aux intérêts du pays »*.

MICHEL DEURÉ.

● **L'OUA favorable à un troisième mandat de M. M'Bow.** – Le vingt-deuxième sommet de l'OUA a adopté, mercredi 30 juillet, une résolution rendant hommage à l'action de M. M'Bow à la tête de l'UNESCO et demandant aux Etats membres de *« prendre, dès maintenant, toutes les dispositions nécessaires en vue du renouvellement de son mandat »*. Celui-ci vient à expiration à l'automne 1987.

Proche-Orient

IRAN

Les négociations financières entre Paris et Téhéran sont sur le point d'aboutir, estime un responsable iranien

Un responsable iranien a déclaré le jeudi 31 juillet que la France et l'Iran étaient sur le point de conclure un accord sur le remboursement par la France d'un prêt iranien de 1 milliard de dollars, rapporte l'agence iranienne de presse. Les deux jours de pourparlers menés entre dirigeants iraniens et membres de la délégation française ont été *« fructueux* (...) *et un accord entre les deux parties ne semble pas éloigné »*, a déclaré le responsable iranien qui a demandé à ne pas être identifié.

Le remboursement du prêt accordé par la monarchie iranienne au Commissariat à l'énergie atomique et gelé par le gouvernement français est un des principaux obstacles à la normalisation des relations entre les deux pays.

Certains dirigeants iraniens ont déclaré que Téhéran réclamait désormais 2 milliards de dollars pour tenir compte des intérêts et autres frais et indemnités. A Paris, on indiquait jeudi de source française que l'accord pourrait porter sur la somme de 1,5 milliard de dollars.

∴

L'aviation irakienne a bombardé la ville de Doroud, dans la province du Luristan, à 350 kilomètres environ au sud-ouest de Téhéran, faisant quinze morts et de nombreux blessés au sein de la population civile. Dans la soirée, l'hodjatoleslam Rafsandjani, président du Majhi, a demandé à la population irakienne d'évacuer les zones proches de tous les centres économiques et industriels en Irak, en prévision du bombardement de ces centres par les missiles, l'aviation et l'artillerie de la République islamique. Cette mise en garde restera valable aussi longtemps que le régime de Bagdad poursuivra ses actes *« sauvages »* contre l'Iran, a-t-il souligné.

Le ministre des gardiens de la révolution, M. Moshen Rafio Doust, avait déclaré mercredi que les forces iraniennes attendaient un ordre du Conseil supérieur de la défense pour bombarder à l'aide de missiles sol-sol et de l'artillerie à longue portée des objectifs industriels et militaires sur tout le territoire irakien. – *(Reuter, AFP.)*

LIBAN

Un soldat israélien et deux hommes armés tués dans un accrochage au Sud

Un soldat israélien et deux hommes armés ont été tués le jeudi 31 juillet au Liban du Sud lors d'un accrochage qui s'est déroulé à 7 kilomètres de la frontière internationale, a annoncé le porte-parole de l'armée israélienne. Près du corps des deux hommes, qualifiés par le porte-parole de « terroristes », ont été trouvées d'importantes quantités d'armes personnelles, des missiles de type Law, des grenades et des cartouches, a précisé le porte-parole, qui s'est refusé à préciser l'endroit exact où s'était produit l'échange de tirs.

Deux soldats israéliens avaient été tués et neuf autres blessés le 10 juillet lors d'une tentative d'infiltration d'un commando par la mer à un kilomètre du poste frontière de Nakoura au Liban du Sud. Trois jours plus tard, trois autres militaires israéliens avaient été blessés au nord de Taibeh au Liban du Sud à la suite de l'explosion d'une mine au passage du véhicule blindé qui les transportait. Par ailleurs, quatre soldats de l'Armée du Liban-Sud (ALS, milices créées et armées par Israël) ont été blessés jeudi à la suite de l'explosion d'une mine au passage de leur véhicule près de Jezzine. Un des blessés, dont l'état a été qualifié de « sérieux », a été hospitalisé en Israël.

Un nouveau contingent syrien à Beyrouth-Ouest

A Beyrouth, deux enfants sont morts et dix autres personnes ont été blessées lors d'échange d'obus sur la ligne de démarcation séperant les deux secteurs de Beyrouth. D'autre part, une compagnie des forces spéciales, unité d'élite syrienne, estimée à plus de cent officiers et soldats est arrivée jeudi à Beyrouth-Ouest, portant à plus de trois cents le nombre de soldats syriens présents dans la partie à majorité musulmane de la capitale libanise. – *(AFP.)*

هكذا من الأصل

Asie

CHINE

Réhabiliter Tchiang Kaï-chek pour séduire Taiwan

XIKOU
de notre envoyé spécial

Il y a trente-sept ans, Tchiang Kaï-chek, fuyant l'avance des troupes communistes victorieuses, se réfugiait à Taiwan et y fondait un régime nationaliste rival. Son fils, Tchiang Ching-kuo, lui a succédé, à sa mort, en 1975. Aujourd'hui, le bourg natal de celui qui fut longtemps décrit en Chine comme un « tyran sanguinaire », pour avoir notamment organisé le massacre des communistes en 1927, est devenu l'un des sites touristiques les plus courus de la région de Ningbo, situé en Chine continentale, à 500 kilomètres à vol d'oiseau de l'ancienne Formose. Des milliers de Chinois s'y pressent chaque jour, pour y visiter certes montagnes et cascades, la stèle d'un ministre de la dynastie des Song, ou encore pour y déguster la spécialité locale, un gâteau mille-feuilles, mais surtout pour y voir les vestiges de la famille Tchiang.

Tout d'abord la maison familiale de l'ancien dictateur. De style traditionnel, bâtie au bord de la rivière, elle a été préservée après 1949, y compris pendant la tourmente de la révolution culturelle. Après avoir fait la queue pour acheter son billet, on y contemple – chose extrêmement rare de nos jours en Chine, – les tablettes des ancêtres de Tchiang Kaï-chek sur l'autel familial. C'est là que sa première femme, la mère de M. Tchiang Ching-kuo, qui portait, comme le Grand Timonier, le patronyme de Mao, fut tuée en 1939 par un bombardement japonais. Son fils, qui, selon le guide officiel, *« l'aimait tendrement »*, lui dressa une stèle proclamant que *« seul le sang peut laver le sang »*. Cette phrase patriotique est encore portée au crédit du saint patron de Taiwan, dont la maison, de style occidental, a elle aussi été rénovée aux frais du régime. Remeublée, avec télévision et magazines, elle attend patiemment le retour au village natal de l'enfant prodigue...

Les « aspects positifs »

A quelques kilomètres de là, un portique en pierre marque l'entrée de la voie menant à la tombe de la mère de Tchiang Kaï-chek. Pour l'atteindre, il faut gravir une colline couverte de pins centenaires dans un site superbe, et traverser un pavillon où le dirigeant nationaliste aimait à se retirer pour méditer. Il y passa ainsi plusieurs semaines après le célèbre incident de Xian où il fut arrêté et détenu en 1936. Il y séjourna aussi peu avant de s'enfuir pour Taiwan en 1949. L'inscription sur la tombe, légèrement endommagée par les gardes rouges, est de la main du fondateur de la République, Sun Yat-sen.

De nombreux touristes s'y pressent. Un parking a été construit à proximité pour accueillir les autocars. Des photographes se relaient pour fixer sur pellicule le visage souriant des visiteurs devant le site. Ils leur prêtent peigne, miroir et, pour les élégants, une cravate. Certains sont même venus de Shanghaï pour cette visite, pèlerinage historique, mais pour la plupart simple villégiature. Pour faire face à la demande, quatre cents lits sont disponibles, un nouvel hôtel est en construction. Le bourg regorge de restaurants et de boutiques de souvenirs.

La « réunification pacifique »

Cela ne gêne aucunement les responsables. Tout d'abord le tourisme rapporte beaucoup d'argent. Ensuite, reconnaît-on, la famille Tchiang, qui compte encore une centaine de parents à Xikou, y a laissé un bon souvenir. Mais surtout il s'agit là d'un vaste exercice de programme dans le cadre de la campagne pour *« ramener Taiwan dans le giron de la mère patrie »*. En témoigne la restauration de l'autel des ancêtres et des tombes, dans un pays où l'on a longtemps eu le respect des morts. Mais aussi la discrétion sur les « crimes » dont furent longtemps accusés les nationalistes. Une brochure sur Xikou se borne à raconter l'histoire de la famille, *« ces personnages historiques qui ont exercé une influence et ont laissé leurs vestiges »* dans le bourg. On insiste également sur les aspects « positifs », comme les deux périodes de coopération entre le Kouomintang et le PCC, passant sous silence la responsabilité de Tchiang Kaï-chek dans la rupture.

« On a dit trop de mal de Tchiang Kaï-chek, surtout pendant la révolution culturelle. Il est nécessaire de dire ce qu'il a fait de bien », nous assure un accompagnateur. D'ailleurs, « monsieur » Tchiang Ching-kuo serait le bienvenu s'il voulait se recueillir sur la tombe de ses ancêtres, monument visité l'an dernier par deux cent quatre-vingts Taiwanais. Trois parents éloignés de ce dernier et l'ancien intendant de la famille sont montrés aux journalistes, assis bien sagement sur des chaises. Tous réhabilités, indemnisés *« moralement et financièrement »* pour les préjudices subis, ils sont membres des instances consultatives locales. Ils parlent des temps anciens, des contacts indirects entretenus avec Taiwan – mais pas avec M. Tchiang Ching-kuo personnellement, – par l'intermédiaire de connaissances à Hongkong, au Japon ou aux Etats-Unis. Les dirigeants nationalistes tels qu'ils les décrivent sont des gens honorables, et ils s'abstiennent de répondre aux questions sur la corruption du plus célèbre d'entre eux.

« Historiquement, les deux Tchiang ont fait beaucoup de choses contraires aux intérêts du peuple chinois, dit le maire du bourg. *Mais si M. Tchiang Ching-kuo pouvait réaliser une troisième coopération avec le PC chinois, afin d'aider à la noble cause de la réunification du pays, alors, quand nous écrirons l'histoire de la famille, nous y consacrerons un chapitre positif. »* Cet appel du pied termine l'exercice de relations publiques destiné plus à l'opinion de Taiwan qu'au journaliste occidental. Il faut, par tous les moyens, la sensibiliser à la politique de réunification « pacifique » préconisée par Pékin au nom du principe de *« un pays, deux systèmes »*. Certes, depuis 1949, Taipeh fait la sourde oreille, mais Pékin ne désespère pas de convaincre sinon M. Tchiang Ching-kuo, qui est âgé de soixante-seize ans, du moins ses successeurs. Ce n'est pas uniquement pour apprécier la beauté du site que le secrétaire général du PCC, M. Hu Yao-bang, a visité, en personne, le village natal de la famille Tchiang.

Par tous les moyens, la République populaire s'efforce de renouer des liens avec l'île voisine, seule partie du territoire national qui lui échappe encore. Les Taiwanais et les Chinois d'outre-mer, favorables aux nationalistes, sont encouragés à visiter le continent, dans la plus grande discrétion pour leur éviter des ennuis au retour. Les liaisons téléphoniques ont repris, les *échanges économiques se poursuivent*, indirectement via Hongkong, mais aussi directement par le truchement de « pêcheurs » taiwanais faisant « escale » dans un port chinois (1). Des positions publiques – mais sans grand pouvoir, – sont accordées aux transfuges, certains d'entre eux ont fait partie de ceux qui ont émis un vote négatif lors de la dernière session du Parlement.

Tant que le principe d'une seule Chine – principe partagé, paradoxalement, par les communistes et les nationalistes, – n'est pas remis en cause, Pékin est prêt à toutes les concessions de forme pour attirer l'île qui lui échappe. S'il cédait aux sirènes du « patriotisme », M. Tchiang Ching-kuo obtiendrait une quasi-totale autonomie, y compris dans le domaine militaire, promet M. Deng Xiao-ping. Il deviendrait ainsi une sorte de vice-roi, comme sous l'Empire. Mais, pour le moment, Taipeh continue de préférer son indépendance, fondée sur le rêve bien usé d'une reconquête.

PATRICE DE BEER.

(1) Ces échanges ont porté sur 839 millions de dollars en 1985, soit 279 % de plus qu'en 1984, en dépit de l'interdiction faite par Taipeh à ses ressortissants de commercer directement avec Pékin. Depuis deux ans, on commence à trouver des produits taiwanais dans les magasins chinois.

AFGHANISTAN

La question du retrait soviétique au cœur des pourparlers de Genève

Genève (AFP). – Dès l'ouverture officielle du huitième round de négociations entre l'Afghanistan et le Pakistan, le jeudi 31 juillet au Palais des Nations unies, les discussions pour tenter de trouver une solution à la question afghane sont entrées dans le vif du sujet, abordant le problème du calendrier du retrait des troupes soviétiques.

L'initiative de M. Gorbatchev de retirer six *régiments soviétiques avant la fin de l'année pourrait favoriser* une relance des négociations, dont le septième round s'était enlisé sur ce même sujet, en mai dernier.

Le retrait total de l'armée soviétique d'Afghanistan demeure cependant le principal point de désaccord entre Pakistanais et Afghans, Islamabad ne voulant pas entendre parler d'un plan de *départ étalé sur quatre ans, suggéré par Kaboul.*

TRIBUNE INTERNATIONALE

L'initiative de Moscou n'arrêtera pas l'essor diplomatique de la résistance

par Homayoun Tandar
représentant du Jamiat Islami Afghanistan en France.

LE Kremlin rapatrie six régiments basés en Afghanistan. Constatons d'abord que cette décision est sans portée militaire. Une ponction de six mille hommes sur un contingent d'occupation qui en compte cent cinquante mille est à l'évidence dérisoire. Il s'agit de tout sauf d'un désengagement. En réalité, les Soviétiques maquillent ainsi une évolution diamétralement opposée. Ils remplacent, en effet, progressivement les appelés par des soldats de métier capables de mener des opérations de commando. Car c'est le seul moyen pour eux de contester à la résistance le contrôle de la quasi-totalité du territoire. Loin de réduire son implication militaire en Afghanistan, l'URSS accroît chaque jour sa pression et le monde peut difficilement s'y laisser tromper.

Mais M. Gorbatchev tient à donner à cet événement minime une signification politique et c'est dans ce contexte qu'il convient d'examiner la nouvelle. Les négociations sur le prétendu retrait des troupes soviétiques ont repris à Genève juste avant que l'assemblée générale des Nations unies débatte de la question afghane. L'URSS est, dans ces conditions, bien obligée d'occuper le terrain politique.

Ces négociations vont entrer dans leur septième phase « prolongée ». Cette seule dénomination suffit à traduire l'absence de résultats concrets. La situation est totalement bloquée. L'URSS exige comme préalable à toute négociation sur le fond la reconnaissance par le Pakistan du régime fantoche de Kaboul. Or le Pakistan réaffirme à chaque occasion que cette exigence est aussi absurde qu'inacceptable, qu'elle démontre l'absence de la part des Soviétiques de toute volonté de procéder à un véritable règlement politique du conflit.

Jusqu'ici, les Soviétiques se préoccupaient surtout de la poursuite de ces négociations sans issue. Ils pensaient ainsi donner progressivement une certaine crédibilité au régime de Kaboul et limiter les effets de la réprobation qu'ils ont soulevée en envahissant l'Afghanistan. Mais leur immobilisme diplomatique contraste maintenant dangereusement pour eux avec la progression politique continue de la résistance.

En sept ans, l'URSS n'a pas réussi à donner la moindre assise au régime de Kaboul, qui n'exerce pratiquement aucune fonction normalement dévolue à un Etat. En revanche, tous les partis représentatifs de la résistance ont constitué en mars 1985 une alliance devenue la seule expression politique légitime du peuple afghan. Fort de cette union, qui prend chaque jour plus de consistance sur le terrain, le professeur Rabbani a pu entreprendre en juin dernier, en tant que porte-parole de l'alliance, un voyage à Washington, Paris et Riyad. Le succès qu'il a rencontré dans chacune de ces capitales comme de nombreuses autres marques de soutien (on pense notamment au vote récent du Parlement européen et aux prises de position du gouvernement français) montrent que le décollage diplomatique de la résistance a atteint un point de non-retour.

Les Soviétiques sont pris à leur propre piège. Ils se prétendent prêts à négocier. Ils cherchent depuis l'avènement de M. Gorbatchev à changer leur image. Ils sont donc condamnés à trouver une issue politique en Afghanistan. M. Gorbatchev a été mal informé par sa lourde machine administrative. En attirant l'attention sur ce minuscule retrait de troupes, il a probablement fait le geste du perdant, de celui qui dévoile son jeu et révèle sa faiblesse. Le terrain diplomatique est désormais miné pour l'URSS. M. Gorbatchev a eu tort de l'aborder précipitamment ; il y rencontrera la résistance comme interlocuteur obligé.

Amériques

Washington met son veto à une résolution sur le Nicaragua

NEW-YORK
(Nations unies)
de notre correspondant

Le Conseil de sécurité a achevé le jeudi 31 juillet l'examen du dossier présenté par le président du Nicaragua, qui exigeait que le Conseil oblige les Etats-Unis à appliquer le jugement rendu le 27 juin par la Cour internationale de justice de La Haye (*le Monde* du 1er août). Les Etats-Unis ont mis leur veto à la *résolution présentée par cinq Etats* non alignés, alors que la France, la Grande-Bretagne et la Thaïlande se sont abstenues.

Le seul véritables succès pour le Nicaragua est l'appui sans réserve du mouvement des non-alignés. Exprimé par l'Inde au nom du bureau qui s'était réuni au début de la semaine à New-York, il annonce sans doute une reprise du thème par le sommet du mouvement, fin août, à Harare.

Quant aux pays latino-américains, leur silence a été total : aucun d'entre eux, mis à part le Honduras et le Salvador, directement mis en cause, et, symboliquement, le Venezuela, n'est venu témoigner.

Ch. L.



JAPON

L'interprétation de l'histoire suscite une nouvelle polémique

Tokyo *(AFP)*. – Le premier ministre japonais, M. Yasuhiro Nakasone, a regretté le mardi 29 juillet que des remarques de son ministre de l'éducation sur le comportement du Japon pendant la deuxième guerre mondiale aient provoqué, une nouvelle fois, des protestations en Corée du Sud et en Chine.

Le ministre de l'éducation M. Masayuki Fujio, cité par la presse japonaise, avait déclaré la semaine dernière que *« ces types qui se plaignent des manuels d'histoire au Japon feraient bien de regarder chez eux s'ils n'ont pas commis des actions similaires dans l'histoire »*.

M. Fujio, un ultra-conservateur, réagissait aux critiques soulevées en juin en Corée et en Chine par la publication de nouveaux manuels scolaires japonais minimisant les atrocités et les responsabilités du Japon pendant la guerre. Les manuels, d'abord approuvés par le ministère de l'éducation, avaient été ensuite révisés à la demande de M. Nakasone pour prendre en compte les critiques des voisins du Japon, extrêmement vigilants sur cette question.

« Il serait regrettable » que les propos prêtés à M. Fujio entraînent *« une incompréhension et un mécontentement supplémentaires »* à l'étranger, a dit M. Nakasone dans une interview télévisée. Le secrétaire général du gouvernement, M. Gotoda, a déclaré par ailleurs que, dans ce contexte, le premier ministre pourrait ne pas se rendre cette année en pèlerinage officiel au sanctuaire Yasukuni à Tokyo où sont vénérés les soldats de l'armée impériale, dont quatorze *« criminels de guerre »*.

Le gouvernement de Séoul a *décidé lundi de demander* une explication officielle à Tokyo, et des critiques ont été exprimées en Chine. M. Nakasone a chargé le ministère des affaires étrangères d'expliquer la position du Japon. Selon le premier ministre, M. Fujio regrette que ses propos aient été *mal interprétés*. M. Nakasone a assuré qu'ils ne visaient aucun pays en particulier.

Le secrétaire général du gouvernement a affirmé que M. Nakasone *« prendrait dûment en considération le sentiment national des pays concernés »* avant de décider s'il effectuerait un pèlerinage au Yasukuni le 15 août, jour anniversaire de la fin de la guerre.

M. Nakasone avait lui-même laissé entendre, la semaine dernière, *qu'il ne renouvellerait pas* une visite qui avait entraîné l'an dernier une véritable crise dans les relations du Japon avec Pékin et Séoul.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.
Capital social :
620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.
Administrateur général :
Bernard Wouts.
Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.
Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde
PUBLICITE
S A
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

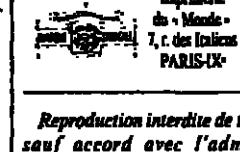
ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse *définitifs* ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IX[e]

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 465 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0.400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $.

Europe

ITALIE : la fin de la crise gouvernementale

M. Bettino Craxi accepte de former un gouvernement à durée déterminée

M. Bettino Craxi devrait, ce mercredi 1er août, rencontrer le président de la République, M. Francesco Cossiga, afin de *« lever la réserve »* dont il avait, le 20 juillet, accompagné son acceptation de tenter de former un nouveau gouvernement. Cette formule consacrée signifie que le dirigeant socialiste estime avoir désormais surmonté tous les obstacles, dont le dernier a été la mise au point, avec les secrétaires des quatre autres partis de la coalition, de la liste des ministres. Une demi-douzaine de nouvelles personnalités (sur un total de trente) devraient faire leur apparition dans le deuxième gouvernement de M. Craxi. Le Parlement devrait approuver avant le 9 août le programme de la nouvelle équipe et l'accord politique auquel sont parvenus les représentants de cinq partis de la coalition : un démocrate-chrétien devrait entrer au palais Chigi en mars prochain et devenir président du conseil jusqu'au terme de la législature, au printemps 1988.

1 056 jours déjà...

ROME
de notre correspondant

Le premier gouvernement dirigé par un socialiste en Italie a été une expérience pleine de paradoxes. Arrivé au pouvoir le 4 août 1983 avec une «espérance de vie» très brève, le secrétaire du PS a déjà dirigé le plus long gouvernement de l'Italie républicaine : mille cinquante-six jours exactement, près de trois ans, contre une moyenne de moins d'un an à ses prédécesseurs.

Si les Italiens saluent cette longévité (les sondages en font foi), ce n'est certes pas par goût du record: c'est plutôt parce qu'ils sont de plus en plus convaincus que la traditionnelle «valse des gouvernements» ne répond plus aux exigences de l'époque. Aux grands industriels comme à l'homme de la rue, la stabilité du gouvernement Craxi a plu — par-delà les différences d'appréciation sur son action.

Autre paradoxe: cet homme qui a su donner une impression d'énergie aura finalement peu agi. Ce socialiste a su se laisser porter par la vague de la reprise économique qui a commencé précisément en cet été 1983 où il est arrivé au palais Chigi. C'était simplement de la chance : encore fallait-il ne pas la gâcher par des interventions bien intentionnées mais dogmatiques. M. Craxi a laissé jouer les « forces du marché ». Cela lui a valu de présider à plus de deux années d'un véritable boom industriel, dont l'image de l'Italie est sortie grandie. Le symbole de ce « capitalisme populaire » auquel il aura attaché son nom aura été la véritable frénésie de la Bourse de Milan assaillie par des petits porteurs peu après son arrivée au pouvoir.

Au fil du temps cependant, le gouvernement de M. Craxi avait fini par s'installer dans un quasi-immobilisme : quatre mois ont été nécessaires pour voter (fin février) le budget 1986 ; puis la « saison des congrès » des partis politiques a gelé le travail gouvernemental, la préparation des élections régionales siciliennes fournissant le dernier prétexte à ne plus rien faire avant la crise. Les journaux ont eu dès lors beau jeu de faire le compte des projets bloqués au Parlement, de la réforme du système des pensions à celle des lycées, en passant par celle de la radio-télévision.

Quelles sont les réussites de M. Craxi — et de son équipe — où figuraient sur trente ministres, six socialistes contre, par exemple, seize démocrates-chrétiens (1) ?

Le défi aux communistes

M. Craxi, tout d'abord, a « tenu le cap » dans la lutte contre l'inflation. Celle-ci était de 16 % à la mi-1982, elle est aujourd'hui de 6 %. L'un des temps forts de ce combat a représenté le moment de la plus vive tension politique pour M. Craxi. En février 1984, il avait décidé de limiter le jeu automatique de l'échelle mobile des salaires, facteur important d'inflation. Le Parti communiste et le syndicat majoritaire, la CGIL, entrèrent en guerre contre le décret. Le 24 mars 1984, une manifestation monstre avait lieu dans les rues de Rome, durant laquelle le dirigeant socialiste fut conspué et pendu en effigie. Mais il ne céda pas. Le PC tenta alors de s'opposer au projet en suscitant un référendum. Il le perdit le 9 juin 1985. L'épisode marqua un tournant dans la vie publique italienne : un socialiste perdant tout complexe avait défié les communistes sur un terrain où, en raison de leur poids (un tiers du corps électoral), ils se voyaient reconnaître un véritable droit de veto : celui des relations du travail.

La principale réussite sociale du gouvernement Craxi est due à un ministre républicain, M. Visendini. Chargé des finances, celui-ci est en effet parvenu à limiter quelque peu l'extravagante évasion fiscale des commerçants et à réduire légèrement l'énorme pression fiscale pesant sur les salariés.

Sur le terrain économique, M. Craxi peut en revanche se voir reprocher un grave insuccès : son incapacité à profiter de la bonne conjoncture pour réduire de façon substantielle l'imposant déficit des finances publiques qui menace à tout moment d'étouffer la reprise.



M. Craxi avait mis en avant un programme de réforme de l'Etat qu'il estimait sans doute moins traumatisant qu'une réforme de la société. De ce point de vue, son échec est presque complet. Il n'est pas parvenu à mener à son terme une loi accroissant sensiblement les pouvoirs du président du conseil (aujourd'hui simple *primus inter pares*) qui était au cœur du projet socialiste de « grande réforme » des institutions.

Puis M. Craxi a contribué à saper le crédit d'une des institutions essentielles de l'Etat : la justice, en n'hésitant pas à contester violemment des sentences lorsqu'elles mettaient en cause ses amis socialistes. Le président du conseil se trouvait il est vrai sur ce terrain en harmonie avec la classe politique, pour qui la magistrature aurait dû savoir rentrer dans le rang après s'être portée aux avant-postes dans la lutte contre le terrorisme des « années de plomb ». En revanche, le gouvernement Craxi aura jeté ses efforts dans la lutte contre la grande « criminalité organisée » — ce dont témoigne l'appui donné à la justice pour l'organisation du « maxi-procès » de Palerme contre la Mafia.

Dans le domaine international enfin, M. Craxi est le premier chef de gouvernement ouest-européen à avoir fait installer sur son territoire (à Comiso, en Sicile) les euromissiles américains de l'OTAN. Washington sait gré au dirigeant socialiste de cette coopération, à l'heure où la RFA était encore hésitante. Le refus de Rome de retenir le Palestinien Aboul Abbas, organisateur du détournement de l'*Achille-Lauro* «livré» aux autorités italiennes par les Etats-Unis avait certes provoqué une tension entre les deux capitales. M. Craxi, a su rapidement resserrer les liens distendus. Il a été, paradoxalement, aidé en cela par le ministre des affaires étrangères, M. Andreotti : celui-ci, par des déclarations et des attitudes peu conformes à celles du président Reagan sur la question du Proche-Orient a en quelque sorte concentré sur lui la foudre.

M. Craxi a eu une dernière réussite diplomatique lors du sommet de Tokyo début mai, puisque le groupe des cinq pays industrialisés à monnaie forte a décidé d'accepter, l'Italie en son sein. Satisfaction d'amour-propre plus que de substance peut-être ; mais le pays, à qui le chef socialiste a constamment cherché à insuffler à nouveau une certaine fierté nationale, lui en a évidemment su gré.

JEAN-PIERRE CLERC.

(1) Il y avait aussi trois républicains, trois sociaux-démocrates et deux libéraux.

POLOGNE

M. Bogdan Lis, un des principaux dirigeants de Solidarité, a été libéré par anticipation

Varsovie *(AFP)*. — M. Bogdan Lis, l'un des principaux responsables de Solidarité, et cosignataire des accords de Gdansk, en août 1980, a été remis en liberté, le jeudi 31 juillet, à la faveur de l'amnistie accordée récemment à l'occasion de la fête nationale polonaise (*le Monde* du 19 juillet). Cette amnistie, partielle et conditionnelle, a déjà permis la libération de vingt-deux prisonniers politiques, du moins selon les informations données lundi par la télévision de Varsovie.

M. Lis avait été condamné en appel, en février dernier, à deux ans de prison, en compagnie d'un autre ancien dirigeant du mouvement syndical aujourd'hui dissous, M. Wladyslaw Frasyniuk, et de l'historien Adam Michnik. Tous trois avaient été accusés d'appartenir à la direction clandestine de Solidarité.

C'est M. Bogdan Lis qui a lui-même annoncé son élargissement, par une communication téléphonique à l'AFP. Il a précisé, à cette occasion, qu'il n'avait signé aucune déclaration qui l'aurait engagé à abandonner la lutte en faveur du pluralisme syndical et des droits de l'homme. *« Les autorités savaient parfaitement*, a-t-il déclaré, *que j'étais déterminé à purger la totalité de ma peine plutôt que de me soumettre à un tel marchandage. »*

M. Lis estime que les autres dirigeants syndicaux et de l'opposition démocratique, tels que MM. Michnik, Frasyniuk, Jedynak, Zbigniew Bujak, l'ancien chef de la clandestinit, Czeslaw Bielecki, *« pourraient recouvrer la liberté eux-aussi »*. *« Mais*, a-t-il fait remarquer, *je ne sais rien de précis à ce propos, car j'ai sans cesse été isolé et n'ai pas eu l'occasion de parler avec Adam Michnik »*, détenu dans le même pénitencier.

⁂

[Né le 10 novembre 1952, M. Bogdan Lis est ouvrier mécanicien à Gdansk et membre du POUP (parti communiste polonais) jusqu'à son exclusion en octobre 1981. Il fait ses classes de militant en organisant les grèves à l'usine Elmor de Gdansk pendant l'été 1980. Vice-président du comité de grève inter-entreprises (MKS), aux côtés de M. Walesa, il signe les accords de Gdansk. Devenu l'adjoint de ce dernier pendant la période légale de Solidarité, il entre dans la clandestinité en décembre 1981, après l'instauration de l'état de siège, et devient le numéro deux de la TKK (direction clandestine du syndicat dissous).

Arrêté en juin 1984, accusé de *« haute trahison »*, crime passible de la peine de mort, M. Lis est libéré en décembre 1984. Il reprend ses activités militantes clandestines, puis est de nouveau arrêté le 13 février 1985, et condamné, en juin, à deux ans et demi de prison par le tribunal de Gdansk. Il dévait voir sa peine réduite de six mois en appel par la Cour suprême, en février dernier.]

A TRAVERS LE MONDE

Colombie

Assassinat d'un magistrat de la Cour suprême

Bogota (*AFP*). — Un magistrat de la Cour suprême de justice de Colombie, M. Hemando Baquero Borda, a été tué par balles, le jeudi 31 juillet, au nord de Bogota. Lors de l'attentat — non revendiqué, — un chauffeur et un passant ont également trouvé la mort. Trois hommes armés avaient attendu le magistrat pendant plus d'une heure à côté de son domicile, selon des témoins, et ont mitraillé M. Baquero Borda alors qu'il sortait de sa voiture, blessant son épouse ainsi que ses deux gardes du corps. Les assassins ont ensuite profité de la circulation intense pour disparaître en motocyclette, a précisé la police.

M. Baquero Borda avait survécu à la prise du palais de justice de Bogota les 6 et 7 novembre derniers par les guérilleros du M-19. Il a été assassiné à quelques mètres de l'endroit où avait été tué, le 30 avril 1983, le ministre de la justice, M. Rodrigo Lara. A la suite de cet attentat, la Cour suprême a annoncé la suspension des affaires judiciaires en cours, jusqu'à ce que le gouvernement adopte des mesures garantissant la vie des magistrats. L'Association nationale des travailleurs de la justice a, pour sa part, appelé à une manifestation dans le centre de Bogota. M. Baquero Borda est le treizième magistrat tué en moins d'un an dans la capitale colombienne.

Haïti

Le PC sera autorisé

Port-au-Prince. — Le Conseil national de gouvernement (CNG) a rendu public, le 24 juillet, un avant-projet de décret sur le fonctionnement des partis politiques à Haïti, qui, pour la première fois depuis plus de cinquante ans, n'est pas discriminatoire envers le Parti communiste.

Cet avant-projet, adressé pour consultation aux principaux chefs des partis politiques du pays, prévoit les conditions légales de création d'un parti : vingt membres fondateurs et un nombre minimal de deux mille adhérents répartis sur l'ensemble du territoire. Pendant toute campagne électorale, ils bénéficieront de deux heures d'antenne à la radio et à la télévision d'Etat ainsi que d'une exemption d'impôts et de taxes sur leurs biens, le projet limitant à 1 000 dollars le montant maximal de tout don à un parti. — *(AFP.)*

Tchad

Le président Habré hostile à la médiation de l'OUA

N'Djamena. — Le président tchadien, M. Hissène Habré, a protesté, le jeudi 31 juillet, contre la reconduction du mandat de médiation dans le conflit tchadien confié par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) au président du Congo, M. Sassou Nguesso, nouveau président en exercice de l'organisation panafricaine. *« Nous ne permettrons ni à l'OUA, ni à quelque chef d'Etat que ce soit, de s'ingérer dans nos affaires intérieures »*, a-t-il déclaré, ajoutant : *« A un moment donné, nous avons estimé nécessaire le concours de l'OUA et nous savons la suite. Nous en avons tiré les leçons. Aujourd'hui, nous estimons que c'est à nous de régler ce problème, sans exclure naturellement le concours que nous serons amenés à demander à tel ou tel chef d'Etat africain, car nous savons que ce concours est parfois précieux. Sur ce plan, notre position est catégorique et nous entendons désormais traiter nos problèmes nous-mêmes. »* Le 7 juin dernier, M. Habré avait affirmé : *« Il n'y a d'autres solutions que la solution militaire. »* — (*AFP.*).

Togo

Cinq ans de prison pour « outrage envers le chef de l'Etat »

Le tribunal correctionnel de Lomé a prononcé des peines de cinq ans de prison ferme, le mercredi 30 juillet, contre les trois personnes — MM. Ati Randolph, Yema Gu-Konu et Mme Ablan Randolph — qui étaient poursuivies pour *« outrage et injures envers le chef de l'Etat »*, le président Eyadema. Celui-ci a cependant accordé une mesure de grâce pour Mme Randolph, *« afin de permettre à une mère de retrouver ses enfants »*. Les trois accusés étaient poursuivis pour avoir distribué des tracts hostiles au chef de l'Etat. Trois autres inculpés — MM. Kodjo Lossou, Lokou Assigbe et Koffi Tossou, — en fuite, ont été condamnés à la même peine par contumace. — (*Reuter.*)

AUTRICHE : un nouveau document accuse M. Waldheim

Un officier ordonné et discret...

Le Congrès juif mondial, le principal accusateur de M. Kurt Waldheim, a révélé, jeudi 31 juillet, un nouveau document relatif aux fonctions que celui-ci occupait à l'état-major du «groupe d'armée» de la Wehrmacht entre 1942 et 1944 (1). Il s'agit d'une lettre datée du 15 février 1944 précisant les tâches du lieutenant Waldheim, lui confiant notamment la responsabilité des documents secrets conservés dans le coffre-fort de l'état-major. Parmi ceux-ci se trouvaient les comptes rendus d'interrogatoires de prisonniers, et le «journal de bord du groupe d'armée».

Que prouve cette pièce découverte tout récemment dans les archives américaines par les chercheurs du Congrès juif mondial ? Tout d'abord que l'actuel président de la République autrichienne exerçait bien ses activités sous la référence O3, c'est-à-dire officier d'ordonnance numéro 3, sous l'autorité directe de l'officier supérieur d'état-major responsable de l'Abwehr (sécurité militaire). A ce titre il était « habilité secret », et pouvait avoir connaissance de tous les documents classés comme tels par le haut commandement. On ne connaîtra jamais l'ensemble des pièces qui sont passées par les mains du lieutenant Waldheim, la plupart d'entre elles ayant été détruites. Les seules ayant échappé à l'élimination ont d'ailleurs déjà été publiées à mesure que se développait « l'affaire ».

Reste l'interprétation du « degré de culpabilité » que l'on peut lui attribuer en raison des fonctions occupées. Si pour un historien comme le Britannique Gerald Fleming, auteur de *Hitler et la solution finale*, on ne confiait ces tâches qu'à *« l'officier des services secrets auquel on faisait la plus grande confiance »*, d'autres spécialistes, comme David Kahn, auteur de l'ouvrage *les Espions d'Hitler* est plus nuancé. Il estime en effet que le rôle de l'officier d'ordonnance numéro 3 a beaucoup varié selon les corps d'armée et l'évolution de la guerre. M. Waldheim a toujours fait valoir en sa faveur l'hypothèse qui lui est la plus favorable : *« Je n'étais qu'un petit bureaucrate de l'armée. »* Il apparaît aujourd'hui que ses supérieurs avaient en tout cas de lui une très bonne opinion, du moins concernant son sens de l'ordre et sa discrétion.

LUC ROSENZWEIG.

(1) Le document, présenté comme une « révélation exclusive » par *le Matin* de ce vendredi 1er août, a été publié en mars dernier par le magazine autrichien *Profil* et signalé dans sa traduction intégrale aux lecteurs du *Monde* le 2 avril.

URSS : dans un discours à Khabarovsk

M. Gorbatchev relance la réforme de la société

(Suite de la première page.)

M. Gorbatchev a poursuivi son discours en critiquant le *« manque de critique et de transparence »* perceptible dans divers domaines et de fustiger ceux qui, restant *« inertes et indifférents »* devant les changements en cours, *« sont plus actifs et plus efficaces pour eux-mêmes »* que pour la société. *« Ceux-là doivent céder la place à de nouveaux cadres »*, a averti M. Gorbatchev.

Cela dit, le secrétaire général a tenu également à lancer une mise en garde à ceux qui, *« dans le monde capitaliste, s'attendent que l'URSS s'écarte du socialisme ». « Ces espoirs sont vains »*, a-t-il dit, car *« ce n'est pas au-delà du monde socialiste, mais dans le cadre de notre système qu'il faut chercher des réponses aux questions posées »*.

De fait, c'est toujours du côté des mesures administratives et d'autorité que se tourne la nouvelle direction, comme l'ont montré un ensemble de décrets publiés en mai pour contrôler les *« revenus ne provenant pas du travail »*. Malgré les timides allusions faites au dernier congrès du parti en faveur d'un renforcement du secteur privé, de nouveaux contrôles et sanctions sont venus frapper les vendeurs de produits alimentaires sur le marché kolkhozien, ceux qui exercent des activités d'artisanat et de services non autorisées, divers intermédiaires et spéculateurs.

De son côté, M. Eltsine, premier secrétaire du parti à Moscou, qui avait laissé prévoir en avril une sévère reprise en main (*le Monde* du 16 juillet), a annoncé dans un nouveau discours prononcé le 19 juillet une série de mesures destinées à réduire la surpopulation de la capitale. Cent vingt-huit usines seront transférées hors de celle-ci, et le personnel des instituts scientifiques sera réduit de 40 000 personnes, soit de 7 %.

C'est toujours dans le cadre des mesures administratives que se situent les changements des prix de détail annoncés jeudi. A partir de ce vendredi, les prix de la vodka et des spiritueux augmentent de 20 à 25 %, cette mesure allant de pair avec une nouvelle réduction des quantités produites et des points de distribution. En revanche, les prix de certains biens de consommation sont réduits, notamment (pour la deuxième fois depuis deux ans) ceux des vêtements pour enfants, de certaines catégories de chaussures, des motos, montres et appareils photo. Selon M. Glouchkov, président du comité d'Etat aux prix, les manques à gagner provoqués par ces baisses seront compensés par les nouvelles rentrées dues à la hausse des alcools.

M.T.

DIPLOMATIE

● **M. Mitterrand en Andorre.** — La visite que le président de la République doit rendre à Andorre, dont il est le coprince (*le Monde* du 16 juillet), aura lieu le 26 septembre prochain. M. Mitterrand visitera à cette occasion chacune des sept paroisses, et prononcera un discours à la Maison des vallées. — *(AFP.)*

● ***Pourparlers ajournés au mois de septembre à Genève.*** — Les pourparlers américano-soviétiques sur les essais nucléaires, qui avaient été rouverts le 25 juillet à Genève, ont été ajournés au mois de septembre, ont indiqué les délégations des deux pays dans une déclaration commune, le jeudi 31 juillet. Cette déclaration précise que les premières séances ont permis des *« discussions intensives »* et un *« échange de vues détaillé »*. — *(Reuter.)*

هكذا من الأصل

Les modalités des opérations de privatisation sont définitivement adoptées

M. Balladur : « L'équilibre réalisé devrait interdire toute inquiétude »

Soixante-dix minutes à l'Assemblée nationale, une demi-heure au Sénat : il aura fallu peu de temps aux députés et aux sénateurs pour voter, à deux heures d'intervalle, le jeudi 31 juillet, dans l'après-midi, en des termes identiques, le projet de loi relatif aux modalités d'application des privatisations.

Voilà donc ce texte définitivement adopté après avoir fait couler tant d'encre et de salive depuis le 14 juillet, jour où le refus de M. Mitterrand de signer une ordonnance consacrée au même sujet l'avait propulsé au-devant de la scène, dès lors que la solution ne pouvait plus passer que par la voie parlementaire.

A l'Assemblée comme au Sénat, la majorité n'a pas manqué de souligner qu'elle mettait fin, en votant le texte révisé par la commission mixte paritaire, le matin même, à ce que M. **Robert-André Vivien** (RPR), rapporteur de la commission mixte paritaire à l'Assemblée, a appelé... *« l'opposition du président de la République »*. *« Je ne soulignerai pas*, a ajouté M. Vivien, *l'incohérence qu'il y a à faire au gouvernement un procès d'intention sur ce point de la part de ceux qui, entre 1982 et 1985, ont opéré plus de soixante-dix cessions illégales d'entreprises du secteur public à des groupes étrangers. Je ne rappellerai pas non plus la contradiction entre le refus de toute participation étrangère et la prétention simultanée de promouvoir la construction européenne. »*

Voilà donc enfin la loi, *« et bonne loi »*, a commenté un peu plus tard M. **Georges Tranchant** (RPR, Hauts-de-Seine), *« avec dix-sept jours de retard dont nous aurions pu nous passer »*, l'essentiel étant pour lui que l'on en soit à *« l'épilogue de ce 14 juillet un peu particulier qui a retardé l'application de ce qu'avait voulu la majorité du 16 mars »*.

« Les incidents que l'on sait » (M. **Michel d'Ornano**, (UDF, Calvados), étant clos, le gouvernement ayant accepté les modifications apportées au texte par la commission mixte paritaire, il ne restait plus qu'à conclure.

Dans l'enceinte du Palais-Bourbon puis du Palais du Luxembourg, M. **Edouard Balladur**, ministre d'Etat chargé de l'économie, des finances et de la privatisation, s'est félicité de l'action de la commission mixte paritaire. Les retouches apportées au texte *« le rapprochent encore de l'esprit initial de la loi d'habilitation, notamment que le développement de l'actionnariat populaire, auquel le gouvernement tient tout particulièrement* (a-t-il souligné. *Il s'agit d'une grande ambition sociale. Ne manquons pas cette chance ! »*

» La commission mixte a aussi contribué à redéfinir les contours de la nécessaire conciliation entre la défense de nos intérêts nationaux, à laquelle nous sommes tous attachés, et la présence de la France sur nos marchés internationaux, ainsi que son appartenance à la CEE », a ajouté M. Balladur.

Nul doute pour lui : *« L'équilibre ainsi réalisé interdit, ou devrait interdire, toute inquiétude. Qui peut imaginer que nous ne soyons pas sourcilleux sur le chapitre de l'indépendance nationale ? Nous ne sommes pas moins désireux de développer la construction européenne entreprise depuis 1958. »* Indépendance nationale sauvegardée, fidélité aux réalités européennes (1), nouvelle expression de la philosophie de la participation et volonté de développer l'actionnariat (M. d'Ornano a parlé du *« retard »* de la France dans ce domaine) : la majorité ne pouvait que se décerner à elle-même un satisfecit au terme de cette énumération déroulée par elle-même.

Le PS : « L'ère des trusts commence »

Son de cloche différent chez les socialistes. *« Entre une certaine vision « pompidolienne » du rôle de l'Etat (...) et le libéralisme débridé (...) ou archaïque et imprudent, c'est le second qui l'a emporté »* faisait observer à la tribune du Palais Bourbon M. **Jean Le Garrec** (PS, Nord).

L'ancien ministre socialiste réitérait la désapprobation des socialistes et affirmait : *« Vous êtes pris dans une contradiction fondamentale : ou bien la privatisation est une priorité économique, mais alors il vous faut aller très vite. Ou bien il ne s'agit pour vous que de trouver le moyen de réduire le déficit budgétaire en vendant l'argenterie de famille pour 14 ou 15 milliards. Mais alors ce n'est plus un projet qui vous anime : il ne s'agit que de comptabilité. Vous ne préparez pas l'avenir, vous ne faites qu'une soustraction. »*

Faut-il redresser les entreprises nationales, comme le réclame la majorité ? C'est fait, assure M. Le Garrec, depuis 1981 et *« ce redressement est notre bien à tous. Prenez garde de ne pas casser sa dynamique ou bien les comptes seront sévères ! Un homme que vous admirez a dit, le 19 mars 1944 :* « L'ère des trusts est finie, celle de l'organisation économique commence. » *« Je crains, moi, que ce soit l'ère de l'organisation économique qui soit finie et celle des trusts qui commence. »*

Amélioré aux yeux de la majorité, le texte a, selon les socialistes, été rendu plus néfaste qu'il ne l'était. M. Le Garrec : *« La façon dont la commission mixte paritaire a travaillé n'a pas été pour alléger nos inquiétudes. Le verrou, déjà illusoire, des 15 % a été porté à 20 %. Les actions spécifiques ne seront valables que cinq ans. »* M. **Marc Bœuf** (Gironde), au Sénat : *« Les dispositions retenues par la commission mixte paritaire ont aggravé les dispositions. (...) J'ai peur même qu'elles ne répondent pas aux considérants du Conseil constitutionnel. »*

Les communistes, bien sûr, sont *« résolument opposés »*. (M. **Paul Mercieca** à l'Assemblée, M. **James Marson** au Sénat) aux privatisations. Mais les jeux sont faits. Le texte est adopté à main levée à l'Assemblée nationale (socialistes et communistes votant contre, le Front national s'abstenant), puis en scrutin public au Sénat par 209 voix contre 99 (groupes communiste et socialiste, plus neuf membres du groupe de la Gauche démocratique).

M. K.

(1) On indiquait vendredi matin 1er août à Bruxelles que la Commission européenne, qui avait fait état dans un premier temps de sa préoccupation, est satisfaite d'observer que les parlementaires français ont modifié le texte de la loi de privatisation. Mais la Commission, qui n'a pas encore examiné le texte nouveau, réserve son opinion officielle.

Les mains vides

Le chef de l'Etat avait choisi le 14 Juillet, jour propice aux feux d'artifice, pour annoncer qu'il ne signerait pas l'ordonnance sur les privatisations. Dix-sept jours plus tard, la loi sur les privatisations qu'il va *devoir promulguer est votée*. On ne peut manquer de se demander si la fusée présidentielle s'est elle aussi évanouie après avoir vécu le temps de quelques *« péripéties »*, pour parler comme M. d'Ornano.

Entre la revue et la garden-party, le président de la République avait fait savoir à l'ensemble des Français qu'il *« retenait »* les *« objections »*, en tout cas les *« demandes de précisions »*, bref les *« arguments »* du Conseil constitutionnel. *Quid* de l'évaluation des entreprises à privatiser ? *Quid* de la sauvegarde de l'indépendance nationale au fil de ces privatisations ?

M. Mitterrand n'ayant pas les *« assurances »* qu'il lui fallait, il ne pouvait signer : *« C'est, pour moi, un cas de conscience ; et pour moi, ma conscience, la conscience que j'ai de l'intérêt national, passe avant toute autre considération. »*

Aujourd'hui, il *doit* signer et rien de fondamental n'a vraiment changé. Ici — majorité — l'on triomphe : le texte de la loi est encore *« plus libéral » (dixit le Figaro)* que l'ordonnance.

Là — opposition socialiste — on s'indigne le plus poliment du monde : la loi est encore pire que l'ordonnance, elle ne répond pas aux exigences du Conseil constitutionnel. Voilà pourquoi les socialistes ne saisissent pas ledit Conseil et prennent date pour... l'avenir.

Contradiction dans les deux camps

Au vrai, la contradiction est présente dans les deux camps. La majorité feint d'avoir surmonté *« la contradiction apparente entre un nationalisme trop politicien et un internationalisme qui aurait pu être apatride »* (M. Robert-André Vivien). Mais elle sait bien que désormais cet internationalisme, apatride ou pas, impose sa loi tôt ou tard. Elle dit avoir trouvé les moyens de rassurer Bruxelles mais on n'en est absolument pas sûr chez M. Balladur. Elle est à l'avance persuadée *d'une « cohérence » que seul l'avenir avérera*, ou pas.

M. Mitterrand n'avait de son côté à lancer sur ce coup-là qu'un bouquet tout de suite final. Ses amis politiques qui ont le sens des réalités (la cohabitation) et ne veulent pas franchir de limites risquées, n'iront pas frapper une seconde fois à la porte du Conseil constitutionnel.

Même ce qui peut paraître l'essentiel, aux yeux du chef de l'Etat, est ambigu. Il ne pouvait rester muet, ni signer d'une plume volontaire l'ordonnance. Il est contraint de signer, à son corps défendant, un texte qui pour avoir subi quelques retouches inspirées par les socialistes, n'est modifié ni dans sa philosophie (personne ne pouvait le rêver un seul instant), ni dans sa solidité face aux éventuels assauts de l'étranger. Il suffirait après tout qu'un libéral échevelé *prenne place dans le fauteuil du très* pompidolien M. Balladur pour que le cours des choses soit profondément changé...

Donc le président signe, malgré *lui. Le Parlement a accompli* la tâche qu'il ne voulait pas endosser *« en conscience »*. Du coup, la photographie déjà passablement nette de ce chef de l'Etat ligoté en vérité par la coexistence jusqu'au terme logique ou jusqu'au grand coupe de poker que serait, à son initiative, une élection présidentielle anticipée, en devient terriblement précise. M. Mitterrand avait brillamment lancé sa fusée *le* 14 Juillet. Le photographe pervers de l'évidence politique l'a fixé pour longtemps — sinon à jamais — les mains vides, rendu à l'obscurité après l'éphémère lueur.

MICHEL KAJMAN.

Les nouvelles dispositions du texte

Par rapport au texte de l'ordonnance récusée par le chef de l'Etat, devenue ensuite un projet de loi adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, mais que le Sénat avait refusé d'examiner en première lecture, la nouvelle mouture du projet de loi relatif aux modalités d'application des privatisations, élaborée dans la matinée du jeudi 31 juillet par une commission mixte paritaire députés-sénateurs, puis adoptée dans l'après-midi par le Parlement, présente les modifications suivantes :

● *Article premier* (modalités de transfert de propriété et de prises de participation). — La commission *mixte paritaire a*, selon les termes de M. Robert-André Vivien (RPR), rapporteur à l'Assemblée nationale de la commission, *« élargi les modalités financières de la privatisation en mentionnant les fusions et les scissions de sociétés »* au nombre de ces modalités.

● *Art. 3* (commission de la privatisation ; évaluation de la valeur des entreprises). — La commission mixte paritaire a ajouté le mandat de membre du directoire d'une société à tous ceux qui étaient déjà incompatibles avec les fonctions de membre de la commission de la privatisation.

Il a aussi *été* précisé que sont écartés les cumuls *« de nature à les* [membres de la commission de la de la privatisation] *rendre dépendants des acquéreurs éventuels »*.

D'autre part, les membres de la commission de la privatisation ne peuvent, *« pendant un délai de cinq ans à compter de la cessation de leurs fonctions, devenir membre d'un conseil d'administration, d'un directoire ou d'un conseil de surveillance d'une entreprise qui s'est portée acquéreur de participations antérieurement détenues par l'Etat, ou d'une de ses filiales* [ajout de la commission mixte paritaire] *ou exercer une activité rétribuée par une telle entreprise »*.

Enfin, *« la commission de la privatisation*, précise désormais l'article 3, *donne son avis sur les procédures de mise sur le marché »*.

● *Art. 4.* — Lorsque le ministre des finances choisit un acquéreur hors marché, il ne peut le faire qu'après avis de la commission de la privatisation.

● *Art. 10.* — (protection des intérêts nationaux). — *« Quel que soit le mode de cession*, indique désormais la loi, *le montant total des titres cédés directement ou indirectement par l'Etat à des personnes physiques ou morales étrangères ou sous contrôle étranger, au sens de l'article 355-1 de la loi nº 66-537 du 24 juillet 1966 (...), ne pourra excéder 20 %* [15 % dans la première version du texte] *du capital de l'entreprise. Cette limite peut être abaissée par arrêté du ministre chargé de l'économie, lorsque la protection des intérêts nationaux l'exige. »*

Autres innovations : *« Un arrêté du ministre chargé de l'économie* [et non plus un décret en Conseil d'Etat, comme prévu initialement] *pris avant la saisine de la commission de la privatisation et publié au* Journal officiel *de la République française, détermine pour chacune des entreprises mentionnées au premièrement de l'article 5 de la loi numéro 86-793 du 2 juillet 1986 (...) si la protection des intérêts nationaux exige ou non qu'une action ordinaire détenue ou acquise* [ce dernier cas n'était pas prévu dans le texte antérieur] *par l'Etat soit transformée en une action spécifique assortie des droits définis au présent article. Dans l'affirmative, ledit arrêté prononce cette transformation. »*

Désormais, *« l'action spécifique permet au ministre chargé de l'économie d'agréer les participations excédant 10 % du capital, détenues par une personne, ou par plusieurs personnes agissant de concert »* [la version initiale abandonnée était : *« Le ministre ne peut agréer des prises de participation ayant pour objet ou pour effet de faire passer l'entreprise sous le contrôle de personnes physiques ou morales étrangères ou sous contrôle étranger ».*]

D'autre part, *« l'action spécifique peut, à tout moment, être définitivement transformée en action ordinaire par arrêté du ministre chargé de l'économie. Elle l'est de plein droit au terme d'un délai de cinq ans »*.

Il avait été primitivement prévu : *« Dès que la protection des intérêts nationaux le permet, il est mis fin aux effets de l'action spécifique par décret en Conseil d'Etat »*.

L'article 10 revu introduit encore une référence jusqu'alors absente au droit communautaire : *« Pour les entreprises visées au présent titre ou leurs filiales, dont l'activité principale relève des articles 55, 56 et 223 du traité instituant la Communauté économique européenne, les participations excédant 5 % prises par les personnes mentionnées au premier alinéa du présent article sont soumises à l'agrément du ministre chargé de l'économie »*.

● *Art. 11* (développement de l'actionnariat participatif). — Les anciens salariés, *« s'ils justifient d'un contrat d'une durée accomplie d'au moins cinq ans avec l'entreprise ou ses filiales »*, bénéficient des dispositions que le texte antérieur réservait aux salariés.

Les demandes des uns et des autres *« doivent être intégralement servies pour chaque opération, à concurrence de 10 % du montant de celle-ci ; chaque demande individuelle ne peut toutefois être servie que dans la limite de cinq fois* [une seule dans le texte antérieur] *le plafond annuel des cotisations de la Sécurité sociale »*.

● *Art. 12.* — L'Etat pourra attribuer gratuitement aux salariés et anciens salariés des sociétés privatisées *« une action pour une achetée »* [et non pas une pour deux, comme le prévoyait d'abord le projet].

● *Art. 13.* — La commission mixte paritaire a ajouté les personnes *« résidentes »* aux personnes physiques de nationalité française, s'agissant des demandes inférieures ou égales à dix titres, (qui seront servies intégralement).

Autre modification : *« Les personnes visées à l'alinéa précédent peuvent bénéficier d'une attribution gratuite qui ne saurait excéder une action pour dix actions acquises directement de l'Etat et conservées au moins dix-huit mois, dans la limite maximum, pour ces dernières, de cinquante titres acquis par personne physique pour une contre-valeur ne dépassant pas 25 000 francs.*

» Les avantages et les modalités propres à chaque opération sont arrêtés par le ministre chargé de l'économie. »

● **M. Wibaux a quitté Nouméa.** — M. Fernand Wibaux, remplacé par M. Jean Montpezat au poste de haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, a quitté Nouméa le vendredi 1er août. Avant son départ, il a notamment déclaré à l'AFP : *« Je reste convaincu que j'ai fait une politique très centriste, très moyenne. Sur un être malade, il y a des moments où les traitements de choc sont nécessaires : c'est ce que M. Pisani a fait ici. Puis viennent les médecines douces : c'est ce que j'ai fait (...). J'ai gardé un comportement d'ambassadeur plus que de préfet (...). Il faut construire des choses durables, ne pas préjuger de l'évolution de la situation, comme on le fait trop souvent à Paris, essayer de convaincre certains que la bonne indépendance n'est pas enlevée dans la précipitation. Il faut dédramatiser, dépassionner le débat, et aussi le relativiser. »*

EN BREF

● **M. Alain Peyrefitte a rencontré les faux époux Turenge.** — *M. Alain Peyrefitte*, député RPR de Seine-et-Marne, ancien ministre, a rencontré les faux époux Turenge au cours d'une récente visite sur les sites d'expérimentation nucléaire de Polynésie française, a-t-on appris, vendredi 1er août à Nouméa. M. Peyrefitte a quitté vendredi la Nouvelle-Calédonie, où il a effectué une visite parlementaire d'information. Il n'a rien révélé des entretiens qu'il avait pu avoir avec le commandant Alain Mafart et le capitaine Dominique Prieur, afin de *« respecter l'engagement de discrétion »* pris par le gouvernement français à cet égard.

● **Mort d'un ancien député.** — M. Prosper Môquet, ancien député communiste de l'Yonne, père de Guy Môquet, jeune résistant fusillé par les nazis en 1941, à l'âge de dix-sept ans, est décédé, le jeudi 31 juillet. Ses obsèques auront lieu lundi après-midi à Bréhal (Manche).

[Né en 1897 à Chanteloup (Manche) dans une famille de cultivateurs, Prosper Môquet fait ses premières armes de militant au syndicat CGT-U des Chemins de fer de l'Etat. Elu député communiste du dix-septième arrondissement de Paris en 1936, il est arrêté avec trente autres parlementaires en 1939, quelques *semaines* après l'interdiction du PCF, et emprisonné tout d'abord au Puy.

L'un de ses fils, Guy, engagé dès 1940 dans la Résistance, est à son tour arrêté, interné à Fresnes et à la Santé, avant d'être transféré au camp de Châteaubriant. Il est fusillé par les nazis le 22 octobre 1941. *« Dix-sept ans et demi, ma vie a été courte. Je n'ai aucun regret, si ce n'est celui de vous quitter »*, écrit-il à sa mère quelques heures avant l'exécution.

Après la Libération, Prosper Môquet est élu membre de l'Assemblée nationale constituante en octobre 1945, puis député de l'Yonne en 1946. Il le restera *jusqu'en 1951*].

● **VENDÉE : M. Ansquer candidat.** — M. Vincent Ansquer a été officiellement désigné candidat du RPR aux prochaines élections sénatoriales en Vendée. Le député gaulliste se présentera sur une liste d'union avec l'UDF, aux côtés de MM. Louis Caiveau (CDS) et Michel Crucis (PR), tous deux sénateurs sortants.

Politique

Le débat sur la presse et l'audiovisuel

Les députés persévèrent dans leur volonté de limiter les concentrations

La commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale a poursuivi, le jeudi 31 juillet, l'examen du projet de loi relatif à la liberté de la communication qui doit être débattu par les députés à partir du lundi 4 août. Un examen que M. Michel Péricard, député RPR des Yvelines et rapporteur du texte, se plaît à qualifier de « *serein et constructif* ». Les députés socialistes reconnaissent eux-mêmes qu'ils ont volontairement limité le nombre de leurs amendements afin que la commission puisse achever l'examen du texte. En effet, si le gouvernement recourt, comme il en a exprimé l'intention, à l'article 49-3 de la Constitution pour hâter la fin des débats, le rapport de la commission restera l'un des rares éléments susceptibles d'éclairer le juge constitutionnel que les socialistes ont bien l'intention de saisir.

Si les députés de la majorité semblent ne pas vouloir relancer le débat sur les points chauds du texte, ils ne se privent pas, cependant, de corriger certaines initiatives des sénateurs. C'est ainsi que la commission a adopté un amendement rétablissant la nomination du PDG de Radio France internationale en conseil des ministres sur proposition de la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL). Les députés de la majorité veulent aussi que la vente des actions de TF1 au personnel et au public n'ait lieu qu'après le rachat de 50 % du capital par un repreneur privé. Un amendement jugé « *inconstitutionnel et immoral* » par les socialistes pour qui on oblige ainsi l'épargne publique à conforter une opération financière privée.

La commission a persévéré dans sa volonté de limiter la concentration. M. Jacques Barrot (UDF), président de la commission, avait lui-même présenté la veille l'amendement visant à limiter les concentrations multimédias sur une idée de M. François d'Aubert (*le Monde* du 1er août). M. Péricard, à son tour, a fait adopter un amendement renforçant la réglementation en matière de télévision. Une même personne ne peut posséder qu'une seule chaîne sur une même zone. Les députés socialistes reconnaissent que « *la majorité fait un effort sous la pression des barristes* » mais jugent que cette réglementation « *est encore une passoire au service des trois H (Hersant, Hachette, Havas)*. Pour eux, le texte n'empêche pas la constitution de réseaux nationaux de stations locales et le cumul de participation au capital de plusieurs chaînes. De même, ils regrettent que l'abus de position dominante entre presse et audiovisuel soit laissé à l'appréciation de la CNCC sans règles précises.

En revanche, la majorité ne veut pas suivre le courant barriste, dans la stricte séparation des chaînes publiques et privées tant au niveau des ressources que du capital. La commission des finances a en effet rejeté deux amendements de M. d'Aubert. L'un exigeait le plafonnement des recettes publicitaires des chaînes publiques à leur niveau actuel. L'autre interdisait la participation d'une société publique au capital d'une chaîne privée.

J.-F. L.

Le nouveau régime électoral de Saint-Pierre-et-Miquelon est définitivement adopté

L'Assemblée nationale a adopté, jeudi 31 juillet, à l'unanimité et définitivement, un projet de loi organique et un projet de loi ordinaire relatifs au régime électoral de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les deux projets, que le Sénat avait déjà adoptés en première lecture, avaient pour objet d'apporter aux dispositions relatives à l'élection des sénateurs les modifications rendues nécessaires par l'adoption du nouveau statut de Saint-Pierre-et-Miquelon.

L'archipel, qui était auparavant un département d'outre-mer, est en effet doté du statut de collectivité territoriale de la République depuis la loi du 11 juin 1985. Les récentes modifications législatives n'ont rien changé pour ce qui concerne le régime électoral applicable à l'archipel pour l'élection de son député. Mais les dispositions relatives à l'élection du sénateur de Saint-Pierre-et-Miquelon n'avaient pas encore été modifiées en dépit du nouveau statut de l'archipel (le siège de sénateur de Saint-Pierre-et-Miquelon est renouvelé en septembre prochain).

La loi organique adoptée le 31 juillet précise donc que Saint-Pierre-et-Miquelon est représenté au Sénat par un sénateur élu dans les conditions fixées par le livre II du code électoral. La loi ordinaire étend à l'élection du sénateur de Saint-Pierre-et-Miquelon les dispositions non organiques du livre II du code électoral.

Enfin, les deux projets clarifient la législation électorale applicable à Saint-Pierre-et-Miquelon en codifiant toutes les dispositions relatives à l'élection de son député et de son sénateur.

M. Jean Cluzel veut déposer une proposition de loi

Absent de Paris pendant tout le débat sur l'audiovisuel au Palais du Luxembourg, M. Jean Cluzel, le sénateur centriste de l'Allier, est rentré après la décision du Conseil constitutionnel sur le pluralisme de la presse. Auteur et rapporteur de la proposition de loi incriminée, il a décidé de déposer prochainement un nouveau texte sur le bureau du Sénat après avoir rencontré députés et professionnels.

M. Cluzel, tout en exprimant son accord avec les préoccupations du Conseil constitutionnel, insiste sur la nécessité de concilier pluralisme et survie économique des entreprises de presse : « *Nous partageons complètement l'avis exprimé sur la liberté des lecteurs d'exercer leur choix. Seulement la question qui reste en suspens est la suivante : comment satisfaire à cette exigence sans qu'aucun titre de journal soit vraiment assuré de ses bases économiques ?* »

Expliquant que l'ordonnance de 1944 et la loi de 1984 sont « *périmées parce qu'elle n'ont pas répondu aux nécessités économiques de l'entreprise de presse moderne* », le sénateur ajoute : « *Je souhaiterais que nos collègues parlementaires cessent le débat stérile pour ou contre un groupe de presse et s'unissent pour qu'une législation moderne permette enfin à l'ensemble des titres de journaux, qui honorent notre pays, de vivre et de se développer.* »

M. Michel Péricard, député UDF des Yvelines, a déjà annoncé son intention de déposer lui aussi une proposition de loi pour répondre aux exigeances du Conseil constitutionnel (*le Monde* du 1er août).

L'immigration au Sénat

M. Pasqua : « La France mérite son nom de terre d'asile »

Le Sénat devait poursuivre, vendredi 1er août, l'examen du projet de loi sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France défendu par MM. Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, et Robert Pandraud, ministre chargé de la sécurité publique. Après la discussion générale du texte, les rejets d'une exception d'irrecevabilité présentée par les sénateurs socialistes et d'une question préalable présentée par les sénateurs communistes, la Haute Assemblée a commencé, jeudi 31 juillet, l'examen détaillé du projet dont les deux premiers articles ont été adoptés dans la soirée.

« *La France a toujours su ouvrir les bras à ses fils adoptifs. La France mérite son nom de terre d'asile.* » Ces mots ont été prononcés par **M. Charles Pasqua** lors de la présentation de son projet aux sénateurs. Indiquant que le traitement de l'immigration clandestine n'est qu'« *un des éléments d'une politique plus globale* », le ministre de l'intérieur a détaillé les points épineux du texte.

L'automatisme de la naturalisation sera supprimé car « *elle doit avoir pour base un vrai contrat moral* ». Le droit d'asile n'est, selon M. Pasqua, « *nullement* » remis en cause mais notre sol ne doit pas devenir *une « base de départ pour des actions dirigées contre un pays étranger »*. Si ce projet, affirme le ministre, ne porte pas atteinte au regroupement familial, les conditions de délivrance de la carte de résident, précise-t-il, sont révisées.

M. Pasqua souligne d'autre part que, pour les étrangers, l'accès du territoire français « *ne sera plus un droit mais résultera de conditions spécifiques à remplir obligatoirement* ». Enfin, selon le projet, les expulsions, démarches désormais administratives, ne seront plus motivées par une « *menace grave* » à l'ordre public mais par une « *menace* » tout court. En résumé, pour le ministre de l'intérieur, ce texte est un « *juste milieu* » entre la méfiance « *injustifiée* » à l'égard des procédures administratives et les « *mesures plus rigoureuses* » souhaitées par l'extrême droite.

Au nom de la commission des lois, le rapporteur, **M. Charles Jolibois** (RI, Maine-et-Loire) estime que ce projet vise à « *permettre l'application efficace des dispositions antérieures* ». S'il soutient le texte « *sans scrupule de conscience ni restriction* », cette certitude l'autorise à s'élever contre ceux qui ont critiqué certaines dispositions du texte, « *à l'évidence* », sans l'avoir lu.

M. Jean-Pierre Bayle (PS, Français établis hors de France) défend ensuite une exception d'irrecevabilité tendant à démontrer que ce projet est inconstitutionnel. « *L'étranger se voit sacrifié sur l'autel des idées toutes faites* » ; désormais, selon lui, « *arbitraire et précarité* » seront son lot, déclare l'orateur. Avant le vote de cette motion d'irrecevabilité qui est repoussée (210 voix contre 101), le rapporteur lui aura indiqué que, au contraire, « *ce projet institue un régime de séjour des étrangers parmi les plus libéraux* ».

Les « interrogations » des centristes

La question préalable (rejet automatique du texte) défendue par **M. Charles Lederman** (PC, Val-de-Marne), qui suggère que le projet soit rebaptisé « Conditions de fermeture des frontières et d'expulsion des étrangers », subit le même sort que la motion socialiste. Elle est repoussée par 221 voix contre 90.

Premier orateur de la discussion générale, **M. André Méric** (PS, Haute-Garonne) soutient que ce projet met « *la population immigrée dans un état d'insécurité permanente* », alors que, pour **M. Jacques Eberhard** (PC, Seine-Maritime), il « *s'incrit dans une politique antisociale visant à faire porter le poids de la crise aux plus défavorisés* ». Emettant certaines réserves avec finesse, **M. Pierre-Christian Taittinger** (RI, Paris) a cette phrase : « *La conscience n'est dans le chaos du monde qu'une petite lueur : sachons la respecter.* » Et, à l'adresse du ministre, il conclut : « *Votre projet ne vaudra que par la manière dont il sera appliqué.* »

L'émergence de réserves dans la majorité, voire de critiques voilées en raison de garanties fragiles offertes par le projet, est surtout le fait de sénateurs centristes (UC) ou de la Gauche démocratique (GD). Ainsi, **M. Adolphe Chauvin** (UC, Val-d'Oise) n'écarte pas les « *interrogations* » et les « *commentaires* », particulièrement sur la procédure administrative de reconduite à la frontière en cas d'expulsion. « *Qu'on le veuille ou non, la France est devenue un pays pluriculturel et pluriethnique* » affirme **M. Jacques Pelletier** (GD, Aisne) qui s'« *inquiète* » de l'expulsion des réfugiés basques, en application d'une ordonnace de 1945. Ce sénateur souhaite que le « *maximum de précautions* » soit garanti par l'intermédiaire de l' « *intervention judiciaire* ». *Une manière d'exprimer « un trouble » qui est partagé dans certaines sphères gouvernementales.* **M. Jacques Machet** (UC, Marne) défend pour sa part la politique d'insertion : « *La France ne doit pas se dispenser d'un effort particulier en faveur des jeunes immigrés* ». « *Le problème doit être abordé avec courage et lucidité*, dit-il, *une politique à long terme dessinée dans une loi programme.* »

Avant d'aborder l'examen, article par article, M. Pasqua regrette que le « *dialogue* » ne se soit pas engagé avec le gouvernement et déclare, à l'adresse des sénateurs de l'opposition : « *Vous n'avez rien écouté, vous n'avez rien entendu.* »

Sur le premier article qui concerne les conditions d'entrée et de séjour sur le territoire, le Sénat adopte trois des quatorze amendements déposés, dont un du groupe socialiste (avis favorable de la commission, avis défavorable du gouvernement) qui donne obligation à l'autorité administrative de mettre l'étranger en rapport avec son consulat « *lorsqu'il n'est pas possible de lui faire connaître ses droits dans une langue qu'il comprend* ». L'article 2 relatif à l'attribution de la carte de résident est, lui aussi, adopté après insertion de deux amendements déposés par la commission qui précise que l'étranger doit être « *en situation régulière* ».

Sur les cent dix-sept amendements déposés sur le texte, trente-trois ont déjà été étudiés et la discussion du projet devait se poursuivre vendredi 1er août.

OLIVIER BIFFAUD.

● **Mort d'Henri Elby, sénateur du Pas-de-Calais.** — Henri Elby, sénateur radical valoisien du Pas-de-Calais, est décédé à l'âge de soixante-sept ans, le jeudi 31 juillet, au centre hospitalier d'Amiens, des suites d'une congestion cérébrale.

[H. Elby était maire de Groffliers, commune du Pas-de-Calais, depuis 1959. Il avait été conseiller général du canton de Montreuil-sur-Mer de 1966 à 1979. Elu sénateur en 1983, il siégeait au groupe de l'Union des républicains et indépendants. Son successeur au Sénat sera M. Désiré Debavelaer, soixante-deux ans, maire RPR de Campagne-lès-Hesdin (Pas-de-Calais). — *(Corresp.)*]

Les expulsions de réfugiés basques espagnols

(Suite de la première page.)

Puis, un jour, l'invité prenait congé. Ce temps de répit lui avait permis de régulariser sa situation, de décrocher le permis de séjour et même, pour les plus chanceux, le statut de réfugié politique. Ou alors, il partait pour une autre « planque ». L'eau, sans vagues, se refermait.

On renoue ces jours-ci, entre Mauléon et Anglet, entre Bayonne et Hendaye, avec ces réflexes de guerre. Durant toutes ces années, la villa de Maurice Bortayrou n'a jamais vraiment désempli. Un fameux compagnon de route, celui-là aussi, avec ses pantoufles, ses petits-enfants qui jouent dans le living et son mandat de conseiller municipal (élu 35e sur 35 sous l'étiquette d'*abertzale* de gauche) d'Anglet. « *Avant, on me demandait d'accueillir uniquement des réfugiés en situation irrégulière. Depuis quinze jours, je reçois aussi des types tout à fait en règle mais qui ont peur.* »

Nord contre Sud

Fidèle à son habitude, Maurice Bortayrou se garde bien de forcer le mutisme de ses hôtes. « *Je ne veux pas savoir ce qu'ils ont fait là-bas. Et puis, qu'est-ce qu'un terroriste ? De Gaulle a bien été condamné à mort par Vichy. Jeanne d'Arc a bien été brûlée vive. C'est trop facile de se proclamer contre toutes les violences, comme la plupart des élus d'ici. Pour moi, extrader c'est une violence. Mais tuer un policier, ça n'est pas forcément une violence ; cela peut être une bavure* », explique notre papy résistant.

Inutile donc de tenter de se renseigner sur le « curriculum » de l'un ou l'autre des cinq expulsés depuis le 19 juillet. L'un, vous explique-t-on, était « *accusé* » en Espagne d'avoir fait sauter des pylônes électriques ; l'autre, résidant en France depuis neuf ans, « *était, de toute façon, amnistié* ». Quant au troisième, il avait été condamné, certes, à huit ans de prison par la justice espagnole, mais nul ne se souvient des motifs de cette condamnation. Questions tabou. En passant la frontière, les quelque huit cents exilés membre présumés d'ETA, ont laissé leur passé derrière eux.

Le moment, il est vrai, n'incite guère aux confidences. Comme aux pires jours des attentats sanglants du GAL, les réfugiés, instantanément, se sont égaillés comme une volée de moineaux. Du jour au lendemain, ils ont cessé de faire les beaux soirs des cafés du « petit Bayonne ». Tel jeune étudiant de Bilbao, qui assurait les relations de la mouvance avec la presse française et qui, à chaque attentat du GAL ou d'Iparretarrak, se retrouvait sur place aux côtés des journalistes pour leur faire connaître le point de vue des « réfus », est introuvable depuis quinze jours.

Pour invisibles qu'ils soient, les « réfus » ont tout de même tenu à faire savoir tout le mal qu'ils pensaient de leurs jeunes émules français d'Iparretarrak. Jamais le torchon n'a brûlé aussi fort entre, d'une part les exilés et leurs « porteurs de valises » français et, d'autre part, la poignée de terroristes du mouvement clandestin d'Iparretarrak. Les exilés du « *Sud* », certes, ne faisaient pas mystère en privé de leur mépris pour les « *amateurs* » du Nord. Mais, pour la première fois, un « *comité des réfugiés politiques basques* » a pris le soin, dans la nuit du 25 au 26 juillet, de condamner, dans un appel téléphonique à l'AFP, l'attentat contre le palais de justice de Bayonne, revendiqué par Ipparretarrak. Et en quels termes ! Les terroristes français se voient ainsi accusés, rien moins, que de « *justifier, face à l'opinion française* », les expulsions des frères du « *Sud* ». « *Quand donc cette bande de petits morpions cessera-t-elle de venir foutre sa merde à chaque fois qu'un mauvais coup se trame contre les réfugiés ?* » se demande hors de lui, un vénérable *abertzale*.

« C'est pire aujourd'hui »

Le dernier exploit en date des clandestins d'Ipparretarrak n'inspire aux réfugiés que des sarcasmes acides. Le mouvement français a adressé, voici quelques jours, une « *sommation de déguerpir* » à deux familles d'Anglet coupables d'avoir répondu à une enquête policière de voisinage visant une jeune sympathisante du mouvement. Une menace d'ailleurs prise très au sérieux par les policiers français qui multiplient les rondes de nuit autour du domicile de ces deux familles menacées.

La priorité, l'unique et historique priorité, aux yeux des abertzale français, c'est le « *Sud* » ; le « *Sud* » et ses militants aux prises avec les « *tortionnaires* » de la Garde civile. « *C'est encore pire aujourd'hui que sous Franco,* fulmine l'abbé Michel Idiart, curé du village frontalier de Sare, où vivait José-Luis Artolo Amenza, le troisième des expulsés. « *Pire*, ajoute-t-il, *parce qu'on a construit une grande façade « Jeune Démocratie espagnole » derrière laquelle toutes les saloperies continuent de se commettre.* »

Que l'on continue à l'occassion, à torturer dans certains commissariats du Pays basque espagnol, nul n'en doute ici sérieusement, pas même les anti-ETA les plus résolus. « *Les policiers espagnols, quand ils se trouvent en face d'un type qui a tué un de leurs copains, ils essaient par tous les moyens de le faire parler, et c'est normal* », admet M. Victor Mendiboure, maire (UDF) d'Anglet.

Récemment, Me Etcheverry-Aintchart est descendu de ses montagnes pour donner une conférence de presse à Bayonne. Autant que l'*abertzale*, c'est le notaire que l'on avait sollicité. « *Puisque tu es notaire, compte donc tes fiches* », lui a-t-on demandé. Il a compté, croix de bois, croix de fer, quatre cent soixante-cinq petits bulletins d'adhésion. Sur chacun, cette simple promesse : « *Je m'engage à accueillir chez moi un réfugié.* » Avec l'adresse et le téléphone.

C'était quelques jours avant la première expulsion. Mais la communauté frémissante des réfugiés, avec une remarquable prescience, sentait poindre l'orage. Dans les jours précédents, 10 000 exemplaires d'un petit tract rouge contenant le fameux bulletin avaient été glissés dans les boîtes aux lettres. Il en est donc revenu cinq cents. C'est beaucoup et c'est peu.

C'est beaucoup en un temps si court et ce résultat témoigne du très fort degré de mobilisation des *abertzale*. Mais seulement de ceux-là. Car, passé l'éternel petit cercle des militants semi-professionnels, des piliers de manif, des curés sympathisants — certains abbés jouent un rôle de premier plan dans l'accueil des réfugiés — la vague d'expulsions n'a fait ni chaud ni froid à l'autre Pays basque, qui a les yeux tournés vers l'Atlantique pour guetter le beau temps désiré, plutôt que vers les Pyrénées pour y déceler les nuages politiques. Me Etcheverry-Aintchart qui a jeté de discrets coups d'œil sur les bulletins qu'il comptait, n'y a décelé que des noms familiers ou presque : « *De temps en temps, je me disais : tiens, lui, ça m'aurait étonné qu'il n'y soit pas.* »

« *Je veux croire,* résume M. Mendiboure, le maire d'Anglet, *que si le gouvernement français a expulsé ces personnes, il a de bonnes raisons de le faire.* » A l'exemple du maire d'Anglet, tout le Pays basque français « *veut croire* » et il n'y a guère que l'hebdomadaire nationaliste *Enbata* pour espérer que, « *dans ces conditions nouvelles* » puissent apparaître « *des comportements de solidarité* ». Pour l'instant la « *solidarité* » traîne les pieds. « *Les* abertzale *le deviennent de plus en plus*, constate, navré, Me Etcheverry-Aintchart. *Les autres s'ancrent à leur position de Basques anti-Basques. De chaque côté, il y a un rocher. Et rien ne le fera bouger.* »

DANIEL SCHNEIDERMANN.

Manifestations en Espagne...

Saint-Sébastien *(AFP.)* — Des incidents ont éclaté, le jeudi 31 juillet, pour la deuxième nuit consécutive, à Saint-Sébastien, à Bilbao et dans d'autres localités du Pays basque espagnol, à la suite des mesures prises par les autorités françaises contre divers réfugiés basques.

A Saint-Sébastien, des groupes de manifestants ont interrompu la circulation en plusieurs endroits de la ville, poussant des véhicules en travers de la chaussée et érigeant des barricades avec des pneus et divers autres objets. Une voiture immatriculée dans l'Ain a été incendiée.

A Portugalete, des manifestants ont également érigé des barricades et ont lancé des pierres contre des policiers stationnés devant une permanence du Parti socialiste. Les forces de l'ordre ont procédé à la dispersion des manifestants en utilisant des balles en caoutchouc et des grenades fumigènes.

Une autre manifestation s'est déroulée à Santurce rassemblant quelque trois cents personnes qui ont scandé des slogans contre les extraditions et en faveur de l'ETA militaire et ont interrompu momentanément la circulation.

Dans le vieux quartier de Bilbao, fief des indépendantistes, des groupes de jeunes gens ont élevé des barricades et un autobus a été partiellement incendié. Il n'y a eu ni blessé ni arrestation.

... et en France

Pour protester contre l'expulsion de cinq réfugiés basques espagnols, une cinquantaine de militants de la Ligue communiste révolutionnaire se sont enchaînés, le jeudi 31 juillet, aux grilles du ministère de la justice à Paris. M. Christian Lamotte, membre du bureau politique de la LCR, a été invité à rencontrer le chef du cabinet du garde des sceaux à qui il a communiqué la position de son organisation sur les expulsions administratives des Basques espagnols.

Les représentants de la chancellerie, qui ont promis de « *transmettre au ministre* », se sont étonnés de servir de cible à la manifestation. En effet, la décision d'expulsion émane du ministère de l'intérieur et non du ministère de la justice. Ils ont également affirmé que les autorités françaises disposaient de preuves permettant d'établir que ces militants basques s'apprêtaient à commettre des attentats sur le territoire français, sans toutefois donner de plus amples précisions. Au bout de trois quarts d'heure, les militants de la LCR ont rangé leur chaîne et se sont dispersés sans incident.

هكذا من الأصل

L'affaire du Carrefour du développement

M. Christian Nucci porte plainte contre M. Yves Chalier pour faux, usage de faux et abus de confiance

M. Christian Nucci a déposé le jeudi 31 juillet auprès du doyen des juges d'instruction parisiens une plainte avec constitution de partie civile contre M. Yves Chalier pour faux et usage de faux, et abus de confiance. M. Nucci accuse son ancien chef de cabinet — cette fois nommément — d'avoir imité sa signature sur les endos d'une douzaine de chèques et d'avoir détourné à son profit une somme de 650000 francs provenant du compte commun qu'il possédait avec lui.

L'examen du compte joint fait cependant apparaître également que vingt-trois chèques, pour un montant total de 107700 francs, ont été établis à l'ordre de M. André Laignel, trésorier du PS.

L'autopsie du compte joint que possédait M. Christian Nucci avec son chef de cabinet M. Yves Chalier — compte alimenté par des fonds secrets mais publics — réserve une double surprise. En examinant les chèques tirés sur ce compte destiné normalement à gérer les fonds du cabinet, il apparaît en effet que M. Chalier y aurait largement puisé pour ses besoins personnels. M. Nucci, quant à lui, s'en serait servi pour s'acquitter de sa cotisation de ministre au PS.

Placé dans la situation inconfortable d'une personne mise en cause sans posséder tous les éléments du dossier, l'ancien ministre de la coopération a mené sa propre enquête à l'agence Duroc de la BNP pour tenter de reconstituer les mouvements de fonds sur le compte commun qui y avait été ouvert. Récupérant des relevés et des photocopies des chèques tirés sur ce compte, il a découvert que 650000 francs avaient été transférés entre juin 1984 et mars 1986 sur le comptes personnels — bancaire ou postal — de M. Chalier. C'est pourquoi M. Nucci a porté plainte pour *« abus de confiance »*, le jeudi 31 juillet, contre son ancien collaborateur.

D'autre part, il apparaît que vingt-trois chèques ont été émis, depuis ce compte joint, à l'ordre de M. André Laignel, trésorier du Parti socialiste. Echelonnés régulièrement entre le 7 juin 1984 et le 14 mars 1986, ces virements s'élèvent au total à 107 700 francs.

Interrogé sur ces virements, M. Nucci s'est refusé à toute confirmation ou démenti explicites. *« Ces crédits « cabinet » mis à la disposition des ministres ont toujours servi à payer les frais de fonctionnement courants »*, a-t-il déclaré.

Il est indéniable en tout cas que, à l'examen de ce compte, de nouvelles irrégularités viennent s'ajouter aux divers détournements, anomalies et remboursements tardifs que ne cesse de mettre au jour l'enquête sur l'association Carrefour du développement.

Deux millions de francs ont été virés entre juin 1984 et mars 1986 a ce compte, dont M. Michel Aurillac, ministre de la coopération, s'était étonné qu'il ait pu être ouvert aux noms de MM. Nucci et Chalier et non avec un intitulé *« Monsieur le ministre »* (*le Monde* du 2 juillet).

Autopsie d'un compte

A cela, M. Nucci répond qu'il s'agit d'une pratique *« courante »* et qu'il possédait déjà un tel compte avec le prédécesseur de M. Chalier. La plus grande partie de ces 2 millions de francs est venue très régulièrement des fonds secrets mis à la disposition du premier ministre, dont le ministère de la coopération est, avec les affaires étrangères ou les DOM-TOM, l'un des principaux *« consommateurs »*.

Mais, sans qu'on s'en explique la raison, M. Chalier a également fait transférer sur ce compte des fonds provenant des deux associations qu'il dirigeait, Carrefour du développement et la Promotion française, pour un montant de 477 000 francs. Les chèques libellés à l'ordre de M. Nucci pour environ 395 000 francs et endossés avec une signature imitée selon lui — ce qui a motivé sa deuxième plainte pour faux — sont inclus dans ces virements.

Confusion sur les sorties

Les sorties de ce compte témoignent de la même confusion. On y trouve pêle-mêle des frais de restaurant, de billets d'avion et le règlement de certaines dépenses engagées à Beaurepaire ou ailleurs, pour des manifestations relevant exclusivement de la vocation du Carrefour du développement. Sur les 650 000 francs de chèques établis à l'ordre de M. Chalier, endossés par lui-même et portés sur ses comptes privés comme en témoignent certains tampons bancaires, 446 000 F ont été tirés pendant la seule année 1984. Simple coïncidence ? Cette somme représente, à 4 000 francs près, le prix indiqué par M. Chalier dans sa lettre à M. Aurillac pour l'achat, cette année-là, de son studio du XVI[e] arrondissement.

Autre sortie embarrassante, mais cette fois pour M. Nucci : les chèques adressés à M. Laignel. Les deux premiers, datés du même jour (7 juin 1984) et portant sur 4 500 francs chacun, sont signés par M. Nucci. Les suivants par M. Chalier. Au total : quatorze versements réguliers de 4 800 F, et neuf de 4 500 F, auxquels vient s'ajouter — on ne sait pourquoi — un chèque de 2 520 F, du 6 novembre 1985, établi directement à l'ordre du PS et signé Chalier. Ces versements représentent donc globalement près de 111 000 F, soit environ 5 % des sorties. Même si leur montant peut paraître relativement faible pour un ministre, la régularité des virements donne à penser qu'il s'agit de la cotisation de M. Nucci à son parti.

Ce compte commun ayant été alimenté par les fonds du premier ministre et par ceux qui proviennent de deux associations 1901, il est difficile de discerner quel argent a financé quoi. Mais, dans la mesure où le traitement de M. Nucci n'était pas versé sur ce compte, on ne peut qu'en déduire, si ces informations sont confirmées, que le trésorier du PS a bénéficié de fonds de l'Etat. La somme reste minime : elle représente à peine de quoi payer une page de publicité dans un grand quotidien.

Brouiller les pistes

Le procédé peut paraître répréhensible, surtout si une pratique similaire s'est développée dans les autres ministères. Mais légalement, les fonds secrets, attribués en fonction des besoins, sont laissés à l'entière disposition des ministères concernés. En fait, ils n'ont de *« secret »* que l'impossibilité pour la Cour des comptes ou le Parlement d'en contrôler l'utilisation : leur volume (0,04 % du budget de l'Etat) est en effet voté très officiellement par l'Assemblée nationale et le Sénat. Le premier ministre en est seul responsable et nul ne peut lui demander des comptes.

L'ancien ministre de la coopération n'a sans doute pas innové en la matière et ses pairs ne pourront que lui reprocher une fois de plus la légèreté avec laquelle il a laissé régler par chèques ce qui aurait pu l'être plus discrètement en liquide.

Les agissements de M. Chalier apparaissent une fois de plus irréguliers et incohérents. Dans la mesure où les chèques *« parlent »* d'eux-mêmes, on ne comprend pas que, jonglant avec ses comptes bancaires, il se soit donné tant de mal pour brouiller les pistes.

CORINE LESNES.

Six plaintes en trois mois

La plainte déposée par M. Christian Nuccci est la sixième à avoir été portée en trois mois dans l'affaire du Carrefour du développement. A son retour de vacances, le juge d'instruction, M. Jean-Pierre Michau, va se retrouver à la tête d'un dossier qui ne cesse de s'épaissir et qui, s'il s'éclaircit sur certains points, n'en demeure pas moins flou sur l'essentiel.

Après avoir enquêté sur les irrégularités les plus flagrantes commises par M. Chalier — l'acquisition du château d'Ortie et de deux appartements parisiens, — les policiers ont privilégié la piste politique de la campagne électorale de M. Nucci.

Vont-ils continuer dans cette voie, portant par exemple leurs investigations sur l'OFRES, société d'édition proche du PS, ou entreront-ils dans ce qui semblerait être le vif du sujet : le sommet de Bujumbura et le trafic de fausses factures qui ont permis à M. Chalier de se procurer des liquidités ? L'une des interrogations principales, au regard des sommes concernées, semble être aujourd'hui la destination de ces fonds en espèces.

L'enquête, accusent certains, semble être menée pour durer deux ans. Au fil des épisodes du « feuilleton », ce sont les Français eux-mêmes qui risquent de porter plainte. Pour lassitude.

C. L.

● **Le trésorier du PCF indigné.** — Le trésorier du Parti communiste, M. Pierre Sotura, exprime son indignation, dans une interview publiée vendredi 1[er] août par *l'Humanité*, a propos de l'« affaire » du Carrefour du développement. Il déclare notamment : *« Les Français doivent être scandalisés des révélations sur les pratiques frauduleuses de l'ancien ministre socialiste de la coopération. Des fonds publics ont servi à mener la campagne électorale du Parti socialiste. Cette affaire confirme ce que nous ne cessons de dénoncer, les partis de droite et le Parti socialiste financent leurs fabuleuses dépenses électorales avec les fonds d'Etat et ceux du patronat (...).*

» Le Parti communiste français n'a rien de commun avec les pratiques scandaleuses qui défraient aujourd'hui la chronique (...). Il ne viendrait à l'idée d'aucun député communiste d'aller voir son groupe pour obtenir 10 millions de centimes. D'ailleurs, le groupe communiste n'a ni caisse ni trésorier. Aucun député communiste n'a été mêlé à aucun scandale ! »

Une proposition de loi

Cent un députés de la majorité veulent rétablir la peine capitale

Cent un députés de la majorité ont signé une proposition de loi déposée par M. Roland Nungesser, député du Val-de-Marne (RPR), *« tendant à instaurer quatre cas d'exception »* à la loi abolissant la peine de mort.

Soixante-douze députés RPR, vingt-huit UDF et un non-inscrit ont signé la proposition de M. Nungesser, qui avait déjà recueilli cinquante-huit signatures sur un texte identique au cours de la session de printemps.

Les quatre cas d'exception visent les rapts d'enfants ou les prises d'otage, quand la victime n'est pas rendue vivante ; l'assassinat précédé de sévices ou de tortures ; l'assassinat d'un agent de la force publique ou de l'administration pénitentiaire dans l'exercice de ses fonctions ; la récidive de crime de sang.

Dans l'exposé de ses motifs, M. Nungesser affirme : *« Si un référendum sur un tel sujet était constitutionnellement permis, gageons que, aujourd'hui, les trois quarts de l'opinion publique française se prononceraient sinon pour le rétablissement de la peine de mort d'une façon générale, du moins pour son rétablissement dans un certain nombre de cas, particulièrement ceux qui sont énumérés ci-dessus. »*

● **Huit jours de détention pour l'otage de la banque Worms.** — Le ravisseur de M[me] Martine Piétri, secrétaire à la banque Worms, a fait parvenir aux enquêteurs, le jeudi 31 juillet, une photo prouvant que son otage était encore en vie, la veille. Sur ce document, la jeune femme — enlevée le 24 juillet — tient en effet un quotidien parisien daté de mercredi. La photographie était accompagnée d'une cassette enregistrée — la troisième depuis le début de la semaine, — dans laquelle le ravisseur précise ses exigences et donne des modalités de prise de contact pour la remise de la rançon.

La majorité et le projet de réforme universitaire

Un ministre sous bonne garde

Que restera-t-il de la réforme universitaire de M. Alain Devaquet après le débat parlementaire de l'automne prochain ? Les réactions au projet de loi adopté par le conseil des ministres du 11 juillet dernier amènent pour le moins à se poser la question.

A gauche, pas de surprise. Après avoir un moment semblé pris à contre-pied par les propos rassurants du ministre de l'enseignement supérieur, le SNESUP a retrouvé ses marques dès que le texte a été connu. Face à une réforme qui conduit, selon lui, *« au démantèlement du service public d'enseignement supérieur »* sa réaction tient en un mot : inacceptable. L'attitude du SGEN-CFDT n'est pas moins nette sur le fond : le projet Devaquet risque de favoriser non pas une véritable ouverture qui renforcerait les universités, mais une *« autonomie sclérosante »* conduisant chaque discipline à s'enfermer dans sa *« tour d'ivoire »*.

Parmi les universitaires proches de l'actuelle majorité, en revanche, on assiste à des évolutions tactiques tout à fait intéressantes. Ainsi l'UNI (Union nationale interuniversitaire) qui hésitait, il y a quelques semaines encore, à déclencher un conflit ouvert avec le ministre de l'enseignement supérieur jugé trop timoré, a manifestement choisi d'agir en finesse. Si, pour son président, M. Jacques Rougeot, le projet Devaquet définit *« une orientation générale satisfaitante »* et contient des *« dispositions salutaires »*, *« nous n'entendons plus*, dit-il, *nous crisper sur des thèmes à propos desquels se sont naguère rompues bien des lances »*. Ce projet comporte en revanche *« des restrictions qui ne manqueront pas d'en limiter la portée bénéfique »*. Sur plusieurs points importants, *« sa portée véritable dépendra de la formulation précise qui sera retenue et pourra donc être sensiblement modifiée pdr quelques amendements »*. Et le président de l'UNI précise les *« deux verrous »* qu'il espère bien faire sauter : l'impossibilité pour les universités de fixer librement leurs droits d'inscription et les pouvoirs donnés aux recteurs pour répartir les étudiants qui n'auraient pas trouvé de place dans l'établissement de leur choix. Avec, à la clef, cet avertissement : *« Le ministre jouera un rôle important dans la mise en place de la réforme et il aura intérêt à pouvoir compter aux postes de responsabilité sur des hommes décidés à appliquer sa politique et non à la saboter »*.

Guérilla parlementaire

Renforcée par le changement de majorité du 16 mars dernier et surtout par la position stratégique occupée à l'hôtel Matignon par M. Yves Durand, son ancien vice-président devenu l'influent conseiller du premier ministre pour la questions d'éducation, l'UNI cherche donc à se débarrasser de son image de groupuscule « ultra » pour se donner les allures de groupe de pression responsable et respectable. Avant le débat parlementaire et face à un ministre qui veut apparaître comme l'homme du juste milieu, ce recentrage est habile.

La fédération des syndicats autonomes de l'enseignement supérieur vient au contraire de dresser un bilan particulièrement aigre des quatre premiers mois du ministère Devaquet qui se résument à ce constat : *« Le temps perdu ne se rattrape jamais. On ne peut donc que regretter les quatre mois qui viennent d'être perdus. »* Et le syndicat de M. Jean Bastié s'alarme de l'allongement prévisible du calendrier de la réforme : *« La nouvelle loi sera au mieux promulguée en janvier. Le temps de publier les décrets d'application, de réunir les conseils constitutifs, de voter les statuts, de créer les « unités internes », elle ne pourra être appliquée, au mieux, qu'à la rentrée de 1987. »* Cet échéancier, déjà très serré, correspond d'ailleurs à celui du ministère présenté par M. Christian Philip, nouveau directeur de l'enseignement supérieur, aux présidents des neuf universités de la région Rhône-Alpes lors d'une réunion à Lyon le 15 juillet dernier.

Ce retard est d'autant plus grave pour le syndicat autonome que jusqu'à la promulgation de la prochaine loi, c'est la loi Savary qui restera en vigueur.

Les réserves du RPR

Voilà donc M. Devaquet doublement prévenu. En y mettant ou non les formes, de façon plus ou moins feutrée, les syndicats d'universitaires de droite, qui ne manquent pas de relais parlementaires, feront tout pour faire amender son texte. La discussion entre M. Devaquet et le groupe RPR, devant lequel il est venu présenter son projet le 22 juillet dernier, a déjà bien démontré que cette pression a porté.

Les députés chiraquiens et en particulier leurs deux ténors sur ce dossier — MM. Jean Foyer et Bernard Debré, ce dernier ayant de bonnes chances d'être désigné comme rapporteur du projet de loi — se sont à leur tour inquiétés du retard pris par la réforme universitaire et ils ont surtout jugé nécessaire de clarifier le projet de loi sur deux points : la sélection à l'entrée à l'université et la liberté d'établissement des droits d'inscription. Pour M. Debré, *« on ne peut affirmer une chose et son contraire »*. A son sens, les pouvoirs confiés aux recteurs pour trouver une place à tous les étudiants sont en contradiction avec la possibilité de sélection accordée aux universités ; de même le maintien du système actuel de fixation des droits d'inscription n'est pas compatible avec le principe affiché d'autonomie des universités. Sur ces deux points, estime-t-il, le texte gagnerait à être *« plus vertébré »*.

Or le ministre a publié, le 26 juillet, un communiqué qui semble fermer la porte à toute discussion sur le problème des droits d'inscription. Pour lui, le projet de loi prévoit que les universités *« perçoivent des droits d'inscription »*, ce qui signifie que, *« comme à l'heure actuelle, le montant de ces droits sera fixé par décret »*, c'est-à-dire, précise le ministère, au plan national et de façon uniforme.

M. Devaquet, qui s'est prononcé à plusieurs reprises contre une libéralisation radicale des droits d'inscription, semble en faire une question de principe. En marquant ainsi sa dernière position de repli face à une offensive soutenue par bon nombre de ses « amis » politiques, fixe-t-il du même coup la limite au-delà de laquelle il s'estimerait désavoué ?

GÉRARD COURTOIS.

Les Suédois prospectent le « gaz profond »

STOCKHOLM
de notre correspondant

Depuis le début de l'été, plusieurs dizaines de milliers de Suédois en vacances en Dalécarlie, province du centre du pays, ont déjà visité Gravberg. C'est l'excursion en vogue cette année, le détour obligatoire. A quelques kilomètres de ce hameau tranquille à *peine indiqué sur les cartes, qui ne* compte plus que cinq habitants — cinq retraités dont le plus jeune a soixante-six ans — au milieu d'une épaisse forêt de sapins, se dresse un derrick de près de 60 mètres de haut. Autour de la charpente métallique bleu et blanc *made in Oklahoma*, des baraquements abritent le personnel : dix-neuf techniciens américains, un Norvégien, un Anglais et treize opérateurs suédois qui travaillent par équipes — quarante-cinq jours de travail et quarante-cinq jours de repos.

C'est ici à Gravberg que l'on espère découvrir à 5 000 mètres sous terre de gigantesques gisements de gaz naturel et, à 7 000 mètres, peut-être aussi du pétrole... Les forages exploratoires ont commencé officiellement le 1[er] juillet, et il faudra sans doute attendre le mois de février de l'année prochaine, lorsque le trépan aura atteint le niveau fatidique, pour savoir si la Suède disposera de réserves de gaz susceptibles de couvrir un quart de siècle de consommation d'énergie ! L'entreprise divise le monde des géologues et des spécialistes de la prospection. Les uns estiment que ce projet est *« très intéressant et prometteur »*, les autres — beaucoup plus nombreux — le qualifient de *« pure galéjade »*.

Il s'agit en fait, à Gravberg en Dalécarlie, de vérifier les théories fort controversées d'un astrophysicien américain, Thomas Gold, qui affirme que les hydrocarbures comme le gaz et le pétrole ne sont pas issus uniquement de la transformation de la matière organique dans les zones sédimentaires. Ils peuvent également provenir de « sources » enfouies dans des couches beaucoup plus profondes situées dans le manteau inférieur de la terre, formé il y a quatre milliards et demi d'années. Le gaz sourd en quelque sorte de ces énormes réservoirs et traverse les sols poreux pour remonter à la surface.

Vattenfall, la direction suédoise de l'énergie électrique, s'intéresse de près depuis 1981 aux théories du « gaz profond » et c'est en collaboration avec Thomas Gold que le site de Gravberg a été choisi pour les forages exploratoires. Au milieu de ces forêts de Dalécarlie se trouve en effet l'anneau de Siljan, un cratère provoqué voilà 360 millions d'années par la chute, à une vitesse de 100.000 km/heure, d'une météorite d'environ 2 kilomètres de diamètre. Le choc a occasionné des fissures considérables sur plusieurs kilomètres sous la surface de la Terre. En principe, le « gaz profond » ne peut pas filtrer à travers le granit, roche dure et pas assez poreuse. Mais selon l'astrophysicien américain, les fractures causées par la météorite ont justement pu faciliter la remontée du gaz de la « source » vers la surface de l'anneau. Celle-ci étant devenue particulièrement dure et compacte, elle a pu former un « bouchon » recouvrant, à 5 000 mètres sous terre, un réservoir de méthane de quelques 800 milliards de mètres cubes. Certains parlent même de 4 000 milliards de mètres cubes.

La loterie du gaz

Pour Thomas Gold, qui se trouve en Suède pour suivre les travaux, *« toutes les conditions sont réunies pour trouver du gaz et il ne faut pas oublier que du méthane s'échappe toujours quand le bouchon saute, lors des éruptions volcaniques par exemple »*. *« Une chance sur un million et commercialement l'exploitation ne sera absolument pas rentable »*, répliquent les détracteurs, nombreux dans les universités et institutions scandinaves. Mais huit petits forages réalisés depuis 1983 à 500 mètres de profondeur ont donné, dit-on, des résultats encourageants.

De l'avis général, le projet en cours, qui coûte 115 millions de couronnes (autant de FF), n'est ni plus ni moins qu'une tombola. La direction nationale de l'énergie électrique y investit environ 40 millions de couronnes, plusieurs communes, des banques et des grandes entreprises comme Atlas Copco, Alfa Laval et Stora à peu près 52 millions. Les Suédois, qui adorent les jeux de hasard, se sont lancés individuellement aussi dans ce grand jeu à l'issue incertaine mais qui peut les rendre milliardaires. Trois sociétés en commandite ont été rapidement créées. Au mois de février, les « actions » proposées aux particuliers se sont vendues comme du bon pain pour 2 400 ou 10 000 couronnes chacune. Elles valent aujourd'hui huit à neuf fois plus mais personne ne veut les céder. On ne sait jamais, l'astrophysicien américain, malgré tous les sarcasmes dnt il est l'objet, a peut-être raison... Quelque trois mille Suédois, Dalécarliens pour la plupart, lui accordent en tout cas le bénéfice du doute puisqu'ils ont misé leurs économies dans cette « loterie du gaz ». A l'automne, les premiers résultats du forage devraient déjà indiquer si oui ou non ils ont une chance de gagner le gros lot.

ALAIN DEBOVE.

Publications judiciaires

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS

Par arrêt de la 9e chambre de la cour d'appel de Paris du 4 décembre 1985, Monsieur **Labitte Pierre**, Alfred, né le 11 juin 1925 à Fitz-James (Oise) demeurant à Bolbec (76) parc d'Antot, a été condamné à 18 mois d'emprisonnement avec sursis et 10 000 F d'amende pour fraude fiscale et omission de passation d'écritures.

La cour a en outre ordonné, aux frais du condamné, la publication de cet arrêt, par extrait, dans *le Journal officiel, le Monde* et *le Figaro*.

L'affichage de cet arrêt, par extrait, pendant trois mois, sur les panneaux réservés à l'affichage des publications officielles de la commune de Bolbec (76).

Pour extrait conforme délivré à M. le procureur général sur sa réquisition. **Le greffier en chef.**

Par arrêt en date du 2 juillet 1986, rendu par la chambre correctionnelle de la cour d'appel de Grenoble, sur appel du jugement du tribunal de grande instance de Grenoble, ledit arrêt étant contradictoire, monsieur **COSTAGLIOLA Sauveur**, né le 29 novembre 1948 à Naples (Italie), gérant de la SARL Natura, demeurant à St-Martin-d'Heres, 94, rue Jean-Jaurès, a été condamné à 5 000 F d'amende et à la publication par extrait du présent arrêt dans *le Dauphiné libéré* et *le Monde*, le coût de chaque insertion ne dépassant par 5 000 F, pour DÉMARCHAGE A DOMICILE ILLICITE, FAUX ET USAGE DE FAUX, commis le début 1984 à Grenoble.

Dit que la contrainte par corps s'appliquera conformément aux dispositions des articles 749 à 752 du cp.

Pour extrait certifié conforme. **Le greffier en chef.**

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS. CONDAMNATION PÉNALE

Par jugement (contradictoire) rendu le 11 mars 1986, la 31e chambre, 1re section du tribunal correctionnel de Paris a condamné pour :

INFRACTION AUX MESURES GÉNÉRALES RELATIVES A LA SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS DU BATIMENT.

Pour avoir à Paris, le 24 septembre 1984, étant responsable d'un établissement soumis aux dispositions du code du travail relatives à la sécurité, enfreint par une faute personnelle les dispositions des chapitres I, II, et III du titre III du code du travail, en faisant travailler un salarié, exposé à une chute dans le vide, sans protection de sécurité, monsieur **PRIMET Pierre Alexandre**, né le 3 juillet 1938 à Paris 12e, directeur commercial, demeurant 4, rue du Général-Gouraud à Meudon (Ht-de-Seine), à la peine de 3 000 F d'amende.

Le tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait dans *le Monde*.

Pour extrait conforme délivré par le greffier à monsieur le procureur de la République, sur sa réquisition. N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE VERSAILLES.

Par jugement de défauts, signifié à mairie le 6/6/85, AR le 15/6/85, rendu le 28 septembre 1984, la 6e chambre correctionnelle a condamné monsieur **MARTINEZ Fernando**, né le 15 octobre 1939 à Tortosa (Espagne), commerçant, demeurant 2, rue de l'Église à Abondant (28) à la peine de 9 mois d'emprisonnement avec sursis et 8 000 F d'amende pour s'être, sur le territoire national, frauduleusement soustrait à l'établissement ou au paiement partiel des impôts, en matière de BIC, TVA, IR pour les années 1979 et 1980, soit volontairement dissimulé une part des *sommes sujettes* à l'impôt, *ladite* dissimulation excédant 1 000 F (CA Minore).

D'avoir sur le territoire national, courant 1980 et courant 1981, omis sciemment de passer ou de faire passer, d'avoir passer ou fait passer des écritures inexactes ou fictives au livre d'inventaire et au livre journal, prévus par les articles 8 et 9 du code de commerce, ou dans les documents qui en tiennent lieu, faits prévus et punis par les articles 1741 et 1975, 1743 1 du code général des impôts. Le tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication par extrait du présent jugement dans *le Journal officiel* et dans *le Monde*.

L'affichage par extrait pendant 3 mois sur les panneaux réservés à l'affichage des publications officielles de la commune d'Abondant. **Le greffier en chef.**

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS.

Par arrêt de la 9e chambre de la cour d'appel de Paris du 3 décembre 1984, madame **ROBERT Anita**, Isabelle, Nicole, née MADDALENA, le 8 février 1922 à Paris (15e), demeurant à Paris (12e), 7 bis, rue Fabre-d'Églantine, a été condamnée à 1 an d'emprisonnement avec sursis et 20 000 F d'amende, paiement des impôts fraudés et des pénalités fiscales y afférentes pour fraude fiscale. La cour a, en outre ordonné, aux frais de la condamnée la publication de cet arrêt, par extrait, dans *le Journal officiel, le Figaro, le Monde, le Parisien libéré*.

Pour extrait conforme délivré à monsieur le procureur général sur sa réquisition. **Le greffier en chef.**

***EXTRAIT DES MINUTES DU* GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS.**

Par arrêt de la 9e chambre de la cour d'appel du 3 décembre 1984, monsieur **ROBERT Raymond**, né le 11 février 1923, à Saint-Agoulin (Puy-de-Dôme), demeurant à Paris (12e), 7 bis, rue Fabre-d'Églantine, a été condamné à 1 an d'emprisonnement avec sursis et 20 000 F d'amende, paiement des impôts fraudés et pénalités fiscales, pour fraude fiscale.

La cour a, en outre ordonné, aux frais du condamné, la publication de cet extrait, dans les journaux : *le Journal officiel, le Figaro, le Monde*, et *le Pasisien libéré*.

Pour extrait conforme délivré à monsieur le procureur général sur sa réquisition. **Le greffier en chef.**

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS. CONDAMNATION PÉNALE POUR FRAUDE FISCALE.

Par jugement (contradictoire) en date du 6 mars 1986, la 11e chambre, 2e section du tribunal correctionnel de Paris a condamné pour fraude fiscale monsieur **DE BONNEVAL Gérard**, Marie Ghislain, André, Henri, né le 24 mai 1932 à Bannay (Cher), président directeur général de société, demeurant 41, rue de Berry à Paris (8e) à la peine de 1 an d'emprisonnement avec sursis et 50 000 F d'amende.

Le tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait au *Journal officiel* et dans les journaux *le Figaro* et *le Monde*.

Pour extrait conforme délivré par le greffier à monsieur le procureur de la République, sur sa réquisition. NY AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS. CONDAMNATION PÉNALE.

Par jugement (contradictoire) en date du 3 mars 1986, la 31e chambre, 1re section du tribunal correctionnel de Paris a condamné pour :

INFRACTION AUX MESURES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS.

Pour avoir à Paris, sur un chantier situé 76, rue de Javel, le 9 février 1984, étant responsable par délégation du chef d'entreprise d'un chantier soumis aux dispositions du livre II titre III du code du travail et à celles du décret du 8 janvier 1965, enfreint par sa faute personnelle les dispositions relatives à la sécurité des travailleurs et plus spécialement les mesures particulières de protection et de salubrité applicables aux établissements dont le personnel exécute des travaux du bâtiment, des travaux publics ou tous autres travaux concernant les immeubles en laissant travailler un salarié à des travaux de mise en place d'une huisserie extérieure, à une hauteur de 6 mètres environ, sur une échelle installée sur un balcon du 2e étage, sans mettre en place un dispositif de protection empêchant les chutes dans le vide, le sieur **ESPLUGA Beaki Ural**, né le 7 mars 1945 à Orléans (Loiret), chef de chantier, demeurant 33, place Neuburger à Bondy (Seine-St-Denis), à la peine de 5 000 F d'amende. Le tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait dans *le Monde*.

Pour extrait conforme délivré par le greffier à monsieur le procureur de la République, sur sa réquisition. N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS. CONDAMNATION PÉNALE.

Par jugement (contradictoire) rendu le 12 mars 1986, la 31e chambre après-midi, 1re section du tribunal correctionnel de Paris a condamné pour :

INFRACTION A LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE SUR LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL.

Pour avoir à Paris, courant 1984, exploitant un libre-service alimentaire à l'enseigne « Super Ranelagh » sis 61, avenue Guy-Môquet à Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne), omis de faire procéder à une vérification des installations alors que cette mesure avait été prescrite par l'inspection du travail avec mise en demeure du 7 février 1984 d'effectuer ces travaux dans le délai d'un mois, monsieur **FORESTIER Jacques**, Hubert Théodore, né le 11 février 1942 à Châteauneuf-sur-Sarthe (Maine-et-Loire) dirigeant de société, demeurant 56, avenue Danielle-Casanova à Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne), à la peine de neuf amendes de 1 000 F (9 × 1 000 F) chacune.

Le tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait dans *le Monde*.

Pour extrait conforme délivré par le greffier à monsieur le procureur de la République, sur sa réquisition. N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS. CONDAMNATION PÉNALE.

Par jugement (contradictoire) en date du 12 mars 1986, la 31e chambre, 1re section du tribunal correctionnel de Paris, a condamné pour :

INFRACTION AUX MESURES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS.

Pour avoir à Paris, le 20 juillet 1984, étant responsable par délégation du chef d'entreprise d'un chantier soumis aux dispositions du livre II, titre III du code du travail et à celles du décret du 8 janvier 1965, enfreint par sa faute personnelle les dispositions relatives à la sécurité des travailleurs et plus spécialement les mesures particulières de protection et de salubrité applicables aux établissements dont le personnel exécute des travaux du bâtiment, des travaux publics ou tous autres travaux concernant les immeubles, en faisant travailler quatre salariés à plus de 3 mètres de hauteur, sans qu'il existe aucun moyen de protection collective, ni individuelle, le sieur **GOURNAY Paul Maurice**, né le 13 mai 1953 à Laval (Mayenne), couvreur, demeurant 48, voie Normande à Villeneuve-le-Roi (Val-de-Marne), à la peine de quatre amendes de 1 000 F (4 × 1 000 F) chacune. Le tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné, la publication de ce jugement par extrait dans *le Monde*.

Pour extrait conforme délivré par nous, greffier soussigné, à monsieur le procureur de la République, sur sa réquisition. N'Y AYANT APPEL.

Société

Avec un budget de 169,5 milliards de francs

M. Giraud donne la priorité à l'équipement des armées

Le ministre de la défense, M. André Giraud, considère qu'il va pouvoir relancer la politique d'investissement propre aux armées françaises, au terme des derniers arbitrages financiers intervenus en faveur de l'institution militaire. En effet, les crédits d'équipement, classique et nucléaire, de la défense pour l'an prochain devraient augmenter de 14 % (en crédits de paiement) et de 20 % (en autorisations de programme) par rapport à 1986.

A l'issue d'une rencontre, le jeudi 31 juillet, avec M. Edouard Balladur, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, M. Giraud a reçu la confirmation que son projet de budget de la défense pour 1987 s'élèverait à 169,5 milliards de francs, en hausse de 7 % par rapport aux crédits alloués pour cette année. Cette « enveloppe » budgétaire était déjà avancée dans les milieux compétents depuis quelques jours (*le Monde* daté 27-28 et 31 juillet). Elle vient donc d'être confirmée après une décision du premier ministre, M. Jacques Chirac, de demander aux autres ministères ou administrations civiles de comprimer à nouveau leurs dépenses pour 1987 (*le Monde* du 1er août).

Tant chez les militaires que dans l'opposition, au Parlement, on scrutait avec attention l'attitude du premier ministre à propos de la fixation des dépenses en faveur de la défense en 1987. Au camp de Suippes, le 10 juillet dernier, M. Chirac avait été catégorique en affirmant, devant un auditoire d'officiers de l'armée de terre, que le redressement de la politique de défense, suivie jusqu'à présent, passait par un effort financier important.

De son côté, M. Giraud s'était, à plusieurs reprises, engagé à moderniser une défense française qui, s'il la juge aujourd'hui relativement satisfaisante, aurait rencontré, à l'horizon 1995-2000, de graves insuffisances en raison de l'explosion, attendue, des nouvelles technologies à laquelle il faut préparer la France.

Le ministre de la défense estime qu'il a trouvé, auprès de M. Chirac, un appui déterminant grâce à deux arguments. Le premier est celui de l'ancien ministre de l'industrie que fut M. Giraud, durant le septennat de M. Valéry Giscard d'Estaing, selon lequel les nouvelles technologies militaires profitent, ensuite, à l'ensemble de l'industrie nationale. Le second argument consiste à affirmer que la relance de l'investissement, dans un secteur-clé comme l'armement, est créatrice, à terme, d'emplois au moment où le gouvernement tente d'enrayer le chomage d'autre part.

La chasse à la gabegie

C'est la *raison* pour laquelle le projet du budget de la défense pour 1987 privilégie les investissements (le titre de la loi annuelle de finances) au détriment des dépenses de fonctionnement (le titre 3). Par rapport aux années précédentes, pendant lesquelles le titre 3 l'emportait traditionnellement sur le titre 5, *les dépenses d'équipement en 1987* devraient représenter 51,5 % de l'ensemble du budget militaire et les crédits de fonctionnement régresseront à 48,5 % de ce même total. Les crédits de paiement alloués à l'équipement, classique et nucléaire, augmenteront donc de 14 % par rapport à 1986, en francs courants, et de 12 % en francs constants. Les autorisations de programme de ce même titre 5, qui sont des engagements d'investissements pouvant s'étaler sur plusieurs années en raison de la durée du cycle de fabrication de certains matériels, seront en hausse de 20 %, en francs courants, par rapport à *1986, où elles s'élèvent à* la somme de 85 milliards de francs (sans changement par rapport à 1985).

On ne cache pas, au ministère de la défense, que ce coup d'accélérateur donné à l'équipement en 1987 contraindra les armées à subir d'importantes économies de gestion dans leur vie de tous les jours. La chasse à la gabegie sera la règle. A francs constants, en effet, les crédits de fonctionnement seront en baisse de 1 %, à l'exception des dépenses d'instruction et d'entraînement.

Lors de ses discussions avec M. Balladur, le ministre de la défense a, d'autre part, obtenu du ministère de l'économie et des finances que les règles et les usages soient rendus plus souples en ce qui concerne les transferts de patrimoine des armées.

Jusqu'à présent, lorsque le ministère de la défense se débarrassait d'un bien immobilier (un terrain ou une caserne) au profit d'une autre collectivité, ou des actions qu'il détenait dans une industrie d'armement ou une société immobilière, les sommes ainsi récupérées allaient grossir directement le budget général de *l'Etat. Désormais*, et le cas peut être plus fréquent avec les perspectives de dénationalisation de certaines sociétés, cet argent retournera directement au ministère de la défense. M. Giraud compte faire appel à cette formule, en 1987, pour accroître encore le pouvoir d'achat des armées en matière d'équipement.

JACQUES ISNARD.

POINT DE VUE

Rompre avec la gestion précédente

par François Fillon
député RPR de la Sarthe, président de la commission de la défense à l'Assemblée nationale

L'ACCUMULATION incessante *des arsenaux militaires*, à l'Est, notamment, malgré les récentes et apaisantes déclarations de M. Gorbatchev et les menaces d'ordre spécifiquement militaire rendent plus que jamais nécessaire le développement de notre réflexion stratégique, le constant aménagement des missions confiées à nos forces, l'adaptation de leurs structures. Mais, sauf à abandonner notre rang, elles imposent, dans le même temps, le dégagement de moyens financiers suffisants et, donc, substantiellement accrus.

Tel était le sentiment des formations politiques qui composent l'actuelle majorité lorsqu'elles proposèrent aux Français, en mars dernier, d'accorder, dès que possible, au ministère de la défense une somme annuelle équivalente à 4 % du produit intérieur brut marchand (le PIBM), grandeur économique qui, en terme de comptabilité nationale, représente pour l'essentiel la richesse de la nation.

4 % du PIBM ce serait, dès aujourd'hui, plus de 170 milliards de francs, montant qu'il convient de comparer aux 158 milliards que le précédent gouvernement a cru devoir accorder à nos armées en 1986.

D'entrée de jeu, 12 milliards de francs manquent donc pour faire face aux impératifs de notre défense, montant appelé à s'accroître d'année en année en un temps où tout, au contraire, doit être mis en œuvre pour limiter de façon drastique le budget de l'Etat.

A l'évidence, l'état de nos finances publiques nous interdit d'affecter, dès 1987, 4 % du PIBM à nos forces armées. Il n'en reste pas moins que nous devons, dès l'an prochain, nous engager résolument dans la voie qui nous permettra d'atteindre ce pourcentage, au plus tard à l'issue de la période que couvrira la prochaine loi de programmation militaire.

Une nouvelle loi de programmation !

Pour quelle raison, diront certains, ne pas mener à son terme la loi qui fut adoptée en 1983 et qui devait nous conduire sans à-coups jusqu'à l'année 1988.

Prenons garde, en effet, de trop mésestimer un texte qui a conduit ses auteurs :

— à reconnaître l'existence de fortes tensions internationales, ce que beaucoup d'entre eux niaient auparavant ;

— *à attacher une importance* majeure à notre indépendance de décision, comme au respect de nos alliances ;

— à accorder intérêt à des forces nucléaires que beaucoup ne cessèrent de condamner ;

— à admettre que notre pays intervienne hors de ses frontières, en Afrique notamment, dès lors que les gouvernemnents amis nous le demandent ;

— à inscrire, enfin, notre effort dans une perspective à moyen terme, ce que firent de 1960 à 1981 quatre lois-programme ou de programmation à l'égard desquelles leur opposition ne se déprit jamais.

Mais ces acquis étant reconnus, force est de dire qe la loi de 1983 ne fut jamais qu'un trompe-l'œil.

Conçues en pleine crise des euromissiles, ces deux premières annuités, 1984 et 1985, auront accordé à nos armées guère plus qu'elles n'en reçurent en 1981 ! Quant aux trois annuités suivantes, 1986 à 1988, nul montant financier ne figure dans la loi, les contraintes chiffrées faisant place à un discours qui fit croire à un rattrapage accéléré à compter de l'année 1986, ce que le budget conçu par le gouvernement de M. Fabius s'est bien gardé d'entreprendre.

Une double exigence

Il faut s'en convaincre : depuis le 1er janvier 1986, notre politique militaire ne dispose plus de référence à moyen terme. C'est dire combien l'initiative que le nouveau gouvernement entend prendre dans les mois qui viennent, ne bouscule aucun acquis, mais comble un vide, en même temps qu'il incite à améliorer la méthode qui préside à la programmation de notre effort militaire.

Cet effort est au confluent de deux exigences.

La première est de répondre, quelle que puisse être la capacité contributive du pays, aux menaces les plus pressantes.

Elle doit nous conduire à établir au sein des crédits militaires un noyau dur, constitué par une vingtaine de programmes d'armements majeurs ou fondés sur des normes d'entraînement s'appliquant à certaines catégories de forces. Chaque programme bénéficierait d'un échéancier précis soumis au Parlement.

Une telle méthode, dira-t-on, risque de conduire à priviligier à l'excès certains types d'armements ou certaines catégories de forces, et à mésestimer des programmes *moins prioritaires* mais tous autant nécessaires. Il reste que telle fut la méthode retenue à l'occasion de la premièr loi-programme de la Ve République, de laquelle est né le système de défense dont la France bénéficie aujourd'hui.

La seconde exigence conduit à concevoir un effort militaire qui, en sa totalité, soit calculé en fonction de la richesse nationale. C'est ainsi que la loi de programmation devrait préciser, outre les crédits affectés aux programmes prioritaires mentionnés plus haut, le volume financier accordé globalement au ministère de la défense et défini, pour chacune des années couvertes par la programmation, en pourcentage du PIBM.

Conformément aux engagements pris devant le pays ce pourcentage passerait en quelque cinq ou six années de 3,7 à 4 % du PIBM. L'effort est notable, puisqu'il implique en francs constants (et sur la base d'une croissance économique de 3 % par an) une augmentation corrélative des crédits militaires de 4,5 % soit, si l'on veut bien admettre un certain plafonnement des dépenses de fonctionnement, une croissance des dépenses d'équipement qui, chaque année, pourrait atteindre, sinon même dépasser, un taux de croissance de 8 %.

Eu égard à la dérive monétaire que l'on envisage pour 1987 (+ 2 %) et de la croissance de notre économie (+ 3 %) le raisonnement qui précède devrait conduire à accorder à nos armées, l'an prochain, près de 170 milliards de francs, marquant ainsi une nette et salutaire rupture avec la gestion précédente.

L'armée de l'air américaine ne veut plus dépendre de la navette spatiale

L'US Air Force va lancer un programme de développement de fusées classiques de moyenne puissance, afin de ne plus dépendre de la navette spatiale pour lancer ses satellites, a déclaré, le jeudi 31 juillet, le secrétaire à l'armée de l'air, M. Edward Aldridge. Ce programme sera étalé sur cinq ans et sera doté d'un budget de 2,6 milliards de dollars. M. Aldridge a également annoncé que l'armée de l'air avait décidé de retarder jusqu'en 1992 la mise en service de sa station de lancement de navettes à la base de Vandenberg, en Californie.

L'administration américaine souhaite pour sa part promouvoir le développement d'une industrie privée spatiale. Aussi les conseillers du président Ronald Reagan viennent-ils de recommander que la plupart des satellites étrangers ou commerciaux ne soient plus lancés par les navettes, a déclaré jeudi la Maison Blanche. Si cet avis était suivi par M. Reagan, les futures missions de la navette seraient presque exclusivement réservées à des objectifs militaires et scientifiques, et le cargo de l'espace ne mettrait en orbite que quelques satellites commerciaux spécialement construits pour être lancé par lui.

MEXIQUE

Spectaculaire accident d'avion dans le centre de la capitale

MEXICO (*AFP, Reuter*). – Un petit avion de tourisme s'est écrasé, le jeudi 31 juillet, en début d'après-midi dans le centre de la capitale mexicaine. La chute du Cessna, qui venait de Puerto Vallarta sur la côte pacifique, n'a fait qu'une vingtaine de blessés.

Le pilote et les trois occupants de l'appareil, dont deux fonctionnaires du ministère des finances, MM. Vincente Bayardo et Enrique Estevez Sandoval, sont sortis miraculeusement vivants des débris de l'avion et ne souffrent que de diverses fractures.

C'est à 13 h 30 (locales) que le Cessna de couleur blanche tente un atterrissage de fortune sur Lzaro Cardenas, l'une des artères principales de Mexico, à quelques centaines de mètres de la tour Latino-Américaine, à la suite d'une avarie de moteur. L'avion a heurté de plein fouet un immeuble et s'est aussitôt brisé en deux, l'une des parties allant s'encastrer dans une automobile tandis que la queue de l'appareil restait intacte. Des gerbes d'étincelles ont jailli des câbles des tramways et les vitrines des magasins voisins ont volé en éclats, provoquant un mouvement de panique parmi les nombreux passants. L'une des hélices du Cessna a crevé le pare-brise d'une automobile *mais son conducteur* a réussi à sortir sain et sauf de son véhicule.

Quelques minutes après l'arrivée des pompiers, la rue retrouvait son aspect normal et seuls les débris de l'appareil témoignaient de cet accident aux conséquences miraculeusement très légères.

Négociations entre les « pompiers du ciel » et la Sécurité civile

Marignane
de notre correspondant régional

Une réunion de travail s'est tenue, le jeudi 31 juillet, à Marignane (Bouches-du-Rhône) entre M. Jean-Paul Proust, directeur de la Défense et de la Sécurité civiles, qui était accompagné de M. Valdi, sous-directeur de l'administration générale et des finances, et les responsables de l'intersyndicale des personnels navigants (SNPAC, SNOMAC, CGC, FO) de la base. En prévision de cette réunion, les « pompiers du ciel » avaient décidé, le 28 juillet (*le Monde* du 30 juillet), de reporter d'une semaine le préavis de grève qu'ils avaient déposé pour le même jour.

Les négociations ont porté essentiellement sur le projet de statut et la *revalorisation des salaires* des équipages des « bombardiers d'eau ». Le directeur de la sécurité civile a notamment accepté une nouvelle répartition des personnels navigants en deux groupes distincts, l'un concernant les pilotes, l'autre les mécaniciens. Il a également proposé un doublement de la prime de risque, versée aux équipages, qui est actuellement de 789 francs par mois sur les six mois de la saison des feux mais à l'exclusion de tout relèvement incidiaire.

Les responsables de l'intersyndicale devaient se réunir ce vendredi 1er août pour décider le maintien ou *non de leur préavis* de grève qu'ils avaient suspendu jusqu'au mardi 4 août.

G. P.

● **Soixante-dix tonnes de poissons empoisonnés dans la Sarre.** — Depuis une semaine, les pêcheurs sarrois sont au désespoir. Ils *retirent de leur rivière des milliers* de poissons morts, empoisonnés par du cyanure. La collecte prend les allures d'une catastrophe : soixante-dix tonnes de poissons ont été évacuées vers des décharges. Le ministre de l'environnement de la Sarre a interdit les baignades et, bien entendu, la consommation de poisson de rivière. On ignore encore quelle est l'entreprise ou le particulier qui a déversé du cyanure dans les eaux.

هكذا من الأصل

Le Monde
SPORTS

Le cyclisme sans le cycle

Avec le retrait éventuel de Peugeot de la compétition cycliste (*le Monde* du 30 juillet), c'est la plus ancienne, la plus prestigieuse, mais aussi la dernière marque de cycles encore présente sur les maillots des coureurs professionnels qui disparaîtrait des pelotons, devenus des vitrines pour annonceurs extra-sportifs.

Faute de trouver à brève échéance un commanditaire suffisamment puissant pour supporter un budget annuel de l'ordre de huit millions de francs, le premier constructeur français de bicyclettes (677 000 unités par an, soit plus de 40 % de la production nationale) renoncera à financer et par conséquent à promouvoir une équipe professionnelle.

Après la dissolution du groupe Renault-Gitane, il y a un an, le retrait de Peugeot porterait au cyclisme une grave atteinte en coupant les liens naturels, au demeurant indispensables, qui existent entre l'industrie du cycle et le sport. En 1950, plus de quarante constructeurs finançaient une équipe professionnelle sans bénéficier d'aucune aide extérieure. D'Alcyon à Mercier, en passant par France-Sport (Antonin Magne), Dilecta (Louis Caput), Helyett (René Vietto), Stella (Louison Bobet), Génial-Lucifer (Jean Robic), Terrot (Charly Gaul), Rhonson (Antonin Rolland), Métropole (Lucien Teisseire), Libéria (Henry Anglade), et plus récemment Motobécane, et combien d'autres, ils furent tous contraints de renoncer à la compétition pour des raisons économiques.

Sous l'éteignoir

Lorsque la situation commença de se dégrader, en 1955, la publicité extra-sportive, autrement dit la participation financière des firmes étrangères au cyclisme, apporta une bouffée d'oxygène aux constructeurs en difficulté, mais ce système nouveau, présenté à l'origine comme un *« mal nécessaire »*, provoqua une inflation progressive et irréversible des budgets.

On le constate aujourd'hui : des marques de cycles, naguère florissantes, ne se sont jamais remises de cette mutation brutale. C'est ainsi qu'ont disparu Mercier, l'équipe de Raymond Poulidor, partenaire de Gan, puis de Coop, et Motobécane, qui était associée au groupe Bic à l'époque de Jacques Anquetil et de Luis Ocana. Ce grand constructeur, rebaptisé MBK, a reporté ses efforts sur le vélo tout-terrain et finance des pilotes professionnels de bi-cross.

Peugeot, le doyen, qui célèbre son quatre-vingt-dixième anniversaire, n'échappe pas à la règle. Marque universellement connue (elle exporte environ 50 % de sa production), présente dans la compétition depuis le début du siècle avec des champions de très grande notoriété, tels que Petit-Breton, Van Steenbergen, Merckx ou Thévenet, elle en est arrivée à la solution extrême de *« rechercher d'importants sponsors, quitte à ce que le nom de Peugeot perde de son importance sur le légendaire maillot à damier »*. Aveu douloureux, mais révélateur d'une conjoncture difficile.

L'offensive des commanditaires qui investissent à court ou moyen terme, en pratiquant la surenchère et en se réservant le monopole de la publicité, a littéralement mis l'éteignoir sur les marques de cycles, dont le rôle est devenu confidentiel. Gitane équipe Système U (Fignon), Méral fournit les vélos du groupe RMO, dirigé par Bernard Thévenet, mais leur participation est ignorée du public. Ce sont pourtant ces marques qui supportent les efforts de la recherche et qui sont à l'origine des progrès techniques, particulièrement spectaculaires ces dernières années.

Le temps n'est pas éloigné où les coureurs, déjà transformés en hommes-sandwiches au service d'une firme de jus de fruits ou de jeans, porteront des combinaisons couvertes d'inscriptions, sans la moindre référence à la bicyclette. C'est-à-dire au matériel de base absolument indispensable. L'Union cycliste internationale devrait étudier le problème en priorité et imposer la mention obligatoire de la marque de cycles sur les maillots.

JACQUES AUGENDRE.



AFP

Plus d'allusion au matériel cycliste utilisé sur la tenue des coureurs, devenus hommes-sandwichs pour des firmes d'électroménager, de matériel hi-fi, d'alimentation ou des sociétés de services. Les efforts de recherche consentis par les constructeurs pour améliorer les performances des machines restent confidentiels.

JEU PROVENÇAL

Ça fatigue, à la longue...

Depuis le 28 juillet, cinq mille deux cents spécialistes du jeu provençal s'affrontent dans le parc Borély, à Marseille, pour le soixante-dix-huitième concours du *Provençal*, véritable Roland-Garros de la boule. Le roi de la longue devait être désigné ce vendredi 1er août au terme de la finale, disputée devant six mille spectateurs.

Les 124 kilos de Jean Panisse, colosse rigolard, fier d'avoir tourné dans quatre films de Marcel Pagnol et plus encore de compter parmi les clients du Bar des pêcheurs, sur le Vieux Port. La fine moustache huilée et le regard ombrageux de Santiago Baldo, jeune pur-sang gitan, piaffant sur le gravier. Le foulard bigarré noué autour du cou d'Henri Lafleur, le ferrailleur de Manosque. Les coups de gueule savamment distillés de René Macari, le grand petit homme de Nîmes. Le flegme de Jean Calvez, gentleman pointeur, directeur d'une agence de la Caisse d'épargne à Marseille. Et Jean-Pierre Pironti. Et Massoni, Racanelli, Giordanengo. Et même des femmes dans ce royaume d'hommes. Magali, énergique blonde, descendue tout exprès de son village d'Allemagne-en-Provence, près des gorges du Verdon.

Chaque dernier dimanche de juillet, de toute la Provence, ils viennent, trois par trois, une boule d'acier de 700 grammes dans chaque main, se défier au concours de notre confrère *le Provençal*, à un jeu canaille et sublime à la fois qui n'appartient qu'au pays du mistral, de l'olivier et de la cigale : le jeu provençal.

Un Roland-Garros

Pendant six jours, les 54 hectares du parc Borély à Marseille, transformé pour l'événement en Roland-Garros de la boule, deviennent trop exigus pour caser les quelque cinq mille deux cents joueurs répartis en équipes de trois qui disputent le premier tour de cette grande classique du genre, fêtant cette année sa soixante-dix-huitième édition depuis sa création en 1908. Les huit cents parties du premier matin s'étirent sur près de 27 kilomètres. Et les organisateurs doivent disperser cette foule de joueurs, le plus souvent venus en famille, dans quinze sites différents.

Seul le concours de *la Marseillaise*, quotidien rival du *Provençal* dans la cité phocéenne, lui dispute le record de popularité en attirant, lui, plus de six mille joueurs. Mais il s'agit là de pétanque, le jeu court à 11 mètres, discipline plus facile d'accès que le jeu provençal (la longue), qui se joue de 15 à 21 mètres et reste considéré comme l'aristocratie des boules (1).

Le jeu provençal, chanson de gestes désuets et démodés, avec ses mouvements amples et coulés au ralenti, ses parties marathons qui peuvent durer cinq heures sous un soleil de plomb, pousse les qualités du joueur à leur paroxysme. Adresse pour garder la maîtrise de la boule à une distance de 20 mètres. Expérience pour conserver la tête froide en toutes circonstances.

Et, par-dessus tout, une condition physique irréprochable pour encaisser, jusqu'à la finale, la fatigue de près de cinquante heures de jeu par une température de 40° C. Pour entrer dans le carré d'honneur du *Provençal*, c'est-à-dire pour accéder aux demi-finales et à la finale, qui se disputent dans un stade démontable de six mille places spécialement aménagé, une technique à toute épreuve est indispensable. Mais elle ne suffit pas.

Le dramaturge des boulodromes

Mario Marini, vainqueur du concours en 1984, reconnaît : *« Le Provençal, c'est supporter ses propres équipiers, ses adversaires, la foule, ses amis, ses ennemis, les emmerdeurs, les gentils, le soleil. Et tout cela pendant près d'une semaine, de cinq à dix heures par jour »*. C'est ça le Provençal. Peut-être plus qu'une joute strictement sportive, une guerre des nerfs permanente, impitoyable, où la clé de la réussite consiste à prendre l'ascendant psychologique sans perdre sa propre concentration, au milieu d'une foule (la « galerie ») parfois pressante, envahissante, voire hostile.

Le Nîmois René Macari, cinquante-six ans, le plus titré des joueurs de boules actuellement en exercice, finaliste l'an passé, n'a jamais pu, jusqu'à cette année, accrocher le Provençal à son palmarès. Cet authentique champion, qui possède deux équipiers de grande classe en la personne de Gérard Sigal et de Jean-Pierre Ferret, reste sans doute le meilleur dramaturge des boulodromes. Accroché au quatrième tour, il réveilla soudain ses compères et le public par un des éclats soigneusement calculés dont il a le secret. *« Tu parles, tu parles !* lança-t-il à Ferret qui discutait la façon de jouer la première boule. *Tu fais comme celui-là. »* Et Macari indique de la main un spectateur. *« Celui-là aussi, il parle, il dit même qu'il tire. Les couvertures, oui. »*

Et René Macari joua une superbe première boule. *« Moi, je parle,* hurla-t-il. *Mais je vais au but. »*

Il reconnaît donner souvent de la voix uniquement pour attirer la foule. *« La galerie fait le jeu de boules,* dit-il. *Et quand il n'y a personne autour de moi, je pousse une gueulante pour que les gens arrivent. »*

Au jeu provençal, tout est bon pour désarçonner l'adversaire. Des petites phrases apparemment innocentes, lâchées au détour du jeu, peuvent se révéler désastreuses. *« Ainsi, lorsqu'on vient repérer une boule à tirer,* explique Michel, un joueur de Haute-Provence, *il arrive d'entendre : « Celle-là, il peut la marquer. » Sous-entendu, le coup est facile, mais... La réflexion est anodine. Elle peut pourtant déclencher dans votre tête tout un processus. Alors là, c'est fichu. Il ne faut rien entendre, ne voir que le jeu et rien d'autre. Cette concentration totale sans relâche, c'est sans doute le plus éprouvant. »*

Intox, patience, ruse. *« Un champion à ce jeu,* résume prestement René Macari, *doit posséder autre chose que l'adresse d'un grand joueur de boules. Il doit être vicelard. »*

MICHEL DESFONTAINES.

(1) Autres particularités de la longue : on pointe sur un pied, on tire en faisant trois pas et on peut s'écarter d'un pas du cercle pour chercher la meilleure trajectoire.

CIBLES

TIR A L'ARC
Itinéraires fléchés

La Fédération française de tir à l'arc (FFTA) profite du grand chassé-croisé des vacanciers pour organiser, en collaboration avec la Société des autoroutes du sud de la France, une vaste opération de sensibilisation du grand public au tir à l'arc. Des stands de tir ont été installés sur une vingtaine d'aires de service des autoroutes A7 (Lyon-Marseille), A9 (Avignon-frontière espagnole) et A10 (Poitiers-Bordeaux). Depuis le jeudi 31 juillet et jusqu'au samedi 2 août, soixante équipes de moniteurs de la FFTA se relaient pour initier quelque 20 000 personnes aux subtilités de ce sport ancestral.

Pratiqué au plus haut niveau, le tir à l'arc nécessite de solides qualités physiques (musculation, endurance) et psychologiques (concentration, maîtrise), mais c'est aussi un sport-loisir agréable, conseillé notamment aux personnes qui souffrent du dos. Silencieux, proche de la nature, il connaît d'ailleurs un développement spectaculaire. Les effectifs des 1 200 clubs français sont passés de 10401 pratiquants en 1975 à 23500 en 1985. La plupart des clubs sont organisés pour accueillir les débutants, et les équipements de tir à l'arc fleurissent dans les stations de vacances et les complexes de loisirs.

FFTA, 7, rue des Epinettes, 75017 Paris.

FOOTBALL
Procès à l'italienne

Le procès du scandale du « totonero » (paris clandestins) s'est ouvert lundi 28 juillet à Milan, et se poursuivra jusqu'au 10 août. La justice italienne n'est pourtant pas saisie de cette nouvelle affaire de matches truqués. Ce sont les instances du football italien qui ont instruit ce « procès sportif » et qui ont décidé d'en donner la publicité la plus large. Comme pour exorciser ce vieux démon qu'est le « totonero », objet de bien des tentations.

Depuis lundi, dans les salons d'un hôtel moderne de la banlieue milanaise, transformé en palais de justice, le Calcio lave son linge sale. En famille mais avec retransmission vidéo. Mercredi, les interrogatoires ont commencé. Cinquante-quatre dirigeants, entraîneurs et joueurs représentant douze clubs de première, deuxième et troisième division vont se succéder devant les « juges » des instances sportives italiennes. Ils sont tous soupçonnés d'avoir participé à un réseau de « totonero » dirigé par un Napolitain, Armando Carbone. Trente-deux matches auraient été arrangés. En fonction des enjeux qu'il recueillait, Carbone « dictait » les résultats à ses « correspondants » dans les clubs concernés. C'était facile et ça rapportait gros car, en Italie, les sommes engagées dans les paris clandestins atteignent chaque dimanche 320 millions de francs, soit deux fois et demie celles qui sont jouées dans le « Totocalcio » officiel.

Les aveux des « repentis » – certains joueurs de la Lazio de Rome ont reconnu avoir perçu des « primes spéciales » la veille des matches à arranger – devraient permettre de mieux comprendre les mécanismes de la fraude. Même si, selon l'un des enquêteurs de la Ligue italienne, le réseau Carbone n'est que la partie émergée d'un énorme iceberg.

GOLF
Caddies chinois

Le premier terrain de golf de Chine a ouvert ses portes dimanche 27 juillet. Situé à une cinquantaine de kilomètres au nord de Pékin, près des tombeaux de la dynastie Ming, le parcours de dix-huit trous sera complété, à l'achèvement des travaux, par un clubhouse, un practice, un hôtel de luxe et des courts de tennis. L'ensemble aura coûté environ 19 millions de dollars à une demi-douzaine d'investisseurs japonais. Cet équipement, dont l'accès est réservé aux joueurs et à leurs invités, est destiné à la communauté étrangère de la capitale chinoise, et plus particulièrement aux hommes d'affaires nippons, fous de golf.

Les Chinois n'entendent rien à ce sport. De tout façon, le montant de la cotisation est hors de portée des plus fortunés. 19000 dollars pour l'année alors que le revenu moyen d'un paysan chinois n'a pas excédé 107 dollars en 1985. Les seuls Chinois à fouler les greens sont les paysans du coin, reconvertis en caddies tout de jaune vêtus, après que leurs fermes ont été détruites et leurs arbres fruitiers abattus pour laisser le passage aux fairways.

LES HEURES DU STADE

Athlétisme

Jeux du Commonwealth. Jusqu'à lundi 4 août à Edimbourg.

Meeting de Londres. Vendredi 8 août.

Championnats de France. Du vendredi 8 au dimanche 10 août à Aix-les-Bains.

Match RFA-Pologne-Tchécoslovaquie-France Espoirs. Samedi 2 et dimanche 3 août à Recklinghausen (RFA).

Automobilisme

Championnat du monde des rallyes. Rallye d'Argentine. Du mardi 5 au samedi 9 août.

Boxe

Championnat du monde (super-plumes). Julio Chavez-Rocky Lockridge. Dimanche 3 août à Monaco (la « 5 », en direct, à 21 h 30.

Cyclisme

Grand Prix de Plouay. Dimanche 3 août.

La Route des forts. Dimanche 3 août dans la banlieue parisienne. Organisées par « Banlieues 89-Fêtes et forts », deux courses : l'une réservée aux seniors 1 et 2, départ de Créteil à 8 heures, arrivée à Chennevières-sur-Marne à 12 heures ; l'autre ouverte aux seniors 3 et 4 et aux juniors, de Suresnes, 9 heures, à Villeneuve-la-Garenne, 12 heures.

Escrime

Championnats du monde. Jusqu'à dimanche 3 août à Sofia (Bulgarie) (A 2, samedi 2 à partir du 14 h 30 « Les jeux du stade » et TF 1, dimanche 3 à partir de 14 h 50).

Football

Championnat de France 1986-1987. Première division (première journée). Mardi 5 août à 20 h 30. Avec un certain Marseille-Monaco à l'affiche.

Motocyclisme

Championat du monde de vitesse. Grand Prix de Grande-Bretagne. Dimanche 3 août à Silverstone (TF 1, 14 h 30, direct).

Championnat du monde de motocross (500 cm³). Grand Prix de Belgique. Dimanche 3 août à Namur.

Parachutisme

Championnats de France open. Du 3 au 13 août à Lapalisse (Allier) et du 14 au 16 août à Vichy. Avec la participation des équipes d'Autriche, des Etats-Unis, de Tchécoslovaquie.

Ski nautique

Championnats d'Europe. Samedi 2 et dimanche 3 août en Grande-Bretagne (A 2, samedi 2, 14 h 30 « Les jeux du stade »).

Sports aériens

Championnats du monde de voltige. Du 1er au 17 août à Cirencester (Grande-Bretagne).

Sports équestres

Saut d'obstacles. Concours international de Dinard. Jusqu'à dimanche 3 août (FR 3, samedi 2 et dimanche 3, 16 heures, direct).

Dressage. Championnats du monde. Du mardi 5 au dimanche 10 août à Cedar-Valley (Canada).

هكذا من الأصل

CHRONIQUE DES ANNÉES 60

16. Le triomphe des... choses

Réfrigérateurs, machines à laver, télévision... En dix ans, grâce à l'enrichissement général, « ces choses » font un bond prodigieux dans la vie quotidienne. C'est l'âge d'or des « trente glorieuses », et pourtant les Français ne sont pas... heureux.


J.-L. SWINERS / TOP

AVOIR ou ne pas avoir : telle devint la question. Les chiffres en témoignent. Autant la IVe République peut se vanter du décollage industriel, autant le régime gaullien fut le temps de l'équipement des ménages, y compris des célibataires endurcis. On chercha à donner un mot à la chose ; on tourna un peu autour de ce pot, objet déjà d'un soin constant sous Henri IV : société d'abondance, société d'opulence... jusqu'au jour où, jaillie d'on ne sait quelle plume – si son auteur est parmi nous, qu'il lève le doigt, une expression passa de bouche en bouche et finit par s'imposer. On était désormais dans une société-de-consommation.

Boris Vian avait déjà chanté, dans la décennie précédente, une *Complainte du progrès*, par laquelle il menaçait les cuisines d'autrefois d'un orage d'inox, troublant l'existence des couples, leur interdisant de vivre désormais simplement d'amour et d'eau fraîche. Mais seuls alors les nantis pouvaient se flatter de détenir le carré d'as : réfrigérateur, machine à laver, télévision, automobile. Suivons les courbes impressionnantes de leurs achats en France. Lorsque Massu réchauffa l'atmosphère du mois de mai 1958, le « frigidaire » ne protégeait le lait ou les eaux minérales que d'un Français sur dix ; trois ans plus tard, lors du putsch manqué des généraux, 40 % purent boire frais à la santé du président vainqueur ; celui-ci, repartant à Colombey, en 1969, avait tout de même la consolation de laisser derrière lui 75 % de ses concitoyens munis d'un « frigo ». Le Français, qui préfère le pastis au linge propre, eut moins d'ardeur – ou moins de place dans son étroit appartement – pour se doter d'une machine à laver ; tout de même, on passa de 10 % en 1958 à 66 % en 1974. Retenons deux chiffres pour préciser l'envolée des « télés » : 23 % en 1962, 78 % en 1973. Enfin, témoin probable des mœurs « machistes », l'automobile avait, si l'on peut dire, démarré plus tôt, puisque 21 % des chefs de famille en astiquaient une le dimanche dès 1953 ; elle arriva souvent plus vite sous leur fenêtre que l'eau chaude sur leur évier ; en 1970, 57 % avaient une carte grise.

La structure des budgets domestiques confirme la profondeur de l'évolution, en fonction de l'enrichissement général : la part de revenu consacrée à l'alimentation s'amenuise sensiblement, au profit des dépenses en matière de logement, des soins de santé et de beauté et de tout ce qu'on couvre des mots culture et loisir : livres, électrophones, télé, tiercé, presse spécialisée, spectacles, voyages, etc. Les vieux regardaient tout ça avec une certaine perplexité, à mi-chemin de la réprobation sentencieuse et de la satisfaction de jouir enfin du confort. La génération intermédiaire multipliait de bon cœur les heures de travail et contractait de multiples emprunts sous l'œil attendri des banquiers, pour accéder au « standing ». Et les jeunes commençaient d'exercer leur esprit critique contre la nouvelle aliénation.

En 1965, *les Choses* valurent à Georges Perec le prix Renaudot. Jamais roman, roman si l'on peut dire, n'avait mieux rendu la couleur du temps. O Jérôme, ô Sylvie, on vous revoit encore : « *De station en station, antiquaires, libraires, marchands de disques, cartes des restaurants, agences de voyages, chemisiers, tailleurs, fromagers, chausseurs, confiseurs, charcuteries de luxe, papetiers, leurs itinéraires composaient leur véritable univers : là reposaient leurs ambitions, leurs espoirs. Là était la vraie vie...* » Caricature mise à part, Perec exprimait bien cette espèce de vertige ressenti devant la multiplication des petits pains, cette soif d'acquérir tout tout de suite, et notamment en poussant son *caddy* dans les premiers hypermarchés. Les sociologues donnèrent des traductions du livre de Perec moins savoureuses en général que le texte d'origine, mais qui en élevaient à la force du concept la portée scientifique. La société de consommation devenait un objet de débat.

Certains auteurs eurent à cœur de nuancer, de relativiser le phénomène. Toujours en 1965, Paul-Marie de La Gorce publie *la France pauvre*, où, comme Galbraith l'avait fait pour les Etats-Unis, l'auteur décrit les ombres au tableau pailleté : misère de tant de vieillards, immigrés vivant dans les bidonvilles, détresse de certains paysans, petits commerces condamnés, artisanats sans avenir, etc. La quête d'un logement restait même pour beaucoup de ceux qui étaient entrés dans la France « dynamique » un casse-tête insoluble. Bon, d'accord, disait M. Fourastié, qui entassait « Que sais-je ? » sur « Que sais-je ? » à la gloire de la civilisation de demain. C'est vrai, il y a encore des poches de pauvreté, des zones de manque, des manques d'ozone, mais quoi ! Paris ne s'est pas fait en un jour ; ce qu'il faut admirer, c'est la prodigieuse mutation. On devra plus tard à Fourastié, lâchant un peu l'horizon futur pour regarder le chemin parcouru, un calembour historique pour décrire ce qu'on avait vécu : « les trente glorieuses », trente années d'« indicateurs » euphoriques, trois dizaines d'ans d'or, au cours desquels les Français avaient été arrachés à la rareté mais non à leur réputation d'éternels râleurs : à côté de ce docteur Tantmieux s'agitaient tous les docteurs Tantpis.

Dès 1958, le docteur Jacques Tati avait défendu *(S)on oncle*, doux rêveur prémoderne, contre l'arrogance d'une bourgeoisie tout-électrique ; il récidive dans *Playtime*, en 1967, et achève la décennie par un *Trafic* aussi caustique. Chez les docteurs plus pédants, on pouvait observer une double influence : celle d'un marxisme réadapté, dénonçant les dernières ruses du capitalisme et les avatars de l'aliénation, mais aussi celle d'un moralisme d'origine catholique, robe de bure contre péché d'envie. La palme de la critique revenant sans doute aux catholiques de gauche, combinant les deux saintes Ecritures, *le Capital* et l'Evangile. Outre « *les distorsions grandissantes entre les nouveaux pauvres et les nouveaux riches* », on mettait en garde contre les désillusions d'un progrès générateur de souffrances psychologiques. On s'en prenait à la publicité, et notamment dans ses rapports avec une de ses cibles préférées, les femmes, lesquelles effectuaient – estimait-on – 80 % des achats. En 1970, Georges Elgozy résumera dans *les Damnés de l'opulence* une bonne part des critiques accumulées contre les tendances du temps : gaspillage, gigantisme, insécurité, cancer technocratique, abêtissement, déséquilibres écologiques et biologiques... Deux ans plus tard, Jean Baudrillard, dans *le Système des objets*, décrira le dualisme : « *Comme la société du Moyen Age s'équilibrait sur Dieu ET sur le diable, ainsi la nôtre s'équilibre sur la consommation ET sur sa dénonciation.* »

Au fond, les gens ne sont jamais heureux.

Depuis le début de ce qu'on appelle la « crise économique », disons le milieu des années 70, on entend un autre refrain, plus ancien, celui de la « décadence ». C'est sans doute que l'homme occidental n'a jamais bien supporté de vivre dans le présent ; les mythologies de l'âge d'or l'attestent : les réactionnaires placent l'Eden dans les temps anciens, tandis que les révolutionnaires projettent la Cité harmonieuse dans les lendemains qui chantent. Nous sommes de médiocres contemporains. Du reste, cette abondance propre aux années 60, ne fut pas perçue comme telle par les bénéficiaires. Les sondages montrent en effet la symétrie de la satisfaction politique d'ensemble et du mécontentement social à peu près continu. Pour la majorité des sondés donnant une réponse, le pessimisme sur la situation économique est constant ; mieux encore : sur leur propre niveau de vie, et contre toute raison, ils sont convaincus d'une baisse par rapport aux années 50. On peut toujours rêver sur les *golden sixties*, les « fabuleuses années 60 » : ceux qui les ont vues défiler sous leurs yeux n'ont pas été pénétrés par l'idée d'un mieux-vivre. Sans doute parce que le bonheur est lové dans l'imaginaire, dans un ailleurs temporel ou spatial, tant il est difficile d'affronter l'ici et le maintenant.

L'enrichissement nouveau avait-il suscité quelque culpabilité secrète ? N'était-ce qu'un effet de superstition ? Comme les avares voulant se faire pardonner leur magot qui se plaignent de tout, on a entassé les « choses » en maugréant contre la dureté des temps.

MICHEL WINOCK.


D.R.

Jacques Tati dans « Mon oncle ».

Une histoire des années 60

« LES CHOSES », de Georges Pérec

Georges Pérec a réfléchi aux problèmes du roman contemporain, comme on a pu le voir dans quelques articles fort lucides qu'il a publiés (notamment dans la revue Partisans). S'engageant à son tour dans une tentative littéraire, il se garde bien de sous-titrer son livre roman — comme il est devenu d'usage pour n'importe quelle sorte d'essai ou d'autobiographie, — mais préfère le définir modestement : Une histoire des années 60 (1). En d'autres termes, une histoire de la France gaulliste. Car tel est bien le propos de Georges Pérec : peindre la situation d'un jeune couple exposé aux sollicitations d'une plate civilisation d'abondance, où les biens de consommation sont devenus le point de ... de chacun. Ces biens de con... il les appelle les Choses. ... effet comme un ensem... composent le ...

aux préoccupations de ... rec, qui, intéressé pa... vision que nous p... contemporain, n'e...

(16 octobre 1965.)

RENAUDOT : Georges Perec

Le prix Théophraste-Renaudot a été attribué à Georges Perec, pour « les Choses » (Julliard), après plusieurs tours, par 5 voix. Georges Perec ...

livré aux sollicitations d'une pla... civilisation de l'abondance où p... à peu s'évanouissent les rêves ... élev...

(23 novembre 1965.)

L'OUVERTURE DES GRANDS MAGASINS tous les lundis à partir du 1er janvier inquiète les syndicats

A partir du 1er janvier 1970, les grands magasins seront ouverts toute la journée, du lundi matin au samedi soir. Cette décision, prise « dans l'intérêt des consommateurs », sauvegarde, selon les directions, celui du personnel : le droit au repos hebdomadaire de deux jours consécutifs est notamment maintenu. Mais tel n'est pas ...

... en exemple les magasins populaires, ainsi qu'Inno et Printemps-Nation, où l'ouverture six jours par semaine s'est traduite, affirment-ils, par le non-respect de plus en plus fréquent du repos hebdomadaire des deux jours consécutifs : ils indiquent aussi que des membres du personnel manutentionnaire de la Samaritaine ont déjà été « invités » à travailler six jours par ... des grands ...

(29 décembre 1969.)

Demain : La télé conquiert la France

Le Monde
sans visa

JOURS DE GLOIRE POUR LE MONT BLANC

Si les montagnes font quelquefois l'actualité tant par les exploits qui s'y déroulent que par les drames qui s'y passent, il est plus rare de les voir célébrées pour seul fait d'anniversaire de leur conquête. C'est pourtant le sort qui est réservé au mont Blanc à partir du 7 août, où l'on marquera avec faste et ampleur le bicentenaire de la première ascension du toit de l'Europe. Les deux intrépides avaient pour noms Jacques Balmat et Michel-Gabriel Paccard. Nous étions en 1786...



520 FOIS SUR LE SOMMET

A près de soixante-dix ans, le guide chamoniard René Claret Tournier apparaît comme le champion des courses dans le massif du Mont-Blanc.

« Combien d'ascensions du mont Blanc, dites-vous ?

– Cinq cent vingt.

– Une passion ?

– Non. Ça s'est fait un peu par hasard. Au début, principalement parce que je connaissais l'allemand et qu'une importante clientèle parlant cette langue réclamait la course. Sur les glaces, il vaut mieux parler plutôt que de s'exprimer par signes. C'est plus sûr...

– Votre première ascension, vous l'avez accomplie il y a plus de quarante ans. Le mont Blanc et vous, c'est presque une histoire de famille... depuis 1786.

– Un peu, oui... Je suis invité par la mairie de Chamonix pour les fêtes du bicentenaire en qualité de guide et de descendant de Michel-Gabriel Paccard, le premier vainqueur du mont Blanc avec Jacques Balmat. Un de mes ancêtres avait épousé l'une de ses filles.

– Etes-vous lié avec ce Tournier qui accompagne le Suisse Saussure, un an après, au sommet du mont Blanc ?

– Oui, certainement. Des relations de cousinage ; c'était un petit pays...

– Votre grand-père, votre père, étaient guides. Quelle est votre première expérience sérieuse en montagne ?

– J'avais neuf ans. Nous sommes allés avec mon père et mes frère et sœur au col du Géant. A l'époque, il n'y avait pas de téléphérique. Il fallait aller à pied jusqu'à la Mer de glace ; on dormait au refuge des Requins... Trois heures pour y monter et trois heures encore pour atteindre le col. J'en ai gardé un bon souvenir. On était en famille.

– Lionel Terray a dit un jour qu'il pratiquait l'alpinisme parce que cela ne servait à rien. C'est également votre cas ?

– Pour moi, c'est avant tout un gagne-pain. Devenir guide est presque naturel à Chamonix ; c'est un métier de la vallée. Après avoir fait mon régiment (une condition pour devenir guide), je suis entré à l'école d'alpinisme.

» Je n'étais pas guide toute l'année. On travaillait pendant les deux mois d'été et autant l'hiver ; le reste du temps il fallait faire autre chose. J'ai été monteur en chauffage jusqu'à ma retraite. Mon père, lui, était cultivateur ; quand il revenait d'une course, il devait encore rentrer les foins.

– Pour être membre de la Compagnie des guides de Chamonix, il fallait « être né dans la vallée, de père né dans la vallée ». C'était une tradition et un passeport pour l'aspirant guide ?

– Oui. De mon temps c'était encore comme ça. Mais aujourd'hui on a besoin de plus en plus de professionnels. Il y a plus d'alpinistes et donc plus de guides... Mais Chamonix reste la capitale de l'alpinisme.

– Guide, vous l'êtes devenu par nécessité mais aussi par plaisir, je suppose ?

– Oh ! oui. Sinon, j'aurais fait autre chose. Ce qui m'a toujours intéressé, c'est le contact avec les clients. C'est toujours différent. Il faut se mettre au niveau du plus faible. L'important, c'est de ramener tout le monde... Parfois, des clients m'ont dit : « Heureusement que nous sommes avec un guide, sinon... » Mais vous savez, à ce moment précis, face à une difficulté imprévue, je ne savais pas forcément ce qu'il fallait faire...

– Le mont Blanc est votre course la plus régulière. Quel plaisir éprouvez-vous au sommet ?

– Le mont Blanc ? De mon point de vue, ce n'est pas la sortie la plus intéressante. Mais on domine les plus hautes montagnes... Et j'y ai souvent vu se lever le soleil. C'est très beau.

– Vous dominez les montagnes, mais aussi les gens dans la vallée. C'est une fierté de l'alpiniste, cette « domination » ?

– Dominer ! Oh ! non, ce n'est pas ma nature. Mais c'est la liberté ; oui, on se sent plus libre. En montagne on ne pense à rien. Les petits soucis de la vallée disparaissent. Dans une pente raide on doit avancer ; c'est tout...

« Je me suis retrouvé avec les joues noires. Elles avaient gelé. J'ai cru que j'allais être défiguré. Mais la peau est partie. J'ai eu une peau de bébé. »

– Quelle est la réaction la plus fréquente de vos clients au sommet du mont Blanc ?

– Presque tous me disent : « Vous avez de la chance de vivre à Chamonix... » C'est tout à fait vrai. Mais nous, on y vit toute l'année... La ville a beaucoup changé.

– Vous est-il arrivé de ressentir une certaine peur en course ?

– Oui, bien sûr... Ça vient surtout de l'attirance du vide. J'ai toujours remarqué que le vertige était plus important au début de la saison qu'à la fin.

– Avez vous eu peur une fois plus que d'autres ?

– En 1966, je me suis retrouvé avec les joues noires. Nous étions restés longtemps sur une arête où soufflait un fort vent du nord ; mes joues avaient gelé. J'ai bien cru que j'allais être défiguré. Mais la peau est partie. J'ai eu comme une nouvelle peau de bébé. Mon seul accident grave, c'était il y a trois ans : je suis tombé d'un pommier. J'ai dû aller à l'hôpital *(rire)*.

– En une quarantaine d'années, le travail du guide a certainement beaucoup évolué ?

– Enormément. Les courses *« exceptionnelles » sont devenues* des « classiques ». Hier, quand on se présentait devant une dalle, une paroi sans fissure, c'était impossible à grimper ; il fallait renoncer. Maintenant, avec des perceuses on pratique des trous pour placer les appuis, et on passe. Le matériel a beaucoup évolué ; il est de plus en plus léger. Les cordes, par exemple, ne sont plus faites en chanvre. Lorsqu'il pleuvait, elles s'imprégnaient d'eau et devenaient raides comme le Saint-Esprit...

– L'alpinisme est-il devenu un sport facile ?

– Pas tant que ça. Avec le nouveau matériel les courses sont devenues plus dures. On va sur des parois hier inaccessibles, sur des cascades de glace que l'on n'abordait pas. Il faut une excellente préparation. Un guide aujourd'hui doit avoir une bonne condition physique et exercer un entraînement régulier.

– L'alpinisme devient une compétition sportive comme une autre, avec ses records...

– Oui... Battre des records, ça ne me semble pas d'un grand intérêt, mais ça permet de faire progresser la qualité du matériel.

– Un guide, c'est un ange gardien, et souvent également un saint-bernard... Vous avez aidé à beaucoup de sauvetages ?

– Beaucoup, oui. Et, à l'époque, les gendarmes n'étaient pas présents pour ce genre de missions. La Compagnie des guides devait s'en occuper. J'ai participé à plus d'une cinquantaine. Ça pouvait nous prendre parfois le quart d'une saison. Le plus dur, c'était avec les blessés ou les morts que l'on devait descendre dans un sac suspendu à une perche. Il n'y avait pas d'hélicoptères.

– Quel est votre sauvetage le plus éprouvant ?

– C'est avec Roger Simon et Georges Meunier, en 1958, aux Peignes, au-dessus de Chamonix. Le blessé pesait 90 kilos et s'était fracturé la jambe. On n'y voyait plus rien. On n'est redescendu qu'à 7 heures du matin.

BERNARD LEFORT.

(Lire la suite page 12.)

LA MONTAGNE EN FÊTE

Le mont Blanc sera célébré avec faste les 7 et 8 août. Une *reconstitution en costumes* d'époque se déroulera sur les pentes de la montagne ; deux guides de la compagnie de Chamonix, représentant Jacques Balmat et le docteur Michel-Gabriel Paccard, prendront la « route » pour le mont Blanc en suivant l'itinéraire ouvert par les deux hommes en 1786. Ils seront équipés, comme leurs prédécesseurs, de bâtons et de souliers ferrés et porteront des sacs à provisions ainsi qu'un baromètre...

– Vendredi 8 août, un « son et lumière » commenté par l'écrivain et guide Roger Frison-Roche embrasera le mont Blanc. Deux cent cinquante points lumineux rouge et argent disséminés sur l'itinéraire historique permettront de visualiser l'ascension de Balmat et de Paccard, tandis que dix sommets des aiguilles de Chamonix – Tour, Charonnet, Drus, l'M, Grands Charmoz, Grepon, Blaitière, Fou, Plan, Aiguille du Midi – seront illuminés. Au total, 900 personnes, guides, gendarmes, militaires, membres du Club alpin français et de l'Ecole nationale de ski et d'alpinisme participeront à ce spectacle.

– Les 2 et 3 août : 20e bourse internationale de *minéralogie de Chamonix*. A cette occasion sera rendu un hommage à Jacques Balmat, qui fut chercheur d'or et de cristaux.

– A Annecy, jusqu'au 31 décembre, dans le cadre du conservatoire d'art et d'histoire de la Haute-Savoie : exposition des archives, gravures, dessins et lithographies d'époque, tirés de la célèbre collection de Paul Payot, ancien maire de Chamonix et historien du mont Blanc. Thème de l'exposition : sentiment et découverte de la montagne au début du XIXe siècle.

– A Chamonix, jusqu'au 15 septembre : animation du village des Pèlerins dans la vallée de Chamonix, où vécut Jacques Balmat ; musée et itinéraires historiques.

– Jusqu'au 30 septembre, exposition au Musée alpin de Chamonix sur le thème « 1786, Chamonix et la conquête du mont Blanc ».

– Enfin, jusqu'au 31 août, au centre UCPA de Chamonix, exposition en hommage à Joseph Vallot (1854-1925), scientifique français, auteur notamment d'une carte du massif du Mont-Blanc.



GRUNEWALD/SIPA

Le docteur Paccard et Jacques Balmat, les deux héros de *Il était une fois le mont Blanc*, un téléfilm qui sera prochainement diffusé sur Antenne 2.

LA CONQUÊTE TOISE APRÈS TOISE

Aujourd'hui « randonnée » à peine sportive, l'ascension du mont Blanc a été, pour les pionniers, une longue, patiente et souvent douloureuse aventure. Au 18e siècle, la montagne gardait encore tous ses mystères.

par Yvonne Rebeyrol

LE 8 août 1786, à 18 h 23, Jacques Balmat et le docteur Michel-Gabriel Paccard atteignent le sommet du mont Blanc. Trente-quatre (trente-deux suivant d'autres sources) minutes plus tard, les deux alpinistes, conquérants du plus haut sommet européen, commencent leur descente vers *« Chamouni » (sic)*. Le court moment passé au sommet a suffi pour faire quelques observations de pression (pour l'altitude), de température, d'orientation et de couleur du ciel. Il a suffi aussi pour que le baron de Gersdorff et C. A. de Meyer, depuis Chamonix, en soient les témoins, par télescope interposé, et pour que Jacques Balmat y gagne le surnom de « Mont-Blanc », officialisé l'année suivante par le roi de Sardaigne.

La « première » du mont Blanc était l'aboutissement de vingt-six ans d'efforts suscités par le Genevois Horace-Bénédict de Saussure, le parfait honnête homme du dix-huitième siècle, c'est-à-dire tout à la fois naturaliste, géologue, minéralogiste, zoologiste, glaciologue, physicien, ethnologue, botaniste, et en outre philosophe, latiniste et helléniste distingué.

Jusqu'au dix-septième siècle, la haute montagne a été le plus souvent le symbole même de l'effroi. La stérilité des hautes terres, l'enneigement hivernal, l'absence de voies de communications praticables en tout temps expliquent les qualificatifs d'affreuses ou d'horribles accolés couramment aux régions alpines de grande altitude.

Certes, dès le seizième siècle, Léonard de Vinci est monté sur un des sommets proches du mont Rose, et cet esprit universel eut le pressentiment que l'observation et l'étude des grandes chaînes alpines pourraient largement contribuer à la compréhension de notre planète. En outre, à la même époque, les habitants des vallées alpines, chasseurs ou « cristalliers », ont élaboré les premiers outils (crampons, raquettes, bâtons ferrés, lunettes) indispensables aux incursions en haute altitude.

Cela explique que les premiers voyageurs désirant, au dix-huitième siècle, aller voir de près les grands glaciers du massif du Mont-Blanc sont guidés par des paysans ou des chasseurs de la vallée, qui préviennent honnêtement leurs clients de la difficulté de l'expédition. Curieusement, les premiers touristes à monter au Montenvers – en 1741 – furent huit Anglais, qui redescendirent à la fois terrifiés des dangers côtoyés et ravis des merveilles aperçues.

Plusieurs voyageurs français succédèrent aux Anglais, mais on ne peut refuser à Saussure le titre d'inventeur des Alpes et de l'alpinisme.

Horace-Bénédict de Saussure est né près de Genève en 1740. Avant d'avoir atteint l'âge de dix-huit ans, il connaît déjà toutes les montagnes proches de sa ville natale. Il étudie la botanique et les mathématiques et enseigne, dès 1762, la physique et la métaphysique à l'académie de Genève. En 1760, il est à « Chamouni » et y retourne chaque année, passant d'un versant à l'autre des Alpes. Ce qui ne l'empêche pas de se promener en naturaliste dans les montagnes des Vosges, du Jura, de l'Angleterre, de l'Italie et de la France. Pourtant, il est de santé assez fragile. Très épris de sa femme, la riche héritière genevoise Albertine-Amélie Boissier, épousée en 1765, et de ses enfants, il tient une place importante dans la vie mondaine ou intellectuelle de Genève. En 1779, il publie le premier volume de ses *Voyages dans les Alpes*, dont le deuxième tome paraîtra en 1786.

Saussure a la sagesse d'aborder la haute montagne progressivement. En juillet 1767, il est au chalet de Pliampra (Planpraz actuellement) en redescendant de la pointe de Brévanne (le Brévent). Cette excursion, faite en compagnie de deux de ses amis, nécessite la présence de trois domestiques et de cinq guides... (Rappelons que depuis plusieurs décennies elle se fait, le plus souvent, en téléphérique.)

Un autre Genevois, Marc-Théodore Bourrit, né en 1739, chantre à la cathédrale de Genève... pour avoir du temps libre, et aussi dessinateur et graveur, entre en alpinisme en 1766. Il parcourt les Alpes tout en dessinant. Il publie dès 1773 – six ans avant Saussure – sa *Description des glacières de Savoye*, illustre aussi les livres de Saussure, recherche la protection du roi de Sardaigne et du roi de France. Guide des voyageurs, il demande à l'évêque d'Annecy une dispense de jeûne pour les intrépides assez hardis pour s'aventurer dans la vallée de Chamonix et fait construire à Montenvers le premier refuge.

Dès lors, Saussure et Bourrit explorent le massif du Mont-Blanc, se devançant l'un l'autre alternativement pour les modestes « premières » de l'époque. Mais l'un et l'autre se comportent en ethnologues, notant les détails de la vie des habitants de la vallée de Chamonix, gagnée peu à peu par le tourisme de l'époque. Les premiers visiteurs, presque tous anglais, logent chez le curé. Dès 1760 existent *« de mauvais cabarets »*, auxquels succédèrent vite *« de bonnes auberges* [suffisant] *à peine à contenir les étrangers qui y viennent en été de tous les pays du monde »* (1).

Mais Saussure note honnêtement que si cette affluence d'étrangers et d'argent ont un peu *« altéré l'antique simplicité* [des habitants de « Chamouni »], *les étrangers n'y ont absolument rien à craindre ; la fidélité la plus inviolable est observée à leur égard »*.

Avec l'altitude, on se pose une question : L'homme peut-il vivre à de telles hauteurs ?

Jugeant très difficile la montée du mont Blanc, Saussure tourne autour du massif pour en avoir une vue complète. Après le Brévent, il explore les Aiguilles et songe au mont Buet (3 109 mètres), qu'il pense être un bon belvédère. Pour le Buet, il se fait devancer, en 1770, par les frères Jean-André et Guillaume-Antoine Deluc, deux Genevois amoureux, eux aussi, de la montagne et des sciences naturelles.

De nos jours, le mont Buet est le symbole même de la montagne facile, bien qu'un peu haute. Chaque été, des foules composées de colonies de vacances et de simples touristes viennent y contempler le superbe panorama. Au dix-huitième siècle, la conquête de cette « montagne à vaches » nécessita cinq années de tâtonnements et d'explorations.

L'enthousiasme des vainqueurs du mont Buet est fort grand. *« Les détails* [de la vue] *autant que l'ensemble auraient excité l'enthousiasme de l'homme le plus indifférent. »* Mais il est justifié par les observations de naturalistes : *« Un seul coup d'œil sur l'immense quantité de glaces et de neiges qui couvrent les Alpes suffit pour tranquilliser le spectateur sur la durée du Rhône, du Rhin, du Pô et du Danube : on a le sentiment que c'est là leur réservoir, et qu'il peut fournir à plusieurs années de sécheresse. »*

En 1767, puis en 1774, Saussure – suivi cette fois par Bourrit – réussit le tour du mont Blanc et rayonne dans le massif à partir de Courmayeur. Du haut du Cramont, il découvre une des faces du mont Blanc. *« Nous passâmes trois heures sur cette sommité ; ces heures sont certainement celles de ma vie dans lesquelles j'ai goûté les plus grands plaisirs que puissent donner la contemplation et l'étude de la nature. »*

En 1775, apparaît à Chamonix un autre voyageur anglais, Thomas Blaikie – le futur dessinateur du jardin de Bagatelle et du parc Monceau. C'est lui qui, le premier semble-t-il, fait appel aux services de la famille chamoniarde Paccard, en particulier de Michel-Gabriel alors âgé de dix-huit ans et étudiant en médecine à Turin, pour grimper dans de très hauts lieux de la vallée où personne – pas même Saussure ou Bourrit – n'avait encore osé monter.

Contemplé de tous les côtés, le mont Blanc paraît toujours inaccessible. L'altitude du sommet mesurée d'en bas est incertaine, mais elle est assurément suffisamment élevée pour que l'on se pose la question : l'homme peut-il vivre à de telles hauteurs ? Saussure, dès 1760, a fait publier dans toutes les paroisses de la vallée de Chamonix la promesse d'une forte récompense à ceux qui trouveraient une voie d'accès.

Quatre Chamoniards, Michel-Gabriel et François Paccard, Victor Tissai et Jean-Nicolas Couteran cherchent une voie en 1775. Sans succès. Nouvel échec, en 1783, de Jean-Marie Coutet, Jean-Baptiste Lombard dit Jorasse, Joseph Carrier qui guident Bourrit et le docteur Michel-Gabriel Paccard.

RECORDS

LES amateurs de records continuent d'être fascinés par le mont Blanc et ils tentent encore d'y réaliser des exploits parfois insolites. Le 27 juillet dernier, deux alpinistes, Thierry Gazan et Pierre Cusin, ont ainsi réalisé un aller-retour entre Chamonix et le mont Blanc en 7 heures, 56 minutes et 30 secondes ; les deux « sprinters » des cimes ont ainsi fait tomber un record vieux de onze ans, établi par Louis Bailly-Bazin en 8 heures et 10 minutes. Quant au plus jeune alpiniste à avoir atteint le toit de l'Europe, il s'agit d'une petite fille de huit ans, Cristel Bochatay, habituée à la haute altitude puisque son père était en 1976 le gardien du refuge du Goûter (3 818 m) installé sur la voie dite « normale » d'ascension du mont Blanc.

L'astronome et physicien français Jules Janssen, qui monta à quatre reprises à l'aide d'un traîneau tiré par une dizaine de guides à 4 807 mètres pour y réaliser dans son observatoire des expériences scientifiques, déclare avec humour : *« Je suis le premier à être parvenu au sommet sans avoir eu à faire d'effort corporel. »* C'était en 1890.

En 1960, le pilote grenoblois Henri Giraud réalisa une exceptionnelle ascension motorisée au mont Blanc en posant son avion Piper-Cub sur la calotte glaciaire.

Autre époque, autre exploit. Il y a moins d'une semaine, cinq jeunes asthmatiques, âgés de treize à vingt et un ans, ont atteint le sommet du mont Blanc, réalisant une première à la fois médicale et sportive. Tout au long de l'escalade, qui s'est déroulée sur une durée normale, l'équipe est restée placée sous surveillance médicale, avec l'assistance de huit personnes au total, dont un guide et un hélicoptère prêt à intervenir. Cette opération était dirigée par l'équipe du professeur François-Bernard Michel, chef du service des maladies respiratoires du CHU de Montpellier.

Depuis quinze ans tous les moyens ont été sollicités pour atteindre ou redescendre le mont Blanc. Dès 1973 un Américain, Rudy Kyshazi, s'élançait depuis le sommet en aile volante, suivi en 1982 par Georges Bettembourg en ski-voile, et par Roger Fillon en parachute... Mais le mont Blanc fut également gravi à bicyclette tout terrain en septembre 1984 par deux Hollandais qui empruntèrent la voie d'ascension classique par l'aiguille du Goûter, que parcourent à pied, chaque été, plus de deux mille alpinistes... traditionnels.

C. F.

520 FOIS SUR LE SOMMET

(Suite de la page 11.)

– *Trouvez-vous qu'il se commet trop d'imprudences ?*

– Si l'on compte les milliers de personnes dans la montagne, il y a peu d'accidents. Mais ça arrive avec les courses de neige. Quand il y a deux cents à trois cents personnes qui ont pris le même chemin, ça crée des sentiers ; les gens y avancent alors sans précaution, sans voir les difficultés. Mais la plupart du temps ils sont mal chaussés ou s'attardent trop dans les ascensions.

– *Trop d'engouement pour l'alpinisme ?*

– Non, certainement pas. Mais, prenez les refuges, ils sont devenus trop petits. Il faut presque se battre pour y dormir ou obtenir un petit déjeuner. Partir de bonne heure pour éviter l'affluence n'est même plus la solution. Les gens qui n'ont pas trouvé de place dans les refuges dorment dans les voies avec leur tente. Récemment près du mont Blanc du Tacul il devait y avoir deux cents à trois cents personnes. On aurait dit une seule et unique cordée. Un drôle de spectacle ! Je suis heureux d'avoir commencé mon métier de guide il y a déjà quelques années. C'est devenu une industrie...

– *A près de soixante-dix ans vous avez réduit votre activité ?*

– Non. Je continue à faire des balades avec des clients. J'y prends autant de plaisir que dans les grandes ascensions. Le soir, je vais parler avec mes amis de la Compagnie des guides.

– *Vous répondez à mes questions, mais j'ai le sentiment que vous n'aimez pas trop parler.*

– Ah ! non, je ne suis pas un gros parleur.

– *Vous avez refusé l'autorisation à la télévision de vous filmer. Cette discrétion, c'est un caractère propre aux montagnards ?*

– Sans doute... Ça vient peut-être de mon métier. Dans les hauteurs, il ne faut pas parler. Ça fatigue. J'ai pris l'habitude... »

BERNARD LEFORT.

BIBLIOTHÈQUE D'ALTITUDE

CETTE célébration du deux centième anniversaire de l'ascension du mont Blanc par Jacques Balmat et le docteur Michel-Gabriel Paccard aura suscité une « avalanche » d'ouvrages sur leur exploit, mais aussi sur la personnalité du premier. Jacques Balmat, paysan pauvre et fruste, chercheur d'or, de cristaux et de minerais, « ouvreur de routes » dans le massif du Mont-Blanc, connaîtra à vingt-quatre ans la célébrité. Deux livres, écrits l'un par Roger Canac et l'autre par Jean-Pierre Spilmont, proposent, chacun sous le même titre, *Jacques Balmat, dit Mont-Blanc*, le portrait du guide et de son village de Chamonix, qui deviendra au dix-neuvième siècle un haut lieu touristique et la capitale de l'alpinisme moderne.

Roger Canac trace, à propos de la première ascension du mont Blanc, un tableau qui privilégie notamment le rôle joué par le célèbre guide au sein de la cordée d'assaut ; une interprétation que semblent pourtant démentir plusieurs écrits découverts récemment et qui tendent à réhabiliter définitivement les initiatives du docteur Paccard lors de la conquête du toit de l'Europe.

L'histoire de cette montagne, son ascension victorieuse mais aussi ses drames, comme celui de la cordée composée des alpinistes Vincendon et Henry, immobilisés à Noël 1958 sur le Grand Plateau, sont racontés avec force détails dans *le Mont Blanc* d'Yves Ballu. C'est le versant « historique » du mont Blanc, sa face nord, qu'on découvre depuis Chamonix, qui est la plus chargée de réussites et d'échecs, d'anecdotes et d'événements cocasses ayant parfois transformé le mont Blanc en un véritable Luna-Park.

Un homme a très largement contribué à la connaissance de la montagne et des phénomènes qui s'y reproduisent, Joseph Vallot. Astronome et géographe, autodidacte, mécène, il fit bâtir en 1890, à 4 360 mètres d'altitude, un observatoire scientifique. Il monta trente-quatre fois sur la plus haute cime de l'Europe pour réaliser des expériences et étudier les phénomènes naturels qui surviennent au sommet du mont Blanc, notamment les tempêtes et la foudre.

« Vallot, par sa connaissance approfondie de la haute montagne, était devenu à la fin du dix-neuvième siècle l'homme au monde qui avait la meilleure maîtrise du terrain et la meilleure approche des problèmes glaciologiques », souligne Robert Vivian, qui consacre un livre très largement illustré, avec des documents d'époque, sur l'épopée Vallot au mont Blanc. L'ouvrage rappelle notamment l'extraordinaire confrontation au sommet entre Joseph Vallot et Jules-César Janssen, membre de l'Institut, fondateur de l'Observatoire de Meudon et scientifique de réputation mondiale. Ce dernier fit construire lui aussi un observatoire mais à 4 807 mètres, qui devait être quelques années plus tard englouti par les glaces. Les deux hommes, qui séjournèrent à quelques centaines de mètres de distance l'un de l'autre sur le toit de l'Europe, s'ignorèrent superbement.

L'historien Philippe Joutard, dans son livre *l'Invention du mont Blanc*, relate, à partir d'éléments d'archives, la découverte de la haute montagne, la conquête du mont Blanc étant l'un des points culminants de cette approche. Le livre traduit parfaitement les sentiments d'horreur et d'admiration qu'éprouvèrent alors les premiers « aventuriers » des cimes.

Le mont Blanc, ce sont aussi des images superbes : les vues prises d'hélicoptère par Jean-Baptiste Meylan font découvrir l'immensité et la diversité de la chaîne du Mont-Blanc. Quant au monumental ouvrage publié par les Editions Glenat sur *le mont Blanc dans la gravure ancienne*, il représente une série de lithographies retraçant les différentes approches alpines des sommets du massif du Mont-Blanc, ainsi que la vie et les paysages de la vallée de Chamonix à l'époque de ses premiers conquérants.

CLAUDE FRANCILLON.

▶ *L'Invention du mont Blanc*, Philippe Joutard, Gallimard, collection « Archives », 70 F.

Le Mont Blanc, Yves Ballu, Arthaud, 79 F.

Jacques Balmat, dit Mont-Blanc, Roger Canac, Presses universitaires de Grenoble, collection « L'empreinte du temps », 78 F.

Jacques Balmat, dit Mont-Blanc, Jean-Pierre Spilmont, Albin Michel, 85 F.

L'Epopée Vallot au mont Blanc, Robert Vivian, Denoël, 200 p., 198 F.

Le Mont Blanc dans la gravure ancienne, Editions Glénat, 600 F.

Le Mont Blanc vu du ciel, Jean-Baptiste Meylan, Editions Goudet, 195 F.

D'autres livres, plus anciens : Horace-Benedict de Saussure, *Premières ascensions au mont Blanc*, Maspero.

Au royaume du mont Blanc, Paul Payot, Denoël.

Magie du mont Blanc, Walter Bonatti, Denoël.

Trois revues de montagne consacrent la quasi-totalité de leur numéro au bicentenaire de l'ascension du mont Blanc : la revue du Club alpin français, *Montagne*, *Alpinisme et randonnée* ; *Montagne Magazine*.

هكذا من الأصل

l'enquête



Le passage des échelles à la rencontre des glaciers. Ascension du mont Blanc, 1862. Extrait du superbe livre : *Montagne. Photographies de 1845 à 1914.* Françoise Guichon-Denoël.

Dès lors, le docteur Paccard joue un rôle essentiel dans la conquête du mont Blanc. Naturaliste curieux, sportif aguerri, il s'acharne. Il fait deux tentatives vaines en 1784. Bourrit échoue, lui aussi, en 1784 et de nouveau en 1785, cette fois en compagnie de Saussure.

Toutes ces tentatives ne sont pas inutiles. Les voies impossibles sont explorées et abandonnées. L'itinéraire se dessine peu à peu par le village de Bionnassay, l'aiguille du Goûter, le dôme du Goûter, l'arête des Bosses. Saussure décide donc de suivre le même chemin en septembre 1785 avec Bourrit, le fils aîné de celui-ci, des guides et des porteurs : *« Nous formions en tout une caravane de seize ou dix-sept personnes. »*

Tout le monde arrive à une cabane construite tout exprès dans un site sûr, à 741 toises (2) au-dessus du village de Bionnassay, après une montée de cinq heures et demie. Saussure note : *« A chaque instant il se détachait* [du glacier de Bionnassay] *des masses énormes de glace que nous voyions tomber et se précipiter avec un fracas horrible et se résoudre en des tourbillons de poussière que l'air refoulé par la chute des glaces soulevait comme des nuages à une hauteur étonnante* [...] *J'eus le chagrin de ne pouvoir pas exécuter une expérience dont je m'étais promis beaucoup de plaisir : celle de la chaleur nécessaire pour faire bouillir l'eau à différentes hauteurs. »*

A *« 1 422 toises au-dessus de la mer »*, le froid du petit matin est très vif. Un potage chaud réconforte les intrépides qui partent pour s'attaquer aux 1 000 toises qui les séparent du sommet du mont Blanc. Saussure note avec ravissement qu'il trouve, chemin faisant, deux *« jolies plantes,* Aretia alpina *et* Aretia helvetica. *Cette dernière est extrêmement rare dans les Alpes de Savoie »*.

La caravane progresse lentement sur les pentes de l'aiguille du « Gouté » *(sic)* jusqu'à ce que la neige fraîche l'oblige par son épaisseur à rebrousser chemin. La déception n'empêche pas Saussure de faire diverses observations scientifiques. *« Le baromètre que j'avais mis en expérience* [...] *ne se soutenait qu'à 18 pouces* (3), *une ligne, quatorze seizièmes. Quoique je ne pusse pas faire les calculs sur le lieu même, puisque je ne connaissais pas la hauteur du baromètre dans la plaine, je vis bien que nous devions être à peu près à 1 900 toises* [...]. *Dans le chagrin que nous causait le succès incomplet de notre entreprise, ce fut une consolation d'être montés plus haut qu'aucun observateur connu ne fût monté avant nous, en Europe. »*

Saussure profite aussi de l'occasion pour observer *« l'hygromètre, l'électromètre, la structure des rochers »* dont il recueille plusieurs échantillons. Quant au panorama, il est immense et *« la cime du Buet* [...] *était à plus de 270 toises au-dessous de nos pieds »*.

Cette tentative manquée provoqua un froid entre Saussure et Bourrit, dont le fils prit prétexte de son jeune âge pour dire quelques impertinences : *« Monsieur, ne m'avez-vous pas envié mes vingt et un ans ? Qui s'étonnera jamais qu'à cet âge on soit plus téméraire qu'à quarante-six, et qu'un jeune homme qui n'a rien à perdre soit plus entreprenant qu'un père de famille ? »*

Ils partent séparément, pour ne pas éveiller la curiosité des concurrents

D'après Paccard, la témérité du jeune Bourrit n'était guère plus grande que celle de ses compagnons quadragénaires : *« M. de Saussure s'est fait attacher comme un prisonnier pour descendre* [...] *à Pierre Balmat et à François Folliguet ; Coutet était devant mesurant ses pas sur les siens. Jean-Michel Tournier tenait M. Bourrit par le collet de la nuque* [...]. *M. Bourrit le fils, presque malade, se tenait à l'habit de Cuidet... »*

Nouvel échec, en juin 1786, d'un essai de plusieurs Chamoniards. Mais cette fois-là apparaît enfin Jacques Balmat, dit alors « des Baux », cristallier et chasseur de chamois, âgé de vingt-quatre ans. Egaré dans le brouillard et surpris par la nuit, Jacques Balmat est contraint de bivouaquer seul sur le Grand Plateau. Non seulement il survit – à la surprise générale – en battant des pieds et des mains toute la nuit, mais en outre il repère la voie qui mènera au sommet du mont Blanc.

Le docteur Paccard et Jacques Balmat décident d'un commun accord de tenter la « première » tous les deux. Le 7 août, ils partent séparément pour ne pas éveiller la curiosité des concurrents, équipés seulement de leur bâton ferré et d'une couverture mais munis d'un baromètre, d'un thermomètre et d'une boussole. Ils se retrouveront au sommet de la montagne de la Côte où ils passent la nuit. Le 8 août, à 4 heures du matin, ils en repartent. Jacques Balmat est peu enthousiaste : sa petite-fille, âgée de trois semaines, est malade (elle mourra d'ailleurs ce jour-là). Pourtant il continue. Lui et Paccard se relayent pour faire la trace. Ils arrivent au sommet à 18 h 23, font quelques mesures d'altitude, de température et d'orientation. Ils commencent la descente vers 19 heures et sont revenus à minuit à leur bivouac de la montagne de la Côte.

Le 9 août, Balmat guidant Paccard qui a les yeux brûlés par le soleil, les deux vainqueurs du mont Blanc sont revenus à Chamonix vers 8 heures.

Dès que Saussure apprend par Balmat la « première » du mont Blanc, il accourt à Chamonix, mais le mauvais temps l'empêche de faire l'ascension pendant la fin de l'été 1786.

Le 5 juillet 1787, Jacques Balmat, accompagné cette fois de Jean-Michel Cachat, dit « le Géant » et d'Alexis Tournier, retourne au mont Blanc, très probablement par un autre itinéraire. Peu après, Saussure arrive à Chamonix avec sa famille pour y trouver un temps affreux. Ses relations avec Bourrit sont redevenues bonnes. *« Le plus jeune fils de Bourrit, Charles* – plus aimable que son aîné – *accompagne les dames de Saussure à la promenade, leur offre des bouquets de fleurs. »*

Le 1er août 1787 enfin, Saussure part, accompagné de son valet de chambre Têtu et de dix-huit guides chamoniards, dont Jacques Balmat. La caravane bivouaque au sommet de la montagne de la Côte. Le 2 août, nouveau bivouac sur le Grand Plateau, à 1995 toises au-dessus de la mer. Tout le monde souffre de l'altitude et du froid. Pourtant le sommet du mont Blanc est atteint le 3 août à 11 heures et Saussure y reste quatre heures et demie. Après un bivouac au rocher de l'Heureux Retour (qui figure encore sous ce nom sur la carte au 1:25 000 du massif du Mont-Blanc de l'Institut géographique national), tout le monde est redescendu dans la vallée de Chamonix.

Dans la relation de son ascension, Saussure se plaint : *« Ces gens* [les guides et porteurs] *sont très longs à rassembler leurs fardeaux. »* On ne peut s'en étonner lorsqu'on lit la liste dressée par Saussure des objets à emporter pour l'expédition. Cette liste comprend, entre autres, deux redingotes, deux habits et trois vestes, une paire de souliers, neuf chemises de jour et de nuit, trois baromètres, deux lunettes et un télescope, une table de logarithmes, un volume des œuvres d'Horace (en latin, cela va sans dire), *etc.*

Bourrit eut moins de chance : il ne réussit jamais à monter au sommet du mont Blanc. ■

(1) Journal de Saussure cité dans *Premiers voyages au mont Blanc*, publiés en 1956 par le Club des libraires de France. De cet ouvrage est extrait l'essentiel de notre documentation et les citations.

(2) 1 toise = 1,949 mètre.

(3) 1 pouce = 27,069 millimètres. Il était subdivisé en 12 lignes.

ANGLES D'ATTAQUE

DES luttes légendaires ont ponctué l'histoire de l'ascension du mont Blanc. C'est sur son versant italien le plus tourmenté, véritable « cathédrale de la terre » où s'entremêlent la glace et le rocher, qu'ont été tracés les plus beaux itinéraires d'ascension de la montagne. Ici ont été résolus les uns après les autres les grands problèmes alpins du vingtième siècle et résonnent encore les noms prestigieux des versants de la montagne ou des arêtes et des piliers qui y conduisent comme l'arête de l'Innominata, le Pilier rouge du Brouillard, le Pilier central du Freney, la Sentinelle rouge, l'arête de Peuterey.

D'abord cantonnée sur le versant nord qui domine Chamonix, la conquête de cette montagne s'est, à partir de 1865, transportée sur le versant italien. Mathews, Moore, Walker et les frères Anderegg empruntèrent le 15 juillet 1865 l'Eperon Brenva. Cette ascension historique ouvrait l'ère de l'alpinisme moderne. L'Eperon de la Tournette fut à son tour convoité et vaincu en 1872 tandis que d'autres cordées s'élançaient à la conquête du mont Blanc par le versant de Bionnassay (1888).

Après quelques années de répit, le mont Blanc redevint le théâtre d'ascensions hardies, notamment sur l'Arête de l'Innominata qui fut intégralement parcourue en 1919 par Courtauld-Olivier-Aufdenblatten et A. et H. Rey. Quant au triptyque de la Brenva, la Poire, le Major et la Sentinelle rouge, il sera vaincu au cours des années 1920 et 1930. L'alpiniste Graham Brown y inscrira là l'une des plus belles pages de l'alpinisme.

Le guide de Courmayeur, Walter Bonatti, parcourut de part en part le versant italien du mont Blanc, ouvrant des voies de très grandes difficultés comme celle qu'il traça avec Andrea Oggioni dans le Pilier rouge du Brouillard. Mais pendant le mois de juillet 1961, il vécut avec six autres compagnons, dont l'ancien ministre Pierre Mazaud, un terrible drame dans le Pilier central du Freney. Surpris par la tempête sous le sommet, ils devaient rebrousser chemin. Quatre membres de « l'expédition », parmi les meilleurs alpinistes de leur génération, trouvèrent la mort, épuisés par leur lutte. Seuls Bonatti, son client Gallieni et Mazaud purent regagner le refuge Gamba. Deux mois plus tard, Bonatti repartait avec Cosimo Zapelli au Freney où ils tracèrent une nouvelle voie, celle de la revanche... Accompagné toujours de Zapelli, Bonatti allait réussir les 22 et 23 juin 1962 une grande première dans la face nord du Grand Pilier d'Angle.

Ainsi, près d'une quarantaine d'itinéraires avaient été tracés au début des années 70 sur le versant italien. C'était pourtant compter sans l'imagination des alpinistes qui allaient dessiner des dizaines de voies nouvelles. Ainsi Walter Cecchinel et Georges Nominé s'accrochèrent en 1971 pour la première fois au versant nord-est du Grand Pilier d'angle en utilisant une nouvelle technique d'escalade glaciale. Parallèlement, des ascensions solitaires et des hivernales se multiplièrent ; René Desmaison réalise du 10 au 12 août 1972 « l'intégrale » de l'arête de Peuterey ; le même itinéraire fut repris, cette fois au mois de décembre de la même année, par une équipe de six alpinistes dont Michel Feuillerad, Yannick Seigneur, Louis Audoubert. Puis débutèrent les grands enchaînements d'itinéraires, comme celui effectué entre le 1er et le 15 février 1982 par Renato Casarotto dans la voie Ratti sur l'Aiguille noire de Peuterey, la voie Gervasutti sur la pointe Gugliermina, enfin le Pilier central du Freney.



GRUNEWALD/JBA

Eric Escoffier

Une nouvelle génération d'alpinistes – Patrick Gabarrou, Christophe Profit, Eric Escoffier, Jean-Marc Boivin – apparue au début des années 80 partira à son tour pour dessiner de nouveaux et superbes itinéraires, comme le guide Patrick Gabarrou et P.A. Steiner à l'Hypercouloir du Brouillard, très probablement l'itinéraire d'accès au sommet du mont Blanc le plus extrême. Christophe Profit, pendant l'hiver 1984, alliant la vitesse d'exécution à la beauté des itinéraires, parcourut l'arête de Peuterey « intégrale » en solitaire et en trente-deux heures. Quelques jours plus tard, il s'engagea, toujours seul, dans la formidable cascade de glace de l'Hypercouloir. Les glaciéristes retrouveront dans les couloirs-cascades et les goulottes du mont Blanc d'extraordinaires possibilités d'ascensions extrêmes repoussant une nouvelle fois les limites de l'impossible.

C. F.

UNE FEMME SUR LES CIMES

« On a tiré le canon, les habitants de la vallée se sont portés à sa rencontre, tous voulaient voir cette héroïne, et le nom de Dangeville (sic) *est désormais inscrit à côté de ceux de Jacques Balmat et de Saussure. »* C'est ainsi que, dans le *Journal des débats*, se terminait l'article consacré à la victoire d'Henriette *d'Angeville sur le géant des Alpes*, le 4 septembre 1838.

Née en pleine Terreur, le 10 mars 1794, quelques mois après *l'exécution d'Olympe de* Gouges et de Mme Roland, Henriette Beaumont d'Angeville appartient à une famille de la noblesse *française qui se réinstalle* dans son château du Bugey après la Révolution. Troisième chanoinesse du nom, élevée dans une région montagneuse, elle marche beaucoup et, toute jeune, aperçoit le mont Blanc depuis les crêtes du Jura. Elle développe une véritable passion pour cette montagne et ressent très vite le désir de se rendre au sommet. Mais elle tient son projet secret à cause de l'opposition violente qu'il susciterait.

C'est à l'âge de quarante-quatre ans qu'elle décide de tenter l'aventure. Elle doit mener une véritable bataille contre tous les préjugés qui lui font obstacle. Mais rien ne peut l'arrêter, et, en *prévision des grandes fatigues*, elle s'entraîne méthodiquement par de longues marches et des courses sur glacier. Elle ne confie *à aucun homme le soin* d'organiser son expédition, et alors qu'il faut attendre la fin des années 1860 pour que quelques *rares femmes téméraires se* lancent sans « chaperon » de leur rang à la conquête des sommets alpins, c'est avec six guides et six porteurs qu'Henriette d'Angeville atteint le sommet du mont Blanc, le 4 septembre 1838 à 13 h 25, après avoir quitté Chamonix la veille à 6 heures du matin.

Dans le mur de la Grande Côte, Henriette d'Angeville croit périr. Mais la volonté et le courage ont raison de son mal d'altitude, et à aucun moment elle ne songe à renoncer à l'entreprise. Ce sont ses propres forces qui la mènent au sommet : *« C'est dans la plénitude de mes facultés morales et physiques que j'ai admiré le magnifique et imposant spectacle qui s'offrait à mes regards !* écrit-t-elle. *Il s'y mêlait un sentiment de satisfaction d'avoir vaincu par la force du vouloir un corps presque agonisant et d'avoir mené à bien une entreprise où beaucoup d'hommes, même courageux, eussent renoncé, s'ils s'étaient trouvés dans l'état d'angoisses atroces que j'ai combattu pendant quatre heures ! »*

Un peu moins d'une vingtaine d'ascensionnistes l'avait précédée, dont une femme, trente ans plus tôt : Marie Paradis. Servante dans une auberge de Chamonix, elle avait été traînée au sommet par ses amis afin d'attirer *une clientèle plus nombreuse.*

Il fallut attendre 1854 pour qu'une autre femme, Mrs Hamilton, renouvelle l'exploit. Henriette d'Angeville ne se contenta pas de cette ascension unique et spectaculaire : elle abandonna son « bâton de pèlerin » à soixante-neuf ans après une vingtaine de courses dans les Alpes. C'est en cela qu'elle peut être considérée comme la première femme alpiniste, pionnière et figure de référence de l'alpinisme féminin.

FRANÇOISE PAIMBŒUF.

jeux

échecs

Nº 1188

HISTOIRES COURTES

(Première partie du match, Wellington, 1986)

Blancs : M. CHANDLER
Noirs : L. ROGERS
Partie française.

1. é4	é6	13. Fg5	Ca4 (é)
2. d4	d5	14. b5!! (f)	a×b5
3. Cç3	Fb4	15. F×é7	R×é7
4. é5	ç5	16. Db4+!.	Ré8 (g)
5. a3	ç×d4 (a)	17. Cd4 (h)	Da5
6. a×b4	d×ç3	18. Dd6!	Ta6 (i)
7. b×ç3 (b)	Dç7	19. T×a6 (j)	b×a4 (k)
8. Cf3	Cd7 (ç)	20. F×a6	b×a6
9. Dd4! (d)	Cé7	21. Cç6	F×ç6
10. Ff4	Cb6	22. D×ç6+	Ré7
11. Fd3	Fd7	23. Dd6+	abandon. (l)
12. 0-0	a6		

Partie nº 1188 *bis*
(Budapest, 1986)
Blancs : S. KINDERMANN
Noirs : A. BIRO
Défense sicilienne.

1. é4	ç5	11. Fg5	Da5
2. Cf3	Cf6	12. Cé-d2	F×d6
3. é5	Cd5	13. h5!	Cf8
4. Cç3	é6	14. ç5!	Fé7
5. Cé4 (m)	Cç6 (n)	15. Cç4! (r)	Dç7
6. ç4	Cf4 (o)	16. Dd2	h6
7. b4!! (p)	ç×b4	17. F×é7	R×é7
8. d4	Cg6	18. Cd6	b6
9. h4!	d5	19. Dé3 (s)	Rd8
10. é×d6	f5 (q)	20. Fb5 (t)	Fb7
		21. d5!	Ca5 (u)
		22. é×é6 (v)	abandon.

NOTES

a) 5..., F×ç3+ est correct alors que la prise du C par le pion ç est considérée comme faible à cause de la suite 6. a×b4, d×ç3 ; 7. Cf3 ! et maintenant si 7..., ç×b2 ; 8. F×b2, Cé7 ; 9. Fd3, Cb-ç6 ; 10. Dd2, Cg6 ; 11. b5, Cç-é7 ; 12. h4 avec avantage aux Blancs (par correspondance, Wood-Wallis, 1946) et si 7..., Dç7 ; 8. Dd4 !, Cé7 ; 9. Fd3, Cd7 ; 10. 0-0, Cç6 ; 11. D×ç3, Db6 ; 12. b5 et les Blancs sont toujours mieux (Rauzer-Alatorzev, 1933).

b) 7. Cf3 !

ç) 8..., Cé7 ! valait mieux ; 9. Fd3, Cd7 (et non 8..., D×ç3 ; 9. Fd2 ; Dç7 ; 10. Fd3 et les Blancs ont une avance considérable de développement).

d) Le bon coup déjà joué par Rauzer en 1933, qui défend le pion tout en centralisant la D sur la case la plus importante.

é) 13..., Cç4 semble meilleur.

f) Début de la combinaison qui ouvre la colonne b.

g) Et non 16..., Dç5 ? ; 17. T×a5 ni 16..., Cç5 ; 17. Dh4+, f6 ; 18. T×a8, T×a8 ; 19. D×h7, etc.

h) 17. F×b5 était plus simple et plus fort.

i) L'erreur décisive. 18..., Da6 assurait une meilleure défense.

j) Bien plus fort que 19. Db8+, Dd8 ; 20. Db7, Tb6 suivi de 21..., 0-0. *Maintenant les Noirs sont perdus.*

k) Si 19..., D×a4 ; 20. Db8+.

l) Si 23..., Ré8 ; 24. Tb1.

m) On poursuit généralement par 5. C×d5, é×d5 ; 6. d4, Cç6 ; 7. d×ç5, F×ç5 ; 8. D×d5, Db6 ; 9. Fç4, F×f2+ ; 10. Ré2, 0-0 ; 11. ; Tf1, Fç5 ; 12. Cg5, Cd4 mais Kindermann ne tient pas à entrer dans cette variante préparée par son adversaire et reprend une idée de Suetine.

n) Ou 5..., d6 ; 6. é×d6, F×d6 ; 7. d4 ou encore 5..., f5 ; 6. Cç3, Cç6 ; 7. C×d5, é×d5 ; 8. d4, d6 ; 9. é×d6, F×d6 ; 10. Fé2, 0-0 ; 11. 0-0, ç4 ; 12. b3, ç3 et rien n'est clair.

o) Ou 6..., Cb6 ; 7. b3 !, Fé7 ; 8. Fb2, 0-0 ; 9. Fé2, f6 ; 10. é×f6, g×f6 ; 11. 0-0 avec avantage aux Blancs. La sortie du Cd5 en f4, case non défendue par les Noirs, est probablement une erreur sujette à réfutation.

p) Un gambit sicilien de l'aile-D au septième coup, voilà une rareté. 7. d4 semble jouable : 7..., Cg6 ; 8. d5 !, Cç×é5 ; 9. C×é5, C×é5 ; 10. d6 mais l'idée de Kindermann est plus séduisante.

q) Afin d'éviter des difficultés après 10..., F×d6 ; 11. h5, Cé7 ; 12. h6.

r) Les Blancs avancent et les Noirs reculent.

s) Menace 20. C×f5+.

t) Menace 21. F×ç6, D×ç6 ; 22. Cf7+ et 23. C×h8.

u) Si 21..., é×d5 ; 22. Dd8 mat ; si 21..., Cé7 ; 22. Cf7+.

v) Menace toujours 23. Cf7+ comme 23. Td1.

SOLUTION DE L'ÉTUDE Nº 1187
Gia NADAREICHVILI, 1948.

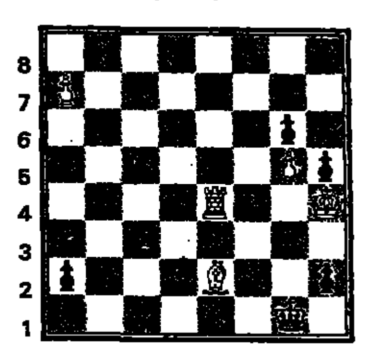
(Blancs : Rf8, Té6, Fg1, Pb4, d5, é3. Noirs : Ra8, Fd3, Pa3, ç7, é4, g2.)

Après 1. Tç6, a2 ; 2. Tç5, a1=D ; 3. Ta5+, D×a5 ; 4. b×a5, la partie est nulle.

1. b5 !, F×b5 ; 2. d6 !, ç×d6 (après 2..., a2 ; 3. d7, a1=D ; 4. d8=D+, Rb7 ; 5. Dd5+ *les Blancs gagnent*) ; 3. T×d6, a2 (ou 3..., Rb7 ; 4. Fh2 !, Fd3 – – si 4..., a2 ; 5. Td1 – – ; 5. Tg6, a2 ; 6. Fé5 !) ; 4. Td1, Fd3 ; 5. Ta1, Fb1 ; 6. Ré7, Rb7 ; 7. Rd6, Rb6 ; 8. Ré5, Rb5 ; 9. Rf4, Rb4 ; 10. Rg3, Rb3 ; 11. R×g2, Rb2 ; 12. Fh2 !, R×a1 ; 13. Fé5 mat.

CLAUDE LEMOINE.

ÉTUDE
N. KRALINE et A.N. KUZNETSOV
(1966)



BLANCS (5) : Rb4, Té4, Fé2, Pa7, g5.

NOIRS (5) : Rg1, Pa2, g6, h5, h2.

Les Blancs jouent et gagnent.

bridge

Nº 1186

UN PROJECTEUR AVEUGLANT

La surenchère de 2 SA pour indiquer un bicolore de mineures est souvent très utile, mais il ne faut pas en abuser si on veut éviter de trop faciliter la tâche de l'adversaire. La donne suivante montre comment cette surenchère a permis à Sud de jouer le coup comme si les quatre jeux étaient étalés sur la table.

Ouest	Nord / Sud	Est
	Nord : ♠ 7 5 ♡ R V 8 4 ♢ A 7 3 ♣ A 9 7 5	
♠ 10 4 ♡ 9 ♢ R V 8 5 2 ♣ R D V 6 3		♠ R V 9 8 6 3 ♡ 3 2 ♢ 9 4 ♣ 10 8 2
	Sud : ♠ A D 2 ♡ A D 10 7 6 5 ♢ D 10 6 ♣ 4	

Ann : S. don. Tous vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♡	2 SA	3 ♡	passe
4 SA	passe	5 ♡	passe
6 ♡	passe	passe	passe

Ouest ayant entamé le Roi de Trèfle, *comment le Dr. Hiraux, en Sud, a-t-il gagné* ce PETIT CHELEM A CŒUR contre toute *défense* ?

Réponse :

Le déclarant met l'As de Trèfle, coupe un Trèfle, joue atout, fait l'impasse à Pique qui réussit, tire l'As de Pique, coupe le troisième Pique, et joue enfin *le 3 de Carreau du mort* sur lequel il fournit le 10 de Carreau de la main. Ouest prend et doit continuer Trèfle coupé par Sud. A la fin *Ouest est squeezé* à Carreau-Trèfle sur le dernier atout de Sud (10 de Cœur) :

♢ R 8 ♣ D — (Nord : ♢ A 7 ♣ 9 ; Sud : ♡ 10 ♢ D 6)

Il y avait d'autres lignes de jeu gagnantes, mais (et c'est une consolation pour la défense) même si Ouest n'avait pas déclaré 2 SA, le déclarant aurait adopté la même solution car elle gagne si Est a le Valet de Carreau (ou Roi Valet de Carreau)...

La défense italienne

Les Italiens ont depuis longtemps la réputation d'être de grands artistes dans le jeu de flanc et beaucoup de bridgeurs croient que c'est grâce aux conventions qu'ils utilisent dans le jeu de la carte (défausse italienne, etc.), alors qu'ils sont tout simplement passés maîtres dans l'art de raisonner. *Voici un exemple tiré d'un match* à Londres entre les Anglais et les Italiens. Cachez les mains d'Ouest (votre partenaire) et de Sud (le déclarant) et mettez-vous en Est à la place de Garozzo.

Ouest	Nord / Sud	Est
	Nord : ♠ D V ♡ A 2 ♢ D V 8 6 4 2 ♣ R D 7	
♠ 10 9 8 7 5 ♡ D V 9 ♢ A 7 ♣ V 4 3		♠ 6 4 3 2 ♡ 10 6 4 3 ♢ R 9 5 ♣ 9 6
	Sud : ♠ A R ♡ R 8 7 5 ♢ 10 3 ♣ A 10 8 5 2	

Ann. : O. don. N-S vuln.

Ouest de Falco	*Nord* Sheehan	*Est* Garozzo	*Sud* Rose
Passe	1 ♢	passe	2 ♣
passe	2 ♢	passe	2 ♡
passe	2 ♠	passe	3 SA
passe	4 ♣	passe	4 ♠
passe	5 ♣	passe	passe...

Ouest a entamé la Dame de Cœur pour le 4 d'Est et le Roi de Sud qui a joué le 10 de Carreau pour le 7 d'Ouest et le 2 du mort. *Comment Garozzo, en Est, a-t-il fait chuter* CINQ TREFLES ?

Note sur les enchères :

L'enchère de « 2 Piques » est la quatrième couleur forcing, une sorte de relais qui oblige le partenaire à reparler, mais qui ne promet pas de force à Pique.

Sur « 2 Piques » Sud a sauté à « 3 SA » pour garantir un double arrêt à Pique, et Nord aurait peut-être dû se contenter de la manche à « 3 SA » comme le firent les Italiens Laura et Mosca en N-S dans l'autre salle.

COURRIER DES LECTEURS

Dangereuse Routine (nº 1166)

« A cartes ouvertes, écrivent deux lecteurs (J. Bouyer et R. Garreau), malgré l'erreur initiale du déclarant (qui n'a pas pris l'entame avec le Roi de Pique), n'est-il pas possible de *gagner encore 3 SA ?* Après l'impasse à Trèfle et tous les Carreaux, les défausses d'Est ne condamnent-elle pas la défense ? ».

Ouest, effectivement, est obligé de jeter des Piques maîtres pour conserver sa garde à Trèfle ou une carte de sortie...

PHILIPPE BRUGNON.

scrabble

Nº 247

« CANEM ET CIRCENSES »

Nº	TIRAGE	SOLUTION	RÉF.	PTS
1	AVTEEFR			
2	V+KAOURR	FETERAS	H 4	26
3	VOURR+BI	KA	G 9	42
4	BUR+ULLE	VOIR	F 10	28
5	–TAGHBEE	BURELLE *(a)*	5 E	36
6	BGU+QETX	HATEE	14 B	30
7	BGT+FNEE	QUEUX	F 2	57
8	–THTEOIN	BENET	15 A	36
9	TOIN+DDR	THE	13 B	33
10	EMUAAO?	DEDIRONT	K 4	70
11	ASRUEED	AMA(D)OUE *(b)*	1 D	96
12	IPSOYNN	SERDEAU *(c)*	I 9	73
13	N+NNLEFU	PAYIONS	14 H	76
14	–LLEV?AC	NEUF	15 L	31
15	L+LITNCI	CAVE(S) *(d)*	L 1	39
16	INLT+WIS	CLIC	1 L	24
17	ITW+MRGS	LINOS	11 C	22
18	WMRGT+LE	LIS	M 1	18
19	WMRGT+AU	AILE	2 L	16
20	AMRGT+IN	WU	13 L	40
21	RN+JMPOA	GRIMAT	8 J	27
22	NMP+SOIS	AJOUR	3 C	26
23	MNSSO+ZG	PIU	15 G	27
24		MOKAS *(e)*	G 7	24
				897

Le Festival 1986 de Preveza (Grèce) a encore renforcé son image bucolique. En effet le chant auroral d'un coq est venu faire écho aux abois des chiens, au point qu'on n'entendait guère le dindon glouglouter ni les lapins clapir. Pourtant le chien grec apporte sa contribution au langage non par ses cris, mais par son étymologie kuôn, *dont la transcription littérale donne CYON, chien sauvage d'Asie, préfixé en OTOCYON, chien africain aux grandes oreilles.*

Le génitif kunos *génère, pour des raisons peu claires, le CYNIPS, insecte parasite des chênes, famille des CYNIPIDÉS, mais aussi le CYNIQUE, philosophe mordant et sans pudeur, du style Diogène. Sous sa forme latine, le chien nous offre bien entendu CANIN,E, CANIDÉ, mais aussi CANICULE,* petit chien, *autre nom de Sirius, qui, du 24 juillet au 24 mars se lève avec le soleil, et CANAILLE, troupe de chiens (italiens). En revanche, étymologiquement parlant, le CANICHE n'est pas un chien, mais un canard aimant barboter.*

MICHEL CHARLEMAGNE.

Prière d'adresser toute correspondance concernant cette rubrique à M. Charlemagne, F.F.Sc., 96, boulevard Pereire, 75017 Paris.

(a) (hér) fasce diminuée de largeur. (b) solo de F. Charlier (c) officier de bouche qui sert l'eau. (d) AV(R)IL, 12 C, 35 (e) solo de Dany Beinex.

1. F. Charlier (Belgique) 856
2. Corinne Delol 804
3. C. Grollet 705
Résultats finals : 1. Corinne Delol.

Festival de Preveza (Grèce), jeudi 17 juillet 1986. Quatrième manche.

Utilisez un cache afin de ne voir que le premier tirage. En baissant le cache d'un cran, vous découvrirez la solution et le tirage suivant. Sur la grille, les rangées horizontales sont désignées par une lettre de A à O ; les colonnes par un numéro de 1 à 15.

Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, ce mot est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes. Le dictionnaire en vigueur est le Petit Larousse illustré (PLI) de l'année.

mots croisés

Nº 417

Horizontalement

I. Toujours en balade. – II. Cède. Nobelisé. – III. Sureau. Parfois, un seul se détache de l'ensemble. – IV. Ils ont le bras long. Direction. Assez résolu. – V. Loge. Monnaie. On pense souvent qu'on est in. – VI. Préposition. Ça ne se fait pas tout seul. Un échantillonnage qui donne des résultats. – VII. Ça se dit. Vieux sage de Hongrie. Adverbe. – VIII. Il déteste, à ce qu'on raconte, se tracasser pour de l'argent. Ne convient pas du tout. – IX. Un peu d'encre. Spécialistes des galeries. – X. Il faut encore la taper.

Verticalement

1. En balade elles ausssi. – 2. Empêche vraiment de penser. – 3. Dette. Parfaitement rond. – 4. Singulièrement singulière ici, mais très courante en Touraine. – 5. Bien téméraire. Renvoie à un passé récent. – 6. Bonnes façons. Un sacré ego. Tout joyeux, quoique parti de tout en bas. – 7. Fol qui s'y fie. Il a mauvaise réputation. – 8. Ce n'est pas un malin. En un sens, a bien mauvais goût. – 9. Fait tenir serré. Doublé, c'est familial. Dans le champ. – 10. Direction. Ce sont des bœufs qui traînent cette noria. – 11. C'est un frère. Lésé. – 12. Servir de base. – 13. Fait des bobines.

SOLUTION DU Nº 416

Horizontalement

I. Développement. – II. Epanoui. Enée. – III. Raid. Redouter. – IV. Oisif. Erra. N. – V. US. Miens. Titi. – VI. Isbas. Utah. Rs. – VII. Léon. Ebriétés. – VIII. L. Scories. Ipe. – IX. Enchère. Ecran. – X. Echelonnement.

Verticalement

1. Dérouillée. – 2. Epaisse. Nc. – 3. Vais. Bosch. – 4. Endimanché. – 5. Lô. Fis. Oel. – 6. Ourse. Erro. – 7. Pi. Nubien. – 8. Pédestre. N. – 9. E. Or. Aisée. – 10. Meurthe. Cm. – 11. Entai. Tire. – 12. Néc. Trépan. – 13. Ternissent.

FRANÇOIS DORLET.

anacroisés ®

Nº 417

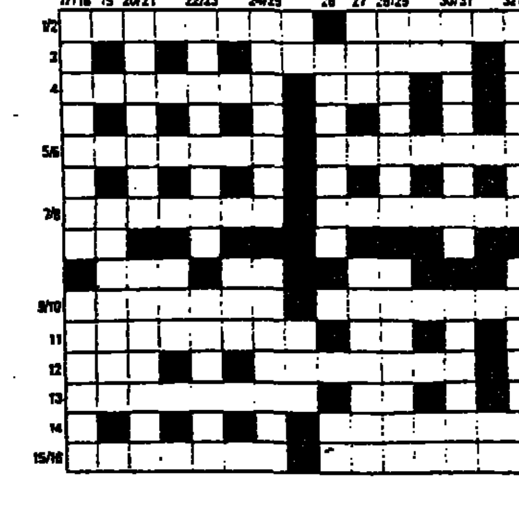
Horizontalement

1. AEHIMRST. – 2. AIKLMU. – 3. EIIOSSV. – 4. AILNPTU. – 5. ENORSTU (+ 4). – 6. AAEGMRY. – 7. AENSSTU (+ 1). – 8. EEILLNR. – 9. BIMORRV. – 10. DCEFIIU. – 11. AEEEHPRS. – 12. EEHLSTY. – 13. AEMNNORS (+ 2). – 14. CDEEIMN (+ 1). – 15. EEEMRSS. – 16. AEISSSS (+ 1).

Verticalement

17. EINORTTU. – 18. AELRSV (+ 3). – 19. AEHIPRS (+ 1). – 20. AAENPRT (+ 1). – 21. AHORRST. – 22. EIIINOTU. – 23. BENORY. – 24. EEILNOS (+ 3). – 25. AEEINRS (+ 5). – 26. EEIMNSS (+ 1). – 27. BEILNSY. – 28. AEEGLVU. – 29. ADELSTU (+ 1). – 30. ABEILLOS. – 31. ACISSS. – 32. EEMRRTU (+ 1). – 33. CEEISSV.

Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille. Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré de l'année. (Les noms propres ne sont pas admis.)



SOLUTION DU Nº 416

Horizontalement

1. COUFFINS. – 2. *OUTARDE* (DEROUTA, DOUTERA, DETOURA, REDOUTA). – 3. REOPERER. – 4, EDILES (DELIES, DIESEL, ELIDES). – 5. MACHEE. – 6. APPREND. – 7. SORNETTE (TETERONS). – 8. LAUREE. – 9. TERASPIC (CREPITAS, PACTISER, PATRICES, PICRATES, PRECISAT). – 10. SENTINES (INTENSES). – 11. METRAGE. – 12. RUSSIFIE. – 13. MODERATO. – 14. FINIES. – 15. LOISIR. – 16. BATEAU. – 17. BOUTEES (EBOUTES). – 18. JUSTESSE.

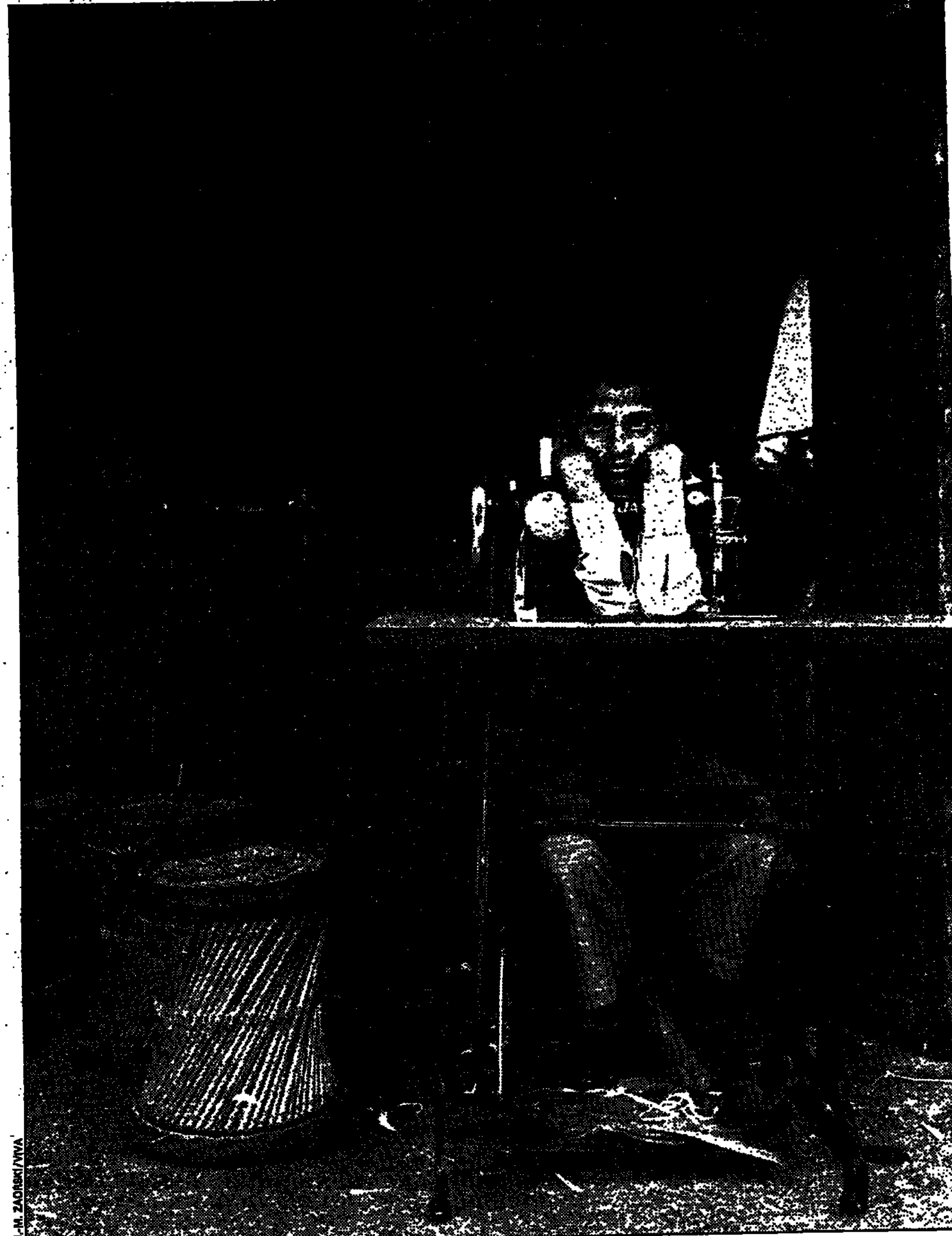
Verticalement

19. COEXISTE. – 20. FOUTUES. – 21. ANTIMITE (MITAIENT). – 22. FARDANT. – 23. ERRONES (REERONS). – 24. FREINEES (INFEREES, FRENESIE). – 25. IDOLATRE. – 26. GREEUR (GUERRE). – 27. TANNEURS. – 28. TREMPLIN. – 29. NIOLOS, fromage corse. – 30. RAPACES (CAPERAS). – 31. SOLIDITE. – 32. ENCHERE. – 33. RIEUSES (REUSSIE). – 34. MURENE (MENEUR, MENURE). – 35 SUEDEE. – 36. INVERSE (ENIVRES, REVIENS, VERNIES).

MICHEL CHARLEMAGNE et MICHEL DUGUET.

هكذا من الأصل

Voyages



J.-M. ZAORSKI/VIVA

KIM QUEL EST TON NOM ?

Par Nicole-Lise Bernheim

JE croisai Kim pour la première fois à l'arrêt du bus, dans un tea-stall près d'Amritsar. Il lavait les verres destinés aux voyageurs, les essuyait et les passait au vendeur de thé. Il devait faire vite.

Nous nous sommes regardés, je l'ai immédiatement reconnu. Il avait sept ou huit ans et me considérait, amusé par mon trouble et ma curiosité. Il me salua, mains jointes, vint vers moi : « *One rupee, ma, one rupee* », dit-il avec l'aisance des mendiants de Lahore. Son anglais crissait comme du métal scié.

« *Tu es Kim, l'Ami-de-tout-au-Monde, n'est-ce pas ?* », demandai-je au lieu de me taire.

« *Quel est votre nom, avez-vous des enfants ? One rupee, please* », répondit-il sans paraître comprendre.

Le conducteur du bus klaxonnait déjà, « *Celo, celo, en voiture !* ». Il fallait partir.

« *Accompagne-moi, Kimball O'Hara, j'ai un important message à te transmettre* » (je mentais effrontément).

« *Devant tout le monde, quelle imprudence. Chut !* », murmura le garçon furieux.

Il s'esquiva et chercha de l'eau à la pompe. Désemparée, je repris ma place à côté d'un lama du Bothiyal qui portait un immense chapeau de feutre et une robe de bure très délavée. Je jouissais pourtant d'être en route parmi des visages nouveaux, en train de mâcher du pan, dans la douceur du soir. Le rosaire du lama cliquetait. Le soleil se coucha.

Images en noir et blanc : un enfant touche des pierres précieuses posées sur une table au fond d'une boutique obscure remplie d'objets bizarres – costumes japonais de samouraï, poignards à écarter les ombres, masques tibétains ; sur le sommet d'un mont himalayen, des étrangers combattent au corps à corps ; puis Errol Flynn roule dans le ravin. Emotion au Rex, à Figeac, j'avais l'âge de Kim. Tel est mon premier souvenir des Indes.

Sans le désirer, je pars pour l'Inde du Nord à l'occasion d'un reportage. L'Inde, au singulier. Dès l'arrivée, le choc d'une surprenante familiarité. Je renonce vite à la crainte occidentale de voir les « morts dans la rue ». Le Rajasthan aux nuances somptueuses m'éblouit : plus on avance vers l'Ouest, plus les turbans grandissent, flamboient.

La nuit, les visions du jour défilent dans ma tête. Chameaux tirant des charrettes trop chargées, exode de villages entiers, saris rouges des bâtisseuses, la corbeille de terre en équilibre sur le crâne. Cette fois, le film est en couleurs.

Au retour – on finit toujours par rentrer – rencontre avec Rudyard Kipling : « *Mais si, lis* Kim. » Kipling, voyons, vraiment, tu seras un homme mon fils, le salut au drapeau dans un camp scout près de Saint-Cucufa, j'ai horreur de ça. Kipling, né à Bombay dans l'Empire des Indes, colonialiste, impérialiste, prix Nobel en 1907. « *Lis*. Kim. » OK. J'achète *Kim*, je ne le lâche plus : c'est l'Inde, plurielle et singulière, c'est aussi un livre d'initiation, de voyage et d'amour. Ses cinq cents pages trop vite dévorées, la nostalgie s'installe – le goût de l'Inde est une drogue. D'ailleurs Kipling en usa longtemps dans ses meilleurs ouvrages, pour notre plaisir.

Le lama faisait un pèlerinage vers les Quatre Lieux saints. Comme il convient, il me parlait yeux baissés car la règle interdit aux ascètes de regarder les femmes. Très âgé, il cherchait certaine rivière sacrée qui le délivrerait des réincarnations successives : « *Je la trouverai, j'en ai eu la vision. Juste est la Roue, qui ne s'écarte pas d'un cheveu. Je viens d'un pays de montagnes où la roche mûrit le saphir et la turquoise...* » Il évoqua son monastère, les routes pleines d'embûches, neiges, cols bloqués, avalanches, glaciers géants. « *Mais là-haut, l'air et l'eau sont purs* ». Je lui laissais son illusion sur la qualité de l'eau dans les Himalayas.

Arrivée à Delhi, je perdis sa haute silhouette dans la foule. Il se frayait un chemin au milieu des passants, des rickshaws et des vaches qui encombraient la chaussée. Rejoignait-il son chela dont le nom commençait par un K, si j'avais bien compris ? Curieux hasard.

J'installai mes bagages dans une guest-house près de Connaught Place, puis j'allai voir une comédie musicale en hindi. Le lendemain matin, lorsque j'ouvris la porte de ma chambre, un gamin aux cheveux épais et sombres s'écarta d'un bond du trou de la serrure. La rougeur de son front témoignait de son activité de voyeur matinal. « *Namasté* », articula-t-il avec courtoisie, mais de loin. Kim m'observait, chiffon de nettoyage à la main, sûr de son impunité. Ce n'était pas encore aujourd'hui que « le fouet de la calamité » s'abattrait sur son dos. Avait-il confondu ma porte avec celle qui lui ouvrirait la Voie sacrée ? Je partis, souriant et soupirant à la fois. Kim était capable de tout, je le savais. Je n'ignorais pas non plus que les Indiens adorent le spectacle de la vie et en profitent d'autant qu'il est gratuit ; l'Ami-de-Tout-au-Monde avait assimilé cela, comme le reste.

DEHORS, la chaleur était lourde. Les policiers sikhs en turban vert et uniforme kaki communiquaient par talkie-walkie : qu'on le veuille ou non, l'Inde éternelle changeait à toute vitesse. Les chapatis et le tchaï du matin avalés, je grimpai dans un rickshaw collectif pour aller me promener dans les ruelles du Bazar, à Old-Delhi.

J'entrai dans le temple Jaïn, de la secte de ceux vêtus d'espace. Des femmes époussetaient le sol dallé de marbre blanc à l'aide de balayettes en plumes de paon. Mon lama d'hier méditait, assis près d'un autel. Le solitaire ne me vit pas ; je ressortis. Dariban Kalan et ses joailliers m'attiraient. Dans une boutique, un flacon destiné au khôl, mince spirale d'argent lisse, me parut indispensable. Une amulette sans valeur, attachée à un fil de cuivre, traînait dans un tiroir de la même échoppe. « *A l'intérieur, il y a un fragment de turquoise et un papier couvert du nom des saints, c'est un « soutien du cœur », il vous aidera* », m'explique le marchand, un musulman à la barbe soigneusement taillée. M'aider dans ma quête, j'en avais bien besoin. Après avoir bu le verre de thé nécessaire à la négociation, je passai le mystérieux bijou – émail noir sur argent – autour de mon cou.

L'heure du train pour Bénarès approchait.

Je traversai la salle d'attente pour ladies only, remplie d'enfants bruyants, de femmes installées par terre et qu'il fallait parfois enjamber. Sur le quai, des êtres accroupis patientaient, leurs maigres possessions posées devant eux. Une vache broutait des cartons. Majestueux, des trains à diesel glissaient sur les rails.

Un saint homme à longs cheveux, visage barbouillé de cendres, s'arrêta devant moi et me fixa de son regard aigu : « *Où vas-tu ? De quelle religion es-tu ? Moi aussi, je suis un chercheur... tu es là à te demander où est celui que tu attends, tu le retrouveras bientôt. Mais l'Orient est l'Orient, l'Occident est l'Occident, ils ne se rencontreront jamais.* »

L'homme partit soudain. J'étais stupéfaite. Comment avait-il deviné que Kim, le libre petit mendiant de Lahore, était en vérité le fils orphelin d'un officier irlandais et de sa femme, elle aussi irlandaise ? Seuls les « fils du charme » le savaient et pas tous. Je manipulais nerveusement l'amulette acquise quelques heures plus tôt : c'était elle qui avait provoqué l'intérêt du saddhu – il portait la même, je m'en souvenais maintenant. Comme Kim, je faisais moi aussi partie du Grand Jeu !

APRÈS avoir erré sur les ghats de Bénarès, regardé les vautours déchirer un animal mort sur les bords du Gange, admiré des kilomètres de soie me revinrent en mémoire les paroles du lama du Bothiyal – les montagnes ; elles étaient si proches. Je pris la route une fois de plus, sans revoir Kim. (J'avais pourtant cru l'apercevoir en train de décharger un bateau à voile latine rapiécée ; il portait d'énormes madriers de bois qu'il lançait à terre. Mon cœur avait battu en vain, ce n'était pas lui. Indifférentes, des guirlandes de fleurs écarlates descendaient le fleuve.)

La plaine indienne s'étendait à l'infini, avec ses palmiers, ses cocotiers, ses manguiers. Peu à peu, les forêts de chênes firent place aux bambous, aux rizières en terrasses et aux eucalyptus. La température devenait plus fraîche.

Le bus s'arrêta devant un tea-stall. Je descendis me dégourdir les jambes. Le lama était installé sous un arbre. Un jeune garçon lui apporta de la nourriture et du thé puis s'assit à son tour près de lui. Kim. Je m'approchai mais j'étais transparente à leurs yeux. Ils bavardaient. Tous deux avaient l'air heureux, délivrés d'un grand poids. Le lama sourit à son cheval « *comme peut le faire un homme qui a conquis le salut pour lui-même et son bien-aimé* ».

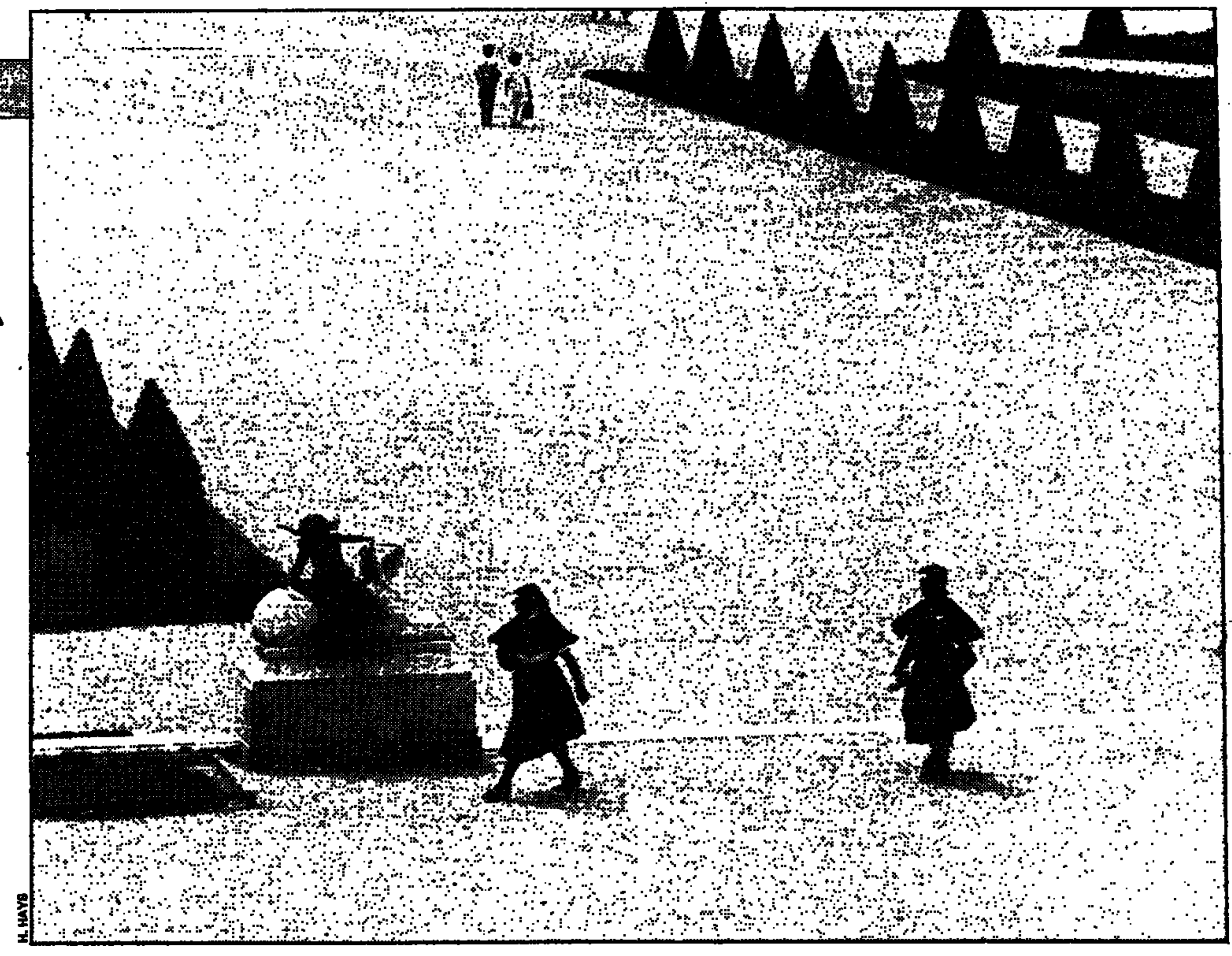
Trop tard, j'arrivais trop tard. L'histoire était finie. L'Empire des Indes et son service secret (ce que Kim appelait le Grand Jeu) n'existaient plus. J'arrachais l'amulette mystérieuse et la rangeais dans le sachet brodé d'or destiné aux souvenirs. ■

► *Nicole-Lise Bernheim, écrivain, productrice à Radio-France, a fait plusieurs voyages en Asie et a publié récemment* Chambres d'ailleurs *aux Editions Arléa.*

guide

CHATEAUX EN ILE-DE-FRANCE

Maintenir une demeure royale en état de visite n'est pas chose facile. La protéger des outrages du temps coûte cher. Certains des grands châteaux d'Ile-de-France sont tirés d'affaire, d'autres attendent des secours. Dans ces pages, trois dossiers pour préparer la promenade.



VERSAILLES. – *« Pour être vivable, Versailles ne devrait pas accueillir plus de deux mille personnes à la fois, estime Pierre Lemoine, le conservateur en chef. Il ne faudrait donc pas dépasser les dix mille visiteurs par jour. »*

VERSAILLES : pour ne plus se perdre chez le roi

POUR un touriste qui se respecte, un séjour à Paris passe obligatoirement par une sortie à Versailles. Avec 3 389 000 visiteurs en 1985, le château s'impose, loin devant les autres monuments historiques français. Une enquête effectuée en 1981 auprès des visiteurs montre que 46 % d'entre eux viennent à Versailles pour voir l'ensemble du domaine, alors que 23 % s'intéressent au château plus particulièrement, et le même pourcentage aux jardins. Les Trianon ne *recueillant que 8 % des suffrages.*

Les records de visite se situent aux alentours de 25 000 personnes par jour. La promenade dans les couloirs de Versailles prend alors des airs de rentrée des banlieusards dans le métro un soir de grève des autobus. *« Pour être « vivable », Versailles ne devrait pas accueillir plus de deux mille personnes à la fois*, estime M. Pierre Lemoine, le conservateur en chef. *Il ne faudrait donc pas dépasser les dix mille visiteurs par jour. »*

Ce n'est pas toujours le cas, surtout en été. En ouvrant ses portes, aujourd'hui, à ces milliers *de touristes en short et baskets*, Versailles paie la rançon de la gloire. Mais, là aussi, les chiffres le prouvent ; s'ils ont moins d'allure que les petits seigneurs poudrés de la cour du Roi-Soleil, les « courtisans » de 1986 n'en sont pas moins fidèles. Alors que près de 60 % découvrent le château, 20 % des visiteurs sont déjà venus une ou deux fois, 12 % ont effectué de trois à huit visites et 8 % ont dépassé les huit entrées successives... Le nombre élevé des « récidivistes » s'explique aisément. Si Paris ne s'est pas fait en un jour, Versailles ne se visite pas en une heure.

Il est possible, cependant, d'aborder le palais national de différentes manières. Selon ses centres d'intérêt, ses goûts, ou selon le temps dont il dispose, chacun peut trouver sa part de rêve.

Pour M. Lemoine, la visite minimum passe obligatoirement par le premier étage. Ce circuit, non commenté, commence à l'entrée C, à l'aile Gabriel, et mène des grands appartements à la galerie des Batailles par la galerie des Glaces. Après le salon d'Hercule, qui doit son nom au plafond de Lemoyne illustrant l'arrivée d'Hercule parmi les dieux, on traverse six salons successifs qui constituent les grands appartements. Les salons de l'Abondance, de Vénus, de Diane, de Mars, de Mercure et d'Apollon. La décoration, qui a duré vingt ans (1661 à 1681), a été réalisée sous la direction de Charles Le Brun.

Le salon d'Apollon, qui était également la chambre du Trône, présente de somptueuses tapisseries des Gobelins et deux commodes exécutées par Boulle pour Louis XIV. En sortant du salon de la Guerre, le visiteur découvre la célèbre galerie des Glaces. Les dimensions de la pièce (75 mètres de long sur 10 mètres de large) permettent aux touristes, qui ont été serrés dans la traversée des grands appartements, de prendre un peu de recul.

Cette initiation à Versailles conviendra au voyageur pressé. Mais si vous décidez de consacrer une journée complète à la demeure du Roi-Soleil (il en faudrait deux au moins pour tout voir) vous commencerez la matinée par la visite commentée des petits appartements du roi et de l'Opéra royal. Les groupes, limités à trente personnes, bénéficient des informations d'un guide qui les prend en charge à l'entrée A, au rez-de-chaussée. Cette visite commentée, qui a lieu alternativement en français et en anglais, dure une heure trente. Par l'escalier de la reine, on monte au premier étage jusqu'à l'appartement du roi, qui entoure la cour de marbre. Après la pompe et la lumière du siècle de Louis XIV, les cabinets intérieurs, aménagés à la demande de Louis XV, présentent un aspect plus humain.

Froid sibérien

On comprend que Louis XV, fuyant le froid sibérien de la chambre du roi, ait demandé à Gabriel de lui aménager, en 1738, un lieu plus propice au sommeil. La visite des petits appartements royaux réserve également quelques émotions : devant la beauté du mobilier du cabinet intérieur de Louis XV, et, dans le cabinet de madame Adélaïde, la découverte des boiseries qui ont enregistré les notes envolées du clavecin sur lequel un petit prodige de sept ans, appelé Mozart, joua devant la Cour.

La visite commentée se termine par l'Opéra royal construit sur les plans de J.-A. Gabriel avec la collaboration des architectes De Wailly et Boulanger, et du machiniste Arnoult. Entièrement en bois décoré de couleurs gaies, l'Opéra de Versailles fut longtemps un modèle du genre au niveau de l'acoustique.

L'après-midi, il est aussi possible de suivre le guide dans les appartements de la Pompadour et de la du Barry, récemment ouverts au public. La visite dure une heure et demie et part de l'entrée B, tout comme celle consacrée aux cabinets intérieurs de la reine et de la dauphine.

En général, et c'est l'avis du conservateur en chef, lorsqu'on a arpenté les galeries intérieures du château le matin, il est bon de prendre un peu l'air l'après-midi, et de pousser jusqu'aux Trianon. Le Petit Trianon n'étant ouvert qu'à partir de 14 heures, il est préférable, si l'on veut voir les deux bâtiments ainsi que le Hameau de la Reine, un peu plus loin, de réserver l'après-midi à cette visite.

La promenade conduit à travers le parc par le Tapis Vert, puis par l'allée de la Petite Venise, jusqu'à la grille impériale du Grand Trianon. Le long de ce circuit de 1 700 mètres, on découvre les bronzes du parterre d'eau dessinés par Le Brun, puis, au bassin de Latone et au bassin d'Apollon, les thèmes mythologiques et allégoriques de Jean-Baptiste Tuby.

Depuis le 4 juin, de nouvelles salles, consacrées au dix-huitième siècle, à la Révolution et à l'Empire ont été ouvertes dans le Musée de l'histoire de France. En tout, soixante-trois salles évoquent les grands moments de notre histoire, du dix-septième siècle à l'Empire. Mais, en raison du manque de personnel, les visiteurs ne peuvent y entrer que par roulement... Cependant, les salles du dix-huitième siècle, auxquelles on accède après la visite des appartements de la reine, sont visibles aux heures d'ouverture habituelles.

CHRISTIAN-LUC PARISON.

HORAIRES

L'ensemble du domaine Versailles et Trianon est fermé le lundi et les jours fériés.

Château : ouvert de 9 h 45 à 17 heures.

Grand Trianon : ouvert de 9 h 45 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Petit Trianon : ouvert de 14 heures à 17 heures.

► **ENTRÉE A : VISITE COMMENTÉE**

– De 9 h 45 à 15 h 30, tous les jours : petits appartements du roi et Opéra Royal. Durée : 1 h 30.

– De 15 h 30 à 16 heures, tous les jours : petits appartements du roi. Durée : 1 heure.

► **ENTRÉE B : VISITE COMMENTÉE**

– 14 heures, du mardi au vendredi : appartements de Madame de Pompadour et de Madame Du Barry. Durée : 1 h 30.

– 15 h 30, du mardi au vendredi : cabinets intérieurs de la reine et de la dauphine. Durée : 1 h 30.

► **ENTRÉE C : VISITE LIBRE**

– De 9 h 45 à 17 h 30 (admission jusqu'à 17 heures), tous les jours :

– Grands appartements-galerie des Glaces-chambre de la reine.

– Musée de l'histoire de France (salles ouvertes par roulement).

Salles du dix-huitième siècle : mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9 h 45 à 16 h 30 ; samedi et dimanche : 9 h 45 à 12 heures et 14 heures à 16 h 30.

► **JARDINS**

Ouverts tous les jours du lever au coucher du soleil.

Les horaires sont donnés sous réserve de modifications éventuelles. Pour tous renseignements complémentaires, tél. : 39-50-58-32.

NUITS D'ÉTÉ

Durant l'été, l'office de tourisme de Versailles propose plusieurs spectacles nocturnes au bassin de Neptune.

Le Triomphe de Neptune, d'abord, un feu d'artifice avec grandes eaux lumineuses, d'après Molière et La Fontaine sur des musiques de Rameau et de Lulli. Des soirées Grand Siècle, les samedis 9 et 23 août et 13 et 20 septembre, à 22 heures.

Toujours autour du bassin de Neptune, la fête de nuit et feu d'artifice qui promettent des émotions historiques. Les samedis 30 août et 6 septembre, à 21 heures, la reconstitution historique. « Un siècle à Versailles » mêlera le théâtre de Molière, le défilé des drapeaux, l'arrivée de Marie Leszczynska à la Cour à d'autres tableaux tout aussi évocateurs, réalisés par les ballets de l'Académie royale de Versailles et les comédiens de Versailles-Théâtre. En final, des jeux d'eau et de lumière et un feu d'artifice.

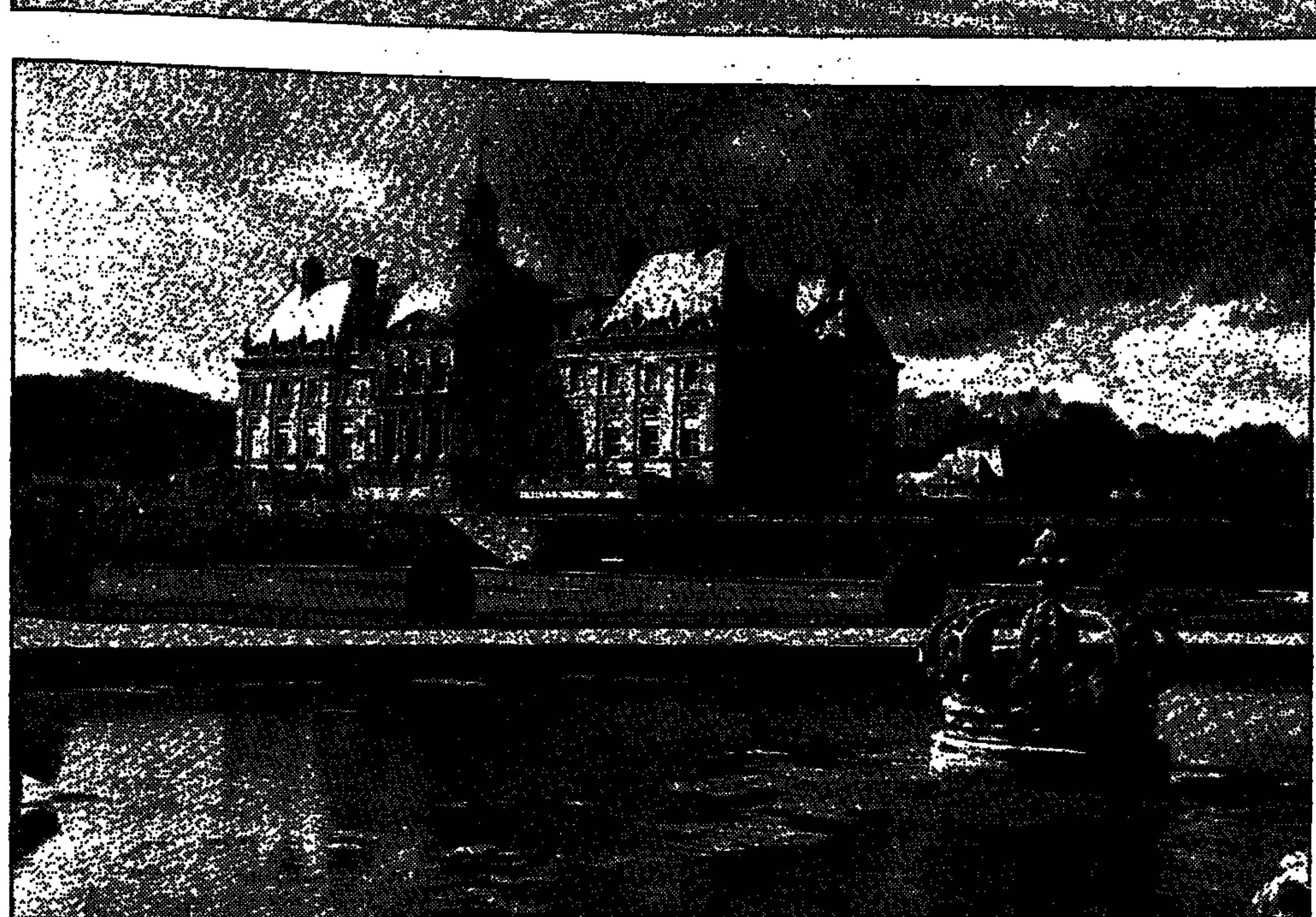
Renseignements : office de tourisme de Versailles, 7, rue des Réservoirs. Tél. : 39-50-36-22.

« GRANDES EAUX MUSICALES »

Il faut venir le dimanche dans le parc du château (droit de visite 13 F) pour assister aux « Grandes Eaux musicales » réalisées par le service des fontaines de Versailles. Cette année, le spectacle se déroulera les 3, 17 et 31 août, les 7, 21 et 28 septembre et le 5 octobre. Sur la Grande Perspective, de 11 h 15 à 11 h 35, l'eau jaillira en musique au bassin de Latone et aux bassins des Lézards. Les Grandes Eaux proprement dites se dérouleront de 15 h 30 à 17 heures sur l'ensemble du parc, mais avec un contrepoint musical au bosquet des bains d'Apollon, au bosquet de la Colonnade, au bosquet de l'Encelade, à la fontaine de l'Obélisque, au bassin de Neptune...









BAZO/RAPHO



VAUX-LE-VICOMTE. – 266 500 entrées payantes en 1985, un score qui permet au château de figurer parmi les dix monuments les plus visités de France. Mais « *à l'instar de tous les monuments historiques,* [il] *n'est pas rentable* ».

CHANTILLY. – L'eau qui dort dans les douves, les canaux, menace le château légué par Henri d'Orléans à l'Institut de France.

VAUX-LE-VICOMTE : les soucis d'un châtelain

« S*I je te donne Vaux-le-Vicomte, qu'est-ce que tu fais ?*

– Tout pour essayer de le préserver sans être obligé de le remettre à l'Etat. »

Dialogue d'une père et d'un fils, Patrice de Voguë à qui échoit la propriété de Vaux-le-Vicomte, un domaine de 450 hectares classé, depuis 1965, monument historique. C'était en 1967. Il s'en souvient avec la fierté de quelqu'un qui, à l'époque, se lançait un défi. Au nom d'une double fidélité. D'abord à sa famille mais aussi à Alfred Sommier qui, le 6 juillet 1875, avait acheté Vaux, mis aux enchères publiques après trente ans d'abandon et menacé de destruction, et qui, au prix d'un immense travail de restauration, lui avait, à sa mort, en 1908, restitué son aspect d'origine.

Légitime fierté d'un homme qui regarde le chemin parcouru depuis que le château a été ouvert au public, en 1968, et qui pourrait estimer, aujourd'hui, avoir presque gagné son pari. *Presque*, dans la mesure où les quelque 10 millions de dépenses annuelles (dont 3,5 de travaux et restaurations) ne sont couverts par les recettes qu'à hauteur de 8,4 millions (dont 6,7 de droits d'entrée et 1,2 million de subvention publique) et qu'il lui en coûte 1,5 million pour boucler son budget.

Réparations et restaurations

« *Jusqu'où irons-nous dans cette folie ?* » se demande parfois ce gentleman-châtelain qui tire de son expérience la conviction que « *Vaux-le-Vicomte, à l'instar de tous les monuments historiques, n'est pas rentable* ». Et ce en dépit de ses 266 500 entrées payantes en 1985 (un score qui lui permet sans doute de figurer parmi les dix monuments les plus visités de France) et d'un dynamisme illustré par l'ouverture successive des sous-sols et cuisines (en 1976), du Musée des équipages, dans les grandes écuries (en 1979), des « petits appartements » du premier étage (en 1984) et, cette année, par la restauration du plafond du Salon d'Hercule (à l'initiative de l'Association des amis de Vaux) qui sera achevée en 1987 et par une remarquable exposition de costumes du dix-huitième siècle, soigneusement conservés par les divers occupants du domaine.

A elle seule, l'ouverture des appartements du surintendant et de Mme Fouquet et des cabinets et chambres aménagés par les Villars et les Choiseul-Praslin a valu au château plus de 50 000 visiteurs supplémentaires, soit un complément de recettes de 1,3 million, ce qui devrait permettre d'amortir en quatre ans une restauration qui aura coûté près de 5 millions, soit l'équivalent du budget annuel de fonctionnement du domaine. « *Pas un seul monument privé français n'a, depuis vingt ans, réussi à remonter la pente de son vieillissement* », constate M. de Voguë, parfois découragé en voyant, chaque jour, s'allonger la liste des réparations et des restaurations à effectuer.

« Nous sommes sentimentalement prisonniers »

Un propriétaire qui, une fois ses comptes faits, peut instruire le procès de la fiscalité appliquée aux monuments historiques privés. Souvent qualifié de « *remarquable* » *et considéré parfois* comme un privilège qu'il conviendrait de supprimer, ce régime d'exception (il permet de déduire de son revenu, si le monument est ouvert au public, 90 % des dépenses engagées) n'en est pas moins jugé « *économiquement absurde* ».

Si Vaux, par exemple, était bénéficiaire, il serait imposé à 72 % alors qu'une entreprise normale pourrait, si elle le souhaitait, constituer des réserves, et ne payer que 50 % d'impôts. « *En fait*, estime M. de Voguë, *ce régime a pour ambition de nous permettre de vivre* (*mal*) *au jour le jour mais il ne permet pas de préparer l'avenir.* »

Pourquoi dans ces conditions ne pas confier ce coûteux bébé à l'Etat ? « *D'abord*, répond M. de Voguë, *parce que nous sommes sentimentalement prisonniers de ces maisons. Ensuite, parce que je suis effaré de voir ce qu'il en coûte aux contribuables et que j'aurais honte de voir Vaux vivre, à son tour, aux crochets de ces derniers alors que je sais que la gestion privée est bien plus économique que la gestion publique.* »

N'y a-t-il pas, cependant, des limites à ce mécénat individuel ? « *Si on n'aboutit pas à un système viable, on doit s'arrêter.* » Dans le cas de Vaux-le-Vicomte, la survie passe par deux voies. D'une part celle du mécénat, mais collectif cette fois ; d'où la création, en 1983, de l'Association des amis de Vaux-le-Vicomte, qui compte quatre cents membres et dispose d'un budget annuel de 250 000 à 300 000 francs. Sans oublier le fait qu'elle peut être, *également*, une solution pour la survie du château au cas où les fils du comte ne seraient pas animés de la même flamme.

Reste, d'autre part, ce que M. de Voguë n'hésite pas à qualifier de « *sauvetage économique* ». Cela passe d'abord par une amélioration constante du patrimoine existant, la recherche de nouvelles « animations » comme ces visites aux chandelles qui, depuis 1980, permettent chaque samedi de visiter le château à la lueur de 1 300 bougies qui recréent ainsi l'atmosphère du dix-septième siècle. Une opération de prestige qui, avec cinq cents visiteurs en moyenne, est largement bénéficiaire. Pour M. de Voguë il ne fait aucun doute que « *le secret, c'est de rester aussi Ancien Régime que possible* ». Un créneau dans lequel s'inscrivent donc les projets envisagés. Pas de congrès mais des réceptions, un jardin de fleurs (une roseraie, par exemple), un garden-center (il faut bien vivre), un Musée de la forêt, un Son et Lumière et un Festival qui, compte tenu du fait que Molière présenta ici même plusieurs de ses *pièces, pourrait lui être dédié.*

PATRICK FRANCÈS.

▶ Vaux-le-Vicomte est à 55 km de Paris par l'autoroute A4 ou A6 (sortie Melun-Sénart) ou RN 6 et RN 36 (*vers Meaux*). *En train par la gare de* Lyon. Ouvert au public tous les jours de 10 h à 18 h, le château ferment en semaine de 13 h à 14 h.

Jeux d'eaux dans les jardins à la française dessinés par Le Nôtre les deuxièmes et derniers samedis de chaque mois, de 15 h à 18 h. Visites aux chandelles tous les samedis, de 20 h 30 à 23 h, jusqu'en septembre (50 F).

Prix d'entrée : 12 F pour les jardins, 38 F pour le château, le Musée des équipages et le jardin.

CHANTILLY : n'oubliez pas le parc...

DANS son testament, signé le 3 juin 1884, Henri d'Orléans, duc d'Aumale, quatrième fils de Louis-Philippe, décrit le domaine qu'il léguera à sa mort (le 7 mai 1897) à l'Institut de France, et l'esprit dans lequel il doit être mis en valeur. « *Voulant conserver à la France le domaine de Chantilly dans son intégrité avec ses bois, ses pelouses, ses édifices et ce qu'ils contiennent* (...), *j'ai résolu d'en confier le dépôt à un corps illustre qui* (...), *sans se soustraire aux transformations inévitables des sociétés, échappe à l'esprit de faction comme aux secousses trop brusques, conservant son indépendance au milieu des fluctuations politiques.* »

Ainsi fut fait. Pourtant Chantilly est aujourd'hui en péril. La menace vient de l'eau. Elle dort dans les douves qui cernent le château, dans les canaux, les étangs. Cette eau-miroir est dangereuse pour l'environnement car encombrée de vase.

Pierre de Crépy, administrateur du domaine (presque 8 000 hectares), a fait prendre la mesure du mal et établir des devis. On évalue à 400 000 mètres cubes le volume de vase. Le domaine dispose actuellement de 800 000 F pour éliminer les boues. Son administrateur recherche des financements complémentaires.

En effet, Chantilly, confié par son légataire à des mains savantes mais démunies, ne reçoit pas de subventions régulières si ce n'est celles accordées aux propriétaires de monuments classés. Or on en dénombre six cents dans l'Oise... Les conservateurs sollicitent donc ce que l'un d'eux, M. Maurice Schumann, appelle des aides « *d'accompagnement* ».

Le domaine fonctionne en autarcie « *comme une PME de quatre-vingt-cinq personnes* » avec un budget de 20 millions de francs. Des collaborations extérieures lui apportent leur concours : la forêt est gérée par l'ONF, mais, du fait d'une politique de reboisement qui ne se verra que dans cent ans et plus, ne rapporte que 0,7 % ; l'Ecole nationale du paysage de Versailles a signé un contrat de six mois pour étudier la santé du parc.

Le grand Condé a fait creuser les canaux et les bassins au dix-septième siècle. Jusqu'en 1978, des machines hydrauliques fournissaient le domaine en eau et alimentaient les fontaines situées à l'ouest du parc. La Lyonnaise des eaux s'offre à les remettre en marche dès que les cascades auront été restaurées. Un écomusée de l'eau trouverait alors sa place dans le pavillon de Manse (du nom de l'ingénieur qui construisit la machine hydraulique).

On a coutume d'aller à Chantilly pour les collections du château. Il faudrait aussi prendre le temps de se promener dans le parc et rendre visite au « Hameau du parc du château » qui sert de cadre à l'exposition « Jardins en France de 1760 à 1820 » (1). Ce hameau-là – réalisé entre 1772 et 1774 pour un homme, le prince Louis-Joseph de Condé – est antérieur à celui de Marie-Antoinette, à Versailles, auquel il servit de modèle. Des sept maisons paysannes de l'origine, il en reste cinq.

GEORGES VERNEUIL.

(1) Jusqu'au 31 septembre, tous les jours sauf le mardi.



escales

Le costume d'Atatürk, l'un des prestigieux clients du Péra Palace, conservé tel quel dans la chambre qu'il occupa, transformée depuis en musée.

GÉRARD RONDEAU

LES FANTOMES DU PÉRA PALACE

Sur les bords du Bosphore, un hôtel où rôdent encore d'anciens et très célèbres clients.

DES fastes de *l'Orient-Express*, le vrai, celui qui permettait, après la traversée de l'Europe centrale et le transbordement à Istamboul, d'atteindre en une semaine Alep, puis Bagdad, il ne reste – presque – plus rien. Pourtant, même arrivé par charter ou Magic Bus, vous pouvez encore, au bar restauré style *Titanic* échoué dans le sérail, ou dans une des cent vingt chambres remises à neuf, ou juste en passant, dans le grand hall de marbre, sous les six coupoles en bois ajouré, entre la chaise à porteur, les armoires damascènes, les meubles en bois doré et le piano à queue, retrouver un peu de cet Orient cosmopolite fin et début de siècle, éteint à Alexandrie et à Alep, assassiné à Beyrouth.

Il se survit en effet au Péra Palace, à Istamboul, qui perpétue du cœur même du quartier palimpseste de Beyoglu – aujourd'hui symbole de la deuxième prise, démographique, de la ville – traditions et souvenirs de l'Empire ottoman et des années de fondation de la République. Grâce au « *Palas* » survit aussi le nom de Péra, l'ancien quartier franc.

Construit en 1892 par un architecte italien pour le compte de la Compagnie internationale des wagons-lits, l'hôtel resta sa propriété jusqu'à ce qu'un beau jour de 1915 un Grec de Cappadoce, Petros Bogazakis, minotier de son état, s'y présente comme client. Refusé à la réception sur sa mauvaise mine, il se serait fâché et aurait, par défi, proposé d'acheter sur-le-champ l'hôtel à la compagnie, apparemment peu confiante dans les destinées à moyen terme du grand tourisme aux Dardanelles.

Marché fut conclu, et l'hôtel reçut ses premiers vrais hôtes de marque avec les troupes d'occupation lors de leur entrée à Istamboul en 1918. Un jour, le général britannique Allenby y invita à sa table Mustafa Kemal, qui n'était pas encore Atatürk, mais qui lui fit répondre : « *Venez plutôt vous-même chez moi, c'est au maître de céans d'inviter les étrangers.* » Las ! L'histoire du Proche-Orient laissait désormais peu de place à ces revendications de préséance d'hospitalité, et lorsqu'en 1923 les troupes évacuèrent ce lieu symbolique, elles emmenèrent avec elles le minotier qui ne l'était pas moins.



GÉRARD RONDEAU

L'entrée du Péra Palace, dont la gloire fut l'égale de celle de sa clientèle de l'avant-guerre et surtout de l'entre-deux-guerres.



Greta, Agatha et Mata

Curieusement, c'est en passant aux mains de l'Etat républicain que cette création de l'Europe conquérante s'enracina géographiquement et socialement dans une des plus anciennes traditions de l'empire défunt. Lors de ses séjours en Syrie, Mustafa Kemal avait été aidé par un Syrien vivant au Liban, Misbah-Bey Mouhayech. En même temps qu'il lui accordait la nationalité turque, il lui loua, puis, en 1926, lui vendit l'hôtel. En 1949, Misbah-Bey le constitua en *vakif*, fondation de bienfaisance islamique, dont les revenus, actuellement gérés par une société privée qui rappelle ces institutions d'investissement social essentielles pour les Ottomans, continuent d'aller à un orphelinat, à un asile de vieillards et à un sanatorium.

Cet enracinement n'a pas empêché le Péra Palace de vivre avec son époque. Il a sauté une fois, en 1942, sous l'effet d'une bombe à retardement placée dans la valise de l'ambassadeur britannique à Sofia par les services secrets bulgares encore royaux mais déjà nuisibles. Cela n'ajouta rien à la gloire de l'hôtel due à sa prestigieuse clientèle de l'avant et surtout de l'entre-deux-guerres : Atatürk, bien sûr, dont la chambre a été transformée en musée, les têtes couronnées ou apparentées d'Europe ou d'ailleurs, de Sissi d'Autriche à Biki Bégum en passant par le Gotha de royaumes qui ne le sont plus aujourd'hui. Sans omettre les autres souveraines : Sarah Bernhardt et Ninette de Valois, Joséphine Baker et Zsa Zsa Gabor, qui séjourna là avant l'un de ses multiples mariages. Et surtout Greta Garbo, qui n'avait pas de quoi payer : « *Mais à Garbo on peut faire crédit...* »

La vedette, c'est quand même une vieille dame qui la garde, pour une escale de jeunesse. 1926 : Agatha Christie disparaît pendant onze jours. Un film biographique de la Warner Bros relate l'affaire de façon peu convaincante. Protestations des spectateurs : Tamara Rand, la voyante de la firme, consultée à Los Angeles, se met alors en rapport avec l'âme de la défunte, qui lui fait articuler « *Constantinopolis* », ce qui ne dépasse pas la lucidité ordinaire, puis le nom de la rue du Palace, « *Mechrutiyet Caddesi* ». Beaucoup plus fort pour une voyante californienne : le nom de l'hôtel et le numéro de la chambre, la 411. La presse s'y rue. Feu Agatha fait désigner par téléphone une lame de plancher sous laquelle on trouve une clé rouillée...

Qu'ouvre-t-elle ? On ne le sait pas très bien, mais toujours est-il que, récupérée par la direction, celle-ci a affirmé ne vouloir la céder que pour deux millions de dollars. La Warner Bros toutefois se fait prier, même si la clé est, selon certains, celle d'un coffre contenant un inédit d'Agatha.

Restait Mata Hari. Nous allions l'oublier. Mais on ne saura rien de plus sur sa virée stambouliote : « *On ne peut rien vous raconter, elle est descendue ici sous un faux nom...* »

JEAN-PIERRE THIECK.

la table

AUTOUR D'UN PLAT

LA COTE DE VEAU FOYOT

par **La Reynière**

DEPUIS 1937, au haut de la rue de Tournon, face au Sénat, un tout petit square (a-t-il même un nom ?) étale tristement ses trois arbres malingres. Aucune plaque n'indique ce qui mériterait d'être indiqué : « *Ici fut le restaurant Foyot.* »

1937 ! Il était presque centenaire lorsqu'il fut démoli, et son nom était passé de la petite histoire gourmande à la petite histoire tout court, ce soir du 4 avril 1894, lorsqu'une bombe anarchiste placée sur le rebord d'une fenêtre explosa, blessant Laurent Tailhade, apologiste de l'action directe. Il y perdit un œil et peut-être ses illusions. Passons.

Ce fut d'abord un hôtel, Au Signe de Saint-Exupère, puis après le séjour qu'y fit, en 1777, le frère de Marie-Antoinette venu persuader le mari de sa sœur de subir bravement l'intervention chirurgicale qui devait le faire papa : Hôtel de l'empereur Joseph II.

Après la révolution de 1848, le chef cuisinier de Louis-Philippe, réduit au chômage, l'acheta, donnant son nom au restaurant qu'il y fonda : Restaurant Foyot. Un contemporain rapporte que les portions y coûtaient 8 sous, ce qui, à cette époque, était fort cher.

Un petit chef-d'œuvre rustique

Aussi bien, en un lustre, Foyot fit-il fortune, vendit son fonds un demi-million et se retira dans son château des environs de Paris, à Igny. On raconte que son premier soin fut de faire abattre le plus grand chêne de son parc, d'y faire tailler un cercueil capitonné de satin rose installé dans sa salle de billard ! Las ! L'oisiveté fait engraisser ! Dix ans plus tard, lorsque Foyot mourut, il était si gros qu'il fallut abandonner l'idée de l'introduire en son chêne : on fit venir de Versailles un cercueil en sapin...

Le curieux est que, de 1854 à 1937, quatre grands cuisiniers lui succédèrent, sans changer l'enseigne, et le Tout-Paris politique (les sénateurs venant en voisins) et littéraire (des Goncourt à Alphonse Daudet et à Gide) se régala des pigeons Foyot, des pieds de mouton Foyot et de cette côte de veau Foyot qui est un petit chef-d'œuvre rustique.

Dans le plat de cuisson, elle est d'abord couchée sur un lit d'oignons et d'échalotes fondus au beurre, au vin blanc, au bouillon de veau avec une pointe de Cayenne. Mais notez que la surface de la côte (qui doit être taillée épaisse et dans un veau de lait de préférence) aura été badigeonnée d'œuf battu avec huile, sel et poivre, puis semée de parmesan râpé. Ajouter une noisette de beurre et faire colorer au four, puis couvrir d'un papier sulfurisé beurré et d'un couvercle avant de cuire une heure et demie.

L'accompagnement de tomates farcies au risotto n'est pas obligatoire. Un épicurien recommanderait d'arroser la côte de veau de D. Foyot d'un gentil mercurey (notez qu'en 1937 la cave, après l'expropriation, fut vendue 820 000 francs de l'époque).

La côte de veau Foyot est bien oubliée. Et, me direz-vous, ce n'est peut-être pas un plat de saison... Bah ! Aussi bien, si vous partez en vacances par la gare de Lyon, vous la trouverez à la carte du *Train Bleu* (43-43-09-06). Et si vous ne partez pas, vous embellirez vos regrets devant le décor classé du *Buffet de la gare*. Et vous ne baisserez la tête que pour vous régaler à histoire qu'est la côte de veau Foyot. ■

SEMAINE GOURMANDE

HOTEL RADIO A ROYAT-CHAMALIÈRES

Dans ce charmant hôtel, remis à neuf, la cuisine est une attraction de plus. Le chef-patron, Michel Mioche, ne renie point sa province. Tous ses menus (Dégustation, 390 F ; La mer, 310 F ; Terroir, 220 F et Aujourd'hui, 120 F) comportent au moins les fromages d'Auvergne. Certains, comme aussi bien la carte, font appel aux lentilles vertes du Puy (avec des nonats, le filet de saumon, etc.). Le civet de canard Orcival, la tourte de viande Gaspard-des-montagnes, les charcuteries du pays vous enchanteront. Au dessert, la pompe aux pommes auvergnates et le gargouilloux aux fruits vous feront oublier le gratin de fruits, les sorbets et la mousse au chocolat. Belle carte des vins. Sourire de Mme Mioche. A la carte, compter 350/450 F prix nets.

▶ *Radio,*
43, avenue Pierre-Curie
à Royat-Chamalières (63400).
Tél. : 30-87-83.
Fermé dimanche soir et lundi.

LE LION D'OR A BONNETABLE

Un ancien de chez Manière, bonne école, fume lui-même ses poissons, prépare un foie gras de canard qu'il sert avec un verre de sauternes, met les escargots en feuilleté, accommode le ris de veau à trois moutardes, sert le confit de canard avec du persil frit (si difficile à bien faire !) et propose la joue de bœuf à la sarthoise et le poulet au vinaigre de cidre. Compter 150 F.

▶ *Le Lion d'Or*
à Bonnetable (72110)
1, rue du Gl-Leclerc.
Tél. : 43-29-30-19.
Fermé dimanche soir et lundi.

CHARLES BARRIER A TOURS

Exit les deux farfelus nouvelle cuisine qui avaient succédé au cher Barrier, voici celui-ci revenu, plus petitement installé mais toujours vaillant, proposant deux menus (180 F et 290 F plus service), tous deux fromage *et* dessert, et la carte (compter 300 F). La Touraine n'est pas seulement dans les bouteilles de la cave, mais avec la matelote d'anguille au chinon et aux pruneaux ; le pied de cochon tourangeau est farçi et grillé ; le canard de Challans rosé est accompagné de reinettes du Val-de-Loire. Et le pain est ici quotidiennement cuit, au levain, comme autrefois !

▶ *Charles Barrier,*
101-103, av. de la Tranchée
à Tours (37100).
Tél. : 47-54-20-39.
Parking privé.

LE RANQUET A ANDUZE

En vérité ce mas cévenol isolé est à Tornac, sur la route d'Anduze à Saint-Hippolyte-du-Fort. Une dame d'ARC, Anne Majourel, propose deux menus (140 F et 200 F) nets, fromage *et* dessert, et la carte où le chèvre chaud est aux foies de volaille, le gâteau de lapereau à l'avocat, les gougeonnettes de sole à la vapeur de thé, les noisettes d'agneau à la crème d'ail. Comptez 200-250 F si vous délaissez les vins du Languedoc, de 45 F à 92 F (certains au verre), pour des bordeaux plus prestigieux.

▶ *Le Ranquet,*
à Tornac (Anduze 30140).
Tél. : 66-77-51-63.
Fermé mercredi.

LA BONNE ÉTAPE A CHATEAU-ARNOUX

Ce n'est qu'un rappel, mais après le feu qui a dévasté sa maison. Pierre Gleize, secondé par son fils Jany, fait mieux encore si possible avec ses menus (Durance, 180 F ; Provence, 280 F et Château, 330 F), tous prix nets et fromage *et* dessert (1). Cuisine du pays sublimée, carte des vins de grande qualité. Compter 250 F.

▶ *La Bonne Étape*
Chemin du Lac
à Château-Arnoux (04160)
Tél : 92-64-00-09

L. R.

(1) A remarquer que tous ces restaurants proposent des menus fromage *et* dessert. Ce au moment où M. Olivero impose aux Relais et Châteaux un menu qui souvent les oblige à l'option fromage *ou* dessert. C'est à mon sens une aberration gastronomique et une insulte à une profession. Et si tous les maîtres fromagers invitaient leurs clients à mettre à l'index les Relais et Châteaux ?

هكذا من الأصل

AVIGNON



BRIGITTE ENGUERRAND

SABLE Monde sans couleur. Les corps nerveux aspirent au ciel et retombent, se collent aux pierres. Repliés sur eux-mêmes, les danseurs et les danseuses de *Joëlle Bouvier et Régis Obadia* inventent des assauts, des caresses, jouent leur guerre du feu. Naufragés d'on ne sait quelle apocalypse, ils créent une race de mutants, *« hommes et femmes du sable, du vent, de la lumière »*, muses blanches, chevaliers gris, vus *Derrière le mur.*

FIGURE

Enzo Cormann

Gâté, mais solidaire

Du 2 au 6 août est créé au Cloître des Célestins, Prométhée, d'après un roman d'Enzo Cormann, trente ans, lyonnais, l'un des auteurs les plus joués des dernières saisons.

Enzo Cormann ne manque pas de sens pratique. Sollicité, donc très occupé, il sait ce qu'il veut dire, va droit au but. Efficace, avec des rires d'homme heureux qui tempèrent la radicalité de ses propos. Son cheval de bataille du moment, c'est l'édition : *« La seule façon pour un écrivain d'être crédible dans le débat sur le théâtre d'aujourd'hui. »* Un souci qu'il partage avec Wenzel, Namiand et autres auteurs de sensibilités différentes : *« Et on passe aux actes ! »*

L'auteur Cormann, pourtant, est gâté : un texte paru aux éditions de Minuit, un autre chez Papiers, des traductions (et des mises en scène) en cours en Allemagne, en Autriche, aux Etats-Unis. Et sur les scènes françaises, l'an passé, une présence qui tenait de l'embouteillage. *Exils*, au Théâtre de la Bastille, *le Rôdeur*, au Théâtre 14, *Rêves*, d'après Kafka, à Ivry, *Corps perdu*, au Havre, *Noises*, à Théâtre ouvert. Des textes qui, pour parler tous du réel de façon exacerbée d'*« une certaine incapacité à faire coller le verbe aimer à un éblouissement »*, revêtaient des formes changeantes.

La trentaine tout juste passée, Cormann en a bien fini avec l'étiquette « jeune auteur ». De Lyon, il est « monté » à Paris. Mais il a gardé, à deux heures de TGV, un ami, le metteur en scène d'*Exils*, Philippe Delaigue, qui vient de créer *W.F. Sang et eau*, suivra à la rentrée. Une vraie complicité — d'ailleurs, ils n'hésitent pas à faire route ensemble pour rallier la Toscane à pied.

Complicité encore avec Philippe Goyard, du Théâtre du Graffiti. Avant *le Roman de Prométhée* il lui avait confié *le Rôdeur* : *« Donner un texte en création, c'est une telle aventure ! Je crois beaucoup à la famille de ce point de vue. On peut affiner la façon dont les sensibilités voisinent. »* Avec Philippe Adrien, l'aventure pourtant s'arrête. *« J'avais l'impression d'écrire en permanence avec quinze imaginaires penchés sur mon épaule. L'écriture devient alors un enjeu, l'endroit où se disputent des questions de pouvoir au sein d'un groupe. Mais ce travail sur ce que Witkiewicz appelait la logique interne du devenir scénique — cette logique active du plateau — m'a donné une confiance énorme dans les capacités du théâtre, dans sa force de suggestion. »*

L'écrivain désormais majeur, qui affirme avoir perdu l'aplomb démesuré de ses débuts, découvre le côté enfantin du théâtre : *« C'est formidable. Tout commence par : « on dirait que... » et ça marche ! »* Il se sent libre, ne se préoccupe plus de tirer un fil à la recherche d'une généalogie imaginaire. Et, à l'inverse de ceux qui voudraient enfermer un écrivain dans un style *« dès le jour de sa première communion »*, Cormann poursuit son exploration : *« Dashiell Hammett disait, je crois : « C'est le début de la fin quand on s'aperçoit qu'on a un style. » Je veux rester mobile. La radicalité, la justesse ne passe pas par la gestion d'une manière, mais par une réflexion pugnace sur la forme. Changer de manière ne me fait pas peur... Picasso est un bon exemple. »*

La bienséance, la modestie, *Cormann ne connaît pas*. Cinéphile passionné et insatisfait, il écrit un scénario pour Manuel Otero : *« Au cinéma, la façon dont les gens entretiennent des rapports amoureux m'a toujours semblée convenue. J'ai envie de retrouver ce type de chair que je cherche au théâtre. »* Il fréquente aussi le show-biz, écrit des paroles pour Guidoni. *« Mais le poids des enjeux économiques fait qu'il est très difficile d'établir cette qualité de relation, ce plaisir d'agir ensemble, qu'on trouve au théâtre. A condition de rester fidèle. »* Un écrivain gâté, oui, et solidaire.

ODILE QUIROT.

● **Louis Groisard est mort.** — Romancier, poète, essayiste, peintre, Louis Groisard, qui fut, durant l'entre-deux-guerres, secrétaire général de la Société des écrivains d'Afrique du Nord (SEAN), est mort fin juillet à Pernes-les-Fontaines (Vaucluse), où il s'était retiré. On retiendra notamment de son œuvre, tout entière inspirée par la vie coloniale, les *Harmonies africaines* (Prix Carthage 1929) et la trilogie romanesque *les Français en Afrique* (1933-1938). Il fut l'un des animateurs de la vie culturelle du Maghreb français au sein du comité d'action de la SEAN et dans diverses revues tunisiennes (*la Kahèna, le Banquet*) ou françaises (*les Nouvelles littéraires*).

PRÉCISION. — Le vieux port de Marseille a bien été détruit en *1943*, comme il a été indiqué dans l'article de Frédéric Edelmann sur Fernand Pouillon (*le Monde* du 26 juillet). *Mais pas à la suite de « bombardements »*. Ce sont les troupes allemandes qui ont systématiquement dynamité le vieux quartier. Avec la *bénédiction* du gouvernement de Vichy.

Jean-Pierre Vincent et les fantômes du Français

(Suite de la première page.)

— Pourquoi avoir accepté la charge du Français ?

« Je me disais qu'il y avait, dans le théâtre public français, la Comédie-Française d'un côté et les autres de l'autre. Il s'est passé beaucoup de choses dans le théâtre français depuis 1945 : la floraison des théâtres partout, un renouvellement artistique considérable. Dux et Toja avaient déjà analysé cela et entrepris de jeter des passerelles. Fils et acteur de ce nouveau théâtre, je pouvais espérer venir à bout de cette cassure et faire en sorte que la Comédie-Française sorte de son splendide isolement et que cette force importante se joigne aux autres, par de multiples échanges.

» J'ai beaucoup travaillé à cela *par l'appel à des metteurs en scène*, à des comédiens, à des décorateurs, etc, mais aussi dans les formes de relation avec tous. Cela s'est heurté parfois à la « spécificité » de la Maison : spécificité réelle, mais aussi spécificité rêvée ; spécificité inéluctable de l'alternance, de la continuité de la troupe, mais aussi blocages de l'habitude, esprit de corps et défense du territoire contre on-ne-sait-quoi.

» Une autre idée partait de l'analyse du niveau de travail de la troupe (je ne *dis* pas : du niveau de talent des individus). Les Comédiens français me semblaient plongés dans l'éclectisme, non celui du répertoire, forcément varié, mais celui des pensées. Disons : un manque de colonne vertébrale qui rendrait le travail de la troupe plus exemplaire. Il me semblait qu'il fallait *relancer avec intelligence le rapport* à la tradition, dépasser nos traditions bourgeoises pour retrouver l'originalité artistique, philosophique de chacun des siècles qui a porté nos chefs-d'œuvre. Je voulais établir des chantiers, sur le XVII[e] siècle, sur l'époque des Lumières, sur l'écriture aujourd'hui pour que chaque *spectacle ne soit pas un « coup »*, mais le morceau d'un chemin conscient. Je pense toujours qu'il faudrait faire cela, mais j'ai dû y renoncer. J'avais écrit un mémoire à ce sujet, assez costaud je crois ; il s'est perdu dans les sables mouvants, dans le silence.

» Les sociétaires se sont méfiés, *je crois*, du côté *systématique* du projet. Et des gens qui devaient être les artisans de ces chantiers, comme Jean-Marie Villégier, même s'ils ont, au résultat, fait du bon travail la première saison, se sont vus interdits de Comédie-française par certains acteurs. Dans l'état actuel des choses, il faut amener au Français des metteurs en scène qui ont de la bouteille et un nom respecté. Il est dommage que de très bons acteurs ne puissent pas échanger leur savoir (partiel) avec des metteurs en scène qui ne savent pas encore faire semblant de tout savoir... La salle Richelieu semble être, pour tous, acteurs et spectateurs, un lieu où il est malséant de chercher, *quitte à se tromper*. Il faut trouver, quitte à faire semblant.

» Je n'étais pas venu au Français pour y faire la révolution. Mais j'ai mis du temps à me rendre compte que des pratiques qui relevaient pour moi de l'évidence apparaissaient à certains comme des brulôts. Et que d'autres alimentaient ces brulôts. O petits marquis parisiens ! O vieux comtes !

« Quarante sociétaires, quarante volontés différentes »

— Quels ont été vos premiers contacts avec les comédiens français ?

— Ce fut d'abord la préparation et le montage des *Corbeaux*, sous l'administration de Jacques Toha. Une idylle, avec une brochette de grands artistes. Tout allait bien, et sans doute cela m'a-t-il masqué une partie des problèmes de la troupe. Ça m'a *mis une* vision un peu idéalisée dans la tête. D'abord, ce n'était qu'une partie de la troupe, et non la moindre. Ensuite parce que le quotidien est fait de bien d'autres choses que de répétitions studieuses et productives.

— Quelles ont été vos méthodes d'approche ?

— *Durant l'année que j'ai passée* à préparer mon administration, j'ai eu un entretien avec chaque comédien, sur son histoire personnelle, sa vision de la troupe, ses insatisfactions, et pour leur dire mes intentions. Je crois avoir bien profité de ces entretiens pour orienter ou satisfaire les individus. Les intéressés le savent bien. Je n'ai pas pu combler tout le monde, mais j'ai eu chacun en souci, et cela m'a rongé parfois violemment de voir des gens en rade *et de n'y rien pouvoir*. Un comédien, une comédienne, insatisfait, et de plus enfermé dans une troupe qui *doit* lui donner de quoi se réaliser, ça peut faire beaucoup de dégâts.

» Ensuite, il y a autre chose que les individus. Il y a la société. Sacré machin. La tâche de l'administrateur serait simple en ce domaine s'il *y avait d'un côté la société*, de l'autre la volonté, réformatrice ou non, de l'administrateur. La réalité d'aujourd'hui, c'est qu'il y a quarante sociétaires et pratiquement quarante volontés différentes. Impossible de mener un débat frontal ou organisé. Les glissements, infimes parfois, de l'un à l'autre, font que la société est une savonnette. On y trouve des oppositions déclarées ou secrètes, des complicités contre-nature, conscientes ou non. C'est un des problèmes-clefs de la situation historique actuelle.

» Seul un administrateur doté d'une vision et d'une volonté peut amener une cohérence artistique, *mais aucune grande époque du* Français ne peut se produire sans qu'un groupe suffisamment nombreux, uni et talentueux de sociétaires ne monte sur une colline pour y apercevoir l'avenir et ne lutte pour son accomplissement. Si j'étais resté six ans et si je m'étais arrêté de faire de la mise en scène pour me consacrer à ça, j'aurais peut-être réussi. Mais c'est d'abord une question de prise de conscience et de remise en question des comédiens patrons. Un sociétaire moyen, c'est actuellement *un mélange d'humilité vraie et* feinte, et un défenseur instinctif de l'acquis. Bien sûr, il y a des exceptions mais chacun est isolé. C'est vrai que c'est dur de se poser sans cesse de nouvelles questions artistiques. Mais il faut le faire, sous peine de mort.

— On dit que les théâtres sont des nids de névroses. Qu'en est-il à la Comédie-Française ?

— Névroses, psychoses, petits défauts, maladie de l'institution, je n'ai jamais théorisé tout ça. Si l'on en reste aux comédiens, leur situation psychologique, unique en France, donc sans autre référence pratique, est d'être attachés à la troupe. Il *faut faire carrière dans la Maison.* Bien sûr, on peut jouer des périodes libres pour aller dorer son blason à l'extérieur, mais c'est rare et mal commode. De plus, quand ça ne marche pas bien au Français, ça ne marche guère mieux à l'extérieur. Donc, chaque rôle est déterminant. Il est disséqué par les autres.

» Vous le savez dès la première répétition. Votre aura et ce qu'on en dit vous assurera une place de choix, ou non, dans les distributions suivantes. Vous pouvez ajouter une pincée d'esprit de troupe, un zeste de charme aux autorités de la troupe, mais le dosage est délicat. C'est pourquoi, au moment des premières, il y a plus de trac ici qu'ailleurs, plus d'affolement chez presque tous. Certains sont au-delà de ça. Il leur a fallu un talent hors du commun ou une philosophie extrêmement blindée. Tout cela étant dit sans l'ombre d'un jugement : 70 autres comédiens *que ceux-là seraient dans le même* pétrin, avec les mêmes déchirures.

Les fantômes de la Maison

» Ajoutez à cela l'inévitable part d'enfance et d'hystérie liée à ce bizarre état de vie qui consiste à jouer la comédie. Mélangez cette inquiétude, ces nerfs à fleur de peau, et les relations de pouvoir. Il y a de quoi vous secouer les puces. Mais il ne *faut pas romancer ni répéter à l'envi* les fadaises sur la « ménagerie », les « fauves », les « Atrides »... C'est débile.

— Une troupe qui a trois cents ans d'histoire est hantée par ses fantômes, sont-ils lourds à supporter ?

— Fantôme-Molière d'abord. Bon fantôme. Gardien tutélaire. Comment demain les jeunes comédiens vont-ils s'apprivoiser avec lui ? C'est une autre clef du problème. Ce *fantôme-là surpasse et efface tous* les autres fantômes classiques. Malgré quelques excellences tragiques, la Maison est celle de la comédie. Les grands tragédiens et tragédiennes peuvent y être aussi des clowns. C'est l'alliage particulier du comédien français, sa légèreté particulière.

» Mais la salle Richelieu date de 1790, et le fantôme de Molière est médiatisé par le dix-neuvième siècle de Labiche et Feydeau.

» Fantômes aussi de comédiens, ceux dont *les étages portent les* noms (Préville, Talma, Mars, Samson, Rachel), ceux dont les portraits illustrent les couloirs, images d'une profusion parfois anonyme, images d'une continuité unique, appels à la modestie.

» Certains fantômes récents sont plus prégnants. Et celà est d'autant plus bizarre que certains sont encore vivants. La mort de Jacques Charon a été un véritable choc pour cette société qui tournait rond. Gardien du style et de l'humour-Maison, mais aussi garant d'une ouverture. Charon — c'est ce qu'on en dit encore tous les jours — a été une perte immense. A peu près au même moment, Robert Hirsch quittait la troupe. Toujours bien *vivant*, son ombre est aussi présente. Louis Seigner a pris sa retraite. Georges Chamarat est décédé. Une belle époque s'en est allée avec sa cohérence, laissant aujourd'hui une nostalgie évidente. La troupe n'a pas encore retrouvé ses meneurs incontestés ni la conscience d'un style.

Le répertoire et les créateurs

— Les jeunes comédiens éprouvent-ils des difficultés particulières pour s'intégrer à la troupe ?

— La sensibilité et la vie des jeunes artistes connaissent en ce moment de grands bouleversements.

» De plus, le *système du métier*, avec cinéma et télévision qui cherchent des vedettes nouvelles et font une grande consommation de jeunes comédiens, n'est plus celui d'il y a *vingt ans. La vocation longue* et modeste, au départ, du comédien français se trouve en contradiction avec les rêves d'un jeune comédien de talent aujourd'hui. Celà, chacun en est conscient. *Il* y a ceux qui voudraient l'oublier, et qui réclament une restauration du concours du Conservatoire avec pédagogie y afférente : gadget magique, exorcisme contre l'histoire réelle. Il y a ceux qui, regardant de loin, voudraient « casser les status », pour faire des engagements à la saison et permettre ainsi une *liberté aux comédiens* : attention alors à la boule de neige, car c'est tout le système du Français qu'il faudrait changer, l'alternance, les reprises d'une année sur l'autre, la reconstruction permanente d'un rapport au répertoire et à la création.

» La solution est difficile ; il y faudra beaucoup de tolérance mutuelle, beaucoup d'écoute de la part des sociétaires, car ils ont besoin non seulement de nouveaux pensionnaires de valeur, mais de *nouveaux et jeunes sociétaires*, qui aimeront cette troupe parce qu'on peut aussi la changer.

— Quels sont actuellement les relations entre la Comédie-Française et les écoles de théâtre, notamment le Conservatoire.

— Les anciens disent : le Conservatoire ne forme *plus* les comédiens dont nous avons besoin. N'espérant plus faire revenir le Conservatoire sur ses pas, on imagine alors de créer une école spécifique à la Comédie-Française. Cela me semble hautement problématique pour plusieurs raisons.

» D'abord, analyser ce qu'il en est *réellement* du Conservatoire. *La* troupe continue à y puiser de très bons jeunes comédiens qui ne sont en rien empotés sur les classiques. Mais comme la troupe elle-même a progressivement une pratique moins exhaustive du répertoire, ce n'est pas une grande difficulté *a priori*, pourvu que chacun se cultive chemin faisant.

» Le Conservatoire auquel on fait référence, c'est celui des anciens, du temps où il y avait en France la Comédie-Française et le boulevard parisien. *Ceux qui n'entraient pas au* Français allaient au boulevard. C'est entièrement bouleversé aujourd'hui. Et la première école nationale ne peut en aucun cas concentrer ses seuls efforts sur un théâtre, fût-il le plus grand.

— La Comédie-Française a pour mission de « maintenir le répertoire », qu'est-ce que ça signifie aujourd'hui ?

— Le répertoire tend malheureusement à se réduire aux chefs-d'œuvre, aux titres connus. Il faut toujours un réel courage à l'administrateur pour programmer des textes nouveaux et des œuvres non consacrées du répertoire. Quand j'ai programmé *la Mort de Sénèque*, de Tristan L'Hermite, l'originalité du projet et un succès de presse ont rempli la salle. Mais lors de la reprise, l'année suivante, l'effet de nouveauté était épuisé et nous avons fait des demi-salles. On ne dirige pas un théâtre public avec l'obsession de la recette. Mais à 100 millions de subventions, ça compte. *Il faut* remplir la salle. Prudence ! Le public a peur de sortir des sentiers battus et il nous tire vers les chefs-d'œuvre. Il est curieux de constater que la réduction de l'alternance correspond à la généralisation des abonnements.

» D'où, évidemment, le gros problème des créations à la Comédie-Française. Le répertoire, ce n'est pas une chose morte, arrêtée. Ça doit vivre. Et cela ne vit que si on y ajoute sans cesse de nouvelles œuvres, que *si la troupe et le public prennent* joyeusement le risque de la nouveauté, donc de l'éventuelle déception. Et là-dessus il y a une nette crispation au Français. Il faut aller à l'Odéon ou ailleurs pour tenter quelque chose. « Allez faire vos bêtises dans le jardin, pas au salon ». Ça ne va pas.

Un théâtre unique en France

— Quelles sont les conditions de vie à la Comédie-Française ?

— Ce théâtre donne 400 représentations par an à son siège — sans compter l'Odéon, les tournées, les radios ; chaque jour on démonte à 8 heures le décor de la veille pour monter le décor de la répétition de 13 heures ; l'après-midi on répète jusqu'à 17 heures ; on démonte tout, on remonte le décor du soir en réglant à nouveau toutes les lumières. Et ça *tous* les jours du 15 septembre au 31 juillet. Ça fait une énorme machine, mais sans un poil de graisse. *Tout le monde est tenu par* le fait qu'à 20 h 30 « on lève ».

Bien sûr qu'il peut survenir des problèmes techniques, des problèmes syndicaux, mais il faut que ce soit très grave pour enrayer la machine. En général, on discute vite, sérieusement, et on avance. Je dis ça, vraiment, sans démagogie. *C'est au premier abord un univers* affolant, on s'y sent perdu. Et au bout d'un moment on s'y sent bien. Si on aime le théâtre, c'est le plus théâtre des théâtres.

— Que représente dans le monde la Comédie-Française ?

— La Comédie-Française a une réputation mondiale mais elle gère peut-être seulement un acquis ancien en ce domaine. Elle n'est pas, à proprement parler, dans le concert créatif du théâtre européen international. Je me suis attaché beaucoup à redresser cette image et cette réalité. L'invitation de Grüber et de Ronconi, surtout, mais aussi la modernisation générale des idées de spectacles ont contribué à remettre la Comédie-Française sous le regard de la partie active du métier de théâtre à l'étranger.

» François Léotard invite la Comédie-Française à accroître sa présence internationale, mais :

a) ça va coûter de l'argent ;

b) pour exporter, *il faut* avoir produit des choses convaincantes.

c) on ne peut courir tous les lièvres à la fois.

Assurer les quatre cents représentations salle Richelieu, assumer la programmation de l'Odéon, accentuer les tournées, entamer une relation de travail avec l'audiovisuel, c'est trop pour la troupe. Il faudra choisir. Sauf à tout bâcler, ce que personne ne souhaite. »

Propos recueillis par
COLETTE GODARD.



ERIC DIDYM

De Louis-le-Grand à la Maison de Molière

C'est au lycée Louis-le-Grand que Jean-Pierre Vincent commence à faire du théâtre avec Patrice Chéreau. Ils collaborent jusqu'en 1968, et leurs chemins se séparent. Jean-Pierre Vincent fonde sa compagnie avec Jean Jourdheuil. Leur premier spectacle, *la Noce chez les petits-bourgeois*, les lance, et définit leur style burlesque-critique qui évolue vers la description des comportements dans une situation historique donnée — *Woyzeck, la Tragédie optimiste, Capitaine Schelle, capitaine Ecco*, de Rezvani, *la Jungle des villes*...

Après avoir tenté de faire du Palace un Théâtre expérimental populaire (Tex-Pop) la compagnie redevient itinérante et disparaît en 1975. Michel Guy, alors secrétaire d'Etat à la culture, fait nommer Jean-Pierre Vincent à la tête du Théâtre national de Strasbourg. Il y reste neuf ans, dirige également l'école attachée au théâtre à laquelle il accorde une grande importance, forme une équipe permanente avec laquelle *il poursuit un travail sur* l'histoire passée — à travers des œuvres comme *Germinal, le Misanthrope* — ou contemporaine — *Dimanche*, de Michel Deutsch, *Palais de justice*.

En 1982, Jean-Pierre Vincent est nommé administrateur général de la Comédie-Française. Il souhaitait alors un mandat de cinq ans. Finalement, après trois ans d'exercice, il a refusé le renouvellement de son contrat.

C. G.

Culture

MUSIQUE

Festival de Montpellier

Le marathon Liszt

Pour célébrer le centenaire de la mort de Franz Liszt, le Festival de Radio France a offert l'audition intégrale de sa musique de piano.

Il y a cent ans, le 31 juillet 1886, Franz Liszt mourait à Bayreuth et, pour célébrer cet anniversaire, le Festival de Radio-France et de Montpellier offrait, jeudi, aux mânes du grand compositeur l'audition intégrale de sa musique de piano (retransmise en direct sur France-Musique).

Epreuve redoutable pour les interprètes et le public, en ce jour de canicule qui les voyait ruisseler de sueur autant que cette musique ruisselle de notes ! Allait-on entendre le piano de Liszt dix-sept heures d'affilée pour répondre au vœu des organisateurs, avec de maigres entractes et juste le temps de courir de l'Opéra à l'étouffante salle Molière ? Les auditeurs ont varié de soixante le matin à trois cents l'après-midi. J'ai personnellement résisté onze heures avant d'écouter en voiture le triomphal concert Liszt donné pour la première fois sur la scène du Festspielhaus de Bayreuth (sous la direction de Barenboïm) en me rendant au château de Villevieille pour y retrouver Liszt encore, mais aussi Schumann et Schubert.

Cette manière d'opposer « le cyclone au murmure »...

Epreuve redoutable également pour le compositeur car, s'il a entièrement renouvelé l'écriture du piano de façon géniale, il y a dans cet énorme produit beaucoup de déchets, beaucoup de stéréotypes qu'il a inventés mais aussi usés jusqu'à la corde. Cette manière d'opposer *« le cyclone au murmure »*... Par ailleurs, il est souvent moins exigeant que Chopin dans le choix de ses thèmes et surtout il ne sait pas s'arrêter avant d'avoir épuisé, parfois même rabâché, ses motifs.

Ce qui ressort finalement de cette journée épuisante, c'est que la postérité n'a pas fait dans l'ensemble un mauvais choix dans son œuvre et que, mises à part certaines pages que peut transfigurer un grand interprète, rares sont les chefs d'œuvre inconnus... Même les pièces très dépouillées et plus ou moins atonales de la dernière période, impressionnantes certes, sont plus curieuses que très substantielles.

Cet immense corpus avait été partagé assez équitablement entre huit pianistes, mais du coup on écoutait les œuvres complètement en désordre. Et, certes, il était difficile de les présenter rationnellement, par exemple de manière chronologique ; mais la journée prenait ainsi l'allure d'un concours de piano... Ce n'était que demi-mal avec des interprètes qui, tous, avaient la virtuosité nécessaire et un style authentique, car les phrasés de Liszt sont bien moins complexes que ceux de Chopin et donc relativement faciles à inventer ou à imiter, de même que les sonorités.

Le pianiste Michel Dalberto hors concours

Très brillant, le pianiste américain Jeffrey Swann a paru cependant manquer d'assise technique et jeter de la poudre aux yeux avec quelque négligence. La jeune Hongroise Andrea Nemecz, malgré quelque dureté, joue avec plus de sentiment et de grâce mais gagnera sans doute en maturité. Le style d'Olivier Gardon est solide, franc comme l'or, sensible, d'un éclat un peu conventionnel peut-être. Quant à Idil Biret, on sait quelle formidable technicienne elle est mais elle abuse vraiment de sa puissance, de cette main de fer qui écrase le piano, décuplant les antithèses dont Liszt n'est déjà que trop prodigue alors qu'elle est capable de tant de délicatesse et de charme...

Bien que n'ayant pu entendre les trois derniers récitals, il me faut mettre hors concours Michel Dalberto, le seul qui ait vraiment chaussé les bottes du pianiste génial que fut Liszt. A trente et un ans, il atteint sa pleine maturité avec un contrôle absolu de sa technique, de sa sonorité, une domination du texte, une intelligence et une intuition pénétrantes qui font accéder la musique à une dimension supérieure.

Son interprétation des *Douze études d'exécution transcendante* fut d'une beauté fabuleuse : splendeur de la pâte sonore, parfaite lisibilité des lignes et des notes prises dans une rafale, virtuosité épique mais toujours pensée, délicatesse du toucher sans cesse modifié par la position des mains, à plat, cambrées, couchées sur le côté, pesant de tout leur poids ou effleurant le clavier d'une pichenette.

Le soir, en plein air, dans la cour du château de Villevieille à l'acoustique parfaite, sous le vieux donjon médiéval et entre les hauts murs Renaissance, Michel Dalberto, avec le *Blumenstück*, de Schumann, la sublime *Sonate posthume en la* de Schubert et trois autres Liszt magnifiques, confirmait son statut d'interprète : le plus grand peut-être que la France ait donné depuis Alfred Cortot et le plus proche de celui-ci bien qu'il ne l'ait pas connu.

JACQUES LONCHAMPT.

ARTS

En Champagne

La sculpture aux champs

Si l'on dispose de loisirs, d'une voiture, d'une boussole et d'une bonne carte routière, on peut découvrir une exposition dispersée aux quatre coins de la Champagne.

Gaston Bachelard est né à Bar-sur-Aube. Ce détail biographique avait échappé jusqu'ici aux philosophes et aux critiques qui vénèrent en lui l'archiviste des métaphores et des correspondances. Mais il n'est pas demeuré inconnu aux responsables chargés d'introduire « le contemporain » en Champagne. Aussi ont-ils demandé à quelques artistes de célébrer le maître te les quatre éléments, l'eau, l'air, la terre et le feu dont il a écrit l'histoire littéraire. Résultat : une suite d'œuvres et d'expositions qui toutes illustrent la force de la « tentation campagnarde » dans l'art actuel. Et qui, simultanément, poussent jusqu'à son paroxysme le dogme de la décentralisation culturelle. Jusqu'à son paroxysme et jusqu'à l'absurde même. Ecologie esthétique et écologie politique vont de pair, sans doute.

L'idée, on l'a dit, était d'« évangéliser » une région considérée comme terre de mission en matière d'art contemporain. Malgré Reims, son ange et son musée, malgré Troyes et sa somptueuse donation Lévy, il ne se passait rien entre Marne et Meuse. DRAC et FRAC sont arrivés pleins d'énergie : on allait agiter ces pays trop tranquilles et les artistes y seraient bientôt presque aussi nombreux que les silos. L'opération Bachelard s'inscrivait dans ce charitable projet, tirant argument d'une naissance pour susciter des œuvres. Ainsi ont été invités Klaus Rinke et Bernard Pagés, célébrateurs de l'eau et de la terre. Fort bonne idée. L'étrange, le paradoxal, est de les avoir invités pour qu'ils exécutent leurs œuvres aux *points les plus reculés de la région*, si bien que, sauf hasard providentiel ou curiosité de longue date préparée, peu de Champenois verront jamais ces travaux. Rinke sur un canal à Lusigny-sur-Barse (Aube), Pagés au sommet d'une butte à Mailly-Champagne, dans les vignes, au grand dam des petits propriétaires qui craignent pour leurs grappes... Est-ce ainsi que l'art actuel sera rendu mieux visible ? Il est permis d'en douter. Un site moins pittoresque aurait peut-être permis à un public plus nombreux de s'initier, puisqu'il s'agit en principe d'initier.

Cette folie du rural sert assez peu le projet culturel qui l'a suscitée. Et que dire des efforts, au demeurant très convaincus, de l'association locale nommée Silo ? Elle a organisé une exposition des œuvres de Roger Ackling. A Reims ? A Epernay ? Nenni. Dans la chapelle de Courmelois, à Val-de-Mesle, entre les hangars à moissonneuses et les basses-cours... Le choix de ces lieux à l'écart, charmants parce qu'à l'écart, change ainsi l'hommage à Bachelard en saupoudrage imperceptible, dont la seule manifestation visible serait l'exposition des dessins de Rinke à Reims.

Reste la solution du touriste, qui compose un itinéraire en fonction des œuvres, un itinéraire compliqué mais cohérent puisqu'il permet une promenade entre des sculptures.

Pour cela qu'il prenne son essort vers Troyes, le temps de revenir au Musée d'art moderne et d'y voir la rétrospective des œuvres de Joseph Czaky (1). Ce cubiste, avant de tourner au plus kitsch des néo-classicismes vers 1925, accomplit quelques œuvres intéressantes. Admirateur de Picasso, bon observateur de Laurens, Czaky schématise et géométrise avec énergie ses visages. Pierres et bronzes s'organisent en volumes réguliers, peu descriptifs mais d'une architecture fort habile. On songe à Archipenko quelquefois, que Czaky fréquenta à la Ruche. Mais le meilleur Czaky, le plus singulier, le moins attendu, demeure celui des reliefs polychromes, qui grave la pierre de figures droites et les rehausse de bleu turquoise ou de jaune. L'œuvre en devient plus mobile, et séduisante, tout en conservant la rusticité primitive des débuts du cubisme.



Joseph Czaky, l'écuyer (1929).

Primitivisme et pureté : les deux pôles sont en place, entre lesquels les contemporains cherchent leur équilibre, à l'instar de leurs maîtres des années 1900. La suite du voyage ne fait que vérifier le poids de l'héritage symboliste d'une part, cubo-futuriste de l'autre dans l'histoire récente des formes. Côté « technique et beauté industrielles », les pièces de Lévêque ou de Leccia réunies sous le titre un peu rhétorique d'« Obscur, obscurité, obscurcissement » (2) en deux endroits de Troyes. Néon, projecteurs, ventilateurs : les instruments d'un bricolage technologique sont là au complet, trop rarement intégrés à l'exécution d'une œuvre véritablement accomplie, trop souvent disposés pour leur seule perfection d'objets finis.

Côté « nature », Rinke, aussi bien celui du « monument » de Lusigny que celui des huiles et dessins de Reims. Le premier, inspiré par la liquidité, le flux et l'écume, a édifié un arc d'acier au-dessus d'un canal ; du sommet descend une aiguille de métal dont la pointe s'enfonce dans les remous d'un déversoir. Il s'agit de magnifier le courant et l'élément fluide, tout en profitant des reflets pour donner l'illusion d'un cercle complet. A cet exercice, dont il est de longue date coutumier, Rinke se montre fort adroit. Econome de ses moyens, il allie élégamment sa construction au site, si élégamment qu'elle semble avoir été dictée par ce dernier et ne faire que l'accompagner. L'art se fond dans la nature, tant et si bien qu'il s'en distingue à peine : point extrême d'un panthéisme esthétique dont l'œuvre peint témoigne tout autant (3). Les titres exaltent l'« être entouré par les désirs du soleil » ou le « Trou chaud de le Terre ».

Abstrait, géométrique même, Rinke fait du cercle le signe de la planète ou d'un ventre gravide. Ce symbolisme cybélien s'exprime avec tant d'insistance, avec un enthousiasme si violent, qu'il peut entraîner ou irriter, selon que le spectateur se sent d'humeur païenne ou non. Du moins a-t-il le mérite de convenir à merveille au thème bachelardien, de le traduire sur le papier avec lyrisme et d'éclairer l'œuvre de Lusigny.

Dans ce concert champêtre, Pagès, malgré les vignes et la glaise, fait exception. Son *Hommage à la terre* rend hommage à la sculpture et dénature magnifiquement le site. Seul il préfère la pièce qui choque l'œil, l'érection d'une colonne contraire aux lignes du paysage, les couleurs « artificielles » qui négligent de se confondre avec le feuillage ou les nuages. Sa présence se veut violente et, si l'on peut dire, catégorique. Il y réussit à merveille. Qu'on n'attende de lui aucun souci du matériau « trouvé » ni de la forme effacée : à l'inverse de Rinke, à l'inverse d'un Toni Grand, Pagès multiplie les techniques et les assemblages, courbe et tord le métal, fend et brise la pierre, la colore de rouge, la brûle de goudron, lui fait subir l'épreuve du broyage et du polissage de manière à lui communiquer un élan, une force d'affirmation humaine qui combatte ce qui l'entoure au lieu d'y disparaître.

Voilà qui n'entre pas dans les catégories préétablies de l'histoire — et qui, cependant, ou pour cette raison, triomphe du sujet et de l'emplacement. Alors, touristes, encore un effort ! La statuaire est au bout du chemin, si escarpé qu'il puisse être.

PHILIPPE DAGEN.

(1) Musée d'art moderne, place Saint-Pierre, Troyes ; jusqu'au 15 septembre.

(2) Centre culturel, 16, rue Champeaux, et Galerie Passages, 3, rue Vieille-Rome, Troyes ; jusqu'au 24 août.

(3) Palais du Tau, Reims ; jusqu'au 15 septembre.

Communication

En Belgique

RTL, première chaîne privée financée par la publicité

La radio télévision luxembourgeoise (RTL) sera, sans doute, la première chaîne privée, ayant l'exclusivité de la publicité commerciale, pour la communauté francophone belge. Jusqu'à présent, elle était captée en Wallonie par câble, alors que sur le plan national, la publicité est interdite à la radio, comme à la télévision (la chaîne publique RTBF). Selon l'accord signé mercredi 30 juillet, RTL deviendra officiellement la première chaîne privée belge.

Cet accord, qui doit être entériné à l'automne par le gouvernement, a été signé — pour une durée de neuf ans — par l'exécutif régional francophone et par un nouveau consortium, TVI (TV indépendant), qui est composé de RTL-télévision (filiale de la Compagnie luxembourgeoise de télévision (CLT), qui détiendra 66 % du capital) et Audiopress (association de dix-huit journaux francophones belges, qui détiendra 34 % du capital).

En échange de ce monopole publicitaire (le marché n'est pas assez étendu pour supporter la concurrence), TVI s'engage à investir dans les productions télévisées francophones en Belgique. Actuellement, RTL y réalise des programmes pour 185 millions de francs belges (30 millions de francs français) par an. Ce chiffre devrait atteindre 500 millions de francs belges par an d'ici à la fin de la décennie. Le marché de la publicité télévisée francophone en Belgique est estimé à 1,5 millard de francs belges.

RTL n'était pas le seul candidat en lice. La chaîne publique RTBF avait espéré ouvrir son antenne à la publicité, afin d'améliorer la qualité de ses programmes. Et si le groupe de M. Silvio Berlusconi n'avait pas déposé de candidature officielle, le magnat italien avait laissé entendre au mois de mai dernier qu'il briguerait la concession de la chaîne privée wallone.

Hachette arrête la parution de « 7 jours Madame »

Le groupe Hachette a annoncé, le jeudi 31 juillet, la suspension de l'hebdomadaire *Confidences* qui avait fusionné avec *7 jours Madame*, en se fixant pour objectif une diffusion de 400 000 exemplaires. *Confidences* pourrait reparaître, seul, sous la forme d'un mensuel. Cette décision met fin à une course de vitesse engagée il y a deux ans sur le marché de la presse féminine et populaire. *7 jours Madame* avait été lancé en juin 1984 par Edi 7 (filiale de Hachette-Filipacchi), soutenu par une campagne promotionnelle de 30 millions de francs. La parution de *Femme actuelle*, quelques semaines plus tard, hypothéquait déjà le bel avenir du magazine au format tabloïd et en couleurs. *Femme actuelle*, édité par la branche française du groupe allemand Bertelsmann, que dirige M. Axel Ganz, devrait en effet atteindre un tirage de 1,7 million d'exemplaires à la fin de cette année. Celui de *7 jours Madame* avait fléchi jusqu'à 250 000 exemplaires, et le journal avait perdu 12 millions de francs en 1985.

MM. Tapie et Bouygues candidats au rachat de TF 1

M. Bernard Tapie a déclaré jeudi 31 juillet que M. Francis Bouygues et lui-même pensent être *« en mesure de faire une proposition »* pour la reprise de TF 1, précisant que *« tout un groupe de travail s'est constitué »* dans ce but. Ce groupe de travail, a précisé l'homme d'affaires, élabore une étude en vue de *« répondre aux besoins d'une chaîne qui existe et qui est très satisfaisante pour beaucoup de points »*.

Bernard Tapie a encore affirmé *« qu'à la différence de beaucoup de candidats, nous, on ne recherche aucune forme de pouvoir, aucune forme de prestige, aucune forme de notoriété. Ce qu'on cherche, c'est une affaire qui va gagner de l'argent »*. Il a estimé que TF 1 est *« une affaire qui peut gagner beaucoup d'argent et qui vaudra beaucoup, beaucoup d'argent et elle ne nous intéresse pas pour autre chose que ça »*.

● **La « 5 » dépasse l'audience des autres chaînes en région parisienne.** — Selon un sondage Sofres-Nielsen, réalisé mercredi 21 juillet entre 21 h 30 et 23 h 30, en région parisienne, auprès de deux cents foyers, la « 5 » a obtenu, pour la série policière ouest-allemande « l'Inspecteur Derrick », 37,6 % d'audience, TF 1 7,3 %, Antenne 2 16 %, FR 3 24,5 %, et Canal Plus 12,5 %. Ce soir-là, TF 1 diffusait, à 21 h 30, la pièce *le Printemps*, Antenne 2 « Jazz à Antibes », FR 3 « Thalassa » et Canal Plus un film avec Ursula Andress, *Ursula l'anti-gang*.

● **Le syndicat du Livre CGT se mobilise pour l'imprimerie de Maisons-Alfort.** — Après la confirmation du retrait de travaux d'impression du groupe belge *Femmes d'aujourd'hui* à l'imprimerie de Maisons-Alfort (ex Del Duca), le comité intersyndical du Livre parisien CGT a appelé, le jeudi 31 juillet, ses adhérents à une riposte coordonnée. Le tribunal de commerce de Bruxelles vient en effet de débouter les dirigeants de l'imprimerie qui demandaient de faire ordonner la poursuite du contrat d'impression liant les deux parties depuis plusieurs années. Un recours a été déposé devant la Chambre d'appel par l'imprimerie de Maisons-Alfort (520 salariés).

● **Le propriétaire de l'hebdomadaire britannique « The Observer » veut contrôler le quotidien « Today ».** — Le conglomérat britannique Lonrho compte prendre le contrôle du quotidien britannique *Today*, en portant sa participation de 35 % à 72 %, a-t-on appris au siège de Lonrho. Celui-ci, qui est par ailleurs propriétaire de l'hebdomadaire *The Observer*, avait racheté 35 % des actions de *Today*, qui, depuis son lancement, connaît de sérieuses difficultés financières. Selon cet accord, M. Eddy Shah, qui avait lancé ce journal en mars, demeurait patron du journal, tandis que le président de Lonrho, M. « Tiny » Rowland, était nommé directeur adjoint.

● **La télévision à Wallis-et-Futuna.** — Les neuf mille habitants de ce territoire d'outre-mer ont la télévision depuis le mardi 29 juillet, les images étant émises par la station locale de Radio-France Outremer. Le Lavelua, roi de Wallis, et de nombreuses personnalités, dont M. Gaston Flosse, secrétaire d'Etat chargé des problèmes du Pacifique sud, assistaient à la diffusion de la première émission de télévision consacrée à la participation des îles de Wallis-et-Futuna au Festival des arts du Pacifique. A partir du 1er septembre, la télévision locale diffusera trois heures de programmes, de 19 heures à 22 heures. Ces programmes sélectionnés par RFO, Nouméa seront diffusés par voie hertzienne à partir de trois magnétoscopes dont a été équipée la station de Wallis.

Mode

Formes ajustées

Fêtant le quarantième anniversaire de sa maison, Carven, très en verve, nous a offert une rétrospective de ses succès, dont des robes bustier qu'elle a été l'une des premières à lancer dès *1946*.

Sa silhouette d'hiver, à taille fine et hanches enroulées, frôle le genou en tailleurs de tweed et de chevrons réchauffés de châles bordés de renard. Les robes et les tailleurs noirs adoucissent leur ligne stricte par des effets de *broderies, auxquels la femme fatale* préférera les fourreaux de soie savamment drapés et cachés sous de grands manteaux de cour de soie gaufrée.

Givenchy réajuste son style qui, tout en restant épaulé, suit les lignes du corps, et ce du col *montant aux poignets des longues* manches fines. Quelques ceintures marquent les vestes de tailleur au genou. Les redingotes se recouvrent de grands cols-capes repris en vison, à mi-mollet, sur des ensembles à pantalons et des bottes. Les robes de dîner fluides, d'une subtile simplicité, caressent le corps à l'inverse des tailleurs de satin duchesse ; les taffetas imprimés de Bucol, aux dessins de panthères noirs ou or sur couleurs vives, marquent les robes du soir de leurs griffes sauvages.

Per Spook élabore ses panoplies *sur thème bicolore* seyant et moderne, dont de grands manteaux cache-poussière, traités en superposition de taffetas imperméable et de drap cachemire. Ils s'ouvrent sur de courtes vestes de sport et des pantalons larges. Les doudounes se gonflent et s'étirent en imprimés photo de coucher de soleil, sur jupes droites à fente fermée d'une glissière. Les ensembles du soir sont séparables, comme les tenues à petites jupes et longues vestes tricotées blanc argenté, présentées par l'équipe de ski de randonnée de *de Norvège*.

Dans l'ensemble, après plusieurs saisons de vêtements surtaillés, les couturiers ajustent à nouveau leurs silhouettes, à partir de carrures épaulées mais plus naturelles. Le tailleur de la *femme active s'impose partout, de jour comme du soir, mais* traité sans raideur, à boutonnage simple sur une jupe droite frôlant le genou. On le voit en toutes matières, du tweed bourru au brocart, voir en cuir d'or, le plus souvent couvert de manteaux trois quarts et de redingotes. Il est souvent porté avec un tricot *ou une blouse précieuse, même* en drap de laine.

La robe s'affine en mouvements fluides, les formes simples de la robe chemisier se parant d'imprimés de fauves pour les dîners trois étoiles. Les robes longues, aux drapés savants et effet *rétro, témoignent du succès de l'exposition inaugurale du Musée* des arts de la mode.

Les couleurs sont celles de la tempête : tous les gris, des kilomètres de noir, dont les tissages secs s'adoucissent de velours. Le blanc, les tons fruités et ceux des *pierres précieuses font partie de* la palette d'hiver. La panne est importante pour les robes de cocktail en imprimés inimitables, avec du noir et de l'or. Les dentelles sont omniprésentes ainsi que les satins et les lamés vieillis.

Avec les ourlets au genou, les jupes se gainent de collants gris ou noirs sur souliers plats. Les escarpins à talons hauts et les sandales cambrent le pied dès les modèles de crépuscule.

Les chapeaux prennent de l'importance et du volume sur des coiffures escamotées, à l'exception de quelques queues de cheval. Les toques de jour et les bérets se portent droits, les grandes capelines noires paraissant réservées aux mères de mariées.

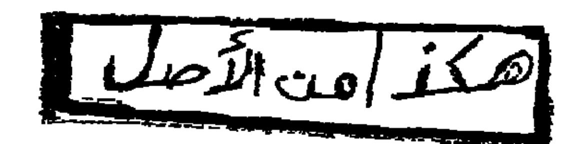
La fourrure, les plumes d'autruche et de coq jouent un rôle important en *accessoires*, tout comme les perles et les grands pendants d'oreilles en strass.

NATHALIE MONT-SERVAN.

Le Dé d'Or à Karl Lagerfeld

Le vingt et unième Dé d'Or de la haute couture a été décerné le jeudi 31 juillet à Karl Lagerfeld de Chanel pour la créativité de sa collection, au premier tour, par un jury international composé de vingt-quatre journalistes.

Fondé en 1976, à l'initiative *de Pierre-Yves Guillen, du Quotidien de Paris*, il est parrainé par Héléna Rubinstein.



Spectacles

Le Monde Informations Spectacles
42-81-26-20
Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles (de 11 h à 21 h sauf dimanches et jours fériés)
Réservation et prix préférentiels avec la Carte Club

Vendredi 1er août

théâtre

Les salles subventionnées

BEAUBOURG (42-77-12-33), Cinéma-Vidéo : 16 h : Der Freischutz, de C.-M. Von Weber ; 19 h : Intermezzo, de R. Strauss.

Les autres salles

BOURVIL (43-73-47-84), 20 h 30 : Pas deux comme elle.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), 21 h : Poil de carotte.

DAUNOU (42-61-69-14), 21 h : Au secours, elle me veut.

FONTAINE (48-74-74-40), 22 h : les Chaussures de Mme Gilles.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18), 21 h : Messieurs les ronds-de-cuir.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), I. : 19 h : Simone Weil 1909-1943 ; 20 h 30 : le Rire national ; 22 h : l'Amour goût. Petite salle, 18 h 30 : Pardon M'sieur Prévert ; 20 h : Arlequin, serviteur de deux maîtres.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), 20 h 30 : Mais qui est qui ?

ŒUVRE (48-74-42-52), 21 h : Grand-Père Schlomo.

PORTE SAINT-MARTIN (46-07-37-53), 20 h 30 : le Tombeur.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), 20 h 45 : N'écoutez pas mesdames.

TAI THEATRE (42-78-10-79), 20 h 30 : l'Ecume des jours.

THÉÂTRE D'EDGAR (43-22-11-02), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

TINTAMARRE (48-87-33-82), 20 h 15 : A star is beur ; 21 h 30 : Poivre de Cayenne.

TOURTOUR (48-87-82-48), 20 h 30 : le Petit Prince.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35), 20 h 15 : l'Orchestre ; 21 h 45 : En manches de chemise ; 23 h : Les plaisirs en un seul corps.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou II ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11), I. 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes. – III. 20 h 15 : Pierre Salvadori.

GRENIER (43-80-68-01), 22 h : Non je n'ai pas disparu.

PETIT CASINO (42-78-36-50), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03), 20 h 15 : Moi je craque, mes parents raquent ; 21 h 30 : Nos désirs font désordre ; 22 h 30 : Pièces détachées.

TINTAMARRE (48-87-33-82), 22 h 30 : Phèdre.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h : Touche pas à mon vote.

Danse

PLACE BAUDOYER (42-78-60-56), 21 h : Les Ballets historiques du Marais.

Music-hall

LUCERNAIRE (45-44-57-34), 20 h : C. Vence chante Boris Vian ; 22 h : C. Caussimon.

PIGEON DE LA BUTTE (42-62-57-95), 22 h : Malek, C. Dosogne, Véronique.

POTINIÈRE (42-61-44-16), 21 h : les Aventuriers de la gauche perdue.

TOURTOUR (48-87-82-48), 22 h 30 : Mannick.

Opérettes, comédies musicales

DEJAZET, TLP (48-87-97-34), 20 h 30 : la Petite Boutique des horreurs.

ESSAION (42-78-46-42), 20 h 30 : C'était comment déjà... du *Caf-Conc'* à Saint-Germain-des-Prés ; 22 h : Un souvenir... les années trente.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79), 20 h 30 : Lady Day.

RENAISSANCE (42-08-18-50), 20 h 45 : le Capitaine Fracasse.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-18-50), 21 h : le Cocktail de Sergio.

Les concerts

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 21 h : Camerata de Paris (Vivaldi...).

Eglise Saint-Louis-en-l'Ile, 21 h : Ensemble baroque Stocchetti (Vivaldi).

Jazz, pop, rock, folk

BAISER SALÉ (42-33-37-71), 23 h : J. Ratikan Blues Band ; M. Nissim Groupe.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : J. Lacroix Jazz Orchestra.

GIBUS (47-00-78-88), 23 h : They Fade in Silence, S. Lagiterne.

MAGNETIC TERRACE (42-36-26-44), 22 h : T. Montoliu Quartet.

MONTANA (45-48-93-08), 20 h 30 : Quartet Orpheon Celesta.

NEW MORNING (45-23-51-41), 20 h 30 : Chet Baker Trio.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h 30 : J. Vidal + A. Romano.

PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59), 21 h 30 : J.-P. Amouroux Quartet.

PETIT OPPORTUN (42-26-01-36), 23 h : G. Lafitte, M. Hemmeler, P. Boussaguet, A. Levitt.

LA PINTE (43-26-26-15), 22 h : Royal Jazz Agressions.

SLOW CLUB (42-33-84-30), 21 h 30 : G. Mighty Flea Conners.

SUNSET (42-61-46-60), 23 h : T. Gubitch, O. Calo, J.-P. Celea.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37), 22 h + 24 h : O. Piro Quintet ; A. Politi.

Festival estival de Paris

(47-27-12-68)

Eglise Saint-Germain-des-Prés, 20 h 30 : G. Lebotka, orgue (Bach, Mendelssohn, Pirhety).

Banlieues

Fêtes et forts

(45-76-15-50)

Fort de Champigny, 23 h : Nuit tropicale.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

16 h, Son dernier Noël, de J. Daniel-Norman ; 19 h, Hommage aux cinémathèques étrangères : Luxembourg, Hitler et sa clique, de J. Farrow ; 21 h, Hommage à Gary Cooper : l'Odyssée du docteur Wassell, de Cecil B. de Mille.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

17 h, le Village magique, de J.-P. Le Chanois ; 19 h, Hommage à Heinosuke Gosho : La mariée parle dans son sommeil (Vo s.-t. anglais).

Les exclusivités

ABSOLUTE BEGINNERS (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-36-30-40).

AIGLE DE FER (A., v.f.) : Paris Ciné, 10e (47-70-21-71).

L'AMANT MAGNIFIQUE (Fr.) (*) : Quintette, 5e (46-33-79-38).

L'AME SŒUR (Suis.) : Luxembourg (h. sp.), 6e (46-33-97-77).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : 5e Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES ANGES SONT PLIÉS EN DIEUX (Afr. du Sud, v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; *Maxéville, 9e (47-70-72-86)* ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

ANNE TRISTER (Canadien) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). – *V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).*

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; *Français, 9e (47-70-33-88)* ; *Nation, 12e* (43-43-04-67) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE BONHEUR A ENCORE FRAPPÉ (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

BRAZIL (Brit. v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LA CAGE AUX VICES (*) (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (57-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

LE CAMP DE L'ENFER (*) (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

CASH-CASH (A., v.o.) : *Ciné-Beaubourg*, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LE CONTRAT (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08). – V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; *Maxéville, 9e* (47-70-72-86) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

CRAZY FAMILY (Jap. v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

DAKOTA HARRIS (A., v.f.) : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

D.A.R.Y.L. (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE DIABLE AU CORPS (It., v.o.) (*) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.o., v.f.) : Espace Gaîté (h. sp.), 14e (43-27-95-94).

L'EAU ET LES HOMMES (Fr.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

ÉTATS D'AME (Fr.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30).

FOOL FOR LOVE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

FLAGRANT DÉSIR (Fr.) : Quintette, 5e (46-33-79-38) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

GARDIEN DE LA NUIT (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

GENESIS (Indo-fr., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

GOD'S COUNTRY (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-25-48-18).

GOLDEN EIGHTIES (Franco-Belge) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Maillot, 17e (47-48-06-06).

LES FILMS NOUVEAUX

L'AMOUR FOU, film Allemand de Wolfang Peterson. V.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-43-26) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

DROLES D'ESPIONS, film Américain de John Landis. V.o. : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

MAMMAME, film français de Raul Ruiz et Jean-Claude Gallotta. 14 Juillet Racine, 6e (43-26-19-68).

TOUCH OF ZEN, film Chinois de King Hu. V.o. : Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

HAVRE (Fr.) : Studio 43 (h. sp.), 9e (47-70-63-40).

HIGHLANDER (Brit., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

HITCHER (A., v.o.) (*) : Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70).

LA LOI DE MURPHY (A., v.o.) (*) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16. – V.f. : Rex, 2e (42-35-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

LE LIEU DU CRIME (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

MAINE OCÉAN (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (A., v.o.) (*) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

OPERA DO MALANDRO (Franco-brésilien), v.o : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet, Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

OUT OF AFRICA (A.), v.o. : Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; v.f. : Gaumont Opéra, 9e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

PIRATES (A.), v.o. : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; v.f. George-V, 8e (45-42-41-46) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03).

POLICE ACADEMY III (A.), v.o. : George V, 8e (45-42-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; v.f. ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

PROFESSION : GÉNIE (A.), v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

POURVU QUE CE SOIT UNE FILLE (Fr.-It.), Cinoches (Hsp), 6e (46-33-10-82).

PRUNELLE BLUES (Fr.) UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

PYGMÉES (Fr.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A.), v.o. : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

RÉGIME SANS PAIN (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

ROMEO ET JULIETTE (Brit), v.o. : Vendôme, 2e (47-42-97-52).

ROSE BONBON (A.), v.o. : George V, 8e (45-62-41-46).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A.), v.o. : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

RUNAWAY TRAIN (A.), v.o. : Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LE SACRIFICE (Franco-suédois) : v.o. : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Pagode, 7e (47-05-12-15).

SALVADOR (A.), v.o. : Forium Orient Express, 1er (42-33-42-26).

SOLEIL DE NUIT (A.), v.o. : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97) ; v.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

STOP MAKING SENSE (A.), v.o. : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04), h. sp.

SOLO POUR DEUX (A.), v.o. : Colisée, 8e (43-59-29-46).

THE DREAM IS ALIVE (A.), Géode, 19e (42-45-66-00).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A.), v.o : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TENUE DE SOIRÉE (Fr.) (*) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

37°2 LE MATIN *(Fr.)* : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Maillot, 17e (47-48-06-06).

UNE BARAQUE A TOUT CASSER (A.), v.o. : Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

UN HOMME ET UNE FEMME : 20 ANS DÉJA (Fr.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

U.S. WARRIORS (A.), v.f. : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45) ; Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

WEEK-END DE TERREUR (A.) (*), v.o. : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

Z.O.O. (Brit.), v.o. : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

Les grandes reprises

AILLEURS, L'HERBE EST PLUS VERTE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

A L'EST D'EDEN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

AMADEUS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

ATOMIC CYBORG (A.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-72-86).

BANANAS (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40).

BARRY LYNDON (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

BERLIN AFFAIR (All. v.o.) (*) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).

BLADE RUNNER (A. v.o.) (*) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V. f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

BONS BAISERS DE RUSSIE (A. v.o.) : Forum 1er (42-97-53-74) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; *Maxéville, 9e (47-70-72-86)* ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Wépler, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

BUGSY MALONE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Danton, 6e (42-25-10-30) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Boîte à Films, 17e (46-22-44-21).

CENDRILLON (A., v.f.) : Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42)) ; Secrétan, 19e (42-71-77-99).

LE COLOSSE DE RHODES (Fr.-It.-Esp., v.f.) : Gaumont Halles 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; *Montparnos, 14e* (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

COMMENT ÉPOUSER UN MILLIONNAIRE (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).

LE COUTEAU DANS L'EAU (A., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

LA DAME DE SHANGHAI (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14).

LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : *14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).*

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LE FAUCON MALTAIS (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

LA FILLE DE RYAN (Angl., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LE FLIC DE BEVERLY HILLS (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

GEORGIA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94).

GILDA (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

GOLDFINGER (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

GREYSTOKE LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES SINGES (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LES GRANDES VACANCES DE DONALD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (It., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

IL ÉTAIT UNE FOIS EN AMÉRIQUE (A., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23).

L'INNOCENT, *(It., v.o.) : Forum Orient* Express, 1er (42-33-42-26) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – V.f. : Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; St-Ambroise (H.s.p.), 11e (47-00-89-16) ; Boîte à films ; 17e (46-22-44-21).

JAMES BOND CONTRE Dr NO (Ang., v.o.) : Colisée, 8e (43-59-29-46). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LIEN DE PARENTÉ (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

LUDWIG (It., v.o.) Version intégrale : Kinopanorama, 15e (43-06-50-50).

MAD MAX II (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Gaîté Rochechouart, 9e (45-08-96-45).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Ang., v.o.) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

MY FAIR LADY (A., v.o.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

NATTY GANN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

NAZARIN (Mex., v.o.), Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71). – V.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PAS D'ORCHIDÉES POUR MISS BLANDISH (A., v.o.) (*) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

PETER PAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).

PIERROT LE FOU (Fr.) : Reflets Médicis, 5e (43-54-42-34) ; Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

RAMBO (A., v.o.) Marignan, 8e (43-59-92-82). – V. f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (46-36-10-96).

LA ROSE TATOUÉE (A., v.o.) : St-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

LA ROUTE DES INDES (Ang., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; République, 11e (48-05-51-33) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

SALO OU LES 120 JOURS DE SODOME (It., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

SIBERIADE (Sov.) (v.o) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

SUBWAY (Fr.) : Boîte à Films, 17e (46-22-44-21).

TCHAO PANTIN (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

THIS IS ARMY *(A., v.o.) : Péniche des* Arts, 16e (45-27-77-55).

TOOTSIE (A., v.o.) : 3 Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

UN, DEUX, TROIS (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

UN SOUPÇON DE VISON (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; Mac Mahon, 17e (43-80-24-81).

LA VIE EST A NOUS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : George V, 8e (45-62-41-46) ; 7 Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

WILLIE BOY (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03).

Les festivals

L'AGE D'OR DE LA COMÉDIE AMÉRICAINE (v.o.), 14 Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00) : Le diable s'en mêle.

W. ALLEN (v.o.), Templiers, 3e (42-72-94-56) en alternance : Manhattan ; Woody et les Robots ; Zelig ; Comédie érotique d'une nuit d'été ; Tombe les filles et tais-toi : Broadway Danny Rose.

LES GRANDES COMÉDIES DE LA **COLUMBIA** (v.o.), Action Rive Gauche 5e (43-29-44-40) : Train, amour et crustacés.

MONTY PYTHON (v.o.) : Monty Python, la Vie de Brian.

LUBITSCH (v.o.), Champo, 5e (43-54-51-60) : la Folle ingénue ; + Action Christine, 6e (43-29-11-30) : Angel.

PROMOTION DU CINÉMA (v.o.), Studio 28, 18e (46-06-36-07) : Rose Bonbon.

RUSSIE ANNÉES 20 (v.o.), 14 Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00) : Amiral Nakhimov.

GENE TIERNEY *(v.o.), Action-Ecoles*, 5e (43-25-72-07) : la Main gauche du Seigneur.

LA TRILOGIE DE LA GUERRE DES ÉTOILES, (A, v.o.), UGC Normandie, 7e (45-63-16-16), (v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

F. TRUFFAUT, Denfert, 14e (43-21-41-01), 16 h : la Peau douce.

VIVE LA REPRISE (v.o.), Studio Bertrand, 7e (47-83-64-66), 17 h 05 : The Servant ; 19 h 05 : la Clé de verre ; 20 h 35 : Agent X 27 ; 22 h 15 : l'Homme au masque de cire.

HOMMAGE A VINCENTE MINNELLI (v.o.) : Action Rive-Gauche, 5e (43-29-44-40) : Comme un torrent.

Les séances spéciales

AMADEUS (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), 19 h 30 : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), 17 h 30.

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), 22 h 20.

BERLIN AFFAIR (All., v.o.) (*) : Studio *Galande, 5e (43-54-72-71), 18 h.*

CABARET (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 19 h 45.

DÉLIVRANCE (A., v.o.) : Templiers 3e (42-72-94-56), 20 h.

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) Denfert 14e (43-21-41-01), 22 h.

LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 20 h 15.

PARIS, TEXAS (A., v.o.), Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82), 21 h 40.

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), 22 h 30.

LA RÈGLE DU JEU (Fr.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 16 h.

ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 22 h 25, 0 h 25.

TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 22 h 15.

LES VALSEUSES (*) (Fr.), Templiers, 3e (42-72-94-56), 22 h.

WITNESS (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61), 18 h 35.

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 3 AOUT

« La place des Vosges et son histoire », 15 h 15, 21, place des Vosges (S. Barbier).

« L'enclos tragique de Picpus », 15 heures, 35, rue de Picpus (A. Ferrand).

« L'art grec : de la « dame d'Auxerre » à la Venus de Milo », 10 h 30, Louvre, porte Saint-Germain-l'Auxerrois (P.-Y. Jaslet) et « Une heure dans le Marais », 14 h 30 et 16 heures, métro Saint-Paul.

« Notre-Dame, Rose Croix, bouddhisme », 15 heures, sortie métro Cité (I. Hauller).

« Saint-Eustache et le vieux quartier des halles », 15 heures, sortie métro Louvre (Résurection du passé.

« L'Opéra », 15 heures, hall d'entrée (M. Pohyer).

« *L'Assemblée nationale* », *14 heures*, 33, quai d'Orsay (AITC).

« Une journée d'été à Deauville, parcs et manoirs privés de Touques à la mer et Courances, Milly, Moret et Barbizon ». Inscriptions : 45-26-26-77 (Paris et son histoire).

« Une heure au Père-Lachaise », 10 heures, 11 h 30, 14 h 30 et 16 heures, entrée principale (V. de Langlade).

« L'Opéra », 11 heures devant entrée (M. Ragueneau).

« Le Sénat de la salle des séances à la salle du Livre d'or », 15 heures, 20, rue de Tournon (M. Ragueneau) ou 10 h 30, 15, rue de Vaugirard (M. Dusart).

« L'abbaye Saint-Martin-des-Champs et son réfectoire », 15 heures, 292, rue Saint-Martin (Mme Allaz).

« Le ministère des finances », 15 heures, 93, rue de Rivoli (M. Dusart).

« Le parc Montsouris et son quartier d'artistes », 15 heures devant la station RER-Cité *universitaire (M. Lépany)*.

« Le quartier des Halles à la Renaissance », 15 heures, 2, rue du Jour (M. Serres).

« Moulins et vieux village de Montmartre », 14 h 30, métro Abbesses (les Flaneries).

« Le vieux village de Montmartre », 10 h 30, sortie métro Lamark-*Caulaincourt (G. Botteau)* et « l'ancienne abbaye Saint-Germain et son quartier », 15 heures, sortie métro Saint-Saint-Germain.

CONFÉRENCES

1, rue des Prouvaires (1er étage droite), 15 heures : « Un nouveau livre sur Louis XVII » (Xavier de Vercors).

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Les émissions signalées ci-dessous par un triangle noir sont celles qui ont fait l'objet d'un article dans le dernier supplément. Les carrés placés après le titre des films expriment notre appréciation : □ A éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Vendredi 1er août

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Intervilles : Gagny-Gujan-Mestras.
Les jeux présentés par Guy Lux, Simone Garnier et Léon Zitrone ont lieu cette semaine près de Paris, à Gagny, en Seine-Saint-Denis, et dans le petit port de Gujan-Mestras en Gironde.

22 h 15 Variétés : Michel Sardou (et à 23 h 25).
Première partie du récital que Michel Sardou a donné du 2 au 6 avril 1985 au Forest National de Bruxelles. (2e partie à 23 h 25). M. Sardou interprète : Vladimir Ilitch ; Afrique, adieu ; Victoria ; En chantant ; La débandade ; Je viens du Sud ; Musica.

23 h 10 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Série : Le privé. Poids mouche.
D'Adolfo Aristarain. Avec E. Poncel, A. Sanchez...
Carvalho est chargé par Rino Santos, ex-entraineur et vieil ami du boxeur Jini Young Serra, d'enquêter sur l'assassinat de ce dernier et de retrouver son ex-femme...

21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de Bernard Pivot.
Sur le thème : « les horreurs de l'amour », *sont invités : Joëlle Guillais* (La chair de l'autre ; Le crime passionnel au XIXe siècle), *Hervé Jaouen* (L'adieu aux îles), *Daniel Karlin et Tony Lainé* (Les violences de l'amour), *Jacques Ruffié* (Le sexe et la mort).

22 h 40 Journal.

23 h Ciné-club : Litan □
Cycle : Les inédits de l'été.
Film français de Jean-Pierre Mocky (1981). Avec Marie-José Nat, Jean-Pierre Mocky.
Dans une cité de montagne où l'on fête les trépassés se produisent d'étranges incidents qui correspondent au cauchemar de la femme d'un géologue. Une tentative de film fantastique complètement ratée malgré un certain aspect insolite des images. Quand on aime Mocky, mieux vaut s'abstenir. Tout le monde peut se tromper.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Feuilleton : Celebrity.
De Paul Wendkos. Avec Michael Beck.
▶ *Trois jeunes gens se réunissent dans un chalet. Un drame éclate, qui sera leur secret commun.*

21 h 25 Taxi.
Magazine d'actualités de Philippe Alfonsi et Maurice Dugowson.

Au sommaire : étrangères lucarnes, l'URTE (Union radio télévision égyptienne) ; la publicité chinoise.

22 h 25 Journal.

22 h 50 Décibels.
Emission rock de Jan-Lou Janeir.
Avec Les Cars, Then Jericho, Batmen, Angèle Maimone, Huster Du, Les Flamingos, Les Wibes et les Trotskids.

23 h 15 Prélude à la nuit.

23 h 40 Journal des festivals (rediff.).

CANAL PLUS

20 h 5 Football : coupe de la ligue : Monaco-Nice, en direct ; **22 h 35, Solo pour une blonde ■,** film de Roy Rowland ; **0 h, Je suis photogénique ■,** film de Dino Risi ; **1 h 50, Karaté Kid ■,** film de John G. Avidsen ; **3 h 55, Une indécente obsession ■,** film de Lex Marinos ; **5 h 35, Série : Winchester à louer.**

LA « 5 »

20 h 30, Série : Supercopter (et à 23 h 15) ; 21 h 25, Série : Baretta (et à 0 h 10) ; 22 h 15, Magazine auto-moto : Grand Prix (et à 1 h).

TV 6

19 h , NRJ 6 ; 20 h, Tonic 6 ; 23 h, NRJ 6 (rediff.) ; 0 h Tonic 6.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Dante, écrivain majeur (rediff).
22 h *Festival de Radio-France et de Montpellier :* Satyricon, de Bruno Maderna, en direct de la cour des Ursulines, par le Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France.
23 h Entretien avec Fred Deux.
0 h Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 *Concert (émis de Stuttgart) :* Le crépuscule des dieux, extrait : Voyage de Siegfried sur le Rhin, de Wagner ; Concerto pour piano et orchestre, de Schumann ; Symphonie no 1, de Brahms, par l'Orchestre symphonique de la Radio de Stuttgart, dir. N. Marriner. Sol. M. Perahia, piano.
22 h 25 Concert (donné le 29 juillet à la cour des Ursulines) : œuvres de Mozart, par l'Orchestre de chambre de Norvège, dir. M. Panni.
0 h Jazz : Gérard Pansanel Quintet.

Samedi 2 août

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

14 h 20 Série : Les Buddenbrook (rediff.).
15 h 25 Tiercé à Longchamp.
15 h 35 Croque-vacances.
17 h 25 Série : La chambre des dames (rediff.).
18 h 20 SOS animaux.
18 h 35 Auto-moto.
Analyse du Grand Prix de formule 1 d'Allemagne ; side-car à Silverstone.
19 h 5 La vie des Botes.
19 h 40 Le masque et les plumes.
20 h Journal.
20 h 30 Tirage du Loto.
20 h 35 Les oiseaux se cachent pour mourir.
Réal. D. Duke, d'après C. McCullough. Avec R. Chamberlain (rediff.).
Enfin seuls sur une île, les deux héros peuvent donner libre cours à leur passion longtemps contrariée... Mais Ralph ne se résout pas à quitter le service de Dieu. Saga dans le décor des grands domaines australiens.

22 h Les étés de « Droit de réponse » : La machine infernale ?
L'affaire Priore :
▶ *avec C. Jasmin, professeur en cancérologie, chef de service à Paul-Brousse - Villejuif, P. Cousin, rédacteur en chef de* Science et vie ; *B. Pierquin, cancérologue, chef du service à Mondor-Créteil, R. Buvet, biochimiste, professeur à la faculté de Créteil, A.-J. Berteaud, biophysicien au CNRS, H. Gossot, ingénieur à la SNIAS-Bordeaux, J.-P. Bader, professeur de gastro-entérologie, chef de service à Mondor-Créteil.*

0 h Journal.
0 h 15 Carnet de bord.
0 h 25 Ouvert la nuit : Destination danger (rediff.).

DEUXIÈME CHAINE : A 2

14 h 30 Sports été.
Golf : Open de Grande-Bretagne ; escrime : championnats du monde ; Ski nautique : championnats d'Europe.
18 h Série : Amicalement vôtre.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Affaire suivante.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Toutes folles de lui.
Emission présentée par Christophe Dechavanne, réal. G. Amado.
Avec Jesse Garon, Michel Berger, Indochine, Richard Anconina, Eros Ramazzotti, Vivien Savage, Level 42, Belouig Some, Carol Arnaud, Nicole, Lymahl, Sandrine Bonnaire et le portrait de charme de Georgina Dufoix.

22 h Série : La flèche brisée.
Réal. Richard L. Bare. No 1 : La Bataille d'Apache Pass. Avec Michael Ansara, John Lupton, Robert Warwick et Michael Pate (rediff.).
La flèche brisée *raconte l'histoire de Cochise, chef apache, et de Tom Jeffords, envoyé du bureau des affaires indiennes. Par souci d'authenticité, les producteurs de cette série ont fait appel à Elliot Arnold, historien et spécialiste des Apaches, auteur de* Frères de sang, *livre qui en est a l'origine.*

22 h 30 Magazine : Les enfants du rock.
Rock'n' roll graffiti. Avec Sylvie Vartan, Daniel Gérard... Spécial Rock Line, Level 42, Talk-Talk, Culture, Roxy Music...

23 h 50 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

16 h Sports-loisirs.
Jumping en direct de Dinard.
17 h 15 Espace 3 : Objectif santé.
17 h 30 Série : Terroir en bouche.
17 h 45 Variétés.
The Cure, Gold, Lio...
18 h 45 Journal des festivals.
19 h 5 Coups de soleil. (et à 19 h 35).
19 h 15 Actualités régionales.
19 h 55 Dessin animé : La panthère rose.
20 h Sac à dingues surprise.
Emission de Guy Montagné.
Divertissement comique et franchouillard.
21 h 55 Journal.
22 h 15 Série : Mission casse-cou.
Un dollar d'argent.
23 h 5 Musiclub.
Première symphonie de Dutilleux, interprétée par l'Orchestre national de Lille, sous la direction de J.-C. Casadesus.
23 h 40 Journal des festivals (rediff.).

CANAL PLUS

14 h, Feuilleton : Lili, petit à petit ; 14 h 50, Document : Animaux d'Australie ; 17 h, Série : Mike Hammer ; 18 h 15, Série : Espion à la mode ; 19 h, Série : Batman ; 19 h 35, Top 50 ; 20 h 30, Téléfilm : Grog ; 22 h, Série : Hollywood blues ; 23 h, Les superstars du catch ; 0 h, Hôtel pour jeune fille ■ film érotique français de G. Kikoine (1982) ; **1 h 25 Charlie Brave ■** film de Claude Bernard-Aubert (1980) ; **3 h 05, Une indécente obsession ■** film de Lex Marinos (1985) ; **4 h 45, Je suis photogénique ■** film de Dino Risi (1980).

LA « 5 »

18 h 45, Série : L'homme de l'Atlantide ; 19 h 40, Série : Star Trek ; 20 h 30, Série : K 2000 ; 21 h 25, Série : L'inspecteur Derrick ; 22 h 30, Téléfilm : Gargouilles, de B.W.L. Norton, avec C. Wilde, J. Salt, G. Hall ; de 23 h 50, à 3 h 10, rediffusions.

TV 6

14 h, Tonic 6 ; 17 h, Système 6 Invité : Tom Novembre (rediff.) ; 19 h, NRJ ; 20 h ; Tonic 6 ; 22 h, NRJ 6 (rediff.) ; 23 h, Live 6 Invité : Kiss ; 0 h, Tonic 6.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Bibi le Kid, de Y.-F. Lebeau. Avec J. Magre, M. Lonsdale, C. Sellers, R. Favey...
22 h 30 Musique : Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon : Nuit d'Espagne, avec Nuevo Mester, Cobla Mediterranea, Los Veteranos, Flamenco Zincali, Milladoiro.

FRANCE-MUSIQUE

21 h 45 Concert (en direct de la cour Jacques-Cœur) : *Prélude, fugue et variation,* de Franck Bauer ; Pièce pour piano (inédite) de Debussy ; *Concerto no 3* pour piano et orchestre, de Prokofiev, Mozart et Salieri ; *Scènes dramatiques en deux actes* de Rimski-Korsakov, par l'Orchestre philharmonique de Montpellier Languedoc-Roussillon et les chœurs de l'Opéra de Montpellier, dir. C. Diederich. Sol. A. Weissenberg, piano, M. Myers, ténor, C. Desderi, basse.
0 h Jazz : *Michel Attenoux Septet.*

Dimanche 3 août

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

8 h Bonjour la France.
9 h Emission islamique.
9 h 15 A Bible ouverte.
9 h 30 La source de vie.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe, célébrée en l'église de Lincel.
12 h Série : Salut champion.
13 h Journal.
13 h 25 Série : Starsky et Hutch (rediff.).
14 h 15 Les animaux du monde.
14 h 50 Sport dimanche vacances.
15 h 30 Tiercé à Deauville.
17 h 35 Série : Buffalo Bill.
18 h 5 Documentaire : Histoires naturelles.
19 h 5 Série : L'homme au chapeau noir.
19 h 55 Tirage du Loto sportif.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : Julie pot de colle ■
Film de Philippe de Broca (1976), avec M. Jobert, J.-C. Brialy, A. Stewart, A. David, C. Alers, P. Rouleau.
22 h Sports dimanche soir.
23 h 30 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 50 Les chevaux du tiercé.
11 h 5 Les carnets de l'aventure.
12 h Informations et météo.
12 h 10 Récré A 2.
12 h 45 Journal.
13 h 15 Festival mondial du cirque de demain.
14 h 10 Série : Les deux font la paire.
15 h Série : Les aventures de l'été.
15 h 55 Elle court, elle court, l'opérette.
Dir. musicale : Pierre Porte, chorégraphie : S. Smarslick, réal. J. Guyon.
▶ *Extraits de Mam'zelle Nitouche, Le petit duc, Madame, Phi-Phi, Irma la Douce, La toison d'or, Dédé, Rêve de valses.*
16 h 40 Série : Anno Domini.
18 h 20 Stade 2.
19 h 30 Série : Ma sorcière bien-aimée.
20 h Journal.
20 h 35 Les enquêtes du commissaire Maigret.
Maigret en Arizona, d'après G. Simenon (rediff.).
22 h Magazine : Musiques au cœur.
Présenté par Eve Ruggieri. Concert des Nations unies. La vie brève, drame lyrique de Manuel de Falla, sur un livret de Carlos Fernandez Shaw. Enregistré le 24 octobre 1983 à New-York.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

15 h Deuxième manche du super-challenge de rallye-cross.
16 h 45 Sports loisirs.
18 h 30 RFO hebdo.
19 h Jeu : Génies en herbe.
19 h 25 Série : Taupinette.
19 h 30 Les nouvelles aventures de Saturnin.
19 h 35 Dessin animé : Les entrechats.
20 h 2 L'oiseau bleu.
20 h 30 Documentaire : La mémoire du peuple noir.
L'aventure américaine. Coauteur P. Tardy, réal. C. Fléouter. Avec J. Lee Hooker, Big Joe Williams, J. Lelois, Al Green, E. Jefferson, le révérend Jesse Jackson, M.J. Johnson, B. Smith et C. Caloway.
Transporté en Amérique au milieu du dix-huitième siècle, l'homme noir a longtemps été un homme sans passé, et la musique noire s'est réfugiée dans les chansons de travail et les chants religieux (gospels). Le blues s'est développé après la guerre de Sécession.
21 h 25 Aspects du court métrage français.
21 h 55 Journal.
22 h 30 Cinéma de minuit : La septième croix. ■■
Cycle Spencer Tracy.
Film américain de Fred Zinnemann (1914), avec S. Tracy, S. Hasso, H. Cronyn, J. Tandy, A. Moorehead, H. Rudley, F. Bressart (v.o. sous-titrée, N.)
En 1936, sept détenus s'évadent d'un camp de concentration près de Mayence. On les poursuit pour les torturer et les mettre en croix. Un seul résiste farouchement pour ne pas être pris.
0 h 20 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

7 h, Feuilleton : Lili, petit à petit ; 7 h 50, Cabou Cadin ; 8 h 40, Les enragés ■ film de Pierre-William Glenn ; **10 h 15, Un été d'enfer □** film de Mickaël Schock ; **12 h 5, Dessins animés ; 12 h 15, Cabou Cadin ; 13 h 5, Deux secondes pour un livre ; 13 h 10, Top 20 ; 14 h, Téléfilm : Les dessous de Hollywood ; 15 h 30, Série : Winchester à louer ; 16 h 15, Football : les cent trente-deux buts du Mundial 86 ; 17 h 45, Gwendoline ■** film de Just Jaeckin ; **19 h 35, Ça Cartoon ; 20 h 30, La nuit des juges ■** film de Peter Hyams ; **22 h 25, Série : Espion à la mode ; 23 h 10, Les aventures d'Arsène Lupin ■■** film de Jacques Becker ; **0 h 50, Ursula l'anti-gang □** film de Fernando di Leo ; **2 h 15, Série : Les branchés débranchés.**

LA « 5 »

8 h 5 à 18 h 45 Rediffusions ; 8 h 5, 12 h, 17 h, Série : Tonnerre Mécanique ; 9 h, 12 h 50, Magazine musical : Cinq sur cinq ; 10 h, 13 h 50, 16 h 45, Série : L'inspecteur Derrick ; 11 h 5, 15 h 50, Série : Star Trek ; 18 h 45, Série : L'homme de l'Atlantide. ; 19 h 40, Série : Star Trek ; 20 h 30, Série : Riptide ; 21 h 30 Boxe : championnat du monde des super-plume WBC de la salle omnisports de la principauté de Monaco ; de 0 h 30 à 3 h 10 Rediffusions.

TV 6

14 h, Tonic 6 ; 18 h 30, Tonic 6 ; 19 h, Tonic 6 ; 20 h, Tonic 6.

FRANCE-CULTURE

20 h, Festival de la villa Médicis
20 h 30 Oser aimer en France en 1986, spectacle enregistré à la cour de l'hospice Saint-Louis.
21 h 30 Pour ainsi dire, invité : Jacques Roubaud.
22 h 30 Festival de la villa Médicis.
Œuvres de Schubert, *Ligeti, Kagel, Donati, Aperghis,* Scelsi.

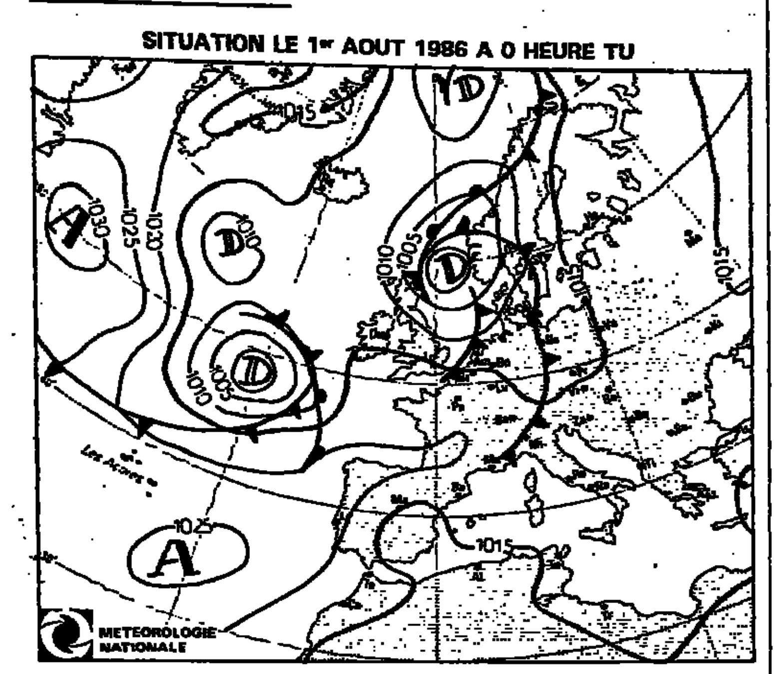
FRANCE-MUSIQUE

FRANCE-MUSIQUE A MONTPELLIER
20 h 30 L'esplanade, émission publique d'aujourd'hui : l'Orchestre européen et Claudio Abbado.
21 h 45 Concert (en direct de la cour Jacques-Cœur) : Première Symphonie en ré majeur, Classique, de Prokofiev ; Symphonie concertante en si bémol majeur op. 84, de Haydn ; Sérénade no 1 de Brahms, par l'Orchestre de chambre d'Europe, dir. C. Abbado. Sol. D. Boyd, hautbois, M. Wilkie, basson, M. Blankestijn, violon.
0 h Jazz : Quartet Jean-Pierre Labrador et Pierre Perez Trio.

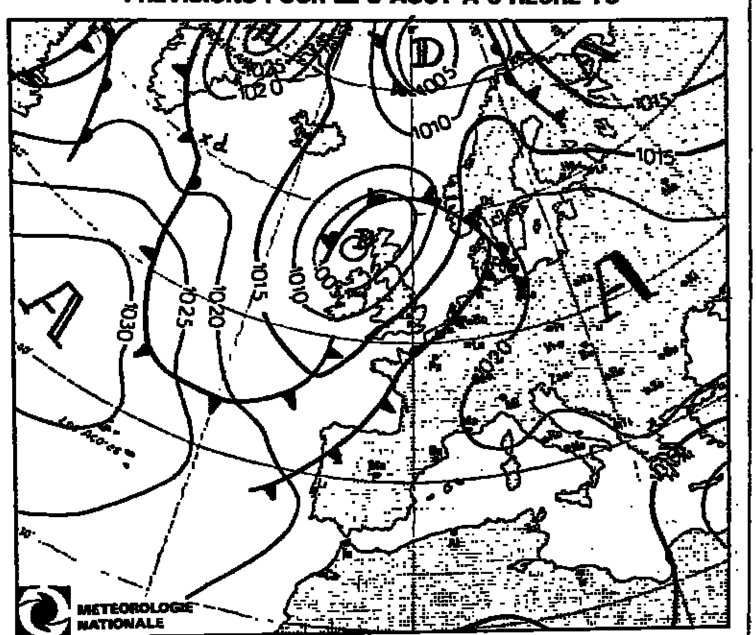
Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 1er AOUT 1986 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 3 AOUT A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le vendredi 1er août à 0 heure et le samedi 2 août à minuit.

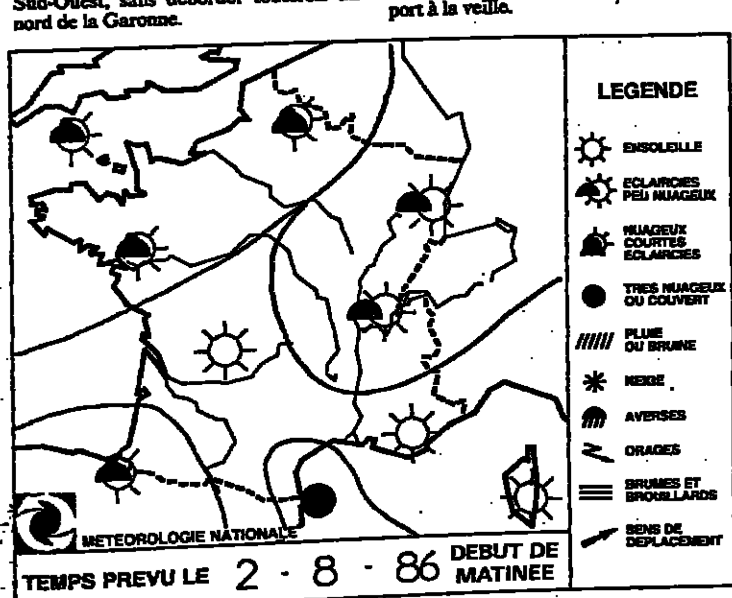
L'orientation du flux au sud-ouest en altitude va favoriser un temps généralement très chaud. Il deviendra orageux à l'avant d'un front froid peu actif, qui ondule sur le proche-Atlantique et les côtes de la Manche, et ne progresse un peu plus à l'intérieur que dimanche.

Samedi, les nuages seront peu fréquents, les plus nombreux se situant sur les côtes de la Manche. Des nuages bas, mais qui se dissiperont dans la matinée, affecteront toutefois l'extrême Sud-Ouest et les côtes du Languedoc et du Roussillon. Dans la journée, le ciel restera nuageux sur les côtes de la Manche et le deviendra sur le sud de la Bretagne. Ces nuages ne donneront pas de précipitations notables. Ailleurs, le beau temps deviendra très chaud, quelques orages pourront alors éclater en soirée sur le Sud-Ouest, sans déborder toutefois au nord de la Garonne.

Les températures voisines de 12 à 17 degrés du Nord au Sud, le matin, atteindront 21 à 23 degrés sur les régions du Nord-Ouest, et souvent 30 degrés ailleurs, jusqu'à 35 degrés dans le Sud-Ouest et la vallée du Rhône. Le vent restera fible à modéré de secteur sud-ouest.

Dimanche, poursuite du temps très chaud, mais qui deviendra plus lourd sur les régions de l'Ouest. Les nuages seront plus fréquents du Sud-ouest à la Bretagne et au Bassin parisien jusqu'au Nord. Dans l'après-midi et en soirée, des orages pourront éclater par endroits sur les régions allant des Pyrénées au Massif Centra et au Bassin parisien. Plus à l'est, le temps restera beau et chaud.

Les températures seront en légère baisse sur les régions du Nord au Bassin parisien et au Sud-Ouest, où elles atteindront quand même 27 à 30 degrés. Ailleurs, elles seront stationnaires par rapport à la veille.



TEMPÉRATURES maxima - minima
Valeurs extrêmes relevées entre le 31-7-1986 à 6 h TU et le 1-8-1986 à 6 h TU

Temps observé le 1-8-1986 à 6 heures TU

Ville	max	min	temps
FRANCE			
AJACCIO	29	18	S
BIARRITZ	22	18	C
BORDEAUX	24	14	C
BOURGES	25	11	S
BREST	19	10	N
CAEN	20	8	S
CHERBOURG	18	10	B
CLERMONT-FERR.	18	17	N
DIJON	27	16	N
GRENOBLE St-M-H	33	8	C
LILLE	22	11	S
LIMOGES	20	11	N
LYON	31	19	C
MARSEILLE-MAR.	30	21	C
NANCY	27	14	N
NANTES	22	10	S
NICE	28	20	N
PARIS-MONTS.	23	14	N
PAU	21	14	C
PERPIGNAN	32	20	S
RENNES	22	10	N
ST-ÉTIENNE	18	18	C
STRASBOURG	30	18	N
TOURS	23	9	S
TOULOUSE	24	16	N
POINTE-A-P.	31	31	N
ÉTRANGER			
ALGER	34	21	N
AMSTERDAM	21	13	S
ATHÈNES	30	23	S
BANGKOK	34	26	N
BARCELONE	29	23	S
BELGRADE	31	18	S
BERLIN	31	18	A
BRUXELLES	23	12	S
LE CAIRE	35	26	S
COPENHAGUE	22	12	N
DAKAR	31	26	S
DELHI	32	26	P
DJERBA	29	22	S
GENÈVE	32	19	C
HONGKONG	33	25	O
ISTANBUL	26	19	S
JÉRUSALEM	28	18	N
LISBONNE	26	16	S
LONDRES	22	10	S
LOS ANGELES	22	15	B
LUXEMBOURG	23	13	C
MADRID	35	23	S
MARRAKECH	38	23	S
MEXICO	25	12	B
MILAN	27	20	N
MONTRÉAL	22	15	C
MOSCOU	22	13	S
NAIROBI	24	12	S
NEW-YORK	26	18	C
OSLO	18	14	C
PALMA-DE-MAL.	32	22	S
PÉKIN	31	21	S
RIO-DE-JANEIRO	26	21	P
ROME	31	20	S
SINGAPOUR	28	27	C
STOCKHOLM	22	15	C
SYDNEY	17	10	S
TOKYO	33	25	S
TUNIS	34	23	S
VARSOVIE	27	16	N
VENISE	30	19	C
VIENNE	33	20	C

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

ADMISSIONS AUX AGRÉGATIONS

(par ordre alphabétique)

● **Histoire**

Mmes et MM. Elisabeth Antoine (49e), Bernadette Angleraud (28e), François Baudet (21e), Florence Bernault (17e), Pierre Berthon (62e), Jacques Boudon (5e), Fabrice Bouthillon (1er), Frédéric Bozo (25e *ex ae*), François Brizay (29e *ex ae*), Olivier Brochet (36e *ex ae*), Serge Brunet (66e *ex ae*), Philippe Castermans (7e), Jean-Paul Centini (60e *ex ae*), Emmanuelle Chambolle (18e), François Chaubet (24e), Sylvie Claude (54e *ex ae*), Franck Collard (68e *ex ae*), Agnès Cornevin (57e *ex ae*), Bernard Crenn (64e), Antoine de Baecque (6e), Christian Delporte (43e *ex ae*), Thierry Delthe (72e *ex ae*), Patricia Devaux (43e *ex ae*), Christophe Dhoyen (22e *ex ae*), Jean-François Dubost (15e), Vincent Duclert (45e *ex ae*), Jean-Pierre Durand (29e *ex ae*), Michel Duverdier (19e), Jean-Luc Ferrandery (45e *ex ae*), Pascale Fischer (16e), Bernard Fouillade (36e *ex ae*), Thierry Gasnier (57e *ex ae*). Yves Gaulupeau (45e *ex ae*), Pascale Goetschel (34e), Paul Gradvohl (53e), Jérôme Grévy (20e), Laurence Guérin (45e *ex ae*), Geneviève Gueydan (14e), Patrick Guillermin (66e *ex ae*), Daniel Henri (9e *ex ae*), Xavier Huetz de Lemps (25e *ex ae*), Xavier Inglebert (68e *ex ae*), Jean-Marie Laurence (49e *ex ae*), François Lalliard (74e *ex ae*), Yves Le Guen (8e), Dominique Le Page (42e), Danielle Le Prado-Madaule (49e *ex ae*), Guillaume Le Quintrec (13e), Emmanuel Lecarme (22e *ex ae*), Bernard Lecomte (54e *ex ae*), Marc Legueil (41e), Arnaud Leleu (68e *ex ae*), Sylvaine Lorinet-Guinle (29e *ex ae*), Oumar Tatan Ly (38e), Marie-José Mathieu-Chatelet (9e *ex ae*), Jean-Michel Matz (33e), Catherine Mayeur (35e), Christine Mazzoli (54e *ex ae*), Lise Navarro (12e), Catherine Pellissier-Martin (27e), Bernard Pernuit (74e *ex ae*), Nathalie Petiteau (52e), Yves Poncelet (4e), Michel Rimboud (39e *ex ae*), Philippe Roger (68e *ex ae*), Nicolas Roussellier (2e), Jean-Henri Ruhlmann (63e), Philippe Salvadori (3e), Marc Sauvageot (11e), Pierre Serna (60e *ex ae*), Jean-Michel Steiner (29e *ex ae*), Isabelle Storez (39e *ex ae*), Jean-Luc Suissa (57e *ex ae*), Jean-Marc Vaillant (65e), Benoît Verny (72e *ex ae*).

● **Philosophie :**

Mmes et MM. Anne Amiel (9e), Jean-Pierre Audureau (18e *ex ae*), Damien Auvray (12e *ex ae*), Jean Balaude (41e *ex ae*), Vincent Bourguet (38e *ex ae*), Claire Brunet (14e), Serge Carfantan (41e *ex ae*), Claire Chevrolet (17e), Marc Crepon (7e), Jérôme Decossas (15e *ex ae*), Pierre Demeulenaere (32e *ex ae*), Pierre Derrida (8e), Philippe Fabre (32e *ex ae*), Luc Foisneau (30e *ex ae*), Sophie Ganault-Matvienko (13e), Christiane Gauvrit (11e), Anne Godignon (30e *ex ae*), Marc Herceg (18e *ex ae*), Frédérique Ildefonse (2e), Laurent Jaffro (5e), Patrick Laissaoui (20e *ex ae*), Véronique Le Ru (38e *ex ae*), Jean Lespade (32e *ex ae*), Daniel Liotta (4e), Jean-Max Marcuzzi (10e), Thierry Martin (20e *ex ae*), Armande Mammy (24e), Annette Meunier (15e *ex ae*), Cyrille Michon (6e), Jean-Philippe Milet (38e *ex ae*), Claude Molzino (28e *ex ae*), Pierre Montebello (41e *ex ae*), Michel Nesme (28e *ex ae*), Christian Nicoletti (41e *ex ae*), Jean-François Nordmann (3e), Sabine Pehourcq (27e), Vincent Peillon (22e *ex ae*), Delphine Périer (32e *ex ae*), Marjolaine Pierre (26e), Isabelle Poindron (32e *ex ae*), Franck Poublanc (32e *ex ae*), Marjolaine Pierre (26e), Isabelle Poindron (32e *ex ae*), Michel Salinier (41e *ex ae*), Philippe Saltel (25e), Dominique Seglard (22e *ex ae*), Brigitte Sitbon (41e *ex ae*), Jean-Marie Treguier (41e *ex ae*), Frédéric Worms (1er).

● **Sciences physiques option physique**

Mmes et MM. : Gilles Alozy (14e), Christine Averlant (née Ruyer) (74e), Gilbert Ballay (79e *ex ae*), Françoise Bargain (13e), Bénédicte Baumann (26e *ex ae*), Christian Bayon (32e *ex ae*), Alain Becoulet (5e), Ghislaine Belloc (54e), Christian Benazet (79e *ex ae*), Sylvie Berger (6e), Jean-Paul Berland (12e), Michel Bermond (75e), Luc Bonny (76e *ex ae*), Alain Brunelle (65e), Patrick Bruno (1er), Serge Carel (68e *ex ae*). V. Caspar-Fille-Lambie (née Collin) (72e *ex ae*), Martine Chastagner (61e *ex ae*), Bénédicte Chauve (70e *ex ae*), François Clausset (32e *ex ae*), Marie-Emmanuelle Couprie (4e), Thierry Dahan (68e *ex ae*), Régine Dalbera (40e *ex ae*), Marie-Christine Darondeau (née Darbans) (30e), Chantal Darthevel (née Augustinus) (52e), Martin Defour (49e), Eliane Delert (20e *ex ae*), Thierry Desmarais (11e), Régis Doutres (7e), Patrick Drevet (56e), Jean-Yves Duboz (35e), Jean-Denis Durou (18e), Christine Ehanno (40e *ex ae*), Jean-Pierre Fabre (66e), Laurent Focardi (61e *ex ae*), Maurice Fresneau (61e *ex ae*), Catherine Frugier (55e), Thierry Giamarchi (19e), Pascale Hennequin (née Blondet) (46e), Maryse Honvault (57e *ex ae*), Jean Jollain (78e), Chantal Jouhanique (22e), Philippe Lalanne (36e), Eric Le Bihan (8e), Béatrice Le Buanec (70e *ex ae*), Dominique Lemercier (16e), Françoise Lelong (57e *ex ae*), Jérôme Leygnier (73e), Christian Ligoure (76e *ex ae*), Annie Mace (26e *ex ae*), Hélène Magnan (20e *ex ae*), Véronique Maj (59e *ex ae*), Christian Malleville (59e *ex ae*), Michel Mertens (43e), Marie-Laure Miegeville (37e *ex ae*), Anne-Marie Muller (47e), Sylvie Nicolet (née Person) (9e), Jean-Marie Odent (48e), Jean-Claude Otz (24e), Jean-Baptiste Paire (23e), Frédéric Paviet-Salomon (28e), Pascal Perriat (53e), Alain Peyre (67e), Isabelle Pierron (81e), Jérôme Rogerie (34e), Etienne Rolley (10e), Michel Rougette (44e), Michel Roy (50e), Vanina Ruhlman (2e), Bernard Salamito (3e), Marie-Noëlle Sanz (15e), Jean-Robert Seigne (64e), Olivier Spalla (40e *ex ae*), Catherine Tachet (née Rollin) (29e), Catherine Thiec (45e), Florence Tournu (37e *ex ae*), Thien-Houng Tran-Nhut (17e), Christian Usseglio (31e), Jean-Michel Vacherand (25e), Michel Vergnat (82e), Bruno Voisin (37e *ex ae*), Joëlle Wautier (51e).

● **Sciences physiques (option physique appliquée)**

Mmes et MM. François Boucher (12e), Luc Brun (16e), Claude Castellani (20e), Philippe Chelle (15e), Bruno Curame (19e), Jean-Marie Delva (5e), René Farcy (2e), Gilles Feld (6e), Brigitte Grent (3e), Joseph Holec (20e *ex ae*), Betty Lemaire (18e). Philippe Male (10e), Thierry Marengo (17e), Olivier Michel (13e), Marcel Peyret (11e), Thierry Porcher (8e), Francis Raymond (9e), Pierre Robin (1er), Eric Semail (3e *ex ae*), Michel Senave (14e), Daniel Urvoy (7e).

JOURNAL OFFICIEL

Est publié au *Journal officiel* du vendredi 1er août 1986 :

UN ARRÊTÉ

● Du 9 juillet 1986 relatif à la répartition entre les sections professionnelles des sommes incombant pour l'année 1983 à la caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales au titre de la compensation prévue à l'article L. 134-1 du code de la sécurité sociale.

Les mots croisés se trouvent dans « le Monde sans visa » page 14

WEEK-END D'UN CHINEUR

ILE-DE-FRANCE

Dimanche 3 août

Provins, 14 heures : archéologie; **Rambouillet**, 14 h 30 : argenterie, bijoux, mobilier, tableaux.

PLUS LOIN

Samedi 2 août

Divonne-les-Bains, 21 h 30 : tableaux modernes, Extrême-Orient, mobilier, tapis ; **Douarnenez**, 14 heures et 21 heures, tableaux modernes.

Dimanche 3 août

Divonne-les-Bains, 21 h 30 : tableaux modernes, Extrême-Orient, mobilier, tapis ; **Granville**, 14 heures : archéologie, Extrême-Orient.

FOIRES ET SALONS

Allanche (15) ; **Castera-Verduzan** (32) (dimanche seulement) ; **Cogolin, Gerardmer** (88) ; **La Côte Saint-André** (38) (dimanche et lundi) ; **Lunel** (34) ; **Marseillan** (34) ; **Remiremont** (88) (dimanche seulement) ; et **Saint-Vallier de Thiey** (06).

Echecs



Deuxième partie

Karpov le défenseur

« Je suis tenace en défense », avait doucement prévenu Karpov l'avant-veille du début du match. Aussitôt dit, aussitôt fait. Mal en point avant l'ajournement de la deuxième partie mercredi (*le Monde* du 1er août), le champion détrôné n'a pas eu besoin de plus de onze coups pour forcer son adversaire à convenir de la nullité après la reprise de la deuxième partie, le jeudi 31 juillet. Son attaque sur l'aile-roi, déclenchée la veille et facilitée, selon les analyses, par le *« mauvais »* trente-neuvième coup (Cé3) de Kasparov, lui a permis de compenser facilement la menace que faisait planer, sur l'aile-dame, les deux pions passés et liés du champion du monde.

Kasparov et son équipe avaient peut-être fait la même analyse puisque le champion du monde a rapidement choisi, après 44-Th7, de « laisser tomber » le pion a. Mais avait-il prévu le coup de Karpov qui amenait l'échange des tours (49-h4) et forçait la nullité ?

Spectateur passionné et intéressé – il a l'avenir devant lui, – le grand maître anglais NigelShort, vingt et un ans, avouait qu'il n'avait *« rien compris »* au plan de Kasparov. *« C'est comme s'il avait décidé d'avance qu'il ne pouvait pas gagner en jouant les coups les plus logiques, et qu'il ne cherchait qu'à semer la confusion dans l'esprit de Karpov »*, a-t-il déclaré après la fin de la partie. Souhaitons-lui, s'il rencontre un jour Karpov le défenseur, d'être aussi tranchant sur l'échiquier que dans ses commentaires.

Score : un point partout. Troisième partie ce vendredi 1er août.

B. de C.

Blancs : KASPAROV
Noirs : KARPOV
Deuxième partie

Position à l'ajournement. **Blancs :** Ré2, Ta6, Cé3, Pa3, b4, g3, et h2 ; **Noirs :** Ré7, Tf3, Cé4, Pé5, g4, et h5.

	Blancs	Noirs		Blancs	Noirs
41.	...	Tf2+	48.	Th6+ (7)	Rd7
42.	Rd3	Cd6	49.	Cd5 (10)	h4
43.	Ta7+	Ré6	50.	Txh4 (15)	Txh4
44.	Th7	é4+	51.	gxh4	g3
45.	Rç3	Cb5+	52.	Cf4	Cç2+
46.	Rç4	Cxa3+		Nulle	
47.	Rd4	Txh2			

Les chiffres entre parenthèses représentent, en minutes, le temps de réflexion pour le coup joué.

Le Carnet du Monde

Anniversaires

– Nicole et Marie-Noëlle Pietri

rappellent le souvenir de leurs chers parents,

Lucienne et Paul PIETRI,

trop tôt ravis à l'affection des leurs, les 25 juillet et 2 août 1985.

Décès

– M. et Mme J.-C. Chevallier
et leurs enfants,
M. et Mme P. Rochat
et leurs enfants,
Les familles Brière et Levi-Alvarès,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Eric BRUNETON,
administrateur en chef
de la France d'outre-mer en retraite,

le 29 juillet 1986, à la suite d'une longue maladie.

Un service religieux protestant est célébré le 1er août au Châtelet, à 11 heures, à Meudon (92).

42, quai du Havre,
76000 Rouen.
958, chemin Saint-Roche,
83110 Sanary.

– L'Atelier Lacourière-Frélaut

a la tristesse de faire part du décès de

Madeleine LACOURIÈRE,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
commandeur des Arts et Lettres,

survenu le 29 juillet 1986, à Paris.

Les obsèques auront lieu en l'église Saint-Pierre de Montmartre, rue du Mont-Cenis, à Paris-18e, le mardi 5 août, à 10 h 30.

– Rodez. Millau (12).

M. et Mme Pierre Bousquet,
M. et Mme Paul Carrel,
ses enfants,
M. et Mme Eric Bousquet
et leurs enfants,
M. et Mme Tristan Corbin
et leurs enfants,
M. et Mme Alain Lagarrigue
et leurs enfants,
M. et Mme Pierre Carrel
et leur fils,
M. et Mme Pierre Gavalda
et leur fille,
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
M. et Mme Marcel Guibert
et leurs enfants,
Mme François Martin
et ses enfants,
M. Jean-Charles Guibert,
M. et Mme Francis Membrat
et leurs enfants,
Mme Gisèle Carnac
et Mlle Nicole Plombat,
tous ses parents et alliés,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Pierre MARTIN,
née Alice Guibert,

que Dieu a rappelée à Lui, dans sa quatre-vingt-huitième année.

« Quand le soir fut venu Jésus dit :
« Passons sur l'autre rive. »

Les obsèques ont eu lieu le lundi 28 juillet 1986, à 14 h 30, au temple protestant.
La famille ne reçoit pas.

– Tresques (Gard).

Françoise Privat-Braunstein,
Jean Privat et son épouse,
leurs enfants,
Les familles Privat, Dubois et alliés,

ont la douleur de faire part du décès, à l'âge de quatre-vingt-onze ans, de

M. Fernand PRIVAT.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le jeudi 31 juillet 1986, à 8 h 30, à Tresques (Gard).

– Mme Cécilia Rismont,
M. André Rismont
et ses filles,
Mme Léopoldine Saxone,
Ainsi que les familles Lelong, Wiezel, Kaiser, Cuten,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Arthur RISMONT,

survenu le 29 juillet 1986.

Ses obsèques auront lieu le lundi 4 août, au cimetière de Bagneux, à 16 heures (porte principale).
Cet avis tient lieu de faire-part.

Mme Cécilia Rismont,
9, rue Neuve-Saint-Germain,
92100 Boulogne.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Economie

REPÈRES

Carnets de commandes

Baisse de 0,3 % pour l'industrie américaine

Après une baisse *révisée* à 0,5 % en mai, les nouvelles commandes à l'industrie américaine ont, à nouveau, diminué de 0,3 % en juin, annonce le département du commerce. Pour les six premiers mois de 1986, la régression est de 4,8 % par rapport à la période correspondante de 1985. Ce revers, qui recouvre un déclin de 0,7 % des commandes de biens non durables en juin et une quasi-stabilisation (+ 0,1 %) des commandes de biens durables, est considéré par le département du commerce comme l'un des principaux freins de la croissance de l'économie américaine cette année.

Mer

Un budget de 5,6 milliards

Le budget du secrétariat d'Etat à la mer devrait, en 1987, marquer une progression de 3,5 %, en francs courants, par rapport à cette année : 5,6 milliards contre 5,41 milliards.

Le fait d'avoir, en mai, décidé d'abandonner la contruction — coûteuse et déjà engagée pour partie — du phare d'Ouessant, aura permis aux pouvoirs publics d'« économiser » au moins 200 millions de francs, ce qui a conduit M. Ambroise Guellec, secrétaire d'Etat à la mer, à discuter avec MM. Balladur et Juppé dans des *« conditions confiantes »* le projet de budget pour 1987.

C'est toujours la subvention à l'Etablissement national des invalides de la marine (ENIM), qui gère le régime social des marins, qui absorbe la plus grosse part du budget (3,75 milliards, soit une augmentation de 9,33 %).

Une autre somme importante, qui n'est pas encore arrêtée, sera consacrée au plan de consolidation de la marine marchande. Ce plan, très attendu par les armateurs, sera annoncé à la mi-septembre:

Les crédits de fonctionnement du ministère, quant à eux, tomberont de 405 à 392 millions.

Assurance-maladie

La progression des dépenses se poursuit

Le taux de croissance annuelle des dépenses d'assurance-maladie du régime général des salariés a poursuivi sa remontée à la fin juin : 7,3 % contre 6,8 % à la fin mai, selon les statistiques publiées par la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés. Les soins de santé ont augmenté de 7,6 % (7,1 % à la fin mai), les honoraires privés de 10,5 % (11,1 % à la fin mai) et le rythme de croissance annuelle des prescriptions a, de nouveau, fléchi (11,3 % contre 12,2 % fin mai). En revanche, le mouvement de hausse des versements aux établissements hospitaliers se poursuit : 4,8 % contre 3,5 % fin mai. Cet accroissement de 1,3 point correspond à une augmentation de 1,5 point du rythme de progression annuelle des versements aux hôpitaux publics et à une progression de 0,5 point pour les établissements hospitaliers du secteur privé.

La préparation de la conférence du GATT

Parfaite cacophonie

GENÈVE
de notre envoyé spécial

La Communauté, à l'instigation principalement de la France, a brusquement remis en cause le processus qui devait conduire au lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales (NCM) par la session ministérielle du GATT (l'accord qui réglemente le commerce international) qui se tiendra à la mi-septembre à Punta-del-Este, en Uruguay.

Son porte parole, M. Tran Van Thinh,le délégué de la Commission européenne à Genève, a en effet annoncé jeudi 3 juillet qu'elle n'était pas en mesure d'approuver, dans son état actuel, le projet de déclaration sur lequel travaillaient jour et nuit les délégués des pays du GATT depuis une quinzaine de jours. Sont toujours incriminés par la Communauté, c'est-à-dire en fait par la France et par l'Irlande, les passages du document concernant les échanges agricoles. Paris ne veut absolument pas d'un texte risquant d'être interprété comme un engagement à négocier, pendant les NCM, l'élimination progressive des subventions accordées par la CEE pour exporter ses produits agricoles.

M. Tran a répété que, du point de vue de la Communauté, la dernière version du projet de résolution, mise au point par la Suisse et la Colombie, constituait une excellente base de travail ; il a salué les efforts accomplis pour parvenir, à partir de ce projet, à une formulation acceptable pour tous et a proposé qu'il soit poursuivi au-delà du 31 juillet, date prévue pour la fin des travaux du comité préparatoire, le Prep-Com . Celui-ci avait été chargé en novembre 1985 de rapprocher les points de vue des pays du GATT afin de rendre possible le lancement du nouveau cycle de NCM avant la fin 1986.

« Personne n'agit comme ça dans les relations internationales. Il y a quelques heures, la Communauté voulait qu'on clôture les travaux du Prep-Com. Maintenant, elle demande qu'il continue. Ce n'est pas possible de faire souffrir ainsi le monde parce que les Etats membres de la Communauté sont divisés », commentait furieux, M. Samuels, l'ambassadeur des Etats-Unis. Il refusait tout net la proposition de la Communauté de continuer le débat.

Même réaction très critique de M. Alan Oxley, le délégué australien : *« J'en arrive à me demander si la Communauté est vraiment déterminée à engager un nouveau cycle de NCM. »* Pour sa part, il trouve que les dernières rédactions du projet de déclaration concernant l'agriculture n'indiquent pas de manière explicite que les NCM vont s'attaquer aux problèmes des subventions à l'exportation agricole! Bref, le comité préparatoire s'est séparé jeudi soir sur un échec. M. Arthur Dunkel, le directeur général du GATT, adressera à la session ministérielle trois textes : celui présenté par le groupe des pays en voie de développement (PVD) « durs », conduit par le Brésil et par l'Inde, qui ne veulent pas traiter, dans le cadre du GATT, des nouveaux thèmes chers aux Etats-Unis, mais aussi à l'Europe, à savoir la libéralisation des services et des investissements et le renforcement de la protection intellectuelle : le texte mis au point conjointement par les pays industrialisés et par vingt PVD modérés (c'est celui-là qui fut présenté par la Suisse et par la Colombie) et enfin, venu en dernier lieu et peu pris en considération, un texte argentin. Une parfaite cacophonie.

« Une ministérielle sportive »

Assiste-t-on à un incident de parcours, ou bien à un revers sérieux ? Le succès remporté voici deux semaines en présentant un projet de résolution commun à des pays industrialisés et à des PVD modérés avec l'idée qu'il rallierait tôt ou tard les PVD durs, à savoir essentiellement l'Inde et le Brésil, est-il effacé ? Les délégués de ces deux derniers pays paraissaient très à l'aise jeudi. Ils n'étaient plus sur la sellette et les faits leur donnaient raison : les contradictions en présence au GATT étaient loin de se limiter au dossier des « nouveaux thèmes ».

Il y aura, d'une manière ou d'une autre, des consultations pendant l'été. Mais est-il réaliste d'imaginer qu'elles suffiront à arrondir les angles. *« Ce sera une ministérielle sportive »*, commentait un délégué français à propos de la réunion de Punta-del-Este. C'est l'évidence même. On ne peut pas, en effet, éternellement éluder les divergences en renvoyant les problèmes d'instance en instance. Ce à quoi s'emploie le GATT depuis plus d'un an. La session ministérielle héritera de deux problèmes majeurs : les objectifs de la négociation en matière agricole et la manière de traiter la libération des services et les autres « nouveaux thèmes ».

La Communauté, d'ici là va subir des pressions considérables pour que cesse sa rébellion. Elle devra assurément, dès les premiers jours de septembre, *« réévaluer sa position »*. Il semble qu'au cours des réunions des Douze, qui ont précédé jeudi la prise de position de M. Tran devant le Prep-Com, la France n'ait pas fait l'objet de critiques trop sévères de la part de ses partenaires. La majorité des Etats membres ainsi que la Commission estimaient que le projet de déclaration offrait suffisamment de garanties en matière agricole.

Mais, apparemment, aujourd'hui, la tendance dominante à l'intérieur de la Communauté est plutôt à la compréhension réciproque. Cela durera-t-il ? Au reste, il ne faudrait pas non plus noircir le tableau : la Communauté, et singulièrement la France, n'est pas revenue à la case départ, c'est-à-dire à la situation qui prévalait lors du sommet économique occidental, en mai 1985, à Bonn, lorsque M. François Mitterrand refusait tout net de fixer une date pour le lancement des NCM. Les délégués français répétaient, jeudi, que la France, comme ses partenaires, avait le ferme désir qu'un nouveau cycle de NCM soit rapidement engagé et qu'elle était disposée à y intégrer l'agriculture, son unique souci étant qu'on ne préjuge pas à l'avance du résultat de la négociation.

PHILIPPE LEMAITRE.

M. Guillaume et la situation agricole

Le poids de l'héritage

Tous des nuls, sauf moi ! M. François Guillaume, ministre de l'agriculture, a voulu parler à la presse le jeudi 31 juillet. Pour dire quoi ? Que l'héritage socialiste est bien pesant qui l'empêche de redresser des situations difficiles.

Par exemple, le marchandage sur les importations de beurre néo-zélandais, en échange des « Turenge » : c'est évidemment l'héritage du *Rainbow Warrior*, mais seul M. Michel Rocard, en 1984, aurait pu renégocier l'accord entre la CEE et la Nouvelle-Zélande ; il a eu le tort d'accepter les quotas laitiers. Maintenant ce qui est acquis est acquis.

Les quotas eux-mêmes ? C'est l'héritage. *« La grande erreur a été d'avoir confié à l'administration la répartition des droits à produire. Nous sommes dans cette situation, il est difficile d'en sortir. Je ne vais pas supporter les erreurs du passé. »* Mais précisément comment en sortir ? Par l'économie contractuelle, répond M. Guillaume, lorsque les interprofessions prendront le relais des offices. *« C'est aux entreprises de comprendre qu'elles doivent appeler la production en fonction de leurs débouchés. »*

Les difficultés nées de l'élargissement de la Communauté ? *« On ne peut pas faire grand-chose, sinon surveiller la qualité des produits espagnols à la frontière. On n'a pas voulu écouter les quelques voix, en fait celle de l'ancien président de la FNSEA, qui disaient qu'il fallait d'abord négocier avec les Etats-Unis. »* Aussi les producteurs de maïs ont-ils tort de protester contre l'accord passé entre l'Europe et les Etats-Unis. *« Ce n'est pas là un témoignage de solidarité professionnelle, notamment avec les producteurs de vin... »* En revanche, les céréaliers ont raison de demander à Bruxelles de mieux gérer le marché des céréales.

C'est qu'à Bruxelles, précisément, ils n'y entendent rien, et le marché de la viande aussi est quasiment géré en dépit du bon sens. *« je veux,* a dit M. Guillaume, *je veux,* a-t-il répété, *obtenir des décisions communautaires opportunes, notamment la reprise de l'intervention publique sur les quartiers arrière et sur les carcasses de bœufs et de vaches de réforme pour le stockage privé. »*

Voilà qui est précis. Ce qui l'est moins, c'est le budget du ministère en 1987 : *« Le gouvernement a engagé une politique de diminution des prélèvements obligatoires, contrebattue il est vrai par une pression fiscale croissante des collectivités locales et territoriales. »* Aussi M. Guillaume essaie-t-il d'*« éviter des réductions importantes. On aura,* affirme-t-il, *un budget moins affecté que d'autres »*.

Heureusement, si l'on peut dire, il y a la sècheresse qui menace. Là, le ministre sent qu'il peut faire quelque chose, à la différence du gouvernement précédent, qui n'avait rien compris : *« On est prêt d'atteindre le stade où doit intervenir la solidarité nationale. »*

Après plus de quatre mois rue de Varenne, M. Guillaume va prendre quelques jours de vacances. *« Chez moi, pour faire la moisson »*, a-t-il indiqué. Ministre paysan, il sait, lui, de quoi il parle.

A la différence des autres membres du gouvernement qui n'invoquent pas l'héritage à tout propos, le ministre Guillaume règle en fait avec le précédent gouvernement les comptes du président Guillaume. Il sera toujours temps après de gouverner.

JACQUES GRALL.

L'Office des céréales va changer de directeur général

M. Jean Moulias, directeur général de l'Office national interprofessionnel des céréales (ONIC), a été nommé par décret du président de la République inspecteur général de l'agriculture. C'est le premier directeur d'office agricole nommé par la gauche qui est évincé. Les professionnels céréaliers qui ne souhaitaient pas son départ lui reprochaient toutefois d'avoir engagé l'ONIC dans des actions techniques et incité à des contrôles à l'exportation qui n'étaient pas, selon eux, dans ses missions. Son départ s'explique d'abord parce qu'il est proche du PS. Mais M. Moulias paie aussi pour que puisse être mis en œuvre le rapport de l'inspection des finances, qui n'était guère tendre pour la gestion de l'ONIC. C'est notamment ce rapport qui avait suggéré la suppression des échelons départementaux de l'Office.

M. Moulias a fait à sa sortie de l'ENA sa carrière au ministère de l'agriculture. Il fut conseiller technique dans le cabinet de M. Jacques Duhamel, ministre de l'agriculture du gouvernement Jacques Chaban-Delmas, de juillet 1969 à novembre 1970. Il était depuis 1980 chef du service de la production et des marchés à la direction de la production et des échanges, avant d'être nommé en juillet 1982 directeur général de l'ONIC après un court passage comme directeur adjoint au cabinet de M[me] Cresson.

C'est M. Bernard Vieux, inspecteur des finances, qui devrait succéder à M. Moulias. Agé de cinquante-trois ans, il fut notamment conseiller technique au cabinet de M. Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances (1969-1970), chef de service à la direction générale de la concurrence et des prix, directeur-adjoint de la Société centrale pour l'équipement du territoire. Il était depuis 1983 à la Compagnie internationale des wagons-lits et du tourisme, en tant que directeur délégué depuis 1985.

Embellie commerciale au Danemark

COPENHAGUE
de notre correspondante

Pour la première fois depuis de longs mois, la balance commerciale du Danemark a, en juin, enregistré un excédent : 410 millions de couronnes (environ 350 millions de francs). Après la publication de ces chiffres, les milieux gouvernementaux ont pu pousser un soupir de soulagement...

En effet, depuis le début de juillet des rumeurs assez alarmantes annonçant une dévaluation imminente circulaient à Copenhague, la couronne se trouvait à son cours plancher dans le SME et la Banque nationale avait dû effectuer des achats massifs pour soutenir la monnaie danoise, notamment par rapport au franc français, vis-à-vis duquel la monnaie danoise, ces derniers jours, avait dépassé à maintes reprises le seuil d'intervention.

La Banque nationale avait également été obligée de procéder à des achats massifs d'obligations pour empêcher que leurs cours ne s'effondrent. On avait même presque frisé la panique à la Bourse, le mardi 29 juillet, quand, brusquement, le représentant de la Banque nationale avait, selon l'expression du quotidien des affaires *Boersen*, *« brandi un carton jaune à titre d'avertissement »*, c'est-à-dire cessé sans explication ses achats d'obligations.

Le bilan de juin est venu à point pour rassurer et permettre au ministre de l'économie, M. Anders Andersen, de réaffirmer une fois de plus qu'il n'avait jamais été question et qu'il ne le serait pas dans l'avenir, de modifier la parité de la couronne. C'est là un principe auquel la coalition centre-droit au pouvoir depuis septembre 1982 s'accroche avec ténacité.

Malgré tout, les experts ne se montrent pas très optimistes. Ils ont souligné que ces résultats venaient surtout de ce que le Danemark avait profité de la baisse des prix du pétrole. Les importations de produits de luxe et de consommation courante (en particulier les voitures de grosse cylindrée) n'ont pas diminué et les exportations de produits alimentaires sont en recul par rapport à l'an passé. Les exportations industrielles, elles, ont progressé mais trop peu si l'on tient compte des investissements importants opérés en 1985 par nombre d'entreprises.

CAMILLE OLSEN.

La réunion des ministres de l'OPEP

L'Arabie Saoudite fait le forcing pour une réduction sans contrainte de la production

GENÈVE
de notre envoyée spéciale

La confusion la plus totale régnait, ce vendredi 1[er] août, à Genève, où les treize ministres du pétrole de l'OPEP tentent, depuis quatre jours, de trouver une issue à la plus grave crise pétrolière de ces dernières années. Tandis que les marchés internationaux totalement paralysés guettent anxieusement les résultats de cette conférence, l'organisation, plus déchirée que jamais, explore l'un après l'autre les différents plans d'action proposés sans, pour l'heure, approcher le moindre résultat.

Après avoir écarté un plan de réduction volontaire de la production suggéré par les pays du Golfe, l'OPEP a décidé, jeudi, de revenir à son objectif initial : la répartition de quotas de production. Un comité de quatre membres a été formé pour explorer la contre-proposition faite en ce sens par l'Algérie. Ce plan suggère de plafonner la production pays par pays, en excluant momentanément l'Iran et l'Irak, sources de blocage. La plupart des observateurs semblaient toutefois sceptiques sur les chances de succès de ce nouvel essai, compte tenu des nombreux échecs passés et de l'opposition larvée, mais évidente, de l'Arabie Saoudite à tout accord définitif et contraignant.

« C'est un os à ronger pour donner satisfaction politiquement à l'Algérie, mais cela n'a aucune chance d'aboutir », estimait un expert, proche des milieux du Golfe.

Il paraissait de plus en plus clair, vendredi, que l'OPEP devrait, une fois de plus, accepter sans discuter l'offre saoudienne : une baisse volontaire de la production sans garantie et sans contrainte. Une solution de pis-aller susceptible d'arrêter momentanément la glissade des cours, non de retrouver durablement un équilibre du marché. Rien de plus. A prendre ou à laisser.

Le royaume saoudien, agacé par les exigences de ses partenaires, qui demandent des engagements précis, commençait même, dès jeudi, à menacer, en sourdine, de pousser sa production jusqu'à 8 millions de barils par jour (40 % de plus qu'actuellement et quatre fois plus que l'an passé à la même époque !) si l'OPEP n'acceptait pas sans discuter son offre...

VERONIQUE MAURUS.

هكذا من الأصل

Économie

et les grandes manœuvres commerciales internationales

L'Australie craint que les Etats-Unis ne subventionnent leurs exportations de céréales

Victime de la crise économique, l'Australie s'indigne de l'attitude de son allié américain dans le secteur agricole.

SYDNEY
de notre correspondante

La politique qui consiste à subventionner les produits agricoles à l'exportation a toujours été la bête noire des Australiens : une profonde injustice à notre égard, disent-ils, nous sommes de grands exportateurs et ne pouvons *nous offrir le luxe* de subventionner notre agriculture. Mais, quand c'est l'allié américain qui manie cette badine et qui, malgré ses promesses d'il y a quelques mois, menace l'Australie à coups de subsides sur deux de ses plus gros marchés pour le blé – l'URSS et la Chine, – le pays-continent voit rouge.

Voilà pourquoi Canberra, depuis dix jours, est sur le pied de guerre : le Sénat américain, la semaine dernière, et la Chambre des représentants, le 30 juillet, ont approuvé un projet de loi visant à élargir le programme d'aide à l'exportation (*conçu par les Etats-Unis pour* répondre à la politique agricole de la Communauté européenne) et autorisant les Etats-Unis à subventionner leurs ventes de blé à l'URSS et à la Chine durant une période de trois mois à deux ans selon les projets qui restent à concilier. Il ne reste plus aux fermiers australiens qu'à espérer dans le veto du président Reagan. M. Hawke, premier ministre d'Australie, joue aussi son va-tout en menant depuis dix jours, et sur tous les fronts, cette guerre du blé avec Washington.

Car ce n'est pas seulement le secteur rural qui, en cet été australien, est en crise profonde, mais l'économie entière : une dette extérieure estimée, en juin 1986, à 85 milliards de dollars (1), un dollar dont les fluctuations modèlent la courbe de popularité de M. Hawke et qui, le vendredi 25 juillet, a atteint la cote la plus basse de son histoire par rapport au dollar américain (au point que *les investisseurs américains le* désignent désormais comme le peso du Pacifique Sud) ; un taux d'inflation qui, pour l'année 1985-1986, vient d'être évalué à 8,4 % soit trois fois plus que le taux d'inflation moyen des nations de l'OCDE. En somme, un pays en voie de devenir une « *République bananière* » : l'expression humiliante a été prononcée par le ministre du Trésor du pays, M. Paul Keating, qui prépare le public à accepter, le 19 août, un budget « *terriblement* » austère.

Un front uni

Or, en 1985-1986, sur les 16 millions de tonnes de blé que l'Australie a exporté, l'URSS et la Chine, ses deux plus gros clients, en ont acheté presque 6 millions de tonnes. La commission australienne du blé a *estimé que l'arrivée massive de blé* américain subventionné sur ces deux marchés communistes pourrait faire chuter encore le cours de cette céréale, la faisant passer de 100 dollars américains actuels par tonne à quelque 80 dollars. Soit une perte pour l'Australie d'au moins 650 millions de dollars : quinze mille fermiers pourraient, dans les trois ans à venir, devoir quitter leurs terres.,.

Une seule consolation, semble-t-il, dans cette affaire, pour M. Hawke : c'est un front uni que l'Australie présente à Washington dans la guerre du blé. En témoigne la composition – deux travaillistes, deux libéraux et un démocrate – de la délégation parlementaire dirigée par le ministre de l'agriculture, M. John Kerin, qui est partie, mercredi soir, pour la capitale fédérale. Sa mission : convaincre le Congrès, s'il n'est pas trop tard, de ne pas trahir l'allié australien en vendant du blé bon marché à la Chine et à l'URSS, *ou plaider auprès du président* Reagan pour qu'il oppose son veto à la décision du Congrès.

Cette mission, beaucoup ici, la disent improbable. Un seul moyen de pression, disent les plus radicaux, la présence sur notre sol des bases américaines. *Mais l'argument*, avancé souvent ces quelques jours, ne devrait pas être utilisé par la délégation officielle en visite à Washington, selon les consignes reçues à Canberra.

N'empêche, comme le faisait remarquer M. Bill Hayden, ministre australien des affaires étrangères, « *l'issue de cette affaire permettra de mesurer la solidité de cette relation, dont nous avons tant entendu parler dans le passé* ». Gagnée ou perdue, cette guerre du blé aura dépassé ses limites commerciales et relancé ici le débat sur la nature et la réciprocité de l'alliance avec les Etats-Unis. Débat fort actuel à la veille de la réunion qui se tiendra à San-Francisco le 10 août, et où MM. Hayden et Beazley, ministres des affaires étrangères et de la défense, s'entretiendront avec leurs homologues américains de l'avenir du pacte militaire de l'ANZUS (2).

SYLVIE CROSSMANN.

(1) La monnaie est bien le dollar *australien et non la livre comme nous* l'avions indiqué par erreur dans *le Monde* du 30 juillet.

(2) Pacte de défense réunissant l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis.

Accord « historique » entre les États-Unis et le Japon sur les circuits intégrés

Le Japon et les *Etats-Unis* sont parvenus, le jeudi 31 juillet, à un accord sur les circuits intégrés (les « puces » des ordinateurs et de tous les matériels électroniques) qui devrait ouvrir le marché japonais aux fabricants américains et empêcher tout « dumping » sur les prix produits japonais vendus aux Etats-*Unis mais* également sur les autres marchés dont l'Europe. La CEE craint qu'il ne s'agisse d'un véritable *partage du marché mondial* entre les deux grands sur une technologie fondamentale.

Qualifié d'« *historique* » par le président Reagan lui-même, cet accord porte sur cinq ans. Les fabricants nippons (NEC, OKI, Hitachi, Fujitsu...) devront fournir, chaque trimestre au département américain du commerce, des informations sur leurs coûts de production et leurs marges de profit concernant huit catégories de circuits intégrés mémoires (effaçables E-PROM et aléatoires D-RAM). les autorités américaines leur indiqueront, après calculs, ce qu'elles considèrent comme un « *juste prix* ». En échange, les procès ouverts contre plusieurs firmes japonaises, après des plaintes déposées par leurs concurrents américains, sont abandonnés.

Le second volet de l'accord porte sur l'ouverture du marché nippon. Les Américains plafonnent depuis dix ans autour d'une part de marché japonais de 10% et ils réclamaient un doublement en cinq ans. Les négociateurs sont parvenus à s'entendre sur une volonté – le MITI (Ministère japonais du commerce international et de l'industrie), des informations sur leurs coûts de production et leurs marges de profil concernant huit catégories de circuits intégrés de mémoires (effaçables E-PROM et aléatoires D-RAM). Le MITI leur indiquera ce qu'il estime être un « *juste prix* ». *En échange*, les procès ouverts contre plusieurs firmes japonaises, après des plaintes déposées par *leurs concurrents américains*, sont abandonnés.

Le second volet de l'accord porte sur l'ouverture du marché nippon. Les Américains plafonnent depuis dix ans autour d'une part de marché japonais de *10 %* et *ils réclamaient* un doublement en cinq ans. Les négociateurs sont parvenus à s'entendre sur une volonté – le MITI (ministère japonais du commerce international et de l'industrie) fixera des « *directives administratives* » aux entreprises leur demandant d'accroître leurs achats de puces américaines – mais aucun chiffre n'est fixé. Les fabricants japonais, déjà touchés par la hausse du yen, estimaient qu'un quota serait « *inadmissible* » : les utilisateurs ne pouvaient s'offrir le luxe d'acheter des produits plus chers uniquement parce qu'ils sont américains.

Le compromis enfin trouvé après un an de négociations difficiles règle un contentieux qui remonte à plusieurs années. L'industrie des circuits intégrés est très cyclique depuis toujours, alternant surproduction et pénurie. En 1980, lors d'une surproduction, les Japonais avaient investi à contre-cycle tandis que tous les Américains ralentissaient leurs efforts.

Dès la reprise des ventes, les Japonais qui en avaient profité intelligemment pour sauter une génération technique, ont trouvé le champ libre. Depuis, avec de meilleures qualités et des prix plus faibles, ils ont rayé de la carte pratiquement tous les fabricants américains de mémoires, produits où les Japonais excellent puisqu'ils sont fabriqués en très grande quantité. Les Américains conservent leur monopole mondial sur les micro-processeurs – les puces vraiment « stratégiques » – mais de l'un à l'autre les passages technologiques sont nombreux et la brèche est inquiétante.

En 1985, le déficit américain en circuits intégrés n'a été que de 460 millions de dollars, soit à peine 1 % du déficit commercial global des Etats-Unis avec le Japon, les Japonais ont pris néanmoins 45 % du marché américain de l'ensemble des circuits intégrés et surtout dans un secteur stratégique. Derrière les puces, c'est l'ensemble de la suprématie américaine qui est concernée dans l'informatique et bien entendu les matériels militaires. Le « *lobby californien* » a donc trouvé des relais à sa démarche, y compris au Pentagone. Une nouvelle crise de surproduction intervenue à la fin de 1984, faisait craindre aux Américains le pire : ils étaient en train de perdre la guerre électronique ». La réaction protectionniste des autorités américaines prouve que l'on sait, outre-Atlantique, mettre de côté les principes libéraux quand il s'agit d'une menace aussi grave.

ERIC LE BOUCHER.

M. Chalandon veut réformer la loi de 1985 sur les entreprises en difficulté

M. Albin Chalandon, ministre de la justice, a indiqué le 24 juillet qu'il allait déposer à la rentrée un projet de loi réformant les tribunaux de commerce. Ce texte modifiera sensiblement la loi du 25 janvier 1985 sur les entreprises en difficulté.

« *Cette loi, au demeurant complexe et d'un maniement peu facile*, a déclaré le garde des sceaux, *a été mise en « observation ». Il est clair, d'ores et déjà, qu'elle présente au moins deux défauts :*

– elle conduit paradoxalement les juges consulaires à aller plus rapidement aux formules de liquidation judiciaire qu'à celles de redressement. Tel n'était pourtant pas le but recherché :

– d'autre part, elle vide l'hypothèque de son rôle essentiel de sûreté. »

Selon M. Chalandon, il est probable que le fonctionnement de cette loi « *va nous valoir 100 000 chômeurs de plus cette année* ».

Le ministre veut donc élargir le délai permettant de mettre les entreprises en « période d'observation ». Il souhaite aussi rendre plus faciles les formules de location-gérance, pratiquement interdites par la loi actuelle. « *Et pourtant mon expérience passée, notamment de banquier, me fait savoir à quel point il est souhaitable d'utiliser ces formules de location-gérance pour sauver les entreprises* », a-t-il conclu.

Economie

Un financier à la barre

M. Jacques-Henri David directeur général de Saint-Gobain

La chose n'a pas traîné : sitôt confirmé dans ses fonctions de président de Saint-Gobain, M. Jean-*Louis Beffa a nommé directeur général* M. Jacques-Henri David, son directeur financier. Une promotion très rapide, puisque M. David est entré dans le groupe il y a deux ans à peine, mais aussi tout à fait significative, car à son poste de numéro 2 il conservera, sans doute, un œil vigilant sur toute la gestion financière.

C'est un domaine qui, dans la conduite des affaires, prend une dimension croissante. Les sociétés industrielles françaises, gérées, depuis trente ans, la plupart du temps, par des ingénieurs, ont trop privilégié la technique et pas assez cette même gestion financière, notamment la nécessité absolue de dégager de substantielles marges de profit, essentielles pour manœuvrer.

Or, pour la première fois depuis des années, Saint-Gobain, dont *toutes les filiales, ou presque, sont* redevenues bénéficiaires, dispose d'une marge brute supérieure à ses investissements, et va donc pouvoir commencer à se désendetter. Quant aux manœuvres, c'est déjà commencé avec le désengagement partiel dans la Générale des eaux, les introductions en Bourse réussies de deux filiales et l'émission de certificats d'investissements, toutes opéra*tions supervisées par M. David.*

Il est, quand même, polytechnicien mais, au départ, se spécialise en statistique, puis devient chef du service d'études économétriques de la Banque de France, inspecteur des finances au tour extérieur et, enfin, de 1979 à 1981, conseiller technique, *directeur adjoint, puis directeur* du cabinet de M. Monory, ministre de l'économie et des finances.

Après mai 1981, il est nommé secrétaire général du Conseil national du crédit, dont la réforme est entreprise. Il s'y sent un peu mis au placard, et finit par entrer chez Saint-Gobain en 1984, comme directeur financier. C'est alors qu'on verra ce haut fonctionnaire affable et discret *littéralement « s'éclater » dans* ses nouvelles fonctions, où il se sent pleinement « responsable ». On comprend la fascination que peut exercer la charge de la trésorerie d'un groupe multinational de 75 milliards de francs de chiffre d'affaires, en de nombreuses monnaies, et maintenant, celle de travailler, à quarante-deux ans, en tandem avec un président de quarante-quatre ans, dans un champ qui va s'élargir grâce à la privatisation.

C'est une impression semblable qu'a dû ressentir Jacques Calvet, président de la BNP, mis au placard, *lui aussi, en janvier 1982,* et qui s'est retrouvé capitaine d'industrie à la tête de Peugeot. Gageons que ces deux personnages, après avoir goûté à leurs nouvelles fonctions, n'ont guère envie de retourner à leur statut antérieur. Les effets inattendus de l'alternance politique...

F.R.

Nominations

● **A la direction du Trésor,** M. JEAN-CHARLES NAOURI, *trente-sept ans, inspecteur* des finances, ancien directeur du cabinet de M. Pierre Bérégovoy, prend la sous-direction des établissements de crédit, en remplacement de M. JEAN-FRANÇOIS THÉODORE, trente-neuf ans, administrateur civil qui lui-même remplace M. DIDIER FLOQUET, quarante-quatre ans, administrateur civil comme chef du service du financement et des tarifications. M. Floquet est nommé directeur au Crédit national succédant à M. Etienne Delaporte, promu conseiller maître à la Cour des comptes au tour extérieur.

● **A la Commission européenne,** M. MICHEL CARPENTIER vient d'être nommé directeur général des télécommunications, industries de l'information et innovations (CIII). M. Carpentier qui, au titre de directeur général adjoint, était jusqu'ici responsable d'une équipe créée il y a quelques années par M. Etienne Davignon, alors vice-président de la Commission, a développé les programmes ESPRIT et RACE. Il voit ainsi s'élargir le champ de sa mission au moment où la Communauté s'oriente vers un renforcement de sa politique de coopération technologique.

● **Au Ministère des finances,** M. BERNARD GAUDILLÈRE, *trente-six ans,* administrateur civil, ancien directeur du cabinet de M. Henri Emmanuelli au secrétariat d'Etat aux DOM-TOM puis au budget, ancien directeur général des douanes, vient d'être nommé contrôleur d'Etat de 1re classe.

● **A l'Ecole nationale du *génie rural des eaux et des* forêts,** M. JEAN-PIERRE TROY, ingénieur en chef du génie rural des eaux et des forêts, a été nommé directeur par décret du président de la République, en remplacement de M. Denis Badre.

● **Au groupe Bossard,** *M. JEAN-PIERRE AUZIMOUR,* quarante-quatre ans, a été nommé président en remplacement de M. Jean-René Fourtou porté à la présidence de Rhône-Poulenc. M. Jean-Pierre Auzimour, polytechnicien et ancien élève du Centre d'étude des programmes économiques, est entré au groupe Bossard en 1965. Il était président de Bossard-consultants et vice-président du groupe depuis 1982. Le groupe Bossard est une société de conseil et de service aux entreprises, qui emploie 500 personnes et réalise 325 millions de francs de chiffre d'affaires.

ENTREPRISES

Aux Etats-Unis, Northwest Airlines rachète Republic Airlines

Le gouvernement américain a donné le jeudi 31 juillet son feu vert au rachat de Republic Airlines par la société concurrente Northwest Airlines, qui sera ainsi la troisième compagnie aérienne américaine. Le secrétaire au transports, Mme Elizabeth Dole, est passé outre aux objections du département de la justice, qui craignait que cette prise de contrôle ne fausse la concurrence sur plusieurs lignes intérieures américaines, notamment. L'absorption de Republic, (qui effectue surtout des vols intérieurs), par Northwest, qui dessert l'Asie notamment, est, à ce jour, la plus importante opération de ce type. La transaction (884 millions de dollars), l'emporte sur l'achat par United de la division « Pacifique » de Pan Am (750 millions de dollars) l'an dernier. L'autorisation donnée par le gouvernement américain intervient alors que s'opère une vaste redistribution des cartes aux Etats-Unis. Un accord de principe a été donné au rachat de Eastern Airlines par Texas Air Corp. Le gouvernement doit se prononcer prochainement sur la fusion de TWA et Ozark Airlines, ainsi que sur le rachat de Frontier Airlines par United. — (*AFP.*)

La Société générale de Belgique prend le contrôle du cimentier canadien Genstar

La Société générale de Belgique va, par le biais de sa filiale cimentière CBR, racheter pour la somme de 452 millions de dollars canadiens (2,2 milliards de francs), les actifs cimentiers de Genstar (qui appartient au groupe canadien Imasco), a annoncé un communiqué de la banque belge publié le mercredi 30 juillet à Bruxelles. CBR, dont la cotation à Bruxelles a été suspendue et qui procédera bientôt à une augmentation de capital, acquerra les activités ciment, béton prêt à l'emploi, granulats et services connexes de Genstar situées dans l'ouest du Canada et dans le nord de la Californie, sous réserve des approbations administratives des autorités canadiennes et américaines. — (*AFP.*)

Dénationalisation de Québecair

La compagnie aérienne Québecair, nationalisée en 1981, va être vendue au consortium privé canadien *Nordair Metro, filiale indirecte* de Canadian Pacific Air Lines, a annoncé, le jeudi 31 juillet, le gouvernement du Québec. Québecair avait été nationalisée par le gouvernement de M. Lévesque. Le gouvernement libéral de M. Robert Bourassa, issu des élections du 2 décembre 1985, a entrepris une vaste campagne de dénationalisations dont Québecair constitue l'un des points forts. Depuis sa nationalisation, Québecair a coûté 80 millions de dollars canadiens (400 millions de francs aux contribuables québécois dont 8,4 millions de dollars canadiens de pertes en 1985. — (*AFP.*)

Télécommunications : accord Siemens-GTE

Le groupe ouest-allemand Siemens et le groupe américain de télécommunications GTE se sont mis d'accord pour fonder comme prévu une société commune d'équipement, de transmission de télécommunication, détenue à 80 % par Siemens et à 20 % par GTE. Les deux sociétés continueront d'être concurrentes sur le marché très convoité de la commutation publique (centraux téléphoniques), qui représente environ 50 % des ventes d'équipements de télécommunications (contre 25 % aux transmissions). Le groupe américain, outre ses transmissions, apportera néanmoins ses activités internationales dans les domaines des centraux téléphoniques et de la bureautique qu'il a développés à Taiwan, en Belgique et en Italie. Il recevra 420 millions de dollars.

Le rachat de Dr Pepper par Coca-Cola est bloqué

A la demande de la commission fédérale du commerce, un juge fédéral américain a décidé de bloquer l'achat de Dr. Pepper, numéro quatre des boissons non alcoolisées aux Etats-Unis, par le numéro un du secteur, Coca-Cola. Cette mesure sera effective en attendant la conclusion d'une enquête sur les conséquences commerciales d'une telle transaction. La commission fédérale du commerce veut éviter que, en passant de 39 % à 46 % du marché américain, Coca-Cola n'entrave le jeu de la concurrence. Cette commission avait déjà empêché le rival de Coca-Cola, le groupe Pepsico, de s'emparer de Seven Up. Pepsico s'était alors contenté du rachat de la branche internationale de Seven up.

● **Nouvelles actions des salariés d'Unimétal de Trith-Saint-Léger.** — Le syndicat CGT de l'usine Unimétal de Trith-Saint-Léger, près de Valenciennes, a organisé, le mercredi 30 juillet, une nouvelle journée d'action suivie par une soixantaine des 630 salariés pour défendre les laminoires du site. Ces salariés ont incendié des pneus devant la mairie de Valenciennes, puis ont bloqué le train Bâle-Calais, la voie rapide automobile Trith-Saint-Léger - Valenciennes et enfin le canal de l'Escaut, en y dressant un barrage de poutrelles.

● **Catastrophe de Merlebach : la CFDT se pourvoit en cassation.** — Le Syndicat des mineurs CFDT de Lorraine a décidé, le mardi 29 juillet, de se pourvoir en cassation après le non-lieu rendu par la cour d'appel de Metz sur les responsabilités de la catastrophe de Merlebach, qui avait fait seize morts le 30 septembre 1976. En mars dernier, le tribunal de Sarreguemines avait rendu une ordonnance de non-lieu confirmée en appel le 23 juillet à Metz.

SOCIAL

Les Clubs Perspectives et Réalités et M. Barre se préoccupent de l'emploi des jeunes

Les chefs d'entreprise seraient favorables à la création de l'équivalent d'un SMIC-jeunes. Interrogés par quarante clubs locaux de la Fédération nationale des Clubs Perspectives et Réalités, quatre sur dix d'entre eux accepteraient l'idée d'un salaire de départ, toutefois assorti d'une compensation en matière de formation.

Présentée la mardi 29 juillet par M. Alain Lamassoure, député des Pyrénées-Atlantiques (UDF), délégué général des Clubs Perspectives et Réalités, l'enquête sur l'emploi des jeunes, réalisée auprès de 459 chefs d'entreprise et de 435 salariés, apporte davantage de confirmations que de propositions originales. On y retouve, bien sûr, la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, mais, note-t-on, « *le gouvernement n'a pas assez insisté sur la fin de l'autorisation de réembauche* ». Les employeurs manifestent « *un très grand appétit pour la souplesse* » dans les contrats de travail et, avec les salariés, pour la négociation dans l'entreprise de l'aménagement du temps de travail. Le coût de la main-d'œuvre fait également partie des obstacles à l'emploi — avec l'impôt sur les successions — et, déjà, on se préoccupe de la suite à donner au plan jeunes de M. Séguin. « *Le dispositif aura des effets insuffisants dans le temps et il faudra que d'autres mesures prennent le relais* », a souligné M. Lamassoure. D'où l'idée, parmi d'autres, du salaire de départ...

L'emploi des jeunes fait également partie des préoccupations de M. Raymond Barre, qui explique son inquiétude dans l'éditorial de sa lettre *Faits et arguments* (no 38, juillet-août 1986). « *Pour la France, 1986 n'apportera pas de résultats satisfaisants dans le domaine de l'emploi* écrit l'ancien premier ministre. *Toutes les prévisions concordent pour faire craindre un nouvel accroissement du nombre des demandeurs d'emploi.* » Dubitatif, donc, M. Barre redoute les effets de cette situation sur les jeunes et, comme il l'avait fait autrefois pour tous les chômeurs, leur recommande de créer leur propre emploi. « *C'est dans la création d'entreprises que beaucoup de jeunes peuvent, aujourd'hui, trouver l'activité qu'ils recherchent* », prétend M. Barre, pour qui il faut « *aider les jeunes à créer leur affaire, à se mettre à leur compte.* » « *Il n'est plus possible d'attendre passivement que des emplois soient créés par les entreprises ou par l'Etat et soient offerts à ceux qui désirent travailler* », affirme-t-il.

En 1985

Baisse de participation aux élections professionnelles

Le ministère des affaires sociales et de l'emploi vient de publier les résultats des élections aux comités d'entreprise de 1985, qui confirment le recul de la CGT et de la CFDT (*le Monde* du 23 juillet). Avec 1 550 600 suffrages exprimés sur 2 334 900 électeurs inscrits, la participation a diminué de trois points (contre – 0,4 *point* entre 1981 et 1983) atteignant 66,4 % en 1985.

La CGT continue sa régression, à un rythme plus lent (– 2,6 points entre 1983 et 1985 contre – 3,5 points entre 1981 et 1983), recueillant 25,9 % des voix, et reste donc la première centrale syndicale. En revanche, le recul de la CFDT s'accélère (– 1,9 point contre – 0,4 point), et elle enregistre 20,8 % des suffrages. FO gagne de plus en plus de terrain (+ 1,9 contre + 1,2) et rassemble 13 % des voix. La CFTC et la CGC progressent toujours faiblement (respectivement + 0,7 contre + 1,1 et + 0,2 contre + 0,4) et n'ont qu'une audience limitée avec 4,7 % et 6,7 % des suffrages. Enfin, les non-syndiqués augmentent régulièrement (+ 0,6 contre + 1) et représentent près du quart des salariés (23,8 %).

Si la CGT recule dans toutes les branches de salariés mais plus sensiblement dans les établissements de taille moyenne, la CFDT réussit à maintenir ses positions dans les entreprises de 200 à 499 employés. FO se développe dans celles de plus de 100 salariés, tandis que les non-syndiqués progressent principalement dans les petits établissements.

Les résultats sont un peu différents si l'on intègre la SNCF. On compte alors 2 553 500 électeurs inscrits, et la participation remonte, bien que moins fortement qu'en 1983, à 67,3 % (– 3 points par rapport à 1983). La CGT atteint alors 27,8 % (mais perd globalement 3,1 points par rapport à 1983). La CFDT arrive à 21,2 % des suffrages (– 1 point par rapport à 1983). FO et la CFTC accélèrent leur percée (respectivement + 1,8 et + 0,7 point par rapport à 1983) obtenant respectivemnt 12,6 % et 5 %. La CGC reste à 6,1 %. Les non-syndiqués n'obtiennent que 21,5 % des voix.

Marchés financiers

PARIS, 31 juillet ↑

Léger progrès : + 0,13 %

La Bourse a connu le 31 juillet une véritable séance estivale, dans un marché peu actif, déserté par nombre d'opérateurs ayant opté pour le soleil d'août. Malgré ces désaffections, la tendance a montré une bonne résistance. Alors qu'à l'issue de la séance du matin l'indicateur perdait 0,4 %, il gagnait + 0,13 % en clôture. La participation des étrangers à cette dernière expliquait en partie ce rattrapage, les investisseurs non résidant témoignant de leur fidélité aux belles valeurs françaises.

Parmi les titres les plus en vue, on notait Fives-Lille (+ 10,6 %), Bic et Chargeurs. Une rumeur circulait sur cette action, selon laquelle la société s'apprêterait à vendre son secteur maritime. Promodès, SGE, Via Banque et Eurafrance se montraient à leur tour bien entourés.

Du côté des valeurs en repli, Crouzet était réservé à la baisse, tandis qu'Europe 1 perdait du terrain, de même que Aussedat-Rey, Crédit foncier immobilier, Source Perrier, Dassault et SEB.

De l'avis de certains, le marché confirme sa solidité, mais les opérateurs hésitent souvent à prendre de nouvelles positions, la reprise d'été n'apparaissant pas encore flagrante à leurs yeux. Aucune nouvelle émanant des sociétés n'était susceptible d'orienter nettement la tendance. On apprenait en séance qu'un projet d'offre publique d'échange portant sur les obligations 15,30 % avril 1981, émises par la Banque hypothécaire européenne, avait été déposé, après communication par le Crédit commercial de France et la Banque Louis Dreyfus. Ces titres ont été suspendus du 31 juillet au 11 août inclus.

Le calme régnait sur le marché obligataire et sur le MATIF, le contrat mars 1987 s'échangeait à 112,35 (112,20 la veille), en légère hausse.

Lingot : 78 600 F (+ 350) ; napoléon : 512 F (– 1).

NEW-YORK, 31 juillet =

Résistant

Le temps de la reprise n'aura pas duré. Vingt-quatre heures après s'être raffermi, Wall Street, gagné par le marasme et l'effritement, s'est de nouveau affaibli jeudi. Légèrement, certes, mais, à la clôture, si l'indice des industrielles accusait une perte modeste de 4,08 points à 1 775,31, par rapport au plus haut de la séance, son repli s'élevait à 18,98 points. Le bilan de la journée a été comparable au précédent. Sur 1 953 valeurs traitées, 871 ont baissé, 692 ont monté et 390 n'ont pas varié.

Selon les professionnels, la torpeur de l'été commence à envahir le marché, comme en témoigne, semble-t-il, le bas niveau d'activité avec seulement 112,66 millions de titres échangés (contre 120,30 millions la veille). Mais l'annonce inattendu d'une nouvelle baisse des commandes de biens manufacturés à l'industrie, la quatrième en l'espace de six mois, n'a rien arrangé, incitant les investisseurs à redoubler de prudence. Du coup, la détente des taux d'intérêt est passée inaperçue. L'attention ne s'est guère portée que sur les valeurs sujettes à OPA, comme Owens-Corning Fiberglass.

Cependant, des spécialistes n'excluaient pas la possibilité d'une forte reprise d'ici à quinze jours, faisant valoir que les ventes récentes avaient fourni un important volant de liquidités aux opérateurs, qui devront bien replacer leur argent d'une façon ou d'une autre.

VALEURS	Cours du 29 juillet	Cours du 30 juillet
Alcoa	34 5/8	33 3/4
A.T.T.	23 1/2	23 5/8
Boeing	58 1/8	59 1/8
Chase Manhattan Bank	38 7/8	37 3/4
Du Pont de Nemours	74 1/4	76
Eastman Kodak	56 1/8	56 1/2
Exxon	59 3/8	60 3/4
Ford	55 1/4	53 1/4
General Electric	73	73
General Motors	68 1/4	68 1/8
Goodyear	30 5/8	30 1/2
I.B.M.	131 1/8	132 1/2
I.T.T.	52 5/8	53 1/4
Mobil Oil	29 3/4	30 3/8
Pfizer	65 1/4	66 3/4
Schlumberger	28 5/8	28 3/4
Texaco	29 3/4	29 1/2
U.A.L. Inc.	51 5/8	52 1/4
Union Carbide	23 3/8	23
USX Corp.	17	16 1/8
Westinghouse	53	53 1/2
Xerox Corp.	52 1/2	53 1/4

CHANGES

PARIS

Dollar : 6,79 F ↓

L'effritement du dollar s'est poursuivi, vendredi 1er août, dans des marchés frappés par les torpeurs de l'été. La devise américaine a coté 6,79 F (contre 6,8005 F la veille) et 2,09 DM (contre 2,0940 DM). Les prévisions d'une nouvelle glissade du billet vert faites par le secrétaire d'Etat américain Georges Schultz ont contribué à entretenir les ventes de dollars.

FRANCFORT	31 juillet	1er août
Dollar (en DM)	2,0940	2,09

TOKYO	31 juillet	1er août
Dollar (en yens)	154,15	154,10

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (1er août)	7 %
New-York (31 juil.)	6 3/8 %

INDICES BOURSIERS

PARIS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	30 juillet	31 juillet
Valeurs françaises	145	144,4
Valeurs étrangères	101,5	101,4

Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général	380,4	378,5

NEW-YORK

(Indice Dow Jones)

Industrielles	1 779,39	1 775,31

LONDRES

(*Indice « Financial Times »*)

Industrielles	1 280,30	1 272
Mines d'or	193,2	193,30
Fonds d'Etat	89,35	89,06

TOKYO

	31 juillet	1er août
Nikkei Dow Jones	17 799,05	17 509,71
Indice général	1 450,27	1 428,92

MATIF

Notionnel 10 %. — Cotation en pourcentage du 31 juillet
Nombre de contrats : 2 089

COURS	ÉCHÉANCES				
	–	Août 86	Sept. 86	Déc. 86	Mars 87
Dernier	–	110,55	111,30	112,20	112,25
Précédent	–	110,40	111,30	112,20	112,25

AUTOUR DE LA CORBEILLE

PETROFINA : HAUSSE DU BÉNÉFICE SEMESTRIEL CONSOLIDÉ. — La société belge Petrofina a enregistré, au premier semestre 1986, une hausse de 8,4 % de son bénéfice consolidé. « *La diminution des résultats de la production, consécutive à l'effondrement des prix du pétrole brut, a été compensée au cours du semestre par l'amélioration des résultats des secteurs distribution, raffinage et pétrochimie* », a indiqué un porte-parole de la société.

ATLANTIC RICHFIELD RENOUE AVEC LES BÉNÉFICES. — Atlantic Richfield, sixième compagnie pétrolière américaine, a dégagé, au second trimestre de 1986, un bénéfice net de 150 millions de dollars, soit 83 cents par action, contre une perte nette, en 1985, de 1,099 million de dollars. Sur les six premiers mois, Atlantic Richfield annonce un bénéfice net de 449 millions de dollars, soit 2,47 dollars par action, contre une perte nette de 747 millions de dollars en 1985.

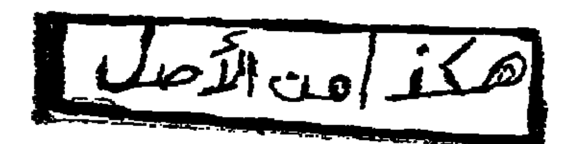
LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	6,7990	6,8020	+ 40	+ 52	+ 80	+ 105	+ 220	+ 300
$ can.	4,9257	4,9297	– 57	– 41	– 109	– 81	– 396	– 322
Yen (100)	4,4106	4,4154	+ 86	+ 100	+ 170	+ 195	+ 499	+ 560
DM	3,2484	3,2514	+ 64	+ 78	+ 130	+ 150	+ 372	+ 427
Florin	2,8822	2,8846	+ 33	+ 40	+ 69	+ 84	+ 213	+ 254
F.B. (100)	15,6948	15,7072	– 53	+ 29	– 105	+ 25	– 396	– 33
F.S.	4,0518	4,0561	+ 67	+ 82	+ 154	+ 179	+ 456	+ 522
L (1 000)	4,7297	4,7343	– 169	– 144	– 336	– 295	– 991	– 890
£	10,1339	10,1452	– 253	– 208	– 493	– 422	– 1357	– 1192

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	6 1/8	6 3/8	6 5/16	6 7/16	6 5/16	6 7/16	6 5/16	6 7/16
DM	4 5/8	4 7/8	4 9/16	4 11/16	4 9/16	4 11/16	4 9/16	4 11/16
Florin	5 5/8	5 7/8	5 11/16	5 13/16	5 5/8	5 3/4	5 7/16	5 9/16
F.B. (100)	6 5/8	7 1/8	7 3/16	7 1/2	7 1/4	7 9/16	7 5/16	7 5/8
F.S.	1 1/2	2	4 9/16	4 11/16	4 9/16	4 11/16	4 9/16	4 11/16
L (1 000)	9 3/4	11 3/4	10 3/4	11 1/4	10 7/8	11 3/8	11	11 3/8
£	9 3/4	10	9 7/8	10	9 7/8	10	9 7/8	10
F. franç.	7 1/8	7 3/8	7 1/8	7 3/8	7 1/8	7 3/8	7 1/4	7 1/2

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 31 JUILLET

Cours relevés à 17 h 41

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1570	4,5 % 1973	1568	1570	1570	+ 0 12
4385	C.N.E. 3%	4420	4430	4440	+ 0 45
1133	B.N.P. T.P.	1080	1075	1075	− 0 46
1135	C.C.F. T.P.	1168	1167	1168	....
....	Créd. Lyon. T.P.	1112	1110	1110	− 0 17
2628	Electricité T.P.	2800	2811	2808	+ 0 30
1753	Renault T.P.	1809	1809	1809	....
2300	Rhone-Poul. T.P.	2325	2325	2325	....
1208	St-Gobain T.P.	1240	1240	1240	....
1348	Thomson T.P.	1360	1351	1360	....
435	Accor	452	453	451	− 0 22
1610	Agence Havas	1700	1700	1700	....
....	Ag. Havas C. I.	1460	1460	1460	....
740	Air Liquide	788	770	778	− 1 27
2250	Alcatel	2270	2282	2280	− 0 44
1570	Als. Superm.	1569	1569	1569	....
380	A.L.S.P.I.	399	385 10	385 10	− 3 48
360	Alsthom	340	342	343	+ 0 88
1820	Arjom. Prioux	1890	1802	1815	− 3 96
215	Ausedat-Rey	246	234	234	− 4 87
1500	Aux. Entrepr.	1645	1615	1615	− 1 82
1240	Avions Dassault	1450	1450	1445	− 0 34
615	Bail-Equipem.	612	602	602	− 1 63
1070	Bail-Investiss.	1098	1120	1120	+ 2
1190	Cie Bancaire	1225	1215	1220	− 0 40
595	Bazar H.-V.	618	620	619	+ 0 16
435	Béghin-Say	440	435	438	− 0 45
310	Berger (Ma)	333	333	333	....
585	Bic	582	615	613	+ 5 32
1470	B.I.S.	1510	1489	1489	− 1 39
2260	Biscuit (Géné.)	2250	2261	2261	+ 0 48
1900	Bongrain S.A.	2030	2040	2050	+ 0 98
1220	Bouygues	1300	1302	1302	+ 0 15
3910	B.S.N.	4052	4045	4045	− 0 17
1220	Carnaud	1229	1182	1180	− 3 98
3230	Carrefour	3335	3290	3300	− 1 04
1600	Casino	1800	1780	1790	− 0 55
....	Casino A.D.P.	....	....	....	....
....	C.C.M.C.	900	928	928	+ 3 11
1440	Cetelem	1483	1435	1432	− 3 43
1670	C.F.A.O.	1780	1780	1780	....
495	C.F.D.E.	523	516	516	− 1 52
1080	C.G.I.P.	1194	1190	1191	− 0 25
1220	Chargeurs S.A.	1340	1380	1392	+ 3 88
62	Chiers-Châtill.	55 90	55 80	55 80	− 0 17
680	Ciments franç.	725	725	730	+ 0 68
535	Club Méditerr.	585	585	584	− 0 17
235	Codetel	233 50	233	234	+ 0 21
390	Cofimeg	408 90	410	408 50	− 0 09
885	Coles	942	944	944	+ 0 21
265	Compt. Entrepr.	272	274 50	274 50	+ 0 91
615	Compt. Mod.	635	623	623	− 1 88
1620	Créd. Foncier	1627	1625	1601	− 1 59
530	Crédit F. Imm.	541	520	530	− 2 03
1900	Crédit Nat.	1920	1885	1900	− 1 04
285	Crouzet	280	263	258	− 7 85

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
2000	Dassault S.A.	2096	2060	2060	− 1 71
3440	Darty	3639	3525	3605	− 0 93
275	Dév. R.d.C. (LI)	272	272	272	....
470	D.M.C.	492	482	490	− 0 40
2190	Docks France	2295	2295	2296	....
1500	Dumez	1570	1584	1584	+ 0 89
1160	Eaux (Gén.)	1227	1205	1208	− 1 54
2900	Ecco	3081	3075	3075	− 0 19
....	Electro-Financ.	1000	982	999	− 0 10
275	Elf-Aquitaine	277	275 80	276 90	− 0 03
275	— (certific.)	274	270	271	− 1 09
2280	Epeda-B-Faure	2260	2200	2220	− 1 76
2850	Essilor	2890	2880	2890	....
520	Esso S.A.F.	549	541	545	− 0 72
2850	Eurafrance	2875	3040	3099	+ 4 16
1370	Europcom ★	1385	1388	1390	+ 0 36
2120	Euromarché	2140	2160	2180	+ 1 86
1220	Europe n° 1	1120	1045	1040	− 7 14
1500	Facom	1620	1631	1630	+ 0 61
910	Fichet-Bauche	988	970	970	− 1 82
305	Finextel	320	319	324	+ 1 25
270	Fives-Lille	235	251 50	255	+ 8 51
14	Fondaria (Gén.)	9 90	13	13	+ 31 31
200	Fraissinet (Ma)	209	201	201	− 3 82
310	Francarep	315	312	312	− 0 95
1150	Fromageries Bel	1130	1111	1111 c	− 0 58
1060	Gal. Lafayette	1089	1079	1079	− 0 91
395	Gascogne	425	391	391	− 8
290	Géophysique	290	293	293	+ 1 03
1100	Gerland	1150	1140	1140	− 0 86
345	GTM-Entrepose	356	354	360	+ 1 12
645	Guyenne-Gasc.	686	686	690	+ 0 58
2800	Hachette	2805	2800	2800	− 0 17
650	Hénin (La)	646	650	650	+ 0 61
55	Imétal	59 30	58 30	58 30	− 1 68
815	Imm. Plaine-M.	842	825	828	− 1 64
4200	Inst. Mérieux	4389	4400	4390	....
680	Interbail	708	700	700	− 1 12
1900	Intertechnique	1850	1860	1860	+ 0 54
910	J. Lefebvre	953	953	953	....
1660	Lab. Bellon	1809	1790	1760	− 2 70
1300	Lafarge-Coppée	1420	1391	1390	− 2 11
1420	Labon	1449	1449	1449	....
4100	Legrand	4326	4320	4325	− 0 02
1100	Lesieur	1018	999	999	− 1 86
....	Locabail Immob.	890	889	889	− 0 11
685	Locafrance	680	690	693	+ 1 91
1060	Locindus	1100	1100	1098	− 0 18
1020	L. Vuitton S.A ★	1023	1021	1022	− 0 09
765	Luchaire	755	750	760	− 0 66
1360	Lyonn. Eaux	1350	1320	1329	− 1 56
200	Mais. Phénix	208 80	208 80	208 80	....

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote

Second marché (sélection)

SICAV (sélection) 31/7

Droits et bons

Cote des changes

Marché libre de l'or

Le Monde

Un jeune motard tué par un gardien de la paix à Fontenay-sous-bois

Deux versions des faits opposent la police aux proches de la victime

Les médecins du SAMU 94 sont arrivés trop tard. Quelques minutes après le drame, l'équipe médicale ne pouvait plus rien faire pour William Normand, le jeune motard tué d'une balle dans le dos, vers 19 h 30, à Fontenay-sous-Bois. Le gardien de la paix auteur du coup de feu mortel, après avoir constaté le décès de sa cible, était revenu vers ses collègues, secoué par une crise de nerfs.

A l'intersection de deux rues de cette banlieue située au sud de Paris – les rues de Joinville et du Clos-d'Orléans – l'équipe du car de Police-Secours entourait le policier, effondré, comme pour le protéger avant qu'il soit obligé de participer à une rapide reconstitution des faits, sur place, devant le procureur de la République de Créteil. Les journalistes, fermement maintenus à distance, ont pu à ce moment apercevoir son visage, blême, alors qu'il tentait de le cacher maladroitement de la main au moment de quitter les lieux dans un véhicule de patrouille.

Déjà, la préfecture du Val-de-Marne – à peine une heure et demie après le drame – diffusait sa version des faits. « *Le jeune homme*, selon elle, *venait de commettre un vol à l'arraché à Fontenay-sous-Bois et était pris en chasse par un car de police. Arrivé rue du Clos-d'Orléans, il est monté sur le trottoir avec sa moto*, précisait-on, *et a été atteint à ce moment-là d'une balle dans le dos.* » Le directeur départemental des polices urbaines devait ajouter aussitôt : « *La victime était connue pour avoir déjà commis des vols à l'arraché.* »

Selon ces premières indications, le policier avait tiré un premier coup de feu de sommation lors de la course-poursuite : une deuxième balle, mortelle celle-là, était tirée à l'instant où le motard remontait à contre sens la rue du Clos-d'Orléans. Les enquêteurs faisaient savoir, plus tard dans la soirée, qu'ils avaient découvert sur le jeune homme des devises étrangères et des « bijoux féminins », estimant qu'ils provenaient vraisemblablement de vols à l'arraché.

Sans expliquer précisément les circonstances du drame, ni *a fortiori*, les raisons qui ont pu conduire le gardien de la paix à tirer sur un fuyard présumé, la préfecture a ainsi tracé pour le moins hâtivement un portrait négatif de la victime. Ces informations fragmentaires devaient être reprises toute la soirée sans autre éclairage.

Dessin de CAGNAT.

Or une seconde version, largement différente, tout au moins à propos des prétendus antécédents de William Normand, devait être connue plus tard. Son frère Pascal expliquait, en effet, que William était fiancé avec une jeune ressortissante néerlandaise avec laquelle il vivait et qu'ils revenaient d'un séjour aux Pays-Bas : « *Si les policiers disent qu'ils ont retrouvé dans les poches de mon frère des devises, ce doit être de l'argent hollandais*, déclare-t-il. *Ou alors, d'autres billets étrangers car comme d'autres font la collection de pièces de monnaie étrangères, lui collectionnait les billets. On se voyait tous les jours. Je ne l'ai jamais entendu parler de vols à l'arraché ou même de vols tout court. Il était passionné de cinéma et de moto* ».

D'autres proches, comme ses voisins, refusent le portrait brossé par la police d'un voleur à l'arraché. William Normand était prothésiste dentaire depuis plusieurs années. Un chauffeur de taxi de son voisinage le décrit comme « *un grand garçon costaud et affable* ». « *Avec sa fiancée, vendeuse dans un supermarché de la ville, ils n'ont jamais fait parler d'eux dans l'immeuble* », dit-il.

Son frère Pascal précise que William Normand n'a jamais eu affaire à la police et par conséquent, à plus forte raison, n'a jamais été condamné. « *Nous devions tous dîner ce soir chez mon parrain à La Queue-en-Brie. Nous attendions William vers 19 h 30-20 heures. Lorsqu'à 22 heures il n'était toujours pas arrivé, je me suis inquiété.* »

Ce portrait de la victime – un garçon sans histoire – est confirmé par son parrain, M. Michel Fulgoni, rédacteur en chef adjoint d'une petite revue spécialisée, *Micro-System*. « *Rien n'explique le geste du policier*, dit-il. *William a été touché dans le dos. A part avoir pris cette rue en sens interdit, il n'avait pas menacé le policier qui ne peut pas dire qu'il était en état de légitime défense.* »

Vendredi 1er août, la direction départementale des polices urbaines n'entendait ni confirmer ni démentir les informations de la veille. La direction se contentait d'indiquer qu'un motard commettant des vols à l'arraché était signalé depuis plusieurs mois à Fontenay-sous-Bois...

En raison de la baisse du dollar

Saison maussade pour le tourisme

Les touristes étrangers boudent-ils la France ? Le bilan touristique de la saison sera, selon les professionnels et le secrétariat d'État au tourisme, moins bon que l'an dernier. Ce ralentissement était prévisible dès le début de l'année lorsque le dollar a commencé à baisser. « *Une diminution de 40 à 60 % par rapport à la même période de 1985 a été enregistrée dans les hôtels* », indique-t-on à la Chambre nationale de la restauration et de l'hôtellerie.

Aggravé depuis janvier, ce phénomène touche essentiellement les établissement 4 étoiles et 4 étoiles luxe. « *On a dû dans certains hôtels fermer des chambres et des étages, et le nombre de salariés a diminué.* » Cette baisse n'affecte toutefois que le tourisme de villégiature mais pas les voyages d'affaires.

Les établissements de haut de gamme ne sont pas les seuls touchés : au début de la saison, les 4 étoiles luxe ont perdu 30 % de leur clientèle, les 4 étoiles 20 %, les 3 étoiles 10 % et les 2 étoiles 3,4 %. Ce sont Paris et la Côte d'Azur qui « souffrent » le plus. Cette stagnation du tourisme affecte l'ensemble des pays européens. Seules l'Espagne et l'Italie tirent leur épingle du jeu.

Selon les professionnels, les touristes allemands (20 % des visiteurs étrangers) et britanniques sont moins mombreux dans les hôtels, et des groupes entiers ont annulé leurs réservations.

Le secrétariat d'Etat chargé du tourisme affirme toutefois que la situation s'est sensiblement améliorée au cours des dernières semaines. Tout en confirmant la baisse du nombre des visiteurs d'outre-Atlantique, il note que les Allemands et les Anglais reviennent.

M.-C. R.

Nouvelle saisine du Conseil constitutionnel

Plus de soixante sénateurs socialistes ont, conformément à l'article 61 de la Constitution, déféré, le mercredi 30 juillet, au Conseil constitutionnel,le texte du projet de loi relatif aux contrôles et vérifications d'identités qui avait été définitivement adopté par le Parlement, la veille.

Cette saisine ne comporte pas à proprement parler d'argumentation. Les sénateurs indiquent au Conseil constitutionnel : « *Ce texte fait partie d'un ensemble de quatre projets de loi que le gouvernement a présentés comme liés les uns aux autres et qui d'ailleurs a fait l'objet d'une discussion générale commune. Parce qu'ils s'apprêtent eux-mêmes, ou les députés socialistes (...) à déferer les autres lois composant cet ensemble, c'est par souci de cohérence que les sénateurs soussignés (...) vous demandent de vous prononcer sur la conformité de ce texte à la Constitution.* »

● **M. Mitterrand en Ardèche.** – M. François Mitterrand a passé l'après-midi du 30 et la matinée du jeudi 31 juillet en visite chez sa sœur, Mme Antoinette Signard, à Vernon, village de l'Ardèche. Il a quitté cette localité jeudi en début d'après-midi pour une destination qui n'a pas été précisée, comme c'est chaque fois le cas, quand le président de la République effectue des déplacements privés.

● **M. Balladur assure l'intérim.** – M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances, assure depuis le mercredi 30 juillet, l'intérim du premier ministre, M. Jacques Chirac, qui a pris quelques jours de vacances. Un décret en ce sens, signé par le président de la République, a été publié le jeudi 31 juillet au *Journal officiel*.

Cette décision est conforme aux usages selon lesquels le remplacement du chef du gouvernement est assuré, en son absence, par le numéro deux de son équipe dans l'ordre hiérarchique.

Elle intervient généralement lors des déplacements du premier ministre à l'étranger.

Dans la vallée du Rhône

Les automobilistes naufragés de la Normed

ORANGE
de notre correspondant régional

Comme ils l'avaient annoncé, et malgré un très important dispositif policier, les ouvriers des chantiers navals de La Seyne (Var) ont bloqué la circulation pendant plusieurs heures, le jeudi 31 juillet sur l'autoroute A 7 à hauteur de Mornas (Vaucluse), entre Bollène et Orange. Le barrage filtrant, installé dans les deux sens par les manifestants, a provoqué d'énormes bouchons, en particulier dans le sens Paris-province, où s'est produit un ralentissement de 40 kilomètres.

Effet tenaille. D'un côté l'armée des juillettistes remontant de la Méditerranée. De l'autre celle des aoûtiens opérant le mouvement inverse avec les mêmes impedimenta. Des dizaines de milliers de vacanciers en transhumance, tous tombés aux heures chaudes de jeudi dans le piège tendu par quelque centaines de voltigeurs de la Normed du côté de Mornas (Vaucluse) sur l'axe névralgique de la vallée du Rhône. Une dure épreuve pour les uns, otages pendant plusieurs heures du grand conflit social de l'été. Une opération sensibilisation réussie par les autres, travailleurs en colère convertis à la tactique du blocus pour faire échec « *au plan Chirac-Madelin de liquidation de la navale* ».

Organisés en une vingtaine de commandos d'une dizaine de véhicules chacun, les ouvriers de La Seyne ont réussi, après un jeu de piste qui s'est prolongé toute la matinée, à passer entre les mailles du très important dispositif policier mis en place dans toute la région par les responsables de l'ordre public. Ils ont réussi à établir leurs barrages entre Bollène et Orange, à une douzaine de kilomètres au nord de l'importante intersection entre l'autoroute du Soleil, A 7, et la Languedocienne, A 9.

Par un bon 50 ° au soleil, les automobilistes ont dû alors prendre leur mal en patience avant de se faufiler à travers la nasse. Certains, courroucés, passant vitres relevées devant les manifestants pour ne pas avoir à prendre le tract de l'intersyndicale (CGT, FO, CFDT, CGC) tendu par les manifestants, d'autres le rejetant aussitôt ostensiblement par la portière. Avec ceux-là, pas de dialogue, sinon des apostrophes bien senties. Parmi les mécontents, les chauffeurs routiers, auxquels sont remis en mémoire les encombrements du Mont-Blanc.

Entre les « antis » et les « promanifs » qui lancent, eux, des « *bravo les gars !* » ou distribuent des poignées de main chaleureuses, le plus grand nombre, silencieux ou à demi compréhensifs, plaident « *l'erreur de destinataire* ». « *Ici, vous vous en prenez au populo, pas au gouvernement. Qu'est-ce qu'on y peut, nous ?* » Un Picard veut espérer, lui, « *que se sera au moins un bouchon payant* ». Apparemment sans trop y croire...

Payant ou pas, le bouchon ne peut s'éterniser. Après trois heures d'occupation du macadam, les manifestants, qui ont pris soin d'alimenter en eau les enfants – lèvent le camp pour rentrer chez eux. A la vitesse de l'escargot...

Au péage de Salon-Nord, les forces de l'ordre s'opposent à la dernière partie du programme : une occupation pacifique d'une heure des installations de la société de l'autoroute pour faire passer à l'œil les pauvres vacanciers. Même retardé, il faudra payer. Quant aux ouvriers de La Seyne, ils ont pris un nouveau rendez-vous avec le gouvernement. En septembre, cette fois.

GUY PORTE.

Aux championnats du monde d'escrime

L'or d'un ferrailleur

L'épée vengeresse de Philippe Riboud a fait oublier les malheurs de l'escrime française depuis le début des championnats du monde. Le Lyonnais a remporté, le jeudi 31 juillet, à Sofia, la médaille d'or du tournoi individuel à l'épée en battant facilement en finale le Roumain Miklos Bodoczi. En s'octroyant la médaille de bronze, le Nîmois Olivier Langlet, champion de France en titre, a confirmé la suprématie de l'école française dans cette spécialité.

Pour Philippe Riboud, vingt-neuf ans, un colosse affable de 1,91 mètre pour 94 kg, c'est le deuxième titre mondial, obtenu sept ans après sa première victoire, en 1979 à Melbourne. Pendant toutes ces années, Riboud s'est maintenu au plus haut niveau, participant à huit finales mondiales et glanant sept médailles, tant en individuel que par équipes. Il lui faudrait une poitrine de général d'opérette pour les arborer toutes. Pourtant, il en manque encore une à ce palmarès unique dans l'histoire de l'épée : la médaille olympique, qu'il s'est mis en tête d'épingler à l'occasion des Jeux de Séoul, en 1988.

Par la qualité de sa démonstration, Philippe Riboud a prouvé que ses prétentions olympiques étaient justifiées. Certains en doutaient. L'or conquis à Sofia est un trésor miraculeux pour l'épéiste français. Hospitalisé en 1983 pour un œdème pulmonaire compliqué d'une phlébite, Riboud était, croyait-on, perdu pour le sport. Mais « le Grand » se révéla un autre homme. Le garçon insouciant, volontiers fêtard, se reposant sur ses dons naturels, s'est forgé dans la maladie une solide volonté.

Adoptant enfin une hygiène de vie plus adaptée à la haute compétition, Riboud a vite recouvré la santé. Encore convalescent, il terminait troisième aux J.O. de Los Angeles en 1984, remportant aussi la médaille de bronze au Mondial de Barcelone en 1985. Aujourd'hui, l'athlète a retrouvé tous ses moyens physiques. L'expérience, le sang-froid et la classe en plus. « *Lorsque je suis un peu fatigué, ma technique me permet de ne pas être débordé* », explique-t-il.

Mais l'escrime est sport aléatoire. Une défaillance toujours possible de Philippe Riboud ne condamnerait pas l'épée française à l'eclipse. Avec plus de maturité, Olivier Lenglet aurait pu accéder à la finale contre son copain. Quant à Philippe Boisse, champion du monde sortant, et Eric Srecki, ils ont échoué de peu aux portes de la finale. De bon augure pour le tournoi par équipes.

JEAN-JACQUES BOZONNET.

● **Sabre par équipes : la France battue en quarts de finale.** – La France a été battue par la Pologne (5-9), en quarts de finale du tournoi de sabre par équipes des championnats du monde d'escrime, vendredi 1er août à Sofia.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 1er août

Etale

La Bourse de Paris a été parfaitement étale vendredi matin au cours de la séance préliminaire. Quelques hausses se sont produites, mais autant de baisses ont contrebalancé leur effet. A la clôture, l'indicateur instantané était au point d'équilibre, ou presque (– 0,04 %).

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	451	457	458
Agence Havas	1700	1700	1700
Air Liquide (L')	776	773	769
Alsthom	343	343	343
Bancaire (Cie)	1220	1222	1220
Bongrain	2050	2050	2029
Bouygues	1302	1302	1301
B.S.N.	4045	4038	4025
Carrefour	3300	3280	3280
Chargeurs S.A.	1392	1399	1439
Club Méditerranée	584	580	580
Dumez	1584	1580	1580
Eaux (Gén.)	1208	1198	1198
ELF-Aquitaine	276 90	276	274 50
Essilor	2890	2890	2890
Lafarge-Coppée	1390	1388	1405
Michelin	3296	3296	3295
Midi (Cie)	1670	1668	1665
Moët-Hennessy	2275	2285	2285
Navig. Mixtes	1178	1175	1180
Oréal (L')	3840	3830	3800
Pernod-Ricard	1038	1039	1035
Peugeot S.A.	990	995	989
Sanofi	737	737	740
Source Perrier	785	785	785
Télémécanique	3280	3270	3270
Thomson-C.S.F.	1510	1503	1508
Total-C.F.P.	373	373 80	375
T.R.T.	3150	3180	3190
Valéo	480	481	485

Le numéro du « Monde » daté 1er août 1986 a été tiré à 476 730 exemplaires

Pour obtenir un vaccin

Des chercheurs américains ont fabriqué un virus dérivé de celui du SIDA

Un groupe de chercheurs américains a annoncé, le jeudi 31 juillet à Washington, avoir réussi à créer en laboratoire un virus dérivé de celui du SIDA. Le virus ainsi obtenu est incapable, selon les chercheurs, de déclencher la maladie et pourrait aider à la mise au point d'un vaccin. Ce résultat a été obtenu par des scientifiques du NCI (National Cancer Institute), de l'université de Washington et de la firme Biotech (Rockville, Maryland).

C'est en modifiant le génome (patrimoine héréditaire) du virus du SIDA que les chercheurs américains ont réussi à créer ce nouveau virus. « *Il ressemble en de nombreux points au virus d'origine*, a expliqué le docteur Flossie Wong-Stahl (NCI), *mais il est incapable* in vitro *de tuer les cellules T4, ce qui constitue la principale propriété pathogène du virus du SIDA. Nous pensons que ce virus dérivé pourrait être très utile à la fois pour la mise au point d'un vaccin et pour le traitement de la maladie.* »

Jusqu'à présent, la plupart des travaux concernant la mise au point d'un vaccin anti-SIDA portaient sur l'utilisation de protéines qui constituent l'enveloppe du virus. S'il ouvre de nouvelles perspectives dans la compréhension des mécanismes d'action du virus, le travail américain soulèvera, selon toute vraisemblance, de difficiles questions éthiques. L'utilisation d'un virus de ce type à des fins vaccinales (même si son patrimoine génétique a été modifié) semble difficilement envisageable aujourd'hui compte tenu des risques potentiels.

Les chercheurs américains font toutefois valoir que c'est l'utilisation des protéines virales qui pourrait se révéler dangereuse. « *la protéine qui sert de base au vaccin pourrait bien en fait être le composé mortel* », a expliqué le docteur Wong-Stahl. « *On peut tout à fait retourner l'argument*, nous a, pour sa part, expliqué le professeur Luc Montagnier (Institut Pasteur de Paris). « *Nous préférons travailler de manière analytique, étudier l'intérêt de tel ou tel fragment du génome, quitte ensuite à les associer plutôt qu'utiliser un virus entier.* »

La mise au point d'un vaccin anti-SIDA pose également un autre problème de taille : celui du modèle d'expérimentation. Aucun animal en effet ne peut en toute rigueur être retenu pour étudier les vaccins mis au point. « *Et quel est le volontaire qui acceptera qu'on étudie chez lui les effets d'un vaccin expérimental ?* », interroge le professeur Montagnier.

Quant à l'épidémie de SIDA, elle continue sa progression. Selon les responsables américains, le nombre total des cas atteindra, en 1991, 40 000 dans la seule ville de New-York. Et plus de 175 000 Américains pourraient, d'ici là, mourir de la maladie.

J.-Y. N.

A B C D E F G